This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

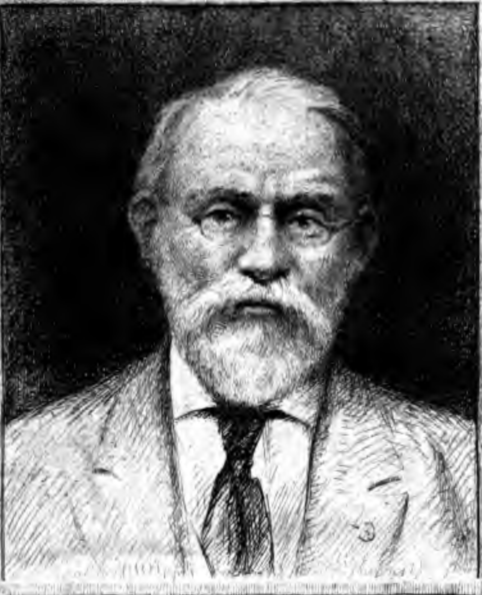

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1753. I. Vol.

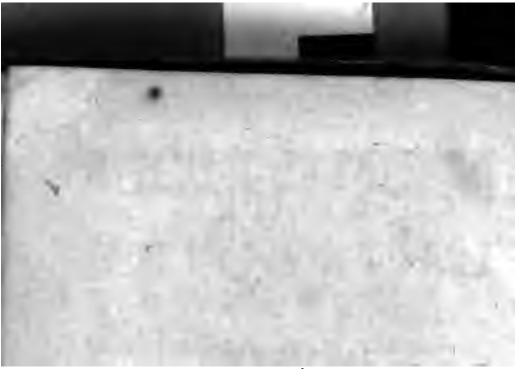

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juin 1753. I. Vol.

A PARIS,

Chez { BRIASSON, rue S. Jacques, à la Science.
CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701, & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Dunning
Nijhoff
1-31-36
31476

Années

1701.	9.	vol.	1728.	12.	v.
1702.	12.	v.	1729.	12.	v.
1703.	12.	v.	1730.	12.	v.
1704.	12.	v.	1731.	12.	v.
1705.	12.	v.	1732.	12.	v.
1706.	12.	v.	1733.	12.	v.
1707.	12.	v.	1734.	12.	v.
1708.	12.	v.	1735.	14.	v.
1709.	12.	v.	1736.	15.	v.
1710.	12.	v.	1737.	13.	v.
1711.	12.	v.	1738.	13.	v.
1712.	12.	v.	1739.	14.	v.
1713.	12.	v.	1740.	13.	v.
1714.	12.	v.	1741.	12.	v.
1715.	12.	v.	1742.	12.	v.
1716.	12.	v.	1743.	12.	v.
1717.	12.	v.	1744.	12.	v.
1718.	12.	v.	1745.	12.	v.
1719.	12.	v.	1746.	15.	v.
1720.	5.	v.	1747.	14.	v.
1721.	12.	v.	1748.	15.	v.
1722.	12.	v.	1749.	14.	v.
1723.	12.	v.	1750.	15.	v.
1724.	12.	v.	1751.	14.	v.
1725.	12.	v.	1752.	15.	v.
1726.	13.	v.	1753.	7.	v.
1727.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1753. I. Vol.

ARTICLE LV.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL de Mathématique & de Physique, où l'on traite de l'origine, du progrès de ces deux Sciences & des Arts qui en dépendent, & des diverses Révolutions qui leur sont arrivées jusqu'à notre tems ; avec l'exposition de leurs principes, & l'analyse des sentimens des plus cé-

lèbres Auteurs sur chaque matiere. Par M. Savérien, de la Société Royale de Lyon &c. 2. Vol. in-4°. avec un grand nombre de Planches. A Paris chez Rollin, quai des Augustins & Jombert, ruë Dauphine. *M. DCC. LIII.*

ON n'avoit point encore de Dictionnaire universel de Mathématique & de Physique. C'est ce qui a fait recevoir avec applaudissement le projet de M. Savérien, dès qu'il s'est annoncé. L'exécution ne démentira point les promesses de l'Auteur. Ses deux volumes sont très-remplis, très-instructifs, très-ornés de planches relatives aux divers sujets. Nous citerons quelques endroits, nous en indiquerons d'autres, nous marquerons assez précisément les caractères principaux de l'Ouvrage, pour qu'on puisse se décider sur son mérite.

D'abord M. *Savérien* venge les Mathématiques & la Physique des soupçons formés contre elles. *Il y a*, dit-il, *des hommes à paradoxes qui oseront demander quel sera le fruit de mon travail*, *& de quelle utilité pourront être toutes ces connoissances réunies dans cet Ouvrage ?* On ne peut nier que cette question, si elle est jamais faite de sang froid, ne soit très-choquante pour un Auteur ; mais que ce sera-ce, si l'on y ajoute, comme M. *Savérien* s'en plaint à l'Article *Mathématiques*, que le seul avantage qu'on peut retirer de cette Science se borne *à la production de quelques machines assez droles : mérite peu exposé à l'envie, & dont les Ouvriers sont toujours de moitié ?* En vérité rien ne seroit plus insultant que ce langage, supposé que ce ne fût pas une plaisanterie, comme nous estimons que c'en étoit une dans le livre

qu'indique notre Auteur : Voici le fait.

En 1713. le Journal Littéraire de la Haye publia, durant les mois de Septembre & d'Octobre, un morceau ou article en réponse à cette question : *quelle étude est la plus utile, des Mathématiques ou des Belles-Lettres*. Or cette réponse prétenduë étoit une espèce de satyre des Mathématiques ; mais satyre si foible pour le fond des choses, qu'elle pouvoit être prise pour un panégyrique ou pour une apologie : par exemple, l'Auteur voulant montrer que les Mathématiques roulent sur des chimères, dit qu'on ne peut avoir la moindre idée du point, de la ligne, du cercle Géométrique : objets qui n'existent point dans la Nature ; & pour prouver qu'on ne peut avoir cette idée, il produit l'axiome *nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu* ; & pour éta-

blir la vérité de cet axiome, il ajoute que *l'oracle de la Nature, le divin Ariſtote l'a ainſi décidé & cela nous ſuffit ; ſur cette autorité qui tient lieu de preuves, notre eſprit ſe tranquiliſe & ſe roidit contre toutes les objections...... Eh quand le Prince des Philoſophes a prononcé, s'arrêtera-t-on au diſcours ſéditieux de quelque mutin ; & ſon tribunal peut-il jamais relever de celui de ſes ſujets ?*

On avouera qu'il ne faut pas ſe mettre beaucoup en frais pour réſoudre une difficulté de cette eſpèce, & toutes les autres ſont à peu près de la même force : auſſi ce même Journal Littéraire obſerve-t-il aux mois de Novembre & de Décembre *qu'on avoit été ſurpris de recevoir des Pièces pour défendre les Mathématiques à l'occaſion de l'Article du Journal de Septembre & d'Octobre* : c'eſt qu'en effet cet Article étoit d'une tournure &

d'un ſtyle à n'inſpirer ni allarmes ni mauvaiſe humeur : c'étoit, pour le répéter encore ici, ou une plaiſanterie, ou une très-foible attaque ; le tout plus capable de faire le bien des Mathématiques que de leur nuire. Nous diſons ceci pour raſſurer notre Auteur, M. Savérien, & pour reconnoître en même tems que ſes défenſes contre le Journal Littéraire ſont ſurabondantes.

Il fait des efforts plus néceſſaires pour repouſſer les coups que le célèbre Auteur du Spectacle de la Nature, porte de tems en tems aux Mathématiques & aux ſyſtèmes de Phyſique. Véritablement M. Pluche ne s'eſt pas embaraſſé de plaire aux Mathématiciens, quand il a dit que *le Laboureur, l'Artiſan, le faiſeur même d'allumettes en ſçavent plus qu'eux*. Il n'a pas été ébloui de la gloire de Deſcartes, de Newton, de Leib-

nitz, au point de leur préparer des couronnes ; il s'est fait juge de leur mérite ; il apprécie, sans respect humain, les avantages qu'ils ont procurés au genre humain ; & dans le compte qu'il en rend, il se glisse des expressions peu flatteuses, des critiques que M. Savérien n'adopte pas. Il s'en explique avec quelque amertume, soit dans le plan de ce Dictionnaire, soit aux Articles *Mathématiques* & *Système*. Nous ne pouvons pas condamner son zèle ; nous l'approuvons même, & nous nous souvenons d'avoir observé dans nos Mémoires de Décembre 1746, qu'il seroit à craindre que l'autorité d'un Ecrivain, aussi estimable que M. Pluche, n'inspirât aux jeunes gens du mépris & de l'éloignement pour la Philosophie & pour les Sciences exactes : mais nous ne laissons pas d'indiquer en même tems le point de vuë favorable, sous lequel on

pouvoit envisager la doctrine du Spectacle de la Nature : on a prétendu, disions-nous, y faire voir que les Mathématiciens & les Physiciens se sont quelquefois livrés à des spéculations inutiles, & que certains Artistes, dont on ne prise ni l'état ni les travaux, *ont rendu plus de service à la Société que Descartes, lorsqu'il s'est avisé de construire un monde dans son cabinet.*

L'honneur des Mathématiques, de la Physique, du systême de Newton, de Sciences même en général, intéresse si fort M. Savérien, qu'il n'épargne rien pour les défendre. Il faut le suivre dans ces combats Littéraires : le nombre des assaillans semble lui donner de nouvelles forces : non content de soutenir les attaques, il les défie lui-même, il leur porte les premiers coups : témoin ce morceau qu'on lit au mot *Géométrie*,

» Qui croiroit, *dit-il*, que la
» Géométrie doit ſa naiſſance à
» l'avarice, & que toutes les ſcien-
» ces & les Arts la doivent au vi-
» ce, comme on a oſé le publier
» depuis peu ? Cependant ſous pré-
» texte de prêcher la vertu, de
» vouloir épurer les mœurs, on a
» la témérité de crier à la proſ-
» cription des ſciences & de ceux
» qui les cultivent. Une imagina-
» tion impétueuſe eſt employée à
» ſoutenir ces frivoles maximes :
» que dis-je frivoles ? ces perni-
» cieuſes maximes. On ſacrifie à
» l'oiſiveté, à la pareſſe, & on
» ſouffle dans tous les cœurs l'eſ-
» prit de déſunion. Si le ſujet pou-
» voit me le permettre, je ferois
» volontiers ici un écart, tant je
» ſuis touché, pour l'honneur de
» l'humanité, de voir applaudir à
» des ſentimens ſi deshonorants ;
» & je demanderois d'abord qu'eſ-
» ce que la vertu ? Eſt-ce l'oiſive-

» té, qui est la mére de tous les
» vices ? Est-ce cette fureur que sa
» méchanceté suscite parmi les
» hommes pour se détruire ? Ou
» enfin la vertu est-elle l'art d'a-
» grandir injustement un bien ou
» un état ? Qu'on définisse la ver-
» tu, qu'on sonde le cœur humain,
» & on verra que les sciences en
» général, & que la Géométrie en
» particulier, si nécessaire dans les
» sciences, peuvent seules y rame-
» ner *. En effet elles ouvrent

---

* Nous observons que cette proposition doit être un peu tempérée. Il n'est pas exactement vrai que les Sciences & la Géométrie puissent *seules* ramener le cœur humain à la vertu ; autrement il seroit nécessaire d'admettre que les Sçavans & les Géométres seroient les *seuls* hommes capables de rentrer dans la route de la vertu : ce qui n'est assurément point. D'ailleurs la Religion n'a-t-elle pas plus d'empire que les Sciences & la Géométrie, pour ramener le cœur de l'homme à la vertu ? L'Auteur veut donc

» l'esprit, épurent la raison, rec-
» tifient le jugement, & fournis-
» sent à chacun mille moyens de
» se rendre utiles aux autres & à
» soi-même.

Nous croyons que si les Adversaires des sciences veulent revenir sur ce morceau, ils y opposeront bien des raisons fortes ou foibles; qu'ils trouveront, dans l'histoire de l'esprit humain, bien des Sçavans qui n'étoient guères vertueux; en un mot que la querelle pourra s'échauffer encore, parce qu'il est fort difficile de la terminer par une décision précise. Mais notre Auteur mérite toujours des éloges pour son zèle, pour l'estime qu'il fait de sa profession, pour le soin qu'il prend d'exciter les jeunes

dire que les Sciences & la Géométrie servent à rendre les hommes vertueux (de cette vertu qu'on appelle simplement morale) quand ils veulent bien user de ces secours.

gens au travail. Voici préſente-ment les avantages particuliers du Dictionnaire qu'il nous préſente.

I. On y trouve, preſque partout, l'hiſtorique des ſciences qui en en font l'objet ; & ceci eſt une qualité précieuſe, un mérite qui ſuffiroit ſeul pour donner vogue à un Livre tel que celui-ci. En effet, qu'attend-on principalement des Dictionnaires ſur les ſciences & ſur les arts ? Ce n'eſt pas une théorie profonde, un détail d'inſtructions, capable de rendre inutiles tous les autres Traités qui embraſſent les mêmes matières. On ſçait que, dans une nomenclature immenſe, il n'eſt pas poſſible d'approfondir chaque Article : on ſe retranche donc communément à ſouhaiter l'hiſtoire des connoiſſances humaines, c'eſt-à-dire, l'expoſition de leurs origines, de leurs progrès, de leurs révolutions, de leur état actuel. M. Savérien ſatis-

fait son Lecteur à cet égard : on peut voir entr'autres Articles, *Algebre*, *année* *, *baguette divinatoire* : *boussole*, *quadrature du cercle*, *chûte des corps*, *corpuscules*, *fontaines*, *horloges*, *isopérimètres*, *microscope*, *musique*, *ordre d'Architecture*, *période*, *systême &c.* Nous n'indiquons pas la dixiéme partie de ce que nous avons remarqué ; ces exemples ne sont qu'une simple annonce.

---

* Sous ce mot, il est dit que pour empêcher la précession de l'Equinoxe du printems, il fut réglé par Grégoire XIII. que *tous les trois cens ans ; on omettroit l'année de* 366 *jours*, *& qu'on n'y auroit égard qu'à la* 400. L'Auteur a voulu dire que *durant* 300 *ans*, *à chaque centaine d'années*, *on ometttroit l'année de* 366 *jours &c.* Il ne faut pas croire, comme la phrase du texte le fait entendre, qu'on n'ait voulu omettre cette année Bissextile, que tous les 300 ans, c'est-à-dire, une fois en 300 ans. On l'omet trois fois durant trois Siècles.

II. L'Auteur joint à la partie historique, le tableau général des opinions : cela étoit tout-à-fait nécessaire pour mettre les Lecteurs en état de prendre parti sur les divers objets qu'on leur met sous les yeux. Ainsi aux mots *Attraction*, *couleurs*, *gravitation*, *pesanteur*, on expose ce qu'a pensé M. Newton, sans dissimuler les objections formées contre ce systême. Par exemple, sous *Attraction*, M. Savérien rappelle très-à-propos les difficultés faites & publiées par M. Bernoulli (Jean). Mais, au lieu d'indiquer les *nouvelles pensées de ce sçavant homme sur le systême de Descartes*, il falloit citer sa *nouvelle Physique céleste*, où il dit en effet ce que notre Auteur rapporte d'après lui. Voyez *Bernoulli Oper. T. III. p.* 266. & 299.

III. M. Savérien étant Newtonien déclaré, on ne doit pas s'é-

tonner qu'il fasse toujours des efforts pour venger le systême qu'il affectionne ; mais quand il est question des autres hypothèses, de celle de Descartes, par exemple, de celle de Leibnitz, ou des autres moins célèbres, il attaque & ne défend point, ou s'il produit quelques-unes des raisons qu'on cite d'ordinaire en faveur de ces sentimens, il les réfute ou les méprise : témoin cet endroit au mot *systême*. » On n'a levé les objec- » tions (contre le systême de Des- » cartes), qu'en formant de nou- » velles hypothèses, qu'en don- » nant des conjectures vagues, » qui ont pu occuper les hommes » dans le tems de Descartes, mais » dont on doit rougir de faire usa- » ge dans un siècle aussi éclairé » que celui où nous sommes.

A l'Article des *Monades* on trouve une réfutation raisonnée. Des *Etres inétendus* qui forment

un être étendu blessent extrêmement la physique de notre Auteur, & il dit sur cela des choses réfléchies & pressantes. Nous devons ajouter, comme pour servir de Supplément à l'explication qu'on donne ici du systême de Leibnitz, que ce Métaphysicien ne faisoit pas entrer les Monades seules dans la composition des corps ; qu'il exigeoit de plus un *lien substantiel*, comparable à la forme substantielle des Péripatéticiens : Nous mettons en marge quelques propositions Leibnitiennes qui regardent cette matière.*

---

*Dans une Lettre du 13 Janvier 1716, Leibnitz dit, *substantia composita continet aliquid substantiale prater Monades, alioqui nulla dabitur substantia composita .... & in hoc me prorsus cum Scholasticis sentire arbitror.* Et plus bas : *mea doctrina de substantiâ compositâ videtur esse ipsa doctrina scholæ Peripateticæ, nisi quòd illa Monades non agnovit : sed has addo nullo ipsius doctrinæ detrimento.*

IV. Il étoit bien naturel que Auteur de ce Dictionnaire s'attahât à nous donner toutes les noueautés Mathématiques & Physiques : en ce genre il ne laisse presque rien à désiret. On peut con-

Aliud discrimen vix invenies, etsi animùm intendas.

Dans une autre Lettre du 16 Mai 712, on lit : *Monades non constituunt substantiam completam compositam, cùm non faciant unum per se, sed merum aggregatum ; nisi aliquod substantiale vinculum accedat.*

Dans une autre du 15 Février 1712 ; e même Auteur s'explique ainsi : *Si abesset Monadum substantiale vinculum, corpora omnia cum omnibus suis qualitatibus nihil aliud forent quam phœnomena, ut Iris aut imago in speculo ..... Monades enim esse partes corporum, tangere sese, componere corpora, non magis dici debet quam hoc de punctis & animabus dicere licet.*

Nous ne citons pas tous ces textes pour donner vogue au systême des Monades. Notre intention est d'exposer simplement les idées de l'Auteur, & de di-

sulter *Aberration*, *fluxions*, *feu*, *figure de la terre*, *force d'inertie*, *harmonie*, *lumière*, *mouvement*, &c. Au mot *Electricité* M. Savé-

---

re en même tems au Public que ces propositions sont tirées de quelques Lettres manuscrites de Leibnitz. Nous en avons vû depuis peu 75, la plupart autographes & toutes écrites, depuis l'an 1706 jusqu'en 1716, au Pere Barthelemi des Bosses, Jésuite de Cologne. On remarque beaucoup d'anecdotes dans ces Lettres, surtout en ce qui concerne les divers travaux Littéraires de Leibnitz, & ses rapports avec plusieurs Sçavans de l'Europe. Nous avons été curieux d'examiner, s'il ne s'y trouveroit point quelque chose sur la fameuse controverse de la *moindre quantité d'action*; & rien de semblable ne s'est présenté à nos yeux, parce qu'en effet il ne s'agissoit point de cela entre Leibnitz & le Pere des Bosses. Nous avons seulement lu dans la Lettre du 26 Mai 1712, que l'Auteur avoit écrit beaucoup de choses sur les loix du mouvement. Si le Public étoit curieux d'une Notice détaillée de ces Lettres, nous pourions la lui donner dans la suite de nos Mémoires.

rien ne rassemble pas les expériences de la dernière date, nous voulons dire celles de M. Franklin, confirmées tant de fois à Paris & ailleurs ; mais aux Articles *Béatifier, coup foudroyant & tonnerre*, il donne une notion assez exacte de ces phénomènes. Au mot *Harmonie* on a les premiers traits du systême de M. Rameau. Cette esquisse est tirée du rapport fait à l'Académie Royale des Sciences, par MM. de Mairan, Nicole & d'Alembert *. Le Lecteur corrigera une faute dans l'Enoncé de M. Savérien ; il dit qu'un des deux sons harmoniques au-dessus du fondamental est *sa dix-septiéme majeure, ou autrement l'octave de sa tierce majeure en montant*, il faut lire *ou autrement la double*

* Voyez à *la fin de la démonstration du principe de l'harmonie, par le même M. Rameau* 1750.

octave de ſa tierce Majeure &c.

V. On lit dans la Préface (ou plan) de ce Dictionnaire qu'il a été composé *avec tout le zèle poſſible.* Cela eſt vrai : nous en jugeons par les ſoins qu'a pris l'Auteur de conſulter un nombre preſqu'infini d'ouvrages, & par l'attention qu'il a eue d'indiquer ſes ſources. Il promet quelque part d'expoſer, dans un autre livre, *les ſentimens des plus célèbres Auteurs ſur chaque matière.* Cette entrepriſe, dont l'exécution formeroit une bibliographie raiſonnée de Mathématique & de Phyſique, ne lui coutera preſque rien deſormais, vû le dépouillement qu'il a fait de tant d'Auteurs anciens & modernes. Nous ne pouvons qu'inviter les Lecteurs, à vérifier eux-mêmes cet éloge, par l'uſage fréquent & réfléchi de ce Dictionnaire. En l'examinant de fort près, nous avons trouvé de l'exactitude dans

les

les analyses & de la fidélité dans les citations. Voici cependant quelques légères méprises.

1°. A l'Article *Géométrie*, on distingue fort bien l'*Euclide*, Prince des Géomètres d'un *Euclide de Mégare*; mais on dit quelque chose de trop en ajoutant que, selon Diogène Laërce, ce dernier *n'étoit nullement Géomètre.* Diogène n'est pas si décisif, à la vérité, il ne parle point de la Géométrie de cet Euclide; mais il ne l'exclud pas non plus: & suivant la remarque de M. Blanchard, dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, T. XVI. p. 137. Cet *Euclide de Mégare* pouvoit, devoit même être Géométre, *puisqu'on n'ouvroit l'entrée des Ecoles de Philosophie qu'à ceux qui étoient instruits des Mathématiques.*

2°. Au mot *Mathématique*, on charge aussi un peu la pensée de Cicéron raisonnant sur cette scien-

ce. Ce grand homme observe (*de Orat. l.* 1. & non, *Oratio de Oratore* , *qu'il semble que pour réussir dans les Mathématiques , il suffit de s'y appliquer* : surquoi on l'accuse de soutenir que *les Géomètres sont des génies médiocres* ; on lui reproche d'avoir voulu *déprimer les Mathématiques* , & d'avoir parlé en cela contre sa pensée. Or nous croyons qu'il y a quelque chose à retrancher de cette critique. Cicéron étoit bien persuadé qu'il étoit plus difficile de former un grand Orateur , que de produire un grand Géomètre ; mais il ne regardoit pas pour cela les Mathématiques comme le partage des *génies médiocres* : son texte ne présente point cette intention , & il seroit aisé d'ailleurs de trouver , en plusieurs endroits de ses Ouvrages , des témoignages d'estime pour les Mathématiques : nous n'en excepterions pas même

le fameux paſſage du cinquiéme livre des Tuſculanes, où il paroît traiter Archimède *d'homme obſcur* : c'étoit un reproche qu'il faiſoit aux Syracuſains, compatriotes d'Archimède : ils avoient perdu le ſouvenir d'un homme qui leur faiſoit tant d'honneur, & Cicéron blâmoit cette indifférence. C'eſt le vrai ſens de cet endroit mal entendu par pluſieurs Interprètes ou Traducteurs.

3°. En traitant de la *voie lactée*, on obſerve que, ſelon Démocrite, cette voie *étoit du nombre des Aſtres* : manière de parler qui nous paroît imparfaite, c'eſt-à-dire, peu propre à faire connoître l'opinion de ce Philoſophe. Car Démocrite diſoit que la voie lactée *étoit un aſſemblage d'aſtres très-voiſins les uns des autres, ſe communiquant de fort près leur lumière, & formant par cette raiſon une lueur continuë.*

Il est aussi resté dans ce Livre quelques fautes d'Impression, qui peuvent arrêter les Lecteurs. T. I. pag. 4. Institut de *Pologne* lisez *de Bologne*. Pag. 32 *Pagomen* lisez *Epagoménes*. Pag. 99 *Quiot de Provines* lisez *Guiot de Provins*. Pag. 342. *Dyonis le petit* lisez *Denys le petit*.

Nous ne remarquerions pas ces bagatelles, si l'ouvrage étoit moins estimable. On doit à l'Auteur de sincères actions de graces pour son travail & pour son zèle. Ce succès doit l'encourager à nous fournir l'occasion de parler souvent de lui & de ses talens.

ARTICLE LVI.

ACTA SANCTORUM SEPTEMBRIS &c. *Actes des Saints du mois de Septembre, recueillis des Monumens Grecs & Latins; mis en ordre, enrichis de*

notes & d'observations par les PP. Jean Stilting, Jean Limpen, Constantin Suysken, & Jean Perier, Jesuites. Tome III. qui renferme les VII. VIII. IX. X. & XI. jours &c. Folio, à Anvers, 1750.

NOus parlerons ici des Notices ou Légendes publiées dans ce Volume des *Actes des Saints* pour le X. & le XI. jour de Septembre. Le premier de ces jours présente vingt-six Saints : nous commençons par les trois Sœurs, saintes Ménodore, Métrodore, Nymphodore, martyrisées en Bythinie, sous Galère Maximien.

M. de Tillemont a cru qu'elles n'étoient point honorées dans le rang des Vierges. Le P. Stilting, Auteur de la Notice ou plutôt du Commentaire qui la précède, démontre par une multitude de Monumens Grecs & Latins, que ce

titre n'a point manqué à la gloire de ces Saintes. Nous avons justifié, sur le MS. du Pere Sirmond, cité par l'Auteur Bollandiste, que les termes de Sœurs, de Vierges & de Martyres sont clairement exprimés dans l'Article qui concerne les saintes Ménodore, Métrodore & Nymphodore. Ce manuscrit va nous guider encore dans une circonstance de leur Martyre.

La Légende, qui comprend cette Histoire, passe pour être de Métaphraste; Ecrivain peu estimé: aussi notre Hagiographe fait-il assez peu de cas de ces Actes: mais comme ils ne portent pas des caractères manifestes de supposition, on n'a pas cru devoir les rejetter totalement: c'est le Latin qu'on nous donne ici, parce qu'il a paru conforme au Grec. On y lit que la première des trois Saintes (Ménodore) fut mise à mort quatre jours avant que les deux

autres paruſſent en préſence du Juge. On y voit que celles-ci furent tourmentées ſéparément, & qu'elles perſévérèrent dans leur confeſſion de foi juſqu'au dernier ſoupir ; mais on ne ſçait pas, ajoute le Bollandiſte, *ſi ces deux Sœurs* (Métrodore & Nymphodore) *moururent le même jour.* Surquoi nous obſervons que, les Actes laiſſant en effet la choſe indéciſe, il nous a paru raiſonnable de recourir & d'ajouter foi au manuſcrit du P. Sirmond, qui porte que ſainte Métrodore & ſainte Nymphodore *ayant été livrées toutes deux aux bourreaux, pour être miſes à mort, ceux-ci les retirèrent de la préſence du Juge ; qu'ils leur fracaſſèrent tous les membres avec des leviers de fer, & que dans ce ſupplice, elles perdirent la vie :* ce qui paroît décider aſſez clairement que ces deux ſaintes conſommèrent leur ſacrifice en-

ſemble & dans le même jour.

Sainte Pulchérie, fille d'Arcadius, ſœur de Théodoſe le jeune, & Impératrice, ſe trouve placée au X. de Septembre dans le Martyrologe Romain, dans le Ménologe du Cardinal Sirlet & dans les Ménées des Grecs. C'eſt ce qui engage le Pere Stilting à nous donner ici ſa vie; elle n'a pas été compoſée de ſuite par les Anciens; il a fallu la former en conſultant & comparant les divers Auteurs, tels que Sozomène, Philoſtorge, Zonaras, Théophane, la Chronique Paſchale, les Lettres de ſaint Léon &c.

Le culte de cette ſainte Impératrice n'avoit été juſqu'à ces derniers tems, ni aſſez public, ni aſſez répandu: ce n'eſt que depuis environ un an qu'on lui a donné place dans l'Office de l'Egliſe. L'Auteur Bollandiſte en parlera dans le IV^e. Tome de Septembre.

Ici il recherche avec ſoin toutes les traces de culte qu'on peut appercevoir dans les livres des Grecs. Cela ſe borne à de ſimples annonces ou commémoraiſons. En voici une : *ce jour la Commémoraiſon des Empereurs de pieuſe mémoire, Marcien & Pulchérie. Elle ſe fait dans la grande Egliſe.* Ceci, dit le Pere Stilting, ſe lit dans les Ménées des Grecs, non le X. Septembre, mais le XVII. Février. Nous trouvons pour nous le XVIII. de ce dernier mois dans le manuſcrit du P. Sirmond. Ceux qui voudront ſuivre tous les paragraphes de cette vie, y trouveront beaucoup d'ordre, de dignité & de bonne critique. Sainte Pulchérie y paroît dans toutes les ſituations où Dieu la plaça pour le bien de l'Empire, & pour la défenſe de la Religion. On la voit chargée du Gouvernement dès l'âge de dix-huit ans ; donnant une éducation très-chré-

tienne à l'Empereur, son frere; protégeant les Orthodoxes contre les entreprises de Nestorius; favorisant la célébration du Concile d'Ephèse; supportant avec courage les épreuves où la mit une Cour orageuse; se réduisant de son plein gré à la vie privée; puis reprenant sans ambition le timon des affaires; montant elle-même sur le trône, & y associant un Prince digne de commander aux hommes, & d'édifier l'Eglise; attaquant l'hérésie d'Eutychès, comme elle avoit attaqué celle de Nestorius, & donnant au Concile de Calcédoine encore plus de protection qu'elle n'en avoit donné à celui d'Ephèse; couronnant enfin ses vertus & ses actions par le zèle le plus vif pour la virginité qu'elle avoit embrassée. Tels sont les points de vuë de cette Histoire, toute remplie de discussions d'autant plus satisfaisantes, qu'elles roulent sur un

grand objet. Ce n'est point ici une Légende du moyen âge qu'on explique ; ce sont les plus beaux monumens de l'Antiquité Ecclésiastique qu'on apprécie , qu'on développe.

Il se trouve dans ces détails une question curieuse , & que l'Auteur Bollandiste a eu dessein de bien traiter , sçavoir , si l'Impératrice Pulchérie assista , conjointement avec l'Empereur Marcien son époux , à la sixiéme Session du Concile de Calcédoine. Les Actes Latins & l'ancien Code des Canons de l'Eglise Romaine nomment Pulchérie avec Marcien ; les Actes Grecs & plusieurs Auteurs , cités par M. Baluze, par M. de Tillemont & par le P. Pagi , ne parlent que de l'Empereur, & ne font point mention de l'Impératrice. Notre Hagiographe se détermine pour le sentiment des premiers ; il croit que Pulchérie vint au Con-

cile dans la ſixiéme Seſſion : le ſilence des Monumens Grecs ne lui paroît pas capable de balancer le témoignage des anciens livres Latins : mais ſurtout les acclamations des Pères du Concile en faveur de l'Impératrice, & dans un ſtyle qui paroît ſuppoſer ſa préſence, lui ſemblent pouvoir tenir lieu de démonſtration. Il faudroit ſuivre tout ce détail, pour bien juger des raiſons de l'Auteur.

Nous obſervons qu'outre MM. Baluze, de Tillemont & le Père Pagi qui n'ont point reconnu que Pulchérie ait accompagné ſon époux au Concile, le P. Alexandre, MM. de Fleury & Dupin ſe ſont auſſi déclarés pour la même opinion, c'eſt-à-dire pour la négative. 2°. Qu'au VIII. Siècle, lorſque nos François trouvoient mauvais que l'Impératrice Iréne ſe fût préſentée au ſecond Concile de

Nicée, on témoignoit assez, par-là, que le trait de Pulchérie, séante au Concile de Calcédoine, étoit inconnu dans nos Provinces. Cette objection est encore de M. de Tillemont, & nous souhaiterions que l'Auteur Bollandiste y eût répondu. 3°. Qu'en examinant de près quelques-unes des acclamations qu'on dit avoir été faites à Pulchérie comme présente au Concile, on reconnoît assez que ces formules ont pu s'adresser à l'Empereur. Et ne diroit-on pas bien aussi que Marcien devant toute sa fortune à Pulchérie, on pouvoit être porté, dans le Concile, à lui associer cette Princesse dans toutes les affaires publiques & glorieuses ; en sorte qu'on la regardât comme présente ; quoiqu'elle ne le fût pas actuellement ?

Nous hazardons tout ceci, sans avoir intention de contredire : nous avouons même que le Père

Stilting dit, en cet endroit, tout ce qu'on a jamais avancé de plus fort pour l'assistance personnelle de Pulchérie au Concile. A quoi nous ajoutons que Cabassut dans sa Notice des Conciles, & M. de Choisy dans son Histoire Ecclésiastique, ont aussi cru que cette Princesse avoit accompagné l'Empereur dans cette grande action. Nous ne parlons point de Baronius, de Bellarmin & de plusieurs autres Modernes qui ont écrit la même chose. Il s'ensuit de cette légère discussion, que si l'on peut encore tenir l'opinion de M. Baluze, & des autres que nous avons cités pour la négative; au moins doit-on sentir la force des argumens favorables au sentiment contraire, qui est celui de notre Ecrivain Bollandiste.

Saint Nicolas de Tolentin occupe un rang distingué parmi les Saints que l'Eglise honore le X.

Septembre. On a l'avantage d'être bien instruit des actions de ce saint homme : son époque ne remonte qu'au XIV. Siècle, & sa vie a été écrite par un Contemporain. Baillet n'est pas content de ce Biographe, apparemment, *dit le Père Bollandiste*, à cause de quelques faits extraordinaires qu'il rapporte ; mais quand on sçait que Dieu est admirable dans ses Saints, des prodiges racontés par un homme grave, qui a pu être témoin oculaire, ou entendre ceux qui l'ont été, ne doivent pas servir de prétexte à une critique excessive.

Nous renvoyons au développement de toute cette vie, surtout à l'Article qui concerne *la gloire posthume* de saint Nicolas de Tolentin : on n'y oublie aucun des miracles opérés depuis sa mort par son intercession. Il y en a un qu'on peut regarder comme très-singulier. Le Pape d'aujourd'hui en fait

mention dans l'excellent livre qu'il a composé, étant Cardinal, sur la Canonisation des Saints. On rapporte ici ce témoignage : nous le rendons en ces termes. » En 1345, » un Religieux de l'Ordre des Au- » gustins voulant emporter dans » sa Patrie quelques Reliques de » saint Nicolas de Tolentin, s'a- » visa de lui faire des incisions aux » bras, & tout-à-coup voilà le » sang qui se mit à couler de ses » playes en très-grande abondan- » ce. Depuis ce tems-là le miracle » s'est renouvellé souvent. On a » vû couler ce sang en diverses oc- » casions, toujours pour annoncer » des tems de calamité, des mal- » heurs prêts a fondre sur la Ré- » publique Chrétienne, ainsi qu'il » a été justifié par la comparaison » des événemens avec ces prodi- » ges ». L'Auteur Bollandiste (le Pere Suysken) ajoute de suite des relations très-circonstanciées &

très-bien munies d'atteſtations juridiques ſur pluſieurs de ces écoulemens de ſang, arrivés en 1676, 1679, 1698, 1699 &c.

Le XI. jour de Septembre préſente auſſi vingt-ſix Saints. Nous nous bornons à l'Illuſtre ſaint Paphnuce, ſur lequel le Père Stilting dit avec raiſon qu'il y a *plus à diſputer qu'à raconter*. C'eſt qu'on ſçait peu de choſes de ſes actions, & que pluſieurs de celles qu'on lui attribue ne ſont pas d'une certitude exemte de tout ſoupçon. Par exemple, on a douté ſi Paphnuce devoit être compté parmi les Pères du grand Concile de Nicée célébré en 325 ; ſon nom ne paroît point dans les ſouſcriptions du Concile ; & la figure que Socrate lui fait faire dans cette Aſſemblée, ne paroît guères analogue à la ſainte vie de cet Evêque & à l'ancienne Diſcipline de l'Egliſe.

Mais notre Auteur Bollandiſte

n'incidente point ſur la préſence de ſaint Paphnuce au Concile : elle eſt prouvée par tant de témoignages, qu'il faut la reconnoître. Ainſi nulle querelle à cet égard ; & M. de Valois qui en a douté, paroît avoir porté trop loin ſur cela les précautions ou la Critique. Il n'en eſt pas de même du diſcours que Socrate fait tenir à ce S. Evêque dans le Concile : on ſçait déjà de quoi il eſt queſtion. Les Peres de Nicée vouloient, dit-on, faire une loi pour obliger à la continence tous les Eccléſiaſtiques revêtus des ſaints ordres, c'eſt-à-dire, les Evêques, les Prêtres & les Diacres : mais Paphnuce ſe leva & dit qu'il ne falloit point impoſer ce joug au Clergé ; qu'il étoit ſeulement à propos de défendre le mariage à ceux qu'on élevoit aux Ordres, laiſſant les autres, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient déjà mariés, dans la liberté de vivre avec leurs

épouſes : ce qui fut goûté, ajoute-t-on, de toute l'Aſſemblée ; en ſorte que les choſes demeurèrent ſur le pied, où elles avoient été juſqu'alors.

Voilà un trait d'Hiſtoire fort contredit par Baronius, par Bellarmin, & par une infinité d'Auteurs qui les ont ſuivis ; au nombre deſquels nous comptons le P. Stilting notre Hagiographe. Il traite la choſe à fond ; & il fait voir combien le récit de Socrate eſt dénué de probabilité. L'Adverſaire capital qu'il combat, en cet endroit, eſt le P. Alexandre, qui en effet dit ſur cela des choſes peu conformes aux monumens de l'hiſtoire, & peu réfléchies en elles-mêmes ; comme quand cet Auteur met un intervalle de quatre-vingt ans entre ſaint Jérôme & ſaint Epiphane d'une part, & le Concile de Nicée de l'autre, tandis qu'il eſt notoire que le premier étoit

déjà célèbre sous le Pape Damase élu en 367, & que saint Epiphane est encore plus ancien que saint Jérôme. Quel rapport d'ailleurs entre ce qu'on fait dire à S. Paphnuce dans le Concile de Nicée, & le principe qu'avance le Père Alexandre ? Celui-ci dit qu'alors, (au tems du Concile) les Evêques, les Prêtres & les Diacres gardoient la continence en vertu de l'ancienne discipline de l'Eglise, reçuë & maintenuë depuis le tems des Apôtres : or, selon Socrate, saint Paphnuce soutint en présence des Pères de Nicée, que l'ancienne tradition de l'Eglise obligeoit seulement ceux qu'on élevoit aux saints Ordres à ne point contracter de mariage ; mais qu'elle ne contraignoit pas les Clercs déjà mariés à se séparer de leurs femmes : on voit la différence de ces deux sentimens. Saint Paphnuce ne nous feroit appercevoir dans

'ancienne discipline que le célibat les Clercs non-mariés ou veufs ıvant leur ordination, c'est-à-dire, l'obligation pour les Ecclésiastiques (Evêques, Prêtres & Diacres) de ne se point marier après leur promotion aux Ordres. Et le Père Alexandre nous représente, dans cette même discipline, la continence totale & absoluë pour ces trois dégrés du Clergé.

Le Père Stilting presse fort cet argument; il met dans un grand jour l'inconséquence de la Thèse du Père Alexandre vis-à-vis du discours, supposé bon & légitime, de Paphnuce. Le Bollandiste a aussi toute sorte de raison d'insister sur la frivole distinction qu'on prétendroit établir entre la continence observée en vertu d'une loi, d'un Canon de Concile; & la continence gardée dans l'Eglise en vertu de l'ancienne Tradition. Cette seconde hypothèse n'eût-

elle pas dû déplaire à Paphnuce autant qu'une loi rigoureuſe ? Et ce joug qu'il ne vouloit pas, dit-on, que le Concile impoſât, en étoit-il moindre, quoiqu'il ne fût impoſé que par une tradition de plus de trois Siècles; ſuppoſé, comme le fait entendre le Père Alexandre, que tout le monde obéît à cette Tradition ? Il y a certainement ici de très-bonnes diſcuſſions: & il s'enſuit, ou que la Tradition de l'Egliſe n'étoit point auſſi déclarée qu'on le dit, pour la continence des Clercs; ou que le diſcours de Paphnuce dans le Concile eſt une fable.

Cependant Socrate qui eſt un Auteur du cinquiéme Siècle, & qui a pu être bien inſtruit de ce qui s'étoit paſſé au Concile de Nicée, aſſure que le ſaint Evêque & Confeſſeur Paphnuce y tint le diſcours en queſtion; & d'après Socrate, d'autres Ecrivains, tels que Sozo-

mène, Gélase de Cysique, Suidas ont écrit la même chose. Voilà l'*objection*, qui n'étonne point le docte Hagiographe que nous abrégeons. Il fait voir que Socrate doit être compté seul en cette matière, tous les autres n'étant que ses copistes; que cet Auteur ne mérite, dans le point particulier qui nous occupe, aucune créance, tous les Monumens du quatriéme Siècle réclamant en faveur de la continence Cléricale; que trés-probablement ce Narrateur aura été trompé par le Novatien *Auxanon* qu'il cite en deux autres endroits très-voisins de l'Histoire prétenduë de Paphnuce. Mais que dit Socrate de ce Novatien; que rapporte-t-il qui puisse faire honneur à son témoignage? Il faudroit voir comment notre Auteur diminue le crédit & l'autorité de cet *Auxanon* qui n'étoit qu'un enfant au tems du Concile de Nicée, & un

vieillard décrépit, peut-être imbécille, quand il a pu converser avec Socrate ; sans compter que ce dernier devoit être lui-même extrêmement jeune quand il a pu entendre ces récits d'*Auxanon* ; & sans oublier le titre odieux de *Novatien* que porte aussi Socrate dans les Monumens de l'Histoire.

Il est donc très-vraisemblable, conclut le P. Stilting, que la relation de cet Ecrivain, touchant le discours de Paphnuce, est une histoire faite à plaisir. Peut-être proposa-t-on dans le Concile d'obliger les Ecclésiastiques mariés à éloigner de leurs maisons les femmes qu'ils avoient épousées avant leur Ordination, de la même façon qu'on les obligea, par le troisiéme Canon du Concile, à ne point souffrir chez eux de femmes suspectes (*subintroductas*) : & S. Paphnuce aura pu s'opposer à cette loi, par la raison que ces épou-

ses

ses, séparées de leurs maris, auroient été plus exposées dans des maisons étrangères que dans celles où elles avoient vécu durant plusieurs années. Ceci ne manque absolument pas de vraisemblance, & a pu servir de prétexte à la fausse narration de Socrate; mais au fond le P. Bollandiste aime encore mieux rejetter tout à-fait cette narration, comme n'ayant aucune apparence de vérité.

ARTICLE LVII.

THE'ORIE ET PRATIQUE du Commerce & de la Marine; Traduction libre sur l'Espagnol, de Dom Géronymo de Ustariz, sur la seconde Edition de ce Livre, à Madrid en 1742. 4°. près de 500 pag. A Paris, chez la veuve Etienne & fils, rue S. Jacques. M. DCC. LIII.

CE Livre est le cri d'un Citoyen jaloux de rappeller, dans sa Patrie, les vrais principes du Commerce. Ils furent connus, ces principes, de toutes les Nations qui voulurent réfléchir, qui prirent soin de compter avec elles-mêmes. Rien de plus simple & de plus intelligible.

Le Commerce n'est qu'un exercice de ventes & d'achats. Celui qui vendra plus qu'il n'achetera ne peut manquer de s'enrichir. La Nation qui fera passer le superflu de ses denrées ou de ses fabriques, dans les Etats voisins ou éloignés, & qui sçaura se passer des denrées ou fabriques de ces Etats, attirera sans contredit à elle beaucoup plus de richesses qu'elle n'en dissipera.

Il est donc essentiel de favoriser la sortie des denrées ou fabriques du Pays, & d'empêcher ou de traverser l'entrée des denrées ou des fabriques étrangères. On satis-

fait à ces deux objets, si l'on ne met que de légers impôts sur ce qui sort, & si l'on accable de droits tout ce qui entre * : mais on ne sera jamais en état ni d'envoyer beaucoup de marchandises au loin, ni de se passer des productions ou des ouvrages du dehors, si l'on n'encourage la culture des terres, si l'on n'anime les Manufactures, c'est-à-dire, si la main & l'industrie des hommes ne sont mises en valeur.

Voilà les premiers axiomes du Commerce. Ils ne furent point ignorés des Espagnols, tant qu'il y eut des lumières dans le Gouvernement; de la vigueur dans ceux

* Il faut en excepter les matières premières des divers travaux : car il faut en protéger l'importation, peut-être plus encore que l'exportation des propres denrées ou fabriques.

qui préſidoient aux affaires ; de l'attention & de la ſagacité dans les Auteurs qui ſe chargèrent d'écrire ſur les intérêts politiques.

Cependant bien des malheurs, bien des fautes, & beaucoup de préjugés ſur les richeſſes de l'Amérique, avoient comme éclipſé, en Eſpagne, les principes dont nous venons de tracer l'ébauche, lorſque Dom Géronymo de Uſtariz ſe mit en devoir d'éclairer de nouveau ſes Compatriotes. Ce fut en 1724 que ſon Ouvrage parut à Madrid. On l'eſtima ſans le répandre néanmoins beaucoup. On le réimprima en 1742 : les Anglois le traduiſirent il y a environ deux ans, & un bon Ecrivain vient de nous le donner dans notre langue.

Cet Ouvrage n'eſt donc que le développement des idées les plus ſûres & les plus avouées touchant le Commerce ; mais développe-

ment qui ne se borne pas ici à une théorie stérile : tout s'y dit pour instruire l'Espagne ; & l'Auteur observe d'abord que, depuis un grand nombre d'années, le Commerce de cette Nation est ruineux pour elle, *parce que les Etrangers lui ont vendu de leurs denrées, pour une plus grande somme qu'elle ne pouvoit leur en fournir des siennes, c'est-à-dire*, que le Commerce passif de l'Espagne a été plus grand que son Commerce actif ; ou ce qui est encore la même chose, c'est que l'exportation de ce qui se fabrique dans ce Royaume a été moindre que l'importation des effets du crû ou de l'industrie des Etrangers.» Or con- »clud l'Auteur, c'est un principe »constant que, plus l'importa- »tion des marchandises étrangè- »res excédera l'exportation des »nôtres, plus notre misére & »notre ruine sont inévitables, &

» que les ſuites de ce déſordre ſont » beaucoup plus grandes que celles » des plus cruels fléaux. Les autres » Etats ont ſans ceſſe l'œil ſur ces » inconvéniens, particulièrement » la France, l'Angleterre & la » Hollande. Pour en prévenir les » funeſtes conſéquences, ils em- » ployent avec beaucoup d'art la » ſage précaution d'augmenter les » droits d'entrée ſur les marchan- » diſes étrangères, autant que le » permettent les Traités de paix » & ſouvent plus; ſans conſentir » à aucune réduction, ni à aucune » grace : en même tems ils modè- » rent les droits de ſortie ſur leurs » productions, quelquefois même » ils les affranchiſſent entière- » ment. »

Toute la ſuite du Livre eſt employée tantôt à expoſer les abus introduits dans le Commerce de l'Eſpagne; tantôt à réfuter cer-*tains préjugés* qui ſe ſont accrédi-

tés par la coutume, ou par de mauvais principes ; tantôt à ſuggérer des réformes tout-à-fait analogues au bien public.

Et tout ceci entraîne des réflexions ſur le Commerce des autres Etats ; des vuës ſur les divers avantages qu'on peut retirer de l'encouragement des Manufactures ; des détails ſur les qualités des matières premières qu'on peut employer dans ces travaux publics ; des attentions ſur le nombre des habitans qui peuplent l'Eſpagne ; des inſtructions ſur les eſpèces de denrées, dont ce Royaume manque, & ſur celles qu'il a en abondance ; des avis très-ſages ſur l'Introduction & ſur l'établiſſement des Etrangers dans les terres de la domination Eſpagnole ; des conſidérations ſur la nature & l'étenduë des revenus du Roi ; ſur les tarifs des droits d'entrée & de ſortie ; ſur les loix ſomptuaires ; ſur

diverses Ordonnances faites par le Roi Philippe V. en faveur du Commerce. On trouve enfin, dans ce Volume, une multitude d'observations touchant la marine d'Espagne, & les moyens de l'augmenter, de l'améliorer, de la rendre respectable. Nous nous bornons à donner cette idée générale d'un Ouvrage qui ne peut être utile à notre Nation que par analogie : encore faudroit-il en supprimer beaucoup de choses qui ne peuvent nous convenir. Mais ce qui doit toujours nous intéresser, c'est le zèle de l'Auteur, son bon esprit, son amour généreux pour la Patrie, qualités qui s'affoiblissent peut-être parmi nous, & qu'il seroit pourtant impossible de racheter par d'autres avantages, si elles venoient à nous manquer.

Le Traducteur écrit clairement & en homme qui a bien conçu la matière. Sa Préface est agréable &

instructive. Il met de tems en tems des notes aux marges pour expliquer ou pour tempérer certains principes de l'Auteur. Il auroit pu retrancher une faute qui est à la page 56. où D. Géronymo dit que la Reine d'Angleterre Elisabeth, fille du Roi Henri VIII. *succéda à ce Prince en 1558.* Elisabeth succéda à sa sœur, la Reine Marie: celle-ci avoit succédé à Edouard, son frere, & ce dernier étoit le Successeur immédiat de Henri VIII. Pere de tous les trois.

ARTICLE LVIII.

ALSATIA ILLUSTRATA CELTICA, Romana, Francica &c. *L'Histoire d'Alsace sous les Celtes, sous les Romains & sous les Francs. Par M. Schoepflin, Historiographe du Roi, Professeur d'Eloquence & d'Histoire à Strasbourg, des Académies,*

Mémoires pour l'Histoire des Inscriptions & Belles-Lettres, d'Angleterre, de Péterſbourg & de Cortone. Fol. pag. 819. A Colmar de l'Imprimerie Royale. M. DCC. LI. Dernier Extrait.

EN ſuivant l'Auteur de ce grand Ouvrage, nous avons conſidéré l'Alſace dans deux de ſes périodes, c'eſt-à-dire ſous les Celtes & ſous les Romains : il nous reſte un morceau de 200 pages *in-folio* concernant l'état de cette Province ſous les Francs : ce qui comprend tout l'eſpace de tems depuis le règne du Grand Clovis, ou l'an 496. juſqu'au partage fait entre Charles le Chauve & Louis le Germanique en 870 : eſpace par conſéquent de 374 ans, qui eſt l'étenduë de cette troiſiéme période, & l'objet de notre Extrait.

Il étoit naturel d'indiquer, à la tête de cette période, l'origine

des anciens Francs. M. Schoepflin n'en dit qu'un mot, mais c'en est assez pour faire connoître qu'il place la première Patrie de ces Peuples dans la basse-Germanie, entre le Rhin & le Weser : limites trop resserrées, si l'on en croit bien des Auteurs : & il y a même encore sur cela deux opinions. Car les uns étendent la terre natale des Francs, depuis le bas-Rhin jusqu'à l'Elbe ; d'autres n'élargissent pas le berceau de cette Nation, mais ils le reculent en le mettant au-delà de l'Elbe, dans le Duché de Holstein.

Il semble que ce dernier sentiment est le mieux fondé, puisque Eumenius, faisant l'éloge de Constantin en 309, marque que le *domicile primitif des Francs étoit un Pays que les Romains n'avoient point conquis* : or l'on apprend de Tacite que Rome porta ses armes jusqu'à l'Elbe, & que ce

fleuve fut le terme de ses Victoires. Nous ne sçavons si ce raisonnement a été considéré d'assez près par les Historiens de notre Nation : au moins sommes-nous persuadés que la correction d'un passage de Claudien, tentée par Duchesne, & citée par M. Schoepflin, n'est point nécessaire. Claudien dit que, par les succès de Stilicon, le Gaulois pourroit traverser l'Elbe, & faire paître ses troupeaux jusques sur les montagnes des Francs. Comme on étoit prévenu contre l'opinion qui écarte nos premiers Ancêtres au-delà de l'Elbe, & qui les place vers les côtes de la mer Baltique, on n'a pas voulu reconnoître *Albim* dans les Vers de Claudien ; on a métamorphosé ce mot en *alveum* * :

Voici les Vers de Claudien.

jam trans fluvium, non indignante
Caüco

métamorphose qui n'a d'autre fondement que l'idée dont on étoit préoccupé ; c'est-à-dire , qui n'est au fond qu'une vraie pétition de principe. Reconnoissons donc que les Francs sont venus d'au-delà de l'Elbe ; qu'ils se sont répandus de proche en proche dans la basse-Germanie ; qu'avec le tems ils ont passé le Rhin , & se sont emparés des terres de la Gaule ; qu'avant la fin du V. Siècle , c'est-à-dire , sous notre grand Clovis, ils étoient maîtres de l'Alsace : conquête faite , non-immédiatement sur les Romains ; mais sur les Allemans , qui s'étoient rendus maîtres de cette contrée dès les premières années de ce même Siècle.

Ici , c'est-à-dire , dans ce der-

Pascat Belga pecus , mediumque ingressa per *Albim* ,
Gallica Francorum montes armenta pererrent.

nier progrès des armes Françoises; nous adoptons les pensées de M. Schoepflin qui nous apprend aussi que, depuis la Bataille de Tolbiac en 496, jusqu'à la fin du règne de Clovis, l'Alsace fit partie des Etats de ce Prince; qu'après sa mort jusqu'à l'an 843. elle fut comprise dans ce qu'on appella le Royaume d'Austrasie; qu'en 843. elle tomba en partage à Lothaire, Empereur & Roi de Lorraine; qu'en 870. Louis le Germanique en acquit la possession, & la réunit à son Royaume de Germanie. Il y a dans cette suite Chronologique une clarté & un ordre qui fixent admirablement les idées du Lecteur.

On éprouve les mêmes avantages à mesure qu'on se familiarise avec cet Ouvrage. La méthode y répand des jours abondans, & l'érudition dont il est rempli ne porte avec elle ni embarras, ni confu-

sion. Par exemple, toute cette période est distribuée en trois Sections, dont la première roule sur la Géographie de l'Alsace, la seconde sur son Gouvernement, la troisiéme sur ses mœurs, ses coutumes, sa Religion : tout ceci relativement aux tems que nous indiquons. Or sur ces divers Articles, il y a des détails très-suivis, très-aisés même à retenir, malgré l'étenduë des matières. Il faudroit beaucoup de citations pour completter la preuve : nous prions les Sçavans de la former eux-mêmes en lisant l'Ouvrage. Notre attention ne peut se porter ici qu'à quelques objets choisis dans les trois Sections de cette période.

I.

La Section qui traite de la Géographie est une espèce de Catalogue raisonné de tous les Cantons de l'Alsace : on n'oublie, dans

cette exposition, ni les districts, ni les territoires, ni les Villes, ni les bourgades, ni les Châteaux, ni les titres de Comtés, de Duchés, de Marches, de Dynasties, d'*Emunitès* que ces divers endroits ont portés sous la première & la seconde race de nos Rois. Bornons-nous à la Ville de Strasbourg.

Sous les Romains on connut *Argentoratus*, qui étoit une Place de conséquence, servant d'entrepôt à la Gaule & à la Germanie; distinguée surtout par l'Arsenal qu'on y entretenoit. Les Allemans la ruinèrent au cinquiéme Siècle; & à la place de ces ruines, ils ne bâtirent que des cabanes; étendant ainsi à la Gaule les usages de leur Nation. Car, suivant la remarque de notre Auteur, il n'y avoit point de Villes au-delà du Rhin. Les Allemans y vivoient séparés par peuplades : ils erroient çà-&-là, ils n'opposoient à leurs

ennemis que la force & la valeur : le commerce, les ſociétés, les *Arts*, le luxe par conſéquent leur étoient totalement inconnus. Nos Ancêtres, les Francs, avoient un peu plus de culture : quand ils ſe furent rendus maîtres de l'Alſace, ils fondèrent près de l'ancien *Argentoratus* une Ville qu'ils appelèrent *Strateburgum* (Strasbourg). C'étoit une bicoque dans ſes commencemens, c'eſt-à-dire au ſixiéme Siècle, mais parmi les cabanes dont le Pays étoit rempli, cette apparence de Ville pouvoit bien être décorée de titres illuſtres. M. Schoepflin nous apprend que dès-lors Strasbourg fut la Capitale de l'Alſace ; qu'on y rendoit la juſtice au nom des Rois ; que ces Princes de notre première race y avoient un Palais. » L'enceinte de cette Ville » étoit fort petite, *ajoute notre* » *Auteur*, mais on ne doit ni s'en » étonner, ni en rougir, ſi l'on

» pense que Paris, dont Clovis fit
» la Capitale de son Empire dès
» l'an 508, étoit renfermée dans
» une Isle de la Seine, qui n'avoit
» qu'environ quarante arpens de
» terre. *»

Parmi les anecdotes que rassemble l'Auteur sur l'état de Strasbourg, durant la période qui nous occupe, il n'oublie point l'origine des Tournois, ou plutôt il remarque en Critique la première mention qui est faite de ces exercices militaires, dans un de nos anciens

---

* Strateburgum Caput fuit Ducatûs Alsatici, circuitus ejus licet mediocris, imò exiguus fuerit. Neque verò tenuibus his originibus suis erubescere debet Strateburgensium Civitas, cùm pensitaverit Lutetiam ipsam, quam Clodovæus, anno DVIII. ex primario Parisiorum Gentis Oppido, cathedram Regni constituit, fluminis Sequanæ Insula, eâdem nostrâ sub Francicâ periodo, fuisse inclusam... Parva autem hæc insula nonnisi XL. circiter jugera continuit &c.

Auteurs. Nithard, c'eſt le nom de cet Hiſtorien, obſerve que Louis le Germanique & Charles le Chauve s'étant abouchés à Strasbourg, pour conclure une ligue offenſive & défenſive contre Lothaire leur frère aîné, l'aſſemblée qui étoit nombreuſe fit des Tournois, c'eſt-à-dire des courſes, des combats de lance, que l'Auteur décrit avec aſſez d'élégance & de feu. C'étoit en 842. d'où M. Schoepflin conclut très-à-propos qu'on a tort de ne placer l'époque & l'origine des Tournois qu'au dixiéme & même au onziéme Siècle, puiſqu'en voilà un exemple dès le neuvième; ſans compter que Nithard n'en parle point comme d'une nouveauté. Cette obſervation eſt très-judicieuſe: M. l'Abbé le Gendre, dans ſes mœurs des François, l'avoit faite avant notre Auteur; mais elle mérite d'être répétée & conſervée, parce que d'autres Ecri-

vains modernes n'ont pas porté si loin leurs attentions.

II.

La seconde Section de cette période, regarde l'Etat politique de l'Alsace : ce qui comprend la suite des Souverains qui ont regné dans cette province & des Magistrats qui l'ont gouvernée. C'est à Clovis que la liste commence. Car on se mocque avec raison de la tradition fabuleuse qui met Pharamond à la tête des Princes Francs, dont la puissance fut respectée en Alsace. On n'estime pas plus l'opinion vulgaire qui tient que ce prétendu Monarque fut enterré à *Framont*, comme qui diroit *montagne de Pharamond*. Tout cela rappelle les bonnes critiques qu'on a faites depuis long-tems sur ces faits dénués de preuves.

Dans la liste des Rois d'Austrasie, maîtres de l'Alsace, il y a

beaucoup de questions Chronologiques, dont M. Schoepflin n'omet aucune. Il faut lire ses notes pour voir jusqu'où le travail a été conduit en ce genre : nous ne faisons mention ici que du fameux Dagobert II. qui a tant exercé nos Historiens. C'est le Prince relégué en Irlande après la mort de Sigebert II. son père, & rappellé au bout de dix-huit ans pour regner en Austrasie.

Si nous en croyons le P. Mabillon, le P. Daniel & en dernier lieu M. de Longuemare qui a donné en 1748 une sçavante Chronologie des Rois Mérovingiens, le règne de ce Dagobert commence à l'an 671. mais M. Schoepflin réfute ce sentiment par une charte authentique, où l'on voit que Childeric II. Prédécesseur de Dagobert, fit des dons au Monastère du Val-saint-Grégoire en Alsace, l'an treiziéme de son règne, c'est-à-

dire en 673. ou au plutard e
On ne peut disconvenir qu
preuve ne soit excellente;
même à quoi il faut s'en ten
déterminer ce point de Chi
gie *, c'est-à-dire, pour
l'époque du règne de Dago
à l'an 674.

Mais il semble que notre
devoit mettre la dernière
cette discussion, en se pr
la difficulté qu'on trouv
l'Ouvrage de M. de Longı
Ce Critique prétend, apr
sieurs autres, que Grimoal
des Lombards fit un trai
liance avec Dagobert Roi
trasie: or Grimoald moı
671. par conséquent D

* La charte que cite M. S
avoit déjà été transcrite par le F
Guille dans ses preuves de l'hist
sace, d'où elle a passé dans le I
du *Recueil des Historiens de F*
Dom Bouquet.

étoit sur le trône avant l'an 674.
Voilà l'objection qu'a vu & résolu le P. *Pagi*, en disant que Paul Diacre, d'où on la tire, est un Auteur trop peu instruit des affaires de France, pour qu'on puisse déférer ici à son autorité. Il aura pris vraisemblablement Dagobert II. pour Clotaire III. ou Childeric II. Prédécesseurs de ce Prince. Et enfin, quelle que soit l'idée qu'on se fasse de ce trait d'histoire, de cette alliance prétenduë entre Grimoald & Dagobert, on ne peut aller contre le monument authentique qui prolonge le règne de Childeric II. jusqu'à l'an 673 ou 674.

Nous voudrions parler de tous les autres Rois d'Austrasie qui ont gouverné l'Alsace & y ajouter le détail des Ducs & des Comtes de ce Païs, avec la Notice de tous les Magistrats inférieurs, tels que les Vicomtes, Centeniers, Décurions, Echevins, Ecuyers (Sculdasii),

Maires, Patrices, Domestiques, Commissaires, Dynastes. M. Schoepflin parle de tout cela, & ses observations bien raprochées de nôtre Histoire générale de France, peuvent servir à la rectifier en plusieurs points.

III.

La troisiéme Section roule sur les mœurs ou coutumes des Alsaciens sous la première, & une partie de la seconde race de nos Rois: ce qui donne lieu à un grand nombre d'Articles intéressans. Car on parle ici des ornemens Royaux, des revenus de la Couronne, des bénéfices militaires, des Evêchés, des Monastères, des Droits régaliens, de l'Etat des hommes, soit libres soit esclaves, des biens donnés à bail emphytéotique, des terres Saliques, des *Manses* (ou fermes) des Loix, des jugemens soit ordinaires, soit par manière d'*é-*

preuves

preuves, de la langue, des édifices, de la monnoye. Chacun de ces Articles pourroit nous fournir des observations curieuses; mais il est nécessaire de finir, & nous ne ferons attention qu'à un seul objet qui servira d'exemple pour les autres.

Durant cette période, les *bénéfices militaires* furent connus en Alsace. C'étoient, comme on sçait, des terres que nos Rois conquérans distribuoient à leurs Officiers & à leurs Soldats, pour en jouir pendant un tems limité, ou même pendant toute leur vie. Telle fut l'origine & la nature des *Fiefs*. M. Schoepflin nous avertit prudemment que ce nom de *Fief* fut ignoré durant toute la période dont nous parlons *. Mais il faut supposer

* La première fois qu'on trouve le nom de *Fief*, c'est dans une charte du tems de Charles-le-Gros en 884. *Voyez Du-Cange, mot* Feudum.

l'ordre & la suite convenable dans les idées qu'il énonce. *Non-seulement*, dit-il, *notre période ignore le nom de Fief, elle ignore aussi l'héritage des Fiefs.* On conçoit, ce semble que, le nom de *Fief* étant inconnu, à plus forte raison l'héritage de ces sortes de biens devoit être ignoré. Ainsi il faudroit dire que l'Alsace n'ignoroit pas seulement l'héritage des *Fiefs*, mais qu'elle ne connoissoit pas même ce nom.

Ceci pourtant est une bagatelle : nous aimons mieux recueillir les notions très-nettes & très-précises de l'Auteur qui nous apprend que les terres abandonnées aux anciens Propriétaires s'appelloient dès lors *terres Allodiales* ou *Alleuds* ; que les gens qui avoient des bénéfices militaires étoient appellés *Vassaux &c.* Cette dernière remarque est juste & de conséquence aujourd'hui, parce qu'on a voulu

nous persuader, par l'autorité de quelques Livres modernes, qu'il y avoit, sous notre première race, les *Vassaux sans terre* : ce qui est bien, en fait d'Histoire & de Jurisprudence, une des plus grandes faussetés qu'on puisse avancer.

Nous terminerons cet Extrait par trois observations. 1°. Il est fort à souhaiter que l'Auteur nous donne toute la suite de son Ouvrage. 2°. On ne jugera bien de ce Livre qu'en le lisant avec soin, & non en parcourant quelques Articles, quelques citations, quelques dates. 3°. Il s'y trouve un défaut qu'il étoit apparemment impossible d'éviter. C'est qu'à l'occasion de l'Alsace, on parle de beaucoup de païs voisins & de quelques-uns même qui en sont assez éloignés. C'est qu'en changeant le titre, on pourroit presque dire les mêmes choses des Provinces limitrophes de l'Alsace. Encore une

fois, l'écueil étoit difficile à éviter. Aussi n'en faisons-nous pas la matière d'un reproche : nous allons plutôt au-devant de l'objection, & nous insinuons la réponse qu'il convient d'y faire.

ARTICLE LIX.

MEMOIRES SUR L'INFANTERIE, ou Traité des Légions, composé (suivant l'exemple de anciens Romains) par M. le Maréchal de Saxe. Ouvrage posthume. A la Haye 1753. Suite de l'Article LIII. au mois de Mai 1753.

APrès avoir montré, dans la première Partie de son Traité, combien notre Infanterie a besoin de réforme ; dans la seconde l'Auteur en propose un projet, qui est de la former en Légion. Les Romains lui en ont fourni le mo-

dèle : pour en faire ſentir le prix, il rappelle ce mot de Végèce (l. 2. c. 21) & en fait en quelque ſorte la deviſe de ſon Traité : *c'eſt ſans doute un Dieu qui leur inſpira la Légion.*

En effet avec elle Rome triompha de l'Afrique & de tout l'Occident, comme la Gréce avec ſa Phalange avoit triomphé de l'Aſie & de tout l'Orient. Ces deux ſortes de Milice ſe meſurèrent, & la Légion l'emporta ſur la Phalange, non par ſa force, mais par ſon mérite ; car c'étoit un défaut dans la Phalange de n'être invincible que dans la plaine ; & c'étoit un mérite dans la Légion de pouvoir vaincre la Phalange en tout autre terrein. Revenons à notre Auteur : Voici ſon plan.

» Chaque Légion ſera compoſée » de quatre Régimens, chaque Ré» giment de quatre Bataillons, » chaque Bataillon de quatre Com-

» pagnies, & chaque Compagn
» de quatre escouades. Il y aura
» plus, à chaque Régiment, u
» Compagnie de cinquante Gren
» diers, une autre de cinquan
» Grenadiers à cheval, & une tro
» siéme de cinquante hommes a
» més à la légère. Chaque Comp
» gnie de Grenadiers à cheval se
» composée d'un Capitaine, d'u
» Lieutenant, d'un Maréchal c
» logis, quatre Brigadiers, qu
» rante-quatre Grenadiers & u
» Tambour. Chaque Bataillon a
» ra un Commandant & un Ens
» gne. Chaque Régiment aura u
» Colonel, un Lieutenant-Col
» nel, un Aide-Major, un Sou
» Aide-Major; & chaque Légi
» aura un Général Légionnaire, u
» Major Légionnaire, un Aum
» nier, un Chirurgien & un Tam
» bour-Major ». Ainsi la Légio
Romaine étoit divisée en Coho
tes, les Cohortes en Centuries

les Centuries en Décuries. Outre l'Infanterie qui en faisoit le gros, elle avoit également de la Cavalerie, & ses Fantassins étoient armés, les uns pesamment, les autres plus à la légère.

L'Auteur veut qu'on choisisse le Général Légionnaire parmi les meilleurs Lieutenans-Colonels d'Infanterie, sans avoir égard au Régiment ou à l'ancienneté. Il lui demande tous les mérites qui dans son état peuvent le faire craindre & considérer : il l'éleve au grade de Brigadier qu'il supprime, & le charge d'en remplir toutes les fonctions. Quand il devient Maréchal de Camp, il veut qu'il perde sa Légion, dont il ne doit jamais s'absenter *à moins de raisons très-fortes, auquel cas il pourroit obtenir un congé du Roi.* Tant qu'il auroit sa Légion, il proposeroit, pour le remplacement de tous les emplois vacants dans l'E-

tat-Major de la Légion, jusqu'au Major, Lieutenant-Colonel Commandants de bataillons, Aides-Majors & Sous-Aides-Majors.

Pour les Colonels, il permet de les prendre parmi les jeunes Seigneurs destinés par leur naissance à commander des Régimens. Après les avoir formés à l'Ecole du Général Légionnaire, il les fait passer tout d'un coup au grade de Maréchal de Camp, sans pouvoir jamais devenir Généraux Légionnaires. On continuë ici aux Colonels le droit de proposer pour le remplacement des emplois vacants dans leurs Régimens, excepté ceux de l'Etat-Major.

L'Auteur continue aussi dans leurs fonctions les Lieutenans-Colonels & les Commandans des Bataillons : c'est d'entr'eux, & même d'entre les Aides-Majors & Capitaines, qu'il tire le Major-Légionnaire : il le charge de toutes les

fonctions du Major de Brigade, supprimé.

Les Aides-Majors seront tels, & avec les mêmes fonctions qu'aujourd'hui. Les Sous-Aides-Majors seront pris parmi les Enseignes, ou Lieutenans : à l'égard de ceux-ci & des Enseignes, l'Auteur ne change rien ni à leur état, ni à leur service.

Après avoir réglé l'état des Officiers, il descend à celui du Soldat. *On sçait*, dit-il, *qu'il est assez ce qu'on le fait être*. Dans le systême de l'Auteur, le Soldat ne pourra être que bon : on met ici le Capitaine en état de bien entretenir sa Compagnie, & l'on intéresse trop de gens à y veiller, pour qu'il puisse y manquer.

C'est dans les Compagnies ordinaires de Fusiliers qu'on choisit les *armés à la légère*. On ne donne à leur Capitaine qu'un Brevet de *Lieutenant* ; & ce n'est qu'après

avoir bien ſervi à leur tête, qu'on lui aſſure une Compagnie de Fuſiliers.

Pour les Grenadiers à cheval, ils ſont composés de tous les braves Soldats, qui ne ſeront plus en état de ſervir à pied : leurs Officiers ſeront tirés du Régiment, au gré du Colonel.

Comme c'eſt à la Brigade que l'Auteur ſubſtituë ſa Légion, il eſt à propos d'expoſer les principaux avantages de l'une ſur l'autre. 1°. Diviſée en toute ſorte de nombres pairs, la Légion eſt ſuſceptible de toutes ſortes de formes & d'arrangemens. 2°. Plus aiſée à mouvoir qu'un Bataillon ſimple, elle peut, ſelon le terrein, varier ſes diſpoſitions avec une facilité, & une promptitude merveilleuſe. 3°. La Cavalerie & l'Infanterie, dont elle eſt mêlée, étant tirée l'une de l'autre, entre ſes parties il n'y aura aucune averſion, mais plutôt un

accord parfait de ſentimens, d'intérêts & de manœuvre. 4°. Ses membres ſe connoiſſant, en auront plus de confiance les uns dans les autres, en entendront mieux l'ordre commun, & l'exécuteront avec une intelligence plus unanime. 5°. pour les Officiers, les commandemens ſeront toujours ſimples & uniformes : il ſuffira d'avoir vu & commandé une Légion, pour pouvoir commander toutes les autres, & s'en faire entendre.

La Brigade ne peut jouir de ces avantages : elle eſt compoſée de Régimens, qui n'ont entr'eux ni liaiſon ni connoiſſance : ce ſont autant de corps quelquefois auſſi oppoſés entr'eux que différens. Tous ne parlent pas la même langue ; & quand ils la parlent, quelquefois ils ne conſervent pas aux mêmes mots la même ſignification.

Mais c'eſt ſurtout par les abus

qu'elle réforme, ou qu'elle prévient, que la Légion est recommandable; elle en tarit jusqu'à la source. On y fournit à chaque Officier une honnête subsistance dans son grade, & on lui ouvre une voie sûre de s'avancer par le bon service. Sur toute la route, on seme les plus puissans motifs d'émulation : ceux qui ne seroient pas jaloux de s'avancer, seroient honteux de rester derriére leurs égaux : en ne courant pas à la gloire, on tombe ici dans l'opprobre. Le zéle des Officiers Majors pour la discipline n'est point enchaîné par l'intérêt; ils ne dépendent plus des Colonels; ils n'attendent rien que des Généraux-Légionnaires, qui par goût & par état exigeront avec rigueur que les loix militaires soient uniformément & également observées dans tout le Corps : en laissant assez d'autorité aux Colonels, on les tire de leur indépen-

dance ; on les soumet à un Général-Légionnaire, qui n'a rien à en espérer. Ils ont un service important à remplir sous ses yeux, & des leçons à recevoir de son expérience : enfin ils sont obligés d'apprendre également le service de l'Infanterie & celui de la Cavalerie.

Troisiéme Partie de l'*Ordonnance de la Légion*, c'est-à dire de l'ordre dans lequel elle doit combattre, se former, manœuvrer, marcher & camper : cet ordre doit être réglé sur la nature des Soldats, qui composent la Légion, & sur celles de leurs armes. Ces Soldats sont au nombre de 3800, dont il y en a 3200 armés & équipés comme ceux de nos Régimens. C'est sous ce point de vuë si juste que l'Auteur envisage sa Légion, & détermine que son *principal usage doit être de combattre en ligne.*

L'Auteur a remarqué que l'excès

d'étenduë qu'on donne à nos Bataillons, les rend lourds & flottans, sujets à se déranger & à se confondre. Pour rendre leur corps plus ferme & leur feu plus redoutable ; entre les Bataillons, dont un même Régiment est composé, il ne laisse qu'une distance de vingt pieds ; mais d'un Régiment à l'autre, il veut que l'espace soit double. Ces intervalles sont assez grands pour empêcher que la Légion entière ne se ressente considérablement des accidens, qui arrivent à un de ses Bataillons ; & trop petits pour destituer le Bataillon souffrant, du secours que la Légion lui doit, & pour donner aux Bataillons ennemis une ouverture, dont ils osent profiter : d'autant plus que cinquante pas en arrière, vis-à-vis de ces espaces, on distribue par troupes de vingt-quatre, les Compagnies de Grenadiers. Par cette disposition, on dérobe au pre-

mier feu ces braves choisis, on conserve aux Fusiliers un appui sûr en cas de retraite : ces Grenadiers sont même autant de témoins qu'on leur donne de leur valeur, ou de vengeurs de leur lâcheté : car, comme le dit l'Auteur, *la Légion sera leur patrie unique*, & par conséquent son honneur sera pour tous un intérêt commun.

Pour les *Armés à la légère*, dès que la Légion est rangée en bataille, on les porte *à cinquante ou cent pas en avant, dans les hayes, maisons, buissons*, & partout où on voudra les placer ; de façon qu'ils soient à portée de faire sur l'ennemi un feu vif & rapide. Si l'ennemi marche vers eux, il en essuye un feu incroyable, qu'ils continuent en se retirant & se ralliant derrière, ou dans les intervalles des Bataillons. Alors le combat s'engage : si la Légion est forcée de plier, sa retraite est proté-

gée par les Grenadiers. Pour peu qu'en chargeant, l'ennemi se dérange, la Légion peut doucement se rallier, revenir en bon ordre, & ravir une pleine victoire. Quand une troupe en désordre, est chargée par de l'Infanterie & de la Cavalerie excellente, elle ne sçauroit se remettre assez promptement pour en soutenir le choc. Mais si l'Infanterie ennemie succombe au premier effort de la Légion, les Armés à la légère & les Grenadiers fondent sur elle par les intervalles, & sa défaite entière est inévitable.

En plaçant en avant les Armés à la légère, à la faveur de leur feu continu & ajusté, toute l'armée peut, derrière eux, marcher & se mouvoir, sans que l'ennemi puisse rien découvrir. Dans ses mouvemens, elle sera d'autant plus ferme & tranquille, que le même feu dérobera à ses Soldats la *démarche* &

la *contenance* de l'ennemi.

L'Auteur a puisé la sagesse de ces manœuvres dans les mêmes sources que la forme de sa Légion. Les Romains sont toujours ses modèles ; il n'en diffère qu'autant que l'exige la différence de leurs armes & des nôtres ; le feu des unes & la pesanteur des autres fondent toutes les exceptions. Les deux premières lignes de la Légion Romaine étoient si pesamment armées, qu'elles ne pouvoient ni fuir devant l'ennemi, ni le poursuivre. on les retrouvoit toujours fermes dans leur ordre de bataille ; le javelot & l'épée étoient les seules armes offensives, dont le Soldat faisoit usage dans ces rangs inébranlables. Leur masse immobile étoit, au rapport des Historiens, *un mur de fer* : par le secours qu'ils recevoient des troupes légères, ils étoient garantis de toute chûte &

dispensés de tout mouvement. [a]
Nous n'avons garde de donner à nos lignes une si lourde stabilité ; le canon la rendroit inutile & désavantageuse.

Voici les principes que l'Auteu prêscrit pour ranger une troupe e bataille.

1°. Placer le Commandant dan un lieu, d'où il voye tout ce qu se passe dans sa troupe, & d'où i soit vu & entendu.

2°. Distribuer tellement les Of ficiers subalternes, qu'ils se trou vent partout, où l'exigent les mou vemens que peut faire la troupe.

3°. Dans le combat, arranger le uns près des autres, les Soldat accoutumés à vivre & à campe ensemble, de façon qu'ils recon noissent sans peine leur rang d leur file; les mettre à la portée d leur Commandant ordinaire ; e

---

[a] *Végèce l. 2. c. 17.*

faire des divisions si bien marquées, que le premier Officier, qui aura droit de les commander, les distingue & les fasse mouvoir.

Dans la Légion Romaine, tout cela étoit plus aisé à observer : chaque Soldat avoit un nom attaché au rang, qu'il devoit tenir dans sa *Décurie* : on avoit pris cet usage comme beaucoup d'autres de la Phalange Grecque. De plus les promotions d'Officiers se faisoient tellement qu'ils passoient d'une Cohorte à l'autre pour arriver à la première. Quand il y vaquoit un poste, il occasionnoit donc un mouvement dans toutes les autres, tous les Officiers du même grade faisoient un pas, qui les avançoit sans les élever. *Vég. l. 2. c. 21.*

4°. Garnir des meilleurs Soldats les endroits les plus dangereux, comme les premiers rangs & les aîles.

5°. Varier le moins qu'il est possible, l'ordre où une troupe est rangée. C'étoit surtout pour maintenir un ordre si stable & si avantageux, que, chez les Grecs & les Romains, les Soldats, outre le nom attaché à leur rang, portoient dans les différentes parties de leur armure, différens signes, d'où on sçavoit tout d'un coup leur Légion, leur Cohorte, leur Centurie, & enfin leur Décurie : en un mot leur grade, & leur nom même étoit écrit sur leur bouclier. *Vég. l. 2. c. 18, Ibid. l. 3 c. 3. & 5.*

De ces solides principes, l'Auteur conclut qu'on ne doit point nommer les Légions, les Régimens, les Bataillons, autrement que par les nombres qui marquent leurs rangs, 1, 2, 3, &c. Que chaque Régiment dans sa Légion, chaque Bataillon dans son Régiment, chaque Compagnie dans

son Bataillon, chaque Escouade dans sa Compagnie, doit avoir sa place fixe, le premier à la droite, le second à la gauche &c.

En bataille, il assigne également à chaque Officier son poste & son rang, & il leur montre l'endroit, où, selon les différentes manœuvres, ils doivent se porter pour en être toujours les ressorts principaux, les moteurs & les guides. Ses vuës s'étendent jusqu'aux Sergens, Caporaux, Tambours &c. Rien ne reste indéterminé.

Dans les marches, les revuës, les parades, (& non pas *recruës* & *passades*, comme porte l'Imprimé) & les évolutions, l'Auteur croit qu'il est essentiel de conserver toujours le même ordre, où les troupes doivent combattre: il interdit les exercices inutiles ; on ne les apprend qu'aux dépens des nécessaires. Les troupes qu'on y a formées ne lui paroissent *propres*

que pour les revuës * *& les parades.* Une Légion eſt une machine, qu'on ne doit plier & accoutumer qu'à des mouvemens utiles & réguliers.

Pour ce qui eſt du camp, l'Auteur détermine l'étenduë de ſon front ſur l'eſpace qu'occupe la Légion en bataille : il veut qu'on le reſſerre en campagne à meſure que la troupe diminue : il réduit l'eſpace de ſes Bataillons à cent ſix pieds : ce qui fait ſeize-cent quatre-vingt-ſeize pieds pour les ſeize Bataillons d'une Légion ; cent quarante pour les douze petits intervales ; cent ſoixante pour les quatre grands, en y comprenant celui de la gauche de la Légion ; en tout deux mille quatre-vingt-ſeize pieds. Il campe la Compagnie des Grenadiers à la droite, & celle des

* L'Editeur a mis *réſerves* pour revuës.

Armés à la légère à la gauche du Régiment. Il adosse deux à deux les Compagnies de Fusiliers : ce qui, avec les Compagnies détachées, forme neuf grandes ruës de trente-six pieds de largeur , & six de plus pour celle du centre ; pour l'emplacement de deux Compagnies adossées, quinze pieds ; sept, pour celui de chaque Compagnie détachée, & pour le grand intervalle, soixante pieds. » S'il est né» cessaire de déborder davantage » les ennemis, il n'y a, dit l'Au» teur, qu'à augmenter les interval» les : manœuvre que les grands » Bataillons ne sçauroient faire en » présence ».

Dans la quatriéme Partie, l'Auteur transforme en Légions les Régimens que nous avions en 1744. La guerre, où nous étions alors engagés, rendoit l'opération fort difficile ; mais tous les embarras disparoissent successivement devant

ſon intelligence ſupérieure : nous renvoyons au livre pour en concevoir la belle exécution qu'il avoit imaginée. On y trouvera deux tableaux qui doivent plaire infiniment aux yeux de tous nos Militaires : l'un préſente tous les changemens qu'on propoſoit dans ce nouvel arrangement : le Roi ſe trouvoit à portée de faire tant de graces, qu'il eût avancé d'un grade la dixième Partie des Officiers. Dans l'autre tableau, on voit l'adminiſtration générale de la dépenſe : cette opération, qui fait le déſeſpoir des plus habiles Commis, devient ici *claire & nette :* la diſtribution n'a rien que de ſimple & de facile dans la paix & dans la guerre. Malgré la force & l'augmentation des appointemens, il ſe trouve, par l'état dreſſé des différentes payes d'une Légion, qu'on épargne au Roi plus d'un ſeptième ſur toute la dépenſe des troupes.

C'eſt

C'est à regret que nous abrégeons un Auteur si peu étendu; car il s'en faut bien qu'il développe, ou même qu'il indique tous les avantages de sa Legion sur notre Infanterie actuelle. Dans son Mémoire, il songe moins à faire valoir son projet qu'à le faire concevoir : il avoit réservé ces détails & beaucoup d'autres pour un loisir plus commode : nous les espérons autant de son zèle, que sa capacité nous les fait désirer. On doit s'attendre qu'en réformant la discipline, il augmentera les fatigues du service : mais c'est-là le seul moyen de former de bonnes troupes. Tous les jours la Légion Romaine prenoit les armes & faisoit l'exercice, & les anciens Légionnaires les mieux exercés, *veteres & eruditi*, n'en étoient pas dispensés : les jeunes Soldats & les nouvelles recrues en faisoient autant deux fois le jour : la différence qu'on met-

toit alors entre le Soldat qui ſçavoit bien l'exercice, & celui qui l'ignoroit, c'eſt que l'un ſouhaitoit autant le combat que l'autre le redoutoit : dans l'action on comptoit plus ſur l'adreſſe du Soldat exercé, que ſur ſa force : d'un Soldat qui ne ſçavoit point manier ſes armes, on n'en faiſoit pas plus d'état que d'un Payſan. On regardoit même l'habitude de ces violens exercices, comme un principe de ſanté dans les troupes. Vég. l. 2. c. 23. l. 3. c. 2.

Nous avons remarqué, dans cet Ouvrage, un point de notre ancienne diſcipline que nous n'avons pu vérifier : c'eſt que dans nos anciens Bataillons alors diviſés par *manches*, *chaque manche avoit ſon drapeau au milieu de laquelle il étoit placé* : nous n'oſerions pas douter de ce fait, ſi nous étions bien sûrs qu'il n'eût pas été inſéré dans *l'Ouvrage* par une main étrangère,

ou laissé par une complaisance trop facile.

ARTICLE LX.

LETTRES SUR L'ELECTRICITE', dans lesquelles on examine les dernières découvertes qui ont été faites sur cette matière, & les conséquences que l'on en peut tirer. Par M. l'Abbé Nollet de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, de l'Institut de Bologne, & Maître de Physique de M. le Dauphin. *A Paris, chez Hyppolite - Louis Guérin, & Louis - François de la Tour. 1753. vol. in-12. pag. 264.*

» LE Livre de M. Franklin, » *dit M. l'Abbé Nollet dans* » *son Avertissement*, est devenu cé» lèbre par le goût qu'on a pris aux » expériences curieuses qu'il con-

» tient, & par les nouvelles mer-
» veilles, qu'il nous a fait décou-
» vrir . . . . La doctrine qu'il
» renferme, étant par bien des en-
» droits opposée à celle que j'ai
» enseignée jusqu'à présent sur les
» mêmes matières, je me suis cru
» obligé d'examiner de nouveau
» mes opinions, & d'en prendre
» la défense, quand j'ai vu que je
» pouvois le faire par de bonnes
» raisons, & malgré les préten-
» tions de l'Ecole de Philadelphie.
» Voilà ce qui a donné lieu aux
» Lettres que je publie aujour-
» d'hui; elles doivent moins passer
» pour une Critique de la doctrine
» de M. Franklin que pour une
» défense de la mienne. »

Tel est donc l'esprit & le but de cette Controverse : le zèle de M. l'Abbé Nollet pour le progrès de la Physique s'y montre dans toute sa pureté : neuf Lettres polies composent sa défense : toutes, excep-

té deux, sont adressées à M. Franklin lui-même. Elles sont terminées par des expériences faites en présence de MM. les *Commissaires* nommés par l'Académie.

La première Lettre contient l'histoire des découvertes qui se sont faites sur l'Electricité dans le courant de l'année 1752. Le principal de ces phénomènes & l'origine de tous les autres, c'est le livre de M. Franklin traduit en François, & publié à Paris. Sa fortune a été grande, le Public a été émerveillé des nouveautés qu'il contient. Ses Partisans ont été fort ardens à répéter ses expériences, & à les montrer; tout le monde ne l'a pas moins été à les voir & à les croire. A Marly-la-ville, M. Dalibard électrise des barres pointuës en les exposant au tonnerre : à saint-Germain, M. le Monnier étend cette expérience à toute matière *électrisable* indépendamment de toute

forme & de toute position : à l'Observatoire, MM. Cassini de Thury & Nollet donnent un spectacle *à-peu-près semblable.* Au Louvre, dans l'endroit le plus bas de Paris, le dernier dérobe l'Electricité aux nuages : à 18 lieuës de Paris, *un fer exposé & isolé en plein air* donne des étincelles, *quoiqu'on ne vît rien tomber ni sortir des nuages, qui couvroient le ciel.* Déjà on se flatte de dépouiller de la foudre les nuages orageux : le voyageur en tirant contr'eux son épée, espère en *soutirer le tonnerre & le braver :* à ceux, qui ne portent point d'épée, *on leur montre dans le livre de M. Franklin, qui étoit comme l'Evangile du jour, qu'on pouvoit suppléer au pouvoir des pointes, en laissant bien mouiller ses habits : ce qui est extrêmement facile en tems d'orage.* A ces agréables curiosités, M. l'Abbé Nollet ajoute des avis importans pour ceux qui vou-

droient tenter ces expériences. Le tour & l'agrément de cette Lettre la rend digne de la jeune, sçavante & vertueuse Demoiselle, à qui on l'adresse. *

La seconde Lettre est adressée à M. Franklin. On n'y trouve guères que les Préliminaires du Commerce, que l'Académicien de Paris veut avoir avec son Rival : il lui explique son principe des *effluences* & des *affluences simultanées*, & il le prévient qu'il ne lui proposera aucune difficulté pour l'embarrasser, mais seulement pour s'éclaircir.

M. l'Abbé Nollet n'entre donc en matière que dans la troisiéme Lettre : il y demande à M. Franklin sur quel fondement il distingue le feu électrique du feu élémentaire; pourquoi il le croit incapable d'échauffer ou d'enflammer,

---

* Marie-Ange Ardinghelli Napolitaine.

& par conséquent d'opérer aucune fusion qui ne soit *froide*. Il l'avertit que le tact ici ne peut être pris pour juge, puisque la main, sans se bruler, passe au foyer d'un miroir ardent, qui fond les métaux, sans qu'on ose en conclure que cette fusion soit froide. Au reste, il nous semble qu'on n'a pas droit de presser si vivement M. Franklin sur une distinction, qu'il affirme aussi légèrement que celle dont il s'agit. Car voici comme il s'en explique pag. 121, n. 46. *Le feu commun est dans tous les corps plus ou moins, aussi-bien que le feu électrique. Peut-être ne sont-ils l'un & l'autre que les modifications du même élément : peut-être que ce sont des élémens distingués.*

Il s'éleve ici, entre nos deux Emules, une contestation plus délicate : l'un (M. l'Abbé Nollet) prétend que le métal, que l'autre a cru avoir été fondu par le feu électri-

que, n'a été que *pulvérisé & porté par l'impétuosité* de cet élément dans les pores dilatés du verre qui, se resserrant aussi-tôt après, l'ont rendu inaccessible au dissolvant ; ou du moins qu'il a pris pour froide une fusion, dont la chaleur *instantanée* peut avoir eu une durée sensible. C'est-là former un incident, qui ne se décidera qu'après un plus ample informé.

M. Franklin soutient que le feu électrique ne pénétre que la demi-épaisseur du verre le plus mince, & il imagine une configuration dans les pores du verre, qui lui donne l'explication de cet effet. Il suppose pour cela que les pores du verre vont en se retrécissant depuis sa surface jusqu'au milieu de son épaisseur. M. Nollet s'élève également & contre le phénomène, & contre l'explication. Il détruit l'un 1°. par une expérience, où l'Electricité se fait sentir

à une feuille de métal enfermée dans un vase scellé hermétiquement. 2°. Par l'expérience du *tableau magique*. 3°. Par celle de Leyde, & des carreaux de verre enduits de métal. Pour combattre l'explication, il nous décrit la manière, dont le verre se forme, se refroidit, & se durcit au sortir du fourneau ; & il en fait résulter un *tissu* conforme à l'idée commune des Physiciens, & tout-à-fait contraire à celle de M. Franklin. Ce point est peut-être plus embarassant pour l'*Electricien* de Pensilvanie, que les *attractions* & *répulsions* transmises à travers les vases ou les lames de verre : car il leur ouvre un passage, dont le fluide électrique ne peut profiter : *Quoique ses particules*, dit-il pag. 195, *ne puissent passer à travers (le verre) d'une surface à l'autre, leur répulsion le peut faire, & par ce moyen elles agissent l'une sur l'autre :* cela est peut-être trop subtil,

pour être assez solide, & pour résister aux raisons que M. l'Abbé Nollet accumule dans la quatriéme Lettre, & qu'il confirme par deux expériences dont le recit est brillant, & le spectacle merveilleux.

Dans la cinquiéme Lettre, M. L.N. reprend l'expérience de Leyde, en retrace le procédé, & en conclut que l'eau s'électrise dans la bouteille ; que transvasée elle conserve son électricité, & la communique au v .e où on la verse, ou du moins qu'elle remplit la fonction d'un conducteur électrique : ces conclusions sont très-contraires aux assertions de M. F. & défigurent étrangement *la nouvelle face que l'expérience de Leyde avoit prise entre ses mains.*

Après ce coup de main, où l'on n'a guéres emporté qu'un ouvrage extérieur ; on attaque en forme le corps de la place, c'est-à-dire,

la doctrine établie sur les expériences de Philadelphie. Le commerce électrique entre les deux surfaces du verre, ses loix, ses proportions sont rejettées comme n'étant fondées sur aucune idée *à priori*. Le calcul de Pensilvanie est également réprouvé comme n'énonçant que des *résultats casuels*, qui paroissent & disparoissent selon le plus ou le moins d'électricité. Ensuite on renverse tous les fondemens *à posteriori*, qui pourroient soutenir ces conjectures arbitraires: enfin on montre que tous les faits dont elles s'appuyent, se plient aux principes de M. L. N. aussi bien qu'à ceux de M. F. & qu'il y a bien d'autres faits qui combattent directement l'opinion de M. F. sans contredire celle de M. L. N.

Notre Académicien trace à son émule la voie de se convaincre de toutes ces vérités, de se détacher de la proportion qu'il a imaginée

entre les *charges* & les *décharges* du feu éléctrique, & de ramener ces éléctrisations en *moins*, ou *négatives*, à des dégrés foibles d'électricité, qui semblent nuls vis-à-vis de plus grands, quand ceux-ci *maîtrisent* les circonstances. Toute cette théorie pratique porte sur une foule d'expériences aussi fines que sensibles. On les lira avec plaisir dans cette Lettre. On y voit le souffle bruyant des aigrettes, leur éclat lumineux, leurs étincelles piquantes, leurs flammes brillantes s'élancer du corps électrisé *négativement*, autant que de celui qui l'est *positivement*; & par-là ces merveilles sont prises pour autant de voix, qui déposent qu'un corps électrisé a toutes ses surfaces entourées d'une athmosphère plus ou moins étendue, d'où partent des rayons électriques.

Après avoir ainsi forcé le camp ennemi, M. l'Abbé Nollet s'y

fortifie, c'est-à-dire, qu'il introduit dans toutes les expériences de M. Franklin, ses *effluences & affluences simultanées*, dont la vertu satisfait à tous les phénomènes : les expériences & les observations de M. Franklin deviennent donc les arbitres du procès, & prouvent contre celui qui les a nommés pour *juges*.

Cependant nos deux Physiciens électrisans ne sont pas d'accord sur tous les faits qu'ils produisent. Il y en a où M. Nollet montre visiblement que le feu électrique dirige son action dans un sens contraire à celui selon lequel M. Francklin le fait agir : on en trouvera le détail important à la fin de cette cinquiéme Lettre.

La sixiéme roule *sur le pouvoir des pointes* : M. l'Abbé Nollet le reconnoît. Mais dans l'explication qu'on en donne à Philadelphie, il y a quelques articles qu'il ne peut

passer, tels que la tranquillité de l'athmosphère électrique, sa conformité de figure avec le corps électrisé, qu'elle enveloppe. Il oppose à ce calme du fluide électrique, le vent sensible qui souffle autour du corps électrisé, & qui enleve *avec impétuosité* les poussières de dessus la surface du corps qu'on électrise. Contre la conformité de figure, il objecte les émanations électriques qui coulent sur toute la surface du Conducteur, qui fournissent les aigrettes lumineuses qu'on en tire, & qui en dardent d'autres à ses extrémités.

L'Académicien François a trouvé cet endroit propre à placer une batterie contre les *attractions & répulsions* Newtoniennes; mais comme M. Franklin avoue qu'elles sont ici d'une foible défense, il n'y aura guères que ses Disciples qui resteront exposés au feu ennemi dans un poste si décrié. Pour tenter la

fidélité qu'ils ont jurée à ſon Adverſaire, M. l'Abbé Nollet ſeme ſur ſa route des réflexions, dont nous ne pouvons que leur recommander la lecture. Cette Lettre ſe termine enfin par dire que » le pou-
» voir des pointes n'appartient pas
» préciſément & uniquement aux
» pointes; que les effets qu'elles
» produiſent, ſont auſſi très-rede-
» vables aux ſurfaces qui s'éten-
» dent d'un bout à l'autre du corps
» pointu..... & qu'il eſt vraiſem-
» blable que les rayons effluens des
» corps électriſés, ſe plient vers les
» nouveaux Conducteurs qu'on leur
» préſente, puiſqu'une pointe plus
» armée éteint celle qui l'eſt moins:
» ce qui n'arrive plus, quand el-
» les ſont fort écartées l'une de
» l'autre ». Pour ſe convaincre de ces faits doctrinaux, on nous adreſſe aux expériences 29, 30 & 31 du Journal placé à la fin de ce Volume.

La ſeptiéme Lettre traite de l'analogie du tonnerre avec l'électricité. On l'avoit ſoupçonnée en France avant que M. Franklin l'eût publiée en Amérique : nos Académiciens l'avoient propoſée en queſtion, & avoient couronné les diſſertations qui l'avoient maniée avec plus d'intelligence ; M. l'Abbé Nollet lui-même les avoit prévenuës dans *ſes leçons de Phyſique expérimentale*. Il faut avouer cependant que M. Franklin a été bien au-delà. Elevé en quelque ſorte juſqu'aux nuës, il a contemplé, dans leur ſein, le fluide électrique, tantôt circulant d'un nuage à l'autre ; tantôt s'arrêtant ſur les montagnes. Il a conjecturé qu'on pouvoit le *ſoutirer* au paſſage du tonnerre : ſes Diſciples François ont eu la gloire de vérifier cette conjecture : dans l'hiſtoire de l'électricité, dit M. l'Abbé Nollet, les expériences de Marly-la-ville feront une époque

aussi mémorable que l'est celle de l'expérience faite à Leyde.

Fondé sur ces nouveaux phénomènes, il assure que le tonnerre est un météore électrique de sa nature, & que ce n'est qu'avec des *portions de ses feux redoutables* que nos Electriciens enfantent des éclairs & des foudres artificiels. Il exhorte tous les Electriciens à varier les *manipulations* & les circonstances, pour se convaincre enfin que ces attractions & répulsions qu'on découvre tous les jours entre les corps suspendus en l'air, ou dans le vuide, ne sont qu'un méchanisme opéré par la matière électrique : par-là, dit-il, *quantité de faits, par lesquels on s'efforce de rendre probables les qualités abstraites, rentreroient sous les loix intelligibles de l'impulsion*. Voilà un point solide, où s'arrête notre illustre Physicien sans aspirer à la chimère, dont on s'est trop légèrement abu-

sé, en croyant que *le tonnerre est maintenant au pouvoir des hommes ; que nous pouvons le dissiper à volonté ; & qu'un fer pointu, dressé vis-à-vis de la nuée orageuse, suffit pour le décharger entièrement de tout son feu.* Les expériences des *Franklinistes* lui fournissent des armes, dont il fait un usage peut-être trop sérieux contre une illusion si ridicule.

L'idée d'un *Electroscope*, qui pourroit avec le tems se perfectionner jusqu'à devenir un *électromètre*, est séduisante. M. l'Abbé Nollet qui l'a conçuë, invite M. Franklin à concourir avec lui pour la réaliser. Il faut lire dans sa Lettre ce qu'il en a déja exécuté à sa campagne.

C'est à M. Jallabert, célèbre Electricien, que M. l'Abbé Nollet écrit la huitiéme Lettre, en lui envoyant le Livre de M. Franklin. Les progrès de l'Amérique dans

la ſcience de l'électricité, y ſont comparés avec ceux de l'Europe : malgré l'intervalle des mers, on s'eſt rencontré en beaucoup de points importants : on les marque ici pour rendre juſtice à tout le monde. Enſuite on rappelle quelques expériences du Profeſſeur de Genève, & les embarras qu'il trouvoit à en expliquer quelques circonſtances ; on les leve toujours avec le ſecours des *effluences* & *affluences ſimultanées*.

La neuvième lettre à M. Boze eſt ſur un ton un peu critique : ainſi l'émulation s'allume entre Paris & Philadelphie. Si ce feu n'agiſſoit qu'à la diſtance qui ſépare ces deux villes ſon ardeur ne ſeroit jamais bien vive. Mais l'école de Penſilvanie a des élèves juſques dans Paris : la diſpute en ſera plus vive, & le progrès de l'électricité plus rapide dans nos contrées.

Dans la page 160. ligne premiè-

re , M. l'Abbé Nollet parle d'une experience dont on nous a priés de donner la manière au Public. Il faut suspendre horisontalement à un cheveu , soit dans l'air libre , soit dans un récipient, ou une cloche de verre pleine ou vuide d'air ; toutes sortes de corps mis en lame ou bandes fort minces , de la largeur d'un pouce ou deux , de la longueur d'un demi-pié, ou d'un pié, & approcher d'un des bouts de cette lame à un demi-pouce , ou un pouce de distance, toutes sortes de matières, ou se tenir soi-même près de la cloche ou du récipient ; & l'on voit alors ces lames tourner autour du cheveu & s'approcher , ou s'éloigner des corps qu'on approche d'elles.

En finissant cet extrait nous sera-t-il permis d'observer qu'à certains égards on pourroit comparer ensemble la poudre à canon , & l'électricité ? On trouve dans l'une, l'image , & dans l'autre la matière

du Tonnerre. Le feu eſt l'élément qui les anime toutes deux ; il ſe nourit de l'aliment qu'elles lui offrent, & ſa voracité ne s'appaiſe que quand il a conſumé toute la nourriture que l'art d'un côté, & la nature de l'autre lui préſente. Les forces qu'il en tire, ſont ſi peu les mêmes qu'on doute ſi, de part & d'autre, c'eſt un feu de même eſpèce. Là il ne ſe montre que ſous la forme d'un élément meurtrier ou deſtructeur ; auſſi ne plut-il d'abord qu'aux yeux de la guerre, qui pour l'approprier à ſon ſervice, changea toutes ſes manœuvres. Ici ſans être moins vif & moins rapide, il n'eſt ni ſi violent ni ſi furieux ; ſon éclat eſt plus agréable que terrible ; ſa flamme plus pétillante que dévorante ; & ſes étincelles ſont plus piquantes que brulantes. Il ne diſſout que les métaux, il ne briſe que le verre, il ne conſume que le papier. En le

maniant on ne court aucun danger dont on ne puisse aisément se garantir. La poudre à canon est une invention de l'esprit humain, sa première destination fut de renverser, ruiner, ravager, incendier: il fallut à l'art bien du tems pour tirer du sein de l'horreur qu'elle répandoit, des symboles d'allégresse. L'électricité est un jeu de la nature : pendant des siècles elle s'est montrée sous mille formes presque toutes innocentes. Les Physiciens ont plus à se justifier de l'avoir eu si longtems sous les yeux sans la voir, qu'à se glorifier de l'avoir enfin apperçuë. Dans la fin de sa neuvième lettre, M. Nollet entreprend leur apologie. Après avoir applaudi sincèrement à ses grands travaux, il ne nous reste plus qu'à rappeller à tous ceux qui, comme ce judicieux Académicien, courent dans la carrière électrique, un avis important qu'il leur donne ; c'est

que plus les découvertes se multiplient, plus il faut s'attacher à bien pénétrer les faits d'où elles sortent, & ne se permettre que des *conséquences immédiates, & qui se présentent le plus naturellement.* Souvent on se croit utile, on n'est qu'importunt.

ARTICLE LXI.

***ESSAI CRITIQUE SUR** l'établissement & la translation de l'Empire d'Occident, ou d'Allemagne. Les causes singulières pour lesquelles les François l'on perdu.* Par M. l'Abbé Guyon. A Paris chez Villette, Desaint & Saillant, Nully, Mlle. Debure. 1752 vol in-8°. pages 318.

» MOn dessein, *dit l'Auteur* » *dans son avertissement*, est » d'éclaircir l'origine de l'Empire » d'Occident, sa possession par » les

» les defcendans de Charlemagne,
» & enfuite fa tranflation & fon
» établiffement dans la Nation
» Teutonique. » *Il ajoute que ce point d'hiftoire eft également néceffaire à celle des deux principales Monarchies de l'Europe; qu'il y a une forte de honte qu'il foit connu de fi peu de perfonnes, & que jufqu'à préfent aucun Ecrivain ne fe foit donné la peine de le développer.*

Si ce début n'eft pas flatteur pour ceux qui ont écrit notre hiftoire, il n'en doit que plus intéreffer ceux qui fe piquent de la fçavoir; il leur annonce & leur promet des lumières, dont ils ne fe fentent pas le befoin. Pour remplir leur attente & fon projet, M. l'Abbé Guyon a divifé fon Effai critique en trois parties, dont la première contient l'Hiftoire de *l'Empire d'Occident établi & poffédé par les Rois de France*; la fe-

conde comprend les *causes de la chûte de cet Empire & de sa perte chez les François*; dans la troisiéme on trouve des recherches sur le *titre d'Empereur des Romains*, *& sur celui de Roi des Romains*, *sur l'origine & sur les droits des Electeurs*.

La première partie n'est que l'histoire de la seconde race de nos Rois : les événemens principaux de leurs règnes y sont rassemblés en abrégé : l'Auteur les a joints à leurs principes & à leurs dates, sans presque s'astreindre à mettre entr'eux aucune autre liaison historique. Il paroît qu'en cette partie sa critique n'a songé qu'à jetter les fondemens de l'édifice qu'elle méditoit; on y trouve plus de solidité que d'agrément. Plus de deux Siècles d'une scène très-étenduë dans l'espace qu'elle embrasse, très-féconde & très-variée dans les révolutions qui la remplissent,

n'occupent ici que sept Chapitres & la moitié du Volume.

Dans le premier Chapitre, Charles-Martel, Pepin & Charlemagne se succèdent. » Depuis Clovis » second, fils de Dagobert, *dit M.* » *l'Abbé Guyon*, le sceptre de la » Nation (Françoise) étoit deve- » nu méprisable par la foiblesse de » ceux qui le tenoient. Rois par le » diadème ou la couronne dont » leurs fronts étoient décorés ; su- » jets par la soumission & l'aveu- » gle déférence qu'ils avoient pour » leurs Ministres ; c'est le contraste » humiliant par lequel on étoit en » droit de les caractériser ». Sur un théâtre si inanimé, l'Auteur se hâte de montrer Charles Martel : en trois ans ce Ministre affranchit le sceptre des *rivaux* (nous aimerions mieux dire des factions) qui en bravoient la puissance, & tarit la source des guerres, qui divisoient la Famille Royale. Ces victoires

domeftiques ne furent que des préparatifs à des guerres étrangères. Les Saxons, les Germains, les Bavarois, furent bientôt défaits, dépouillés, affervis. En trois batailles les Sarrazins perdirent plus de 375000 hommes.

Après vingt-deux ans de miniftère, Charles Martel partagea entre fes deux fils, fon autorité; comme fi c'eût été un patrimoine: mais la mort ou la retraite de Carloman la livra bientôt toute entière à Pepin fon frère. Pour le placer fur le thrône, où fon ambition afpiroit, à l'eftime de la Nation, le Pape Zacharie joignit fon fuffrage, efpérant que le nouveau Monarque voudroit bien fecourir la Ville de Rome, qu'Aftolphe, Roi des Lombards, menaçoit, après avoir enlevé le Patrimoine de faint Pierre. Deux fois Pepin paffa les Alpes, & força l'Ufurpateur à figner deux Traités. Le fe-

cond, plus humiliant que le premier, fut aussi mieux gardé. Pepin fit la donation de ses conquêtes au Successeur du Prince des Apôtres, & fut par-là le Fondateur de sa puissance temporelle. Ici notre Auteur dissipe les foibles nuages, que quelques Ecrivains ont voulu répandre sur cette donation, dont l'acte est incontestable.

Les Etats de Pepin, divisés par son Testament entre ses fils, furent bientôt réunis sur la tête de Charlemagne, par la mort de son frère Carloman : la veuve de celui-ci ne put assurer à ses enfans aucune part dans la succession de leur père. L'asyle & la protection que Didier Roi des Lombards leur accorda, ne fit qu'attirer Charlemagne en Italie, & la Lombardie fut sa conquête ; son Roi prisonnier, fut conduit en France, & enfermé dans un cloître. M. l'Abbé Guyon ne quitte point Charlemagne pen-

dant le Siège de Pavie changé en blocus : il le suit à Rome, où ce Prince confirma la donation de Pepin, en se réservant les droits de Souveraineté sur les terres énoncées dans cet acte. De-là l'Auteur revient en France avec son Héros, qu'il accompagne en Espagne jusqu'à l'Ebre, & sur le Danube jusqu'en Hongrie. Après avoir fait tant de courses victorieuses, converti au Christianisme la plûpart de ses nouveaux Sujets, reçu les hommages de tant de Nations & les présens de la Perse, ce Monarque revint en 800. passer les fêtes de Noël à Rome, où tout le monde sçait qu'il reçut des mains de Léon III. l'onction Impériale.

M. l'Abbé Guyon ne croit pas, comme quelques Auteurs l'ont écrit, que Charlemagne ait alors, ou même jamais, pris dans ses armoiries *l'Aigle éploiée à deux têtes*; il doute que ce symbole, dans

son origine, ait signifié les deux Empires d'Orient & d'Occident; il assure qu'il n'y a jamais eu que le faste de quelques-uns des Othons, qui, des Enseignes Impériales, l'ait transporté dans ses armoiries. Il remarque que Charlemagne ne profita point de ses conquêtes, ni des hommages qu'elles lui attirèrent, pour grossir ses titres.

L'autorité des Ducs fut abolie sous Charlemagne : ces Seigneurs, *qui avoient la qualité de Princes*, étoient trop puissans pour le Roi, & trop Tyrans pour le peuple : on leur substitua des *Comtes* en titre d'office : comme ils étoient de la Cour du Monarque & les principaux Officiers de son Palais, on les appelloit *Comites Palatini.* En déterminant leur pouvoir & leur ressort, on ne donnoit ni à l'un ni à l'autre la même étenduë qu'ils avoient euë sous les Ducs. Ces Comtes formoient le Conseil d'Etat,

celui d'entr'eux qui en étoit le chef, étoit *Chancelier* : leurs décisions étoient sans appel. Ces idées de l'Auteur nous paroissent bien fondées, elles n'ont pas échappé à tous nos *Ecrivains modernes*, mais peut-être à quelques-uns. Sur l'origine des noms & des charges de *Notaires*, *Référendaires*, *Chanceliers*, *Marquis &c.* nous croyons aussi qu'il a choisi la plus probable & la plus sensée des opinions, qui partagent nos Auteurs.

Le second Chapitre comprend les *démembremens de l'Empire sous Louis le Débonnaire, & les guerres civiles, qu'ils occasionnèrent.* Si ce Prince eût eu moins de foiblesse pour ses enfans, ou des enfans plus dignes de sa tendresse, son règne eût été aussi heureux que celui de son père, & sa Cour mieux réglée. Il fut trop vertueux pour dissimuler & pour tolérer la licence, qu'il trouva dans la Cour de Char-

lemagne : ses sœurs mêmes n'étoient rien moins qu'irréprochables : son zèle n'en fut que plus ardent pour faire cesser le scandale : ces Princesses furent renvoyées dans leurs appanages. Les autres Dames trop célèbres reçurent ordre de se retirer dans leurs terres, & quelques Prélats trop fastueux furent relégués dans leurs Diocèses.

Pour s'en venger, ils disoient que *l'Empereur étoit plus propre à régler un Monastère, qu'à gouverner un Empire*; mais ce ne furent pas ces discours qui empêchèrent la réforme de l'Etat : ce furent ceux qu'on tint aux Princes ses enfans, qu'il avoit eus d'Hermengarde. Il avoit associé l'aîné à l'Empire, & couronné les deux autres. Moins sensibles à ces bienfaits qu'à la haine qu'on leur inspira contre leur belle-mère, & à la jalousie qu'on leur fit concevoir contre le fils

qu'en avoit eu l'Empereur, ils se liguèrent contre le meilleur des pères & des Rois : ses complaisances un peu trop marquées pour Judith son épouse, & pour Charles le Chauve son fils, furent le prétexte dont on abusa pour armer contre leur père l'ingratitude & la perfidie des trois Princes, fils d'Hermengarde : on ne sçait que trop jusqu'où leur ambition soulevée porta ses attentats redoublés, en servant une cabale dont Louis le Débonnaire n'avoit allumé la haine & la vengeance, qu'en la corrigeant de ses vices.

Il faut cependant convenir que, dans le cours de ces odieuses procédures, le Prince accusé se manqua à lui-même : en soutenant si mal sa dignité & son innocence, il appuya les accusations intentées contre sa personne : par-là ses ennemis gagnèrent, parmi les Juges, des suffrages qu'il n'auroit point

dû perdre ; car on doit ſçavoir qu'il y eut des Seigneurs & des Prélats vertueux, qui ne ſe crurent pas obligés à défendre comme innocent, un Roi qui s'avouoit coupable.

Quand on étudie l'hiſtoire de Louis le Débonnaire, on eſt tenté de n'attribuer ſes malheurs qu'à ſa clémence pour des enfans dénaturés : il eût toujours eu aſſez de forces pour triompher de la puiſſance qu'ils tenoient de ſa bonté, s'il en eût eu aſſez pour vaincre le penchant qui l'inclinoit à leur faire grace. Ils s'humilioient ſans repentir, il pardonnoit ſans châtiment, voilà la principale ſource de ſes revers.

M. l'Abbé Guyon prétend que le partage qu'il fit à ſes enfans, n'accéléra pas la décadence de l'Empire, parce qu'ils reſtoient toujours obligés à l'hommage pour les Etats qui leur étoient échus.

Mais ce partage même ne leur servoit-il pas à s'affranchir de cette obligation ? Un hommage qu'ils devoient sans le rendre, n'étoit pas un frein à la puissance qu'ils recevoient : ce n'étoit qu'une atteinte à celle qui l'avoit imposé. Ce partage eut encore un mauvais effet. Beaucoup de Seigneurs, dont les Domaines n'étoient pas dans les Etats que l'Empereur s'étoit réservés, quittèrent sa Cour, pour s'attacher à de nouveaux Souverains, dont ils avoient plus à craindre ou à espérer : leur retraite diminua la puissance de Louis autant que son cortège, & les disposa à entrer dans les intérêts de ses enfans à son préjudice. On ne vit donc plus autour du Monarque cette pompe majestueuse, qui enchaînoit tous les Grands de l'Empire à la suite de Charlemagne : on ne les vit plus briguer les faveurs du thrône, en abaissant l'or-

gueil de leurs titres ; préférer les charmes de la Cour au plaisir de regner dans les terres de leurs Domaines, & cesser d'être des Vassaux redoutables, pour devenir d'agréables Courtisans. Sous Charlemagne, leur faste étoit un hommage qui plaisoit à un Souverain magnifique, & qui assuroit leur dépendance, en épuisant leurs facultés ; le désordre de leurs affaires ne nuisoit point au bon état de ses Finances ; les vices mêmes, qu'il ne se croyoit pas obligé de punir dans eux, loin de troubler la subordination, ne pouvoient guères que l'affermir. Le frein que voulut opposer son Successeur, occasionna les éclats qui furent funestes à son autorité.

Dans le Chapitre troisiéme, l'Auteur continue l'histoire des *troubles*, dont le second contient la naissance. Pendant la vie de Louis le Débonnaire, la jalousie

avoit allumé entre ses enfans une guerre que sa mort ne devoit pas éteindre : elle ne fit qu'ouvrir un champ plus libre à l'ambition de l'aîné. Ses anciens sermens étoient une barrière qui ne lui couta guères à franchir ; il prétendoit règner seul. Pour sauver leur couronne, ses frères unirent leurs forces, ce concert les soutint : malgré ses fraudes & ses parjures, Lothaire fut contraint à un partage. Ses enfans ne furent pas contens de celui qu'en mourant il leur fit de ses Etats.

Après sa mort, les intérêts de ses frères ne furent plus les mêmes, il s'éleva entr'eux des démêlés qui les divisèrent : l'Empire étoit toujours la proie qu'ils déchiroient à l'envi : leurs querelles ne finissoient que par quelque nouveau démembrement qu'ils faisoient souffrir à ce grand corps. M. l'Abbé Guyon se tire heureusement

des embarras, que jette ici dans l'hiſtoire la multitude des Princes de même Sang & de même nom.

Dans ſon Chapitre quatriéme, on voit *l'Empire revenir aux Rois de France ſous Charles le Chauve* : les frères de ce Prince tranſmirent à leur poſtérité la malédiction portée contre les enfans qui ne rendent pas à leur Pére l'honneur qu'ils lui doivent : Charles le Chauve recueillit ſeul la bénédiction, dont ils étoient indignes. Pour ſe l'aſſurer, il affranchit les grands Vaſſaux de l'hommage qu'il lui devoient ; c'étoit faire à l'Empire une plaie, que l'Auteur a raiſon de compter au nombre des cauſes qui en hâtèrent la chute. A ces droits de l'Empereur, que le Roi ſacrifioit au déſir d'obtenir le trône Impérial, ajoutons des négociations ménagées de loin, & entretenuës avec des libéralités ; qui font dire à M. l'Abbé Guyon

que ce Prince achéta *chérement le suffrage* du Pape Jean huitiéme ; des troupes nombreuses secrétement rassemblées ; de longues marches promptement exécutées ; des conventions offertes & reçuës pour être violées ; voilà les voies qui lui ouvrirent le chemin de Rome, où il fut couronné le jour de Noël, comme Charlemagne l'avoit été soixante & quinze ans auparavant.

Cet Empereur ne jouit pas tranquillement de son élévation : son frère Louis de Germanie, pendant sa vie, &, après sa mort, ses enfans, les Sarrasins en Italie, les Normands d'un côté, les Bretons de l'autre, troublèrent toujours le bonheur de son Empire. Il fut obligé de retourner en Italie pour secourir le Pape contre les Sarrazins : ce voyage ne fut pas fort glorieux. Le retour fut encore plus malheureux ; il mourut en repassant les Alpes.

Après la mort de Charles le
uve, le titre d'Empereur ne fut
nt rempli pendant trois ans :
fils Louis le Bègue ne le porta
ais, comme le prouve très-
M. l'Abbé Guyon, & il
rut dix-huit mois après son
. Ses deux fils aînés ne lui fur-
rent guéres : Charles le Simple
étoit le dernier, n'avoit que
ans, quand ils moururent.
Royaume étoit alors fort agité
ledans & au-dehors : persuadés
un enfant ne pouvoit pas le
verner, les Seigneurs François
ellèrent Charles le Gros : par-
e Prince qui avoit déjà reçu
ction Impériale, se trouva Sou-
in de tous les Etats, que

jours la paix honteusement. Enfin
» les Etats Généraux tenus à Tri-
» bur le jugèrent incapable de gou-
» verner, & ils en conclurent qu'il
» falloit le déposer... Ne faisant
» aucune attention au jeune Prin-
» ce Charles, fils de Louis le Bé-
» gue, à qui la couronne Impé-
» riale étoit uniquement & mani-
» festement dévoluë, comme des-
» cendant en ligne directe de
» Charlemagne, ils envoyèrent
» l'offrir à Arnoul, bâtard du Roi
» Carloman ; celui-ci ne balança
» pas un instant d'accepter ce qu'il
» étoit prêt d'envahir .... Charles-
» le Gros au contraire fut générale-
» ment abandonné .... Dans l'es-
» pace de trois jours, celui qui
» avoit été Maître du vaste Em-
» pire de Charlemagne, tomba du
» faîte de la grandeur dans la plus
» triste des situations, chassé du
» Palais, n'ayant pas même de
» quoi vivre, n'osant en deman-

» der, & perſonne ne lui en vou-
» lant donner de peur d'être accu-
» ſé de prendre ſon parti ». C'eſt par ces traits que M. l'Abbé Guyon finit le règne de ce Prince, & ſon cinquiéme Chapitre.

Dans le ſixiéme, il repréſente *l'état incertain de l'Empire depuis la mort de Charles le Gros, juſqu'à celle de Louis, fils d'Arnoul.* L'élévation de cet Arnoul lui donna moins de Sujets que de Rivaux: ſon exemple les enhardiſſoit à s'affranchir de toute dépendance, & à former des trônes, d'où ils ſe croyoient permis d'aſpirer auſſi à l'Empire. Sous Charles le Chauve, & depuis ce Roi, on n'oſoit révoquer les Gouverneurs, de peur de s'en faire autant d'ennemis. Ces Officiers devinrent donc peu-à-peu des Princes, des Souverains abſolus. Les uns ſur leurs alliances, les autres ſur leurs ſervices, ou ſur d'autres titres, fondoient

des prétentions ambitieuſes, ſources éternelles de troubles & de revolte, ſurtout quand la minorité, la foibleſſe ou d'autres vices des Princes regnants, permettent de former impunément des projets & des complots criminels. Or tel fut le malheur de ce Siècle, qui par-là ouvrit à l'ambition de Bérenger, Duc de Frioul, de Gui, Duc de Spolette, & de pluſieurs autres une carrière, où notre Auteur les ſuit fidèlement, ſans oublier les Hongrois, les Sarrazins, les Turcs & les Normands qui profitèrent de cette confuſion pour exercer les plus horribles brigandages.

Louis, fils d'Arnoul, fut ſon Succeſſeur : notre Auteur ſoutient contre nos Hiſtoriens modernes, que ce Prince n'eut jamais le titre d'Empereur, il mourut jeune & ſans Héritiers. Après ſa mort, les Etats Germaniques diſpoſèrent de la Couronne vacante, comme ſi

elle eût été *élective* : quelques-uns de leurs Historiens ont prétendu qu'elle l'étoit en effet, & ont entrepris de les justifier par-là de toute infidélité envers le Sang de Charlemagne. M. l'Abbé Guyon attaque cette apologie ; & par le *fait* & le *droit*, il en démontre la fausseté.

La Couronne de Germanie fut déférée à Othon, Duc de Saxe, il s'excusa de l'accepter sur sa vieillesse : on lui remit, le choix d'un autre Roi : ce grand homme élut son plus mortel ennemi, Conrad. Ce Prince se montra digne d'un choix si glorieux ; en mourant, il appella les Seigneurs de Germanie pour leur déclarer qu'il ne connoissoit personne plus digne de l'Empire, que Henri, Duc de Saxe, son propre ennemi, fils du généreux Othon. Ainsi ces grands hommes sacrifioient leurs haines personnelles au bien commun, & sça-

voient encore mieux s'estimer que se haïr. Othon, dit le Grand, succéda à son père Henri.

Pendant ces glorieux règnes, la Germanie fut si agitée au-dedans, & quelquefois si attaquée au-dehors, qu'elle ne dut son salut qu'à la grandeur de ses Maîtres. La France étoit aussi ébranlée que la Germanie, & n'avoit pas des Rois si capables de la soutenir. Sur son trône, le Sang de Charlemagne dégénéroit, la gloire en fut bientôt éteinte, & la source tarie. L'Italie n'étoit pas plus tranquille : on en peut juger par l'histoire que M. l'Abbé Guyon nous donne des *vicissitudes ausquelles* il dit que *la qualité d'Empereur fut exposée dans l'espace de soixante ans.* Othon Premier fut appellé en Italie, dans le tems qu'elle gémissoit sous la tyrannie de Bérenger le jeune; il y fut reçu comme un Libérateur, il fut sacré & couronné

Empereur par Jean XII. Notre Auteur remarque, entre l'élévation de ce Prince & celle de Charlemagne, une différence bien grande; c'est que le premier reçut la couronne Impériale contre son attente, & que le second n'en fut décoré qu'après l'avoir *achetée.*

Dans le septiéme Chapitre de cet essai, l'Auteur a rassemblé le détail de toutes les guerres civiles & publiques, par où finit en Allemagne le règne des Princes François, & commença celui des Princes Teutons.

Dans la seconde partie de son *Essai Critique*, M. l'Abbé Guyon recherche *les causes de la chute de l'Empire & de sa perte chez les François*: il en assigne cinq qui lui fournissent la matière d'autant de Chapitres. Nous nous sommes expliqués sur la première, la troisième & la cinquième dans les endroits où l'histoire nous les a pré-

ſentés. Les deux autres ſont *la puiſſance temporelle des Papes & la ſéparation des Germains.*

Les malheurs de l'Italie la déterminèrent à réunir, ſur la tête de Charlemagne, la Couronne Impériale à celle de France. En faiſant un Empereur, elle ſe donnoit un défenſeur : ne trouvant plus dans ſa poſtérité la même protection dans les mêmes beſoins, elle implora celle des Princes Teutons aux mêmes conditions. Ainſi les mêmes raiſons & les mêmes mains qui avoient porté la Couronne Impériale dans une maiſon, la tranſportèrent dans une autre. Si, dans ces révolutions, les Papes avoient joué un auſſi grand rôle que le prétend l'Auteur, s'ils avoient, comme il le dit, *donné* non-ſeulement l'*onction*, mais même *la Couronne Impériale*, il ne ſeroit pas étonnant que leur pouvoir temporel fût

fût alors devenu considérable: on auroit trop dû à leur faveur, pour rien disputer à leur puissance. Mais il ne s'ensuivroit pas de-là que cette puissance nous eût enlevé l'Empire. Il n'est que trop constant, par l'Essai que nous abrégeons, que, pour conserver l'Empire, il ne falloit alors que pouvoir le soutenir : c'est ce qu'on ne devoit pas attendre de nos Rois de la seconde race, ni de la situation de la France sous leur règne. On sçait leur foiblesse & nos malheurs qu'elle causa. Des Papes moins puissants auroient-ils rendu ces Princes plus forts & la France plus heureuse ?

L'autre cause est *la séparation des Germains.* M. l'Abbé Guyon soutient qu'ils n'ont pas eu *droit de déposer Charles le Gros* possesseur légitime de la Couronne Impériale, ni de priver *du fruit de ses conquêtes, Charles le Simple fils de Louis le Begue ;* il revendique

à ce Prince l'Empire, *comme un héritage de famille*. Pour les porter à une si juste restitution, il les cite à un tribunal non-suspect, c'est celui de *Grotius*. Nous souhaitons plus que nous n'espérons que les principes de cet homme si sçavant dans le droit des gens, fassent sur les cercles Germaniques assez d'impression pour les réunir au corps, dont ils se sont séparés. Mais auprès des grandes Nations, de pareils scrupules ont rarement un pouvoir si rétroactif. Pour tout ce qui reste de ce bon Ouvrage, nous renvoyons au Livre même : en y recourant, on aura une satisfaction que nous invitons fort nos Lecteurs à se procurer : l'Auteur n'a pas épargné son travail pour la rendre complette.

ARTICLE LXII.

ESSAI SUR L'ARCHITECTURE, in-12. pag. 293.

sans la Préface. A Paris, chez Duchesne, ruë saint Jacques. M. DCC. LIII.

CE Livre a eu l'avantage de plaire à la plupart des Lecteurs, à ceux même qui n'en approuvent pas toutes les observations ou toutes les critiques. C'est que la tournure & le style en sont agréables; c'est qu'il y règne un air de liberté, de franchise, de desintéressement, de zèle qui intéresse plus que tous les détails de doctrine. Reprenons à l'endroit où nous en étions restés.

Il est question de la commodité relative à l'art de bâtir; & elle consiste, cette commodité, dans la situation, dans la distribution, dans les dégagemens. Sur ces trois choses, l'Auteur ne dit guères que ce qu'on sçavoit déjà, mais il le dit très-bien. On croiroit qu'en trai-

tant de la situation des bâtimens ; il s'est rappellé les préceptes contenus dans les beaux Vers du *Prædium rusticum.* » Il est d'une assez » grande conséquence, *dit notre* » *Anonyme*, quand on est le maî- » tre de choisir, de se fixer à une » situation qui réunisse la salubrité » de l'air aux agrémens de la vuë. » Un air n'est véritablement sain » que lorsqu'il n'est ni trop sec, ni » trop humide. La trop grande sé- » cheresse nuit à la poitrine ; la » trop grande humidité est la sour- » ce de mille accidents. Sur les » hautes montagnes, on n'a point » à craindre l'air humide : mais on » y respire un air trop vif & trop » cru ; on y est battu par les vents; » communément on y manque » d'eau, & on est sans cesse ex- » posé à monter & à descendre. » De pareilles situations sont évi- » demment pleines d'incommodi- » té. Dans le fond des vallées ou

» des plaines, on respire un air
» gras, mais il est humide & ma-
» récageux : en hyver, ce sont des
» brouillards continuels.... Un lieu
» assez élevé pour dominer la plai-
» ne, autour duquel il n'y auroit ni
» marais ni eaux dormantes, qui
» seroit à l'abri des grands vents,
» par le voisinage de quelque fo-
» rêt ou de quelque montagne,
» qui seroit près d'une belle riviè-
» re, sans avoir rien à craindre de
» ses débordemens ; un tel lieu
» fourniroit une habitation extrê-
» mement saine » &c. Le P. Vaniè-
re avoit dit :

Sit clemens cœlum, mollesque fre-
quentiùs auras
Quam ventos habeat : pluviales pinguis
ad austros
Pendeat exiguè tellus, depressior imâ
Non convalle latens, non montibus as-
pera nudis,
Nec torpentis aquæ diris infesta venenis.

Arduus ad boream Mons tempestatibus horret,
Et Cererem planis imber suffocat in agris.
Villaque demissis in vallibus abdita; cœli
Prospectu caret, obruitur stagnantibus undis,
Atque frequens vapor in nubem concretus aquosam
Spicatæ segeti nocet, & florentibus uvis. &c.

L'Auteur s'étonne » que nos » Rois, à qui rien n'est impossible, » ayent choisi pour leur demeure » habituelle un des plus tristes » lieux de la nature. Versailles, » *ajoute-t-il*, a couté des sommes » immenses, & malgré tous les » efforts de l'Art employés à l'em- » bellir, par sa situation il inspire » la tristesse à tous ceux qui l'habi- » tent. Je ne sçai même si l'air en

» eſt bien ſain, à raiſon des eaux
» qui l'entourent. L'étonnement
» augmente, quand on voit ſaint-
» Germain, à qui la nature n'a
» rien refuſé, & dont à beaucoup
» moins de frais, il eût été facile
» de faire une demeure enchan-
» tée. »

Verſailles fournit ailleurs d'autres ſujets de critique. » Ce Châ-
» teau renferme de grandes beau-
» tés; mais il eſt peu d'édifices qui
» ſoient remplis d'autant de dé-
» fauts. Il n'eſt digne d'un grand
» Prince que par ſa vaſte étendue,
» & par les richeſſes de tout genre
» qui y abondent. Les chef-d'œu-
» vres de toute eſpèce, dont ce ſu-
» perbe Palais eſt rempli, excite-
» ront toujours avec juſtice la cu-
» rioſité des Amateurs. Nulle part
» dans le monde, on ne trouve
» tant de prodiges à admirer. Qu'il
» eſt fâcheux que, pour les Con-
» noiſſeurs, l'admiration ne ſoit

» pas entière, & que l'Architectu-
» re des bâtimens, en leur offrant
» les plus grandes beautés, les leur
» montre défigurées par les plus
» grandes taches! »

L'Auteur rend justice à nos Architectes sur la distribution & les dégagemens des édifices. Ce sont deux parties qu'ils possédent au souverain dégré. » Ils sçavent, dans de
» très-petits espaces, multiplier les
» logemens, & dans chaque loge-
» ment ménager des commodités
» de toute espèce. Leur adresse en
» ce genre a fait naître le goût des
» petits appartemens. Ce goût n'est
» pas absolument mauvais. Il se-
» roit pourtant dangereux qu'il de-
» vînt trop général, & qu'on vît
» désormais les plus grands Sei-
» gneurs avoir pour tout loge-
» ment un labyrinthe de petites
» cellules. Les petits appartemens
» conviennent aux petites fortu-
» nes; mais dans les grandes mai-

» ſons, ils ſont toujours déplacés,
» à moins qu'il n'y ſoient tout au
» plus comme des hors d'œuvres de
» fantaiſie.»

Il ne faut pas être ſurpris que notre Extrait préſente un ſi grand nombre de morceaux tirés de cet *eſſai.* L'Auteur s'explique ſi bien ſur toutes les parties qu'il embraſſe, que ſon Livre mériteroit d'être tranſcrit dans les meilleurs Ouvrages périodiques : l'Article de *la bienſéance qu'on doit garder dans les bâtimens* eſt admirable. On y examine ce qui convient aux Egliſes, aux Palais des Princes, aux Hôtels-de-Ville, aux Tribunaux de la juſtice, aux Hôpitaux, aux Communautés : chacun de ces édifices a, pour ainſi dire, ſon caractère particulier; & il faut garder dans tous les bienſéances qui leur ſont propres. Pour les Egliſes, on ne peut excéder en magnificence, *elles ſont le Sanctuaire*

de la Divinité. Mais par cette raison on ne doit y souffrir rien de profane, rien de bisarre, rien d'immodeste. » Il y a eu des Ar-
» chitectes qui ont eu assez peu
» de jugement, pour orner la frise
» d'une Eglise de tous les instru-
» mens propres des Sacrifices du
» Paganisme, ou de figures mons-
» trueuses faites d'imagination &
» de caprice. C'est pécher ouverte-
» ment contre toutes les règles de
» la bienséance. Il ne faut dans
» une Eglise rien que de simple, de
» mâle, de grave, de sérieux; rien
» qui puisse faire diversion à la
» piété; rien qui ne contribue à en
» nourrir, à en enflammer l'ardeur.
» Les nudités, surtout en peinture
» & en Sculpture, en doivent être
» absolument bannies. Il est éton-
» nant d'en voir quelquefois, sur les
» Autels mêmes, qui vont à l'in-
» décence & au scandale. S'il faut
» de la magnificence dans les Egli-

» ses, il n'y faut point de super-
» fluité. Toutes les fois que je
» vais au dôme des Invalides, l'ad-
» miration que peut causer ce
» grand morceau d'Architecture,
» qui n'est pas d'ailleurs sans dé-
» faut, cède dans moi à la surprise
» que me donne son inutilité par-
» faite. Je trouve d'abord une
» Eglise convenable & complette.
» Ensuite, derrière le Maître-Au-
» tel, j'apperçois une nouvelle
» Eglise prodigieusement enrichie
» de peintures, de marbre, de
» sculpture, de dorure, qui est
» en elle-même un bâtiment com-
» plet. Je demande à quel usage ce
» grand dôme, & tout ce qui l'ac-
» compagne : on ne sçauroit en
» rendre raison. Je n'y vois que la
» fantaisie d'un grand Prince, qui
» a voulu faire du beau, sans
» avoir une idée bien nette de ce
» qu'il vouloit faire. Je ne connois
» qu'un moyen pour sauver ici la

» bienséance, c'est de consacrer
» cette Eglise inutile à la sépulture
» de nos Rois. Une pareille desti-
» nation feroit de ce Temple un
» vrai mausolée, & il en a la for-
» me : ainsi les cendres de nos
» Rois se trouveroient réunies à
» celles des braves Guerriers qui
» les ont rendus invincibles ; & ce
» mausolée qui leur seroit com-
» mun à tous, offriroit un monu-
» ment de leur grandeur, infini-
» ment plus auguste que les pe-
» tits tombeaux épars çà & là dans
» l'Eglise de S. Denys. »

Voilà un projet qui ne sera pas exécuté ; mais il n'en est pas moins beau : & l'on peut dire la même chose de l'ouverture que donne l'Auteur pour placer les Statues de nos Rois. » Il seroit absurde, *dit-*
» *il*, d'établir pour principe qu'à
» chaque Statuë il faut absolu-
» ment une place. On a vû de nos
» jours des Etourdis proposer har-

» diment de jetter bas huit ou neuf » cents maisons pour avoir où pla- » cer la Statuë de Louis XV. Le » Roi, par une très-noble façon de » penser, qui lui est ordinaire, s'est » opposé à une si cruelle dévas- » tation de sa Capitale; il a mieux » aimé que sa Statuë fût moins » bien placée, que de forcer dix » mille (on pouvoit dire trente » ou quarante mille) Citoyens à » déloger. »

On a changé de systême, on veut faire une Place entre le Pont Tournant & les Champs Elysées; mais enfin *ce sera une Place au milieu des Champs, & cette reflexion suffit pour jetter du ridicule sur le projet.* » Eh quoi! *continuë* » *l'Anonyme*, une Statuë exige- » t-elle essentiellement une Place? » Celle d'Henri IV. sur le Pont- » Neuf n'est-elle pas dans une po- » sition cent fois plus avantageuse » que toutes les autres? Quel in-

» convénient y auroit-il de desti-
» ner ce même Pont-neuf à réunir
» les différentes Statues de nos
» Rois à qui l'amour des Peuples
» voudra en ériger ? Il me semble
» que, sans beaucoup de frais, on
» pourroit élever sur ce pont, de
» distance en distance, des massifs
» sur lesquels on placeroit bien
» des Statuës. De pareils orne-
» ments en feroient le plus beau
» Pont de l'Univers, & rien ne
» seroit plus avantageux que cette
» position au centre & dans l'en-
» droit le plus apparent de la Vil-
» le. Si l'on s'obstine à vouloir
» toujours une Place, pour chaque
» Statuë qu'il y aura lieu d'ériger,
» il faudra de deux choses l'une,
» ou dépeupler Paris ou l'aggrandir
» à chaque fois. »

L'Auteur parle des Edifices destinés au soulagement des pauvres, & il exige des bienséances pour ces Maisons de Charité. Elles doivent

retenir quelque chose de leur destination. *Il faut que les pauvres soient logés en pauvres : beaucoup de propreté & de commodité, point de faste.* A cette occasion, le nouvel Hôpital des Enfans-Trouvés de Paris essuye un mot de critique, ainsi que l'élégante Chapelle qui peut-être *cesseroit d'intéresser la charité*, si l'on venoit à penser qu'un grand Seigneur se féliciteroit d'en avoir une pareille. On trouvera sans doute quelques degrés de sévérité dans cette censure, & l'on dira qu'après tout un Hôpital est un Edifice qui entre dans le plan de décoration & de magnificence, qu'on prétend donner à une grande Ville. Mais quoiqu'il en soit, on apperçoit toujours un fond de vérité dans la pensée de l'Auteur ; & nous n'excluons pas de cet éloge ce qu'il dit des Séminaires ou Communautés régulières & séculières.
» Ces sortes d'Edifices doivent a-

» voir à l'extérieur toute la ſim-
» plicité convenable à l'état des
» perſonnes qui les habitent. Tout
» ce qui annonce la ſuperfluité
» dans la dépenſe, tout ce qui eſt
» de pur ornement, doit en être
» banni. Le Public amateur des
» bienſéances ne voit jamais qu'a-
» vec chagrin ces façades ſuper-
» bes qui ornent des Maiſons où
» ne doit régner que le mépris du
» monde, l'eſprit de retraite & de
» pénitence. »

On conſacre ici un long Chapitre à l'Architecture propre des Egliſes. L'Auteur eſt convaincu que juſqu'ici nous n'avons point eu le vrai goût de ces ſortes de bâtimens. « Nos Egliſes Gothi-
» ques ſont encore, *ſelon lui*,
» ce que nous avons de plus paſſa-
» ble. A travers cette foule d'or-
» nements groteſques qui les dé-
» parent beaucoup, on y ſent je
» ne ſçai quel air de grandeur &

» de majesté qui saisit..... J'entre
» dans l'Eglise de Notre-Dame :
» c'est à Paris le plus considérable
» de nos Edifices Gothiques, &
» il n'est pas à beaucoup près de
» la beauté de certains autres,
» qu'on admire dans les Provin-
» ces. Cependant, au premier coup
» d'œil, mes regards, sont arrêtés,
» mon imagination est frappée par
» l'étenduë, la hauteur, le déga-
» gement de cette vaste Nef : je
» suis forcé de donner quelques
» moments à la surprise qu'excite
» en moi le majestueux de l'en-
» semble. Revenu de cette pre-
» mière admiration, si je m'atta-
« che au détail, je trouve des ab-
» surdités sans nombre : mais j'en
» rejette le blâme sur le malheur
» des tems ; de sorte qu'après avoir
» bien épluché, bien critiqué ;
» revenu au milieu de cette Nef,
» j'admire encore, & il reste dans
» moi une impression qui me fait

» dire : Voilà bien des défauts, » mais voilà qui est grand. »

Il faut convenir que notre amour-propre souffre un peu de la supériorité qu'on adjuge ici aux Eglises Gothiques sur celles des tems plus modernes. Nous surpassons, dans tout le reste, nos bons Ayeux des Siècles barbares : nous sçavons le Dessein, la Géométrie, la Coupe des Pierres, les Forces des diverses Machines ; toute la Théorie des Grecs & des Romains nous est familière ; toutes leurs entreprises nous sont connuës : & cependant nous ne pouvons donner à nos Basiliques cet air de grandeur & de majesté, cette élévation, cette hardiesse, cette solidité qui paroissent dans nos Cathédrales bâties il y a six ou sept cents ans. » Je passe, *dit notre Observateur*, » à saint Sulpice, Eglise la plus » considérable de toutes celles que » nous avons bâties dans le goût

» de l'Architecture antique. Je ne
» suis ni frappé, ni saisi ; je trouve
» l'édifice fort au-dessous de sa ré-
» putation ; je ne vois que des
» épaisseurs & des masses. Ce sont
» de grosses arcades enchassées en-
» tre de gros pilastres, d'un ordre
» Corinthien très-lourd & très-
» gros, & par-dessus le tout une
» grosse voute, dont la pésanteur
» fait craindre pour l'insuffisance
» de ses gros appuis, &c. » La Cri-
tique de cet édifice se développe de
plus en plus ; & le résultat est que
nôtre Siècle n'est point le Siècle de la bonne Architecture.

Cependant l'Auteur trace le
plan d'une Eglise, & ce Morceau
mérite singulièrement l'attention
du Lecteur. Tout est rappellé dans
cet Edifice aux principes de la Na-
ture, de la décence & du goût.
Quelques endroits sont un peu
difficiles à concevoir, par exem-
ple, comment les contreforts ou

arcboutants pourroient empêcher que la voute ne s'écartât, vu la portée immenſe que l'Auteur donne à ces contre-forts ; comment les jours des Chapelles pourroient ſuffire à éclairer les bas-côtés ; comment ces bas-côtés n'auroient pas l'air petit & meſquin, n'étant couverts que par les plafonds des Architraves du premier ordre. Il faudroit lire toute la deſcription, pour juger de ces difficultés, que nous ne faiſons pourtant pas ſans être perſuadés que l'Auteur peut avoir de très-bonnes raiſons à y oppoſer.

Il reſte, dans ce Volume, deux Chapitres dont nous n'avons encore rien dit ; l'un regarde l'embelliſſement des Villes, l'autre l'embelliſſement des Jardins. Ce ſera la matière d'un dernier Extrait, pour lequel nous demandons grace d'avance, ſi l'on trouve que nous inſiſtions trop ſur ces objets. On

nous a reproché de donner beaucoup plus d'attention, dans nos Mémoires, à ce qui regarde les Arts, qu'aux Pièces d'Eloquence tant ſacrée que prophane. Sur quoi voici notre réponſe en deux mots. Ce qui concerne le progrès des Arts eſt durable, & intéreſſe aujourd'hui un très-grand Public. Qui peut ignorer le goût régnant dans les grandes Villes, & ſingulièrement dans la Capitale, où tant de perſonnes de tous les âges & de tous les ordres ſe piquent de connoiſſances en matière de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, de Muſique &c. ? Il n'en eſt pas de même des Pièces d'éloquence, ſurtout quand elles ſont iſolées, fugitives & paſſagères : un diſcours couronné, un panégyrique, une Oraiſon funèbre, n'ont, pour ainſi dire qu'un moment, & il eſt rare qu'un certain dégré d'excellence en faſſe des Monumens dignes de la

postérité. D'ailleurs, nous ne négligeons point d'annoncer ces sortes d'Ouvrages. Quelques idées, quelques morceaux que nous présentons suffisent, ce semble, pour contenter les Curieux enfin : l'objection faite à cet égard, ne porte point avec elle une évidence qui persuade ; & nous pourrions bien attendre encore de nouvelles instances avant que de changer, dans ce point particulier, l'ordre & le plan actuel de nos Mémoires.

ARTICLE LXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

LORRAINE.

DE NANCY.

LE X. de Janvier dernier, dans la Séance publique de la So-

ciété Royale de cette Ville, on lut un Discours où se trouvent de grandes vuës sur la manière de perfectionner les Sociétés, de rendre le génie infiniment utile aux hommes, d'allier les belles connoissances & les vertus : ce qui donne occasion à l'Auteur de faire ainsi l'éloge des Académiciens de Lorraine : » Voilà, Messieurs, ce » qu'on voit réuni dans votre So» ciété Littéraire, où l'on se com» munique ses lumières sans pré» vention ; où l'on se pique d'é» mulation sans envie ; où l'on » montre une noble ambition sans » orgueil ; où l'on renonce à tout » amour-propre, ou, si on l'écou» te, ce n'est qu'en ce qui inté» resse l'honneur de la Compa» gnie ; où l'on se fait des objec» tions plutôt pour s'instruire & » pour instruire les autres, que » pour l'emporter sur eux & les » contredire ; où l'on tire des dis-

» putes les plus sérieuses les con-
» clusions les plus sages & les
» avis les plus salutaires ; où la
» contrariété des opinions se con-
» cilie avec une estime récipro-
» que, & le sentiment particulier,
» dénué de tout intérêt personnel,
» devient commun pour servir de
» leçon & de règle au Public ; où
» enfin le génie se développe par la
» diversité des lumières respectives,
» & le jugement se perfectionne
» par la communication des bons
» conseils & par le concert des sa-
» ges réflexions &c. »

L'Auteur de ce Discours ne se nommoit point, mais les Académiciens n'eurent point de peine à le reconnoître ; & le P. de Menoux, Membre de cette Société, ayant été chargé d'en faire la lecture, dit ensuite ces mots : » Permettez-
» moi, Messieurs, de vous com-
» muniquer mes conjectures sur
» l'écrit que je viens de lire. Quoi-
» que

» que de ſon propre aveu l'Anony-
» me ne ſoit ni Académicien ni
» Artiſte, & qu'il n'aſpire ni à
» nos prix ni à nos éloges ; ce-
» pendant, à en juger par les vuës
» profondes & les avis judicieux
» répandus dans ſon ouvrage, je
» croirois volontiers que cet Au-
» teur, juſtement applaudi, a mé-
» rité plus d'une fois d'être cou-
» ronné ; qu'au milieu même d'une
» Académie des Sciences, il ſe fe-
» roit reſpecter par les plus *Sça-*
» *vants* & pourroit leur parler en
» Maître. Il ne m'eſt pas permis
» de le nommer, mais qui peut le
» méconnoître ici ? Qui dans la
» Lorraine n'a pas éprouvé ſes
» bienfaits ? Qui dans l'Europe
» n'a pas entendu parler de ſes
» vertus ? A la tête des Armées,
» c'étoit un Héros ; dans les re-
» vers, c'étoit un *Sage* ; dans la
» proſpérité, c'eſt un Philoſophe ;
» dans le Chriſtianiſme, c'eſt un

» exemple ; aux pieds des Autels ; » c'est un spectacle ; dans l'Etat » c'est un Citoyen ; dans le com- » merce de la vie, c'est un Ami ; » pour le Peuple, c'est un Père ; » parmi les Hommes, c'est un Hom- » me ; sur le Trône, c'est un Roi. » Il est beau, Messieurs, d'écrire » comme César, & de gouverner » comme Auguste. »

Ce Discours, si applaudi & si digne de l'être, a été envoyé à l'Académie des *Arcades* de Rome ; & dans l'Assemblée du 22. de Mars dernier on a reçu, parmi les Membres de cette Société Littéraire, le Roi de Pologne-Duc de Lorraine, sous le nom d'*Eutimio Alifireò*. C'est M. Michel-Joseph Moréi, Chef & Directeur des Arcades qui a fait la proclamation, & qui a décrit les particularités de cette cérémonie dans une lettre adressée au P. de Menoux. Le Discours du Roi de *Pologne* a de plus été traduit en

Italien par le P. Jules-César Cordara, Jesuite, membre de la même Académie des Arcades, & nommé *Panémo Cisséo* dans cette Compagnie. On pourra juger de sa Traduction par le morceau suivant. Il se rapporte à la citation Françoise placée au commencement de cette Nouvelle. *Ecco insieme, o Signori, ciò che si vede felicemente epilogato in questa vostrà Società Litterarià, dove ciascuno comunica agli altri le sue speculazioni, ma sensa prevenzione; dove tutte si piccano d'emulazione, ma senza invidia; dove si fà mostra pomposa d'una nobile ambizione, ma senza orgoglio. Quì non ha luogo l'amor proprio, se non in quanto interessa l'onore di tutta la Società. Quì si fanno delle obbiezoni, non già per genio di contradire, molto meno per soprafare, ma per instruirsi più tosto, o per altrui istruzione. Quì si trattano le materie più gra-*

vi; quì si stabiliscono le conclusioni più sagge, le sentenze più salutari. La contrarietà dè pareri quì si concilia con reciproca stima, e il sentimento particolare, spogliato d'ogni privato interesse, diventa comune per servir di lezione edi regola al publico. Quì per ultimo, al riverbero di tanti lumi diversi, che ciascheduno per la sua parte produce, spicca l'ingegno; e il giudizio con la communicazione di buoni consigli e con l'accordo di varie utili reflessioni, si perfeziona.

FRANCE.

De Montauban.

On a imprimé dans cette Ville un in-4°. de 600 pages, intitulé *Edits, Déclarations & Arrêts concernant la Jurisdiction & la Jurisprudence de la Cour des Aydes & Finances de Montauban.* C'est un Recueil de Pièces qui, sans

cette attention, ſeroient demeurées comme enſevelies, & peut-être long-tems oubliées dans le Greffe, où l'on en conſerve les Minutes. L'Editeur a partagé les matières en huit Articles. Le premier concerne les Impoſitions : ce qui comprend les levées faites au profit du Roi ; celles que font les Communautés pour leurs beſoins, & enfin l'ordre & la méthode qui dirigent le recouvrement des unes & des autres. Le ſecond Article regarde les Receveurs Généraux & particuliers : on rapporte différens Réglemens publiés pour contenir ces Comptables dans la perception de leurs droits légitimes, pour l'ordre judiciaire qu'ils doivent ſuivre à l'égard des Collecteurs &c. Dans le troiſiéme Article, on a compris ce qui touche l'Adminiſtration des Communautés, leurs revenus patrimoniaux & Octrois &c. La Pièce principale du quatrième Arti-

cle, est une Déclaration du Roi, de 1684, qui règle la manière de décider toutes les questions concernant les biens nobles. On trouve, dans le cinquiéme Article, les différentes Déclarations du Roi, & les Arrêts touchant la Noblesse personnelle, les preuves, les réhabilitations & la recherche des faux-Nobles. Le sixième comprend les Arrêts touchant la forme de procéder, tant en matière civile que criminelle, devant les Juges inférieurs. On trouve, dans le septième Article, les différens Edits, Ordonnances, Déclarations & Arrêts rendus depuis 1674 jusqu'à présent, sur les matières qui regardent les Fermes Générales, les Gabelles, les droits de marque, d'entrée, de sortie &c. On a dans le huitième & dernier Article, l'Edit de Création de la Cour des Aydes, & son établissement primitif à Cahors en 1642; l'Edit de sa trans-

lation à Montauban en 1562. & ce qui s'est passé à ce sujet, &c. *Durand, Libraire à Paris, ruë S. Jacques distribuë aussi ces Ouvrages.*

DE PARIS.

On publie chez le même Libraire, ruë saint Jacques, l'*Extrait d'une Réponse de M. Rameau à M. Euler*, célébre Mathématicien de Prusse, *sur l'identité des Octaves :* matière dont nous avons déjà dit quelque chose, d'après le même M. Rameau, dans nos Mémoires d'Août 1752. Ici la question est traitée dans l'étenduë de 40 pages in-8°. pleines d'observations très-fines & très-relatives au sujet.

Il est assez singulier que, dans un corps sonore, les Octaves ne se distinguent pas, tandis que les harmoniques, c'est-à-dire, la 12 ou l'Octave de la quinte *, & la

* Non *la double Octave*, ainsi qu'on

dix ſeptiéme, ou la double Octave de la tierce s'y diſtinguent trés-bien ; mais cela n'empêche pas que les Octaves ne réſonnent dans ce corps, & même plus fortement que les harmoniques : car enfin $\frac{1}{2}$ qui exprime la première Octave, eſt une partie plus grande que $\frac{1}{3}$, qui exprime la douziéme, & que $\frac{1}{4}$ qui exprime la dix-ſeptiéme. il arrive donc ſeulement que nous n'avons qu'un ſentiment occulte de la réſonnance des Octaves ; parce qu'elles ſe confondent entr'elles & avec leur ſon fondamental.

Cette confuſion, ce mêlange, ſi l'on veut, eſt ce qu'on appelle *identité des Octaves* : identité qui eſt prouvée par pluſieurs bonnes raiſons.

---

lit dans nos Mémoires d'Août 1752. pag. 1864. C'eſt une faute d'impreſſion, corrigée par ce qui eſt dit 14 ou 15 lignes *plus haut* dans le même Extrait.

1°. Par le penchant qui nous porte à faire choix, dans l'usage, des moindres intervalles, comme de la tierce, de la quarte, de la quinte, plutôt que des harmoniques, la douziéme & la dix-septiéme. Ceci en effet ne peut s'expliquer que par l'identité des Octaves. Qui ne sçait qu'au lieu de la douziéme, nous prenons naturellement son Octave en dessous, qui est la quinte, & qu'au lieu de la dix-septiéme, nous prenons sa double Octave en dessous qui est la tierce majeure ?

2°. Par la nécessité où nous sommes de conformer le chant aux modifications de la glotte, & à l'étendue bornée de notre voix: nécessité à laquelle nous ne pourrions satisfaire, sans le secours des Octaves identiques.

3° Par la persuasion générale où l'on est que les hommes & les femmes chantent à l'unisson, quoi-

qu'ils chantent toujours à l'Octave les uns des autres.

4°. Par l'erreur qui a regné, depuis Pythagore jusqu'à nous, sur la nature & les qualités des premiers intervalles : car on a toujours pris pour tels, la tierce, la quinte, qui ne sont toutefois que les Octaves des intervalles donnés par la nature, c'est-à-dire, de la douziéme & de la dix-septiéme : erreur, comme on voit, dont l'identité des Octaves est la cause unique.

5°. Par les succès qu'on a eus dans le chant en suivant la nature, qui ne nous donne que le sentiment occulte des Octaves, avec la facilité de les mêler, de les confondre, de les faire servir à raprocher les intervalles. Le Philosophe, le Géomètre se sont trompés en prenant pour premier intervalle, ce qui n'en étoit que l'Octave : le Musicien a procédé sagement en se

laissant guider par l'oreille, qui avoit elle-même l'identité des Octaves pour guide & pour règle, quoiqu'on n'y fît d'ailleurs aucune réflexion. Ainsi représentons-nous le plus clairement & le plus facilement qu'il nous est possible, le fond de cette Brochure qui mérite d'être luë, & qu'on trouvera digne des grands succès de l'Auteur.

On trouve chez Delaguette ruë S. Jacques le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux pour l'année M. DCC. LII.* C'est, comme à l'ordinaire, un grand in-12. d'environ 200. pages, rempli de Pièces de Prose & de Vers, avec l'Annonce des Prix futurs. On a dans ce Volume quelques Morceaux remarquables, entr'autres une Ode sur la *Providence*; un Poëme sur la *Royauté*; un autre sur *la continence de Scipion* ou *Scipion vainqueur de lui-même*;

deux éloges funèbres, l'un de M. le Comte Conseiller au Parlement de Toulouse, & l'autre de M. Duclos Avocat en la même Cour, tous deux Membres de l'Académie des Jeux Floraux; deux Discours, dont un couronné, sur ces paroles: *Si l'esprit Philosophique est plus utile que nuisible aux Belles-Lettres.* Dans le Discours couronné, on prend l'affirmative, c'est-à-dire qu'on regarde l'Esprit Philosophique comme très-nuisible aux Belles-Lettres: dans l'autre Discours, qui a simplement concouru, on se décide pour l'opinion contraire, & on assure que l'esprit Philosophique a procuré aux Lettres des avantages bien supérieurs aux inconvéniens qui ont pu en résulter. La différence de ces conclusions vient des différentes idées que les deux Orateurs se sont faites de l'esprit Philosophique. Le premier regarde cet esprit, comme tenant

dans l'esclavage, l'imagination & le sentiment; l'autre le considère, comme un esprit de justesse & de précision qui, laissant au genie ses vraies richesses, le dépouille de ses ornemens superflus. Le premier Discours (celui qui a remporté le prix) est beaucoup plus élevé que le second; mais il a un peu moins de vérité & de clarté. Nous croyons que la question auroit encore besoin d'être maniée, & qu'il faudroit dire, qu'en soi, l'esprit Philosophique, bien défini, bien apprécié, bien renfermé dans ses droits, seroit plus utile que nuisible aux Belles-Lettres; mais que, de nos jours, & si l'on veut, depuis un demi-Siècle, cet esprit porté trop loin, & employé hors de sa sphère, a véritablement engourdi, desseché, dégradé la belle Littérature. On peut voir les réflexions également justes & sçavantes de M. de Foncemagne sur les inconvéniens

du goût exclusif qui paroît s
blir en faveur des Mathémati
& de la Physique. On trouve
Ouvrage, dont nous avons
parlé, à la tête du XVI. Vol. de
cadémie Royale des Belles-Lett

On a réimprimé, avec des a
mentations, une *Méthode aisé
peu coûteuse de traiter avec su
plusieurs maladies épidémiqu
comme la suette, la fièvre milia
les fièvres pourprées, putrides,
mineuses & malignes. &c.* Par
de Meyserey, Médecin ordin
du Roi, Docteur en Médecin
ancien Médecin des Armées de
Majesté en Italie & en Allemag
& Correspondant de l'Académ
Royale des Sciences. Ceci n
qu'une Brochure de 58 pag. in-
mais on y trouve d'excellentes o
servations sur les maladies qu
nonce le titre, avec une méth
de guérison aussi simple que l

aux bons principes. L'Auteur raconte fidèlement les ravages que la suette & la fièvre miliaire faisoient l'année dernière, aux environs de Dourdan *, Généralité d'Orléans. Il observe que la terreur répanduë dans les esprits, & la mauvaise façon de traiter les Malades, multiplioient infiniment les désordres de cette dangereuse contagion. Il ajoute le récit de ses procédés tout contraires aux idées & aux routines des gens qu'il avoit à guérir. Il rend compte sans affectation de ses succès; & il donne une multitude d'avis utiles pour le traitement de pareilles maladies. On ne voit rien en tout cela qui tienne de la Charlatanerie, ou de la nouveauté. Les remèdes indiqués sont connus; la visite & l'examen des

* *On marque principalement la Paroisse de Sermaise, terre appartenante à M. de Lamoignon de Bâville.*

Malades sont conformes aux
nes règles ; le zèle & la charit
l'Auteur se manifestent autant
ses lumières. Il dit à la page 28
chose qui fait l'éloge de sa f
chise, & qui peut avoir son u
dans l'occasion. *Bien des ge*
dit il, *se persuadent que les M*
eins ne se garantissent des mal
contagieuses, qu'au moyen de
ques préservatifs ; mais il leur
apprendre notre sécret. Nous
mes exemts de la crainte, & n
régime, dans le tems de ces m
dies, est plus exact que jan
L'Auteur explique ce régime
ne consiste guères que dans des
tentions légères, & dans des
vations faciles à exécuter. N
renvoyons à tous ces détails
au Livre qui se *trouve chez la*
ve Cavelier & fils, ruë S. Jacq
au Lys d'or.

On vient de publier le *Proj*

tus du quatriéme Volume des *Acta Sanctorum* pour le mois de Septembre. Ce tome qui est le quarante-deuxiéme de la collection, ne présente que trois jours XII. XIII. & XIV. de ce mois, & pour ces trois jours soixante & sept Saints. On y voit entr'autres le Pape S. Corneille; saint Maurile, Evêque d'Angers; saint Materne, Evêque de Trèves, de Cologne & de Tongres; saint Cyprien, Evêque de Carthage; saint Chrysostome, Patriarche de Constantinople. La vie de ce très-illustre & très-saint Personnage est aussi imprimée à part, en faveur de ceux qui voudront l'acquérir séparément &c.

On nomme dans ce *Prospectus* un saint *Amat* ou *Amé*, Evêque de Sens : sur quoi M. l'Abbé Lebeuf, si connu par ses lumières sur l'antiquité Ecclésiastique, nous adresse la Lettre suivante, qui contient un point de critique intéress-

[redacted]

sant, & dont les Hagiographes d'Anvers pourront profiter.

Le Volume des *Acta Sanctorum* que nous annonçons se trouve à Anvers, chez Vander Plassche; à Cologne, chez Metternich; à Lyon chez les frères de Tournes; à Paris, chez de Bure l'aîné; à Lisbonne, chez Reycend & Gendron.

Lettre de M. l'Abbé Lebeuf de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, au P. B. J.

Vous avez eu la bonte, M. R. P. de me donner communication du *Synopsis tomi quarti de Actis Sanctorum mensis Septembris* qui comprend les Saints du 12, 13 & 14 du même mois. Il est étonnant de voir comment, à mesure que l'année avance, deux ou trois jours suffisent pour former un *in-folio*; & l'on a lieu d'admirer comment trois de vos sçavans Confrères peuvent fournir à ce travail im-

mense. Comme vous ne désapprouvez pas les conseils que j'ai pris la liberté de leur donner en marquant, dans quelques Mémoires, qu'il seroit à propos qu'ils désignassent l'age des manuscrits, où sont les vies des Saints qu'ils employent. Je présume que vous ne trouverez pas non plus mauvais que je vous fasse part d'une observation assez importante, que leur *synopsis* m'a rappellée à la mémoire, en y lisant l'Article des Saints *ex Statu Ecclesiastico.*

Après avoir parlé de deux Evêques d'Autun peu connus, *Amatus Senonensis notior est*, disent-ils, *non gestis in Episcopatu suo, sed exilio fortiter ac sanctè tolerato, quo primùm Peronam est relegatus; deinde in Flandriam missus, ubi præfecturam gessit Abbatiæ Broylensis, ac beato fine quievit.* Cette période doit vous paroître dire, que ce Saint Amat ou Amé a été

Evêque de Sens ; elle le suppose ; & on l'a cru en effet depuis les Siècles d'ignorance jusqu'à présent. Mais d'habiles Critiques ont découvert de nos jours, que ce saint Prélat exilé à Péronne, & de-là en Flandre, n'étoit pas Evêque de Sens ; que c'étoit l'Eglise de Sion en Valais qu'il gouvernoit, & que l'erreur vient de ce que quelques Copistes des anciens manuscrits ont lu *Senonensis* où il y avoit *Sedunensis*. Dom Brice, Bénédictin de Saint Germain-dés-prés, sçavant Continuateur du *Gallia Christiana*, m'a confirmé dans ce sentiment, auquel je sçavois que l'Eglise de Sens étoit revenuë.

Je puis vous certifier *de visu* que ce saint *Amatus* n'est aucunement dans le Catalogue des Evêques de Sens que Monseigneur l'Archevêque de Sens a fait graver sur le marbre depuis quelques années, & placer dans le côté gauche du Sanc-

tuaire de cette ancienne Métropole. Il l'a fait omettre, déterminé ſans doute par les mêmes raiſons, que Dom Denis de ſainte-Marthe avoit trouvées, pour rendre ce S. Evêque à l'Egliſe de Sion, auxquelles Dom Brice doit ſe conformer dans le *Gallia Chriſtiana*, ſelon qu'il me l'a témoigné. L'un des motifs de cette ſuppreſſion de ſaint Amé, dans le Catalogue des Evêques de Sens, eſt qu'il manque dans les plus anciens Catalogues, dont on dit qu'il y en a un à l'Abbaye de ſaint Vandrille, proche Rouen. A l'égard de l'antiquité du mot *Sedunenſis*, elle ſe prouve par les anciens Exemplaires de quelques vies de Saints ou Saintes des Pays-Bas.

Cette métamorphoſe du ſiège Epiſcopal de ſaint Amé pourra ſurprendre Meſſieurs du Chapitre de Douai, qui poſſédent ſon Corps depuis le neuviéme Siècle. Dès l'an

1745, auquel j'allai en cette Ville, je voulus en toucher quelque chose au Chanoine qui me fit voir à découvert la chasuble de ce même Saint ; mais il ne parut pas sentir les raisons que je lui alléguai au sujet de la méprise arrivée par la ressemblance du nom des deux Villes. Il m'en vint une autre à l'esprit : ce fut quand il me parla de la quantité des Reliques que la même Eglise de saint Amé posséde des compagnons de saint Maurice. Sur cela je lui insinuai que saint Amé avoit pu les apporter de son Evêché de Sion, où ils avoient été martyrisés, & qu'il les auroient euës avec le Corps du S. Evêque. Ce sera à vos Révérends Pères d'Anvers d'examiner ce dernier fait, quand ils en seront au 22. Septembre. Voilà au reste ma promesse acquittée à l'égard de S. Amé. Je suis &c.

Nous avertissons qu'il faut sup-

primer un mot de critique, qui se trouve dans nos Mémoires de Mai à la p. 1144. Nous disons que *Sulpicia*, Dame Romaine du Siècle de Domitien, n'a point fait une satyre intitulée *Lis* ou de *Lite*, & que cette satyre est du Chancelier de l'Hôpital : cette observation est vraie. Mais on a une autre satyre intitulée *de Edicto Domitiani*, & composée à l'occasion de l'exil des Philosophes haïs de Domitien. Cette Pièce, qu'on voit quelquefois à la fin de Juvenal, est véritablement de Sulpicia, & c'est d'elle apparemment qu'a voulu parler M. Richer, dont nous avons analysé le bon Ouvrage au mois de Mai dernier. L'équité demande que nous fassions cette correction dans cet endroit de nos Mémoires : nous ne nous sommes apperçus de la méprise, qu'après l'impression & la publication du Journal.

TABLE DES ARTICLES
du mois de Juin I. Vol. 1753.

ART. LV. *Dictionnaire universel de Mathématique & de Physique, &c.* p. 1157
ART. LVI. Acta Sanctorum Septembris &c. 3. *Tome des Actes des Saints de Septembre.* Dernier Extrait. 1180
ART. LVII. *Théorie & Pratique du Commerce, &c.* 1201

ART. LVIII. Alsatia illustrata &c. *L'Histoire d'Alsace &c.* Dernier Extrait. 1206

ART. LIX. *Mémoires sur l'Infanterie &c.* Suite de l'Article LIII. au mois de Mai. 1228

ART. LX. *Lettres sur l'Electricité &c.* 1251

ART. LXI. *Essai critique sur l'établissement & la translation de l'Empire d'Occident &c.* 1272

ART. LXII. *Essai sur l'Architecture, &c.* 1298

ART. LXIII. Nouvelles Littéraires. 1318

Le second Volume paroîtra le 15 de ce mois.

Errata pour Mai.

P. 1011. l. 10. fores, *lis.* fortes. P. 1016. l. 13 « ôtez ces deux Guillemets. P. 1130. l. 16 Letrres *lis.* Lettres.

Pour Juin. I. Vol.

P. 1163. l. 4. sans respect humain. *lis.* sans ménagement P. 1177. l. 11. décisi[illegible] *mettez ici deux points.* P. 1178 l. 3. *Oratore*, fermez ici la parenthèse. P. 1188. l. 14. nous observons, *ajoutez* 1°. P. 11[illegible]7. l. 18. raison *lis.* raisons. P. 1238. l. 13. enriére *lis.* entière. P. 1246. en note, pour *lis.* pour.

Lû & approuvé, SALMON.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

Juin 1753. II. Vol.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juin 1753. II. Vol.

A PARIS,

Chez { BRIASSON, rue S. Jacques, à la Science.
CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée. }

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701 & se vendent 15 f. le mois en blanc & brochés 16 f.

Années

1701.	9.	vol.	1728.	12.	v.
1702.	12.	v.	1729.	12.	v.
1703.	12.	v.	1730.	12.	v.
1704.	12.	v.	1731.	12.	v.
1705.	12.	v.	1732.	12.	v.
1706.	12.	v.	1733.	12.	v.
1707.	12.	v.	1734.	12.	v.
1708.	12.	v.	1735.	14.	v.
1709.	12.	v.	1736.	15.	v.
1710.	12.	v.	1737.	13.	v.
1711.	12.	v.	1738.	13.	v.
1712.	12.	v.	1739.	14.	v.
1713.	12.	v.	1740.	13.	v.
1714.	12.	v.	1741.	12.	v.
1715.	12.	v.	1742.	12.	v.
1716.	12.	v.	1743.	12.	v.
1717.	12.	v.	1744.	12.	v.
1718.	12.	v.	1745.	12.	v.
1719.	12.	v.	1746.	15.	v.
1720.	5.	v.	1747.	14.	v.
1721.	12.	v.	1748.	15.	v.
1722.	12.	v.	1749.	14.	v.
1723.	12.	v.	1750.	15.	v.
1724.	12.	v.	1751.	14.	v.
1725.	12.	v.	1752.	15.	v.
1726.	13.	v.	1753.	8.	v.
1727.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1753. II. Vol.

ARTICLE LXIV.

BIBLIOTHECA CARMELITANA Notis Criticis & Dissertationibus illustrata. Curâ & labore unius è Carmelitis Provinciæ Turoniæ collecta. Aurelianis. Excudebant M. Couret de Ville-neuve & Joannes Rouzeau-Montâut, &c. M. DCC. LII. *Bibliothèque de l'Ordre des Carmes enrichie de*

Notes Critiques & de Dissertations &c. 2. Tom. in-fol. le premier de 861. Colonnes, le second de 1053. sans compter la Préface & une Dissertation préliminaire.

LES Bibliothèques des Ordres Religieux sont toujours bien reçuës du Public, parce que, dans la multitude des Auteurs peu connus qu'elles présentent, il s'en trouve nécessairement un assez grand nombre, dont les succès & la gloire intéressent la République des Lettres. D'ailleurs ces listes immenses d'Ecrivains font juger, au coup d'œil, des soins qu'ont pris les Sociétés Régulières pour se rendre utiles à l'Eglise & à la Littérature. On a, comme dans une masse, tout le fruit de l'éducation que les esprits y ont reçuë, tout le résultat des travaux qui ont occupé ces Sociétés. Et de

même que chaque Nation se peint dans l'histoire générale des hommes qu'elle a produits, ainsi tout Ordre Monastique décèle ses principes & ses qualités, non par un petit nombre, mais par la somme totale, s'il est permis de parler ainsi, des Savans qui sont sortis de son sein : or cette somme se trouve heureusement calculée dans ce qu'on appelle *Bibliothèque Litteraire* : espèce d'Ouvrage fort difficile à faire, & où il est infiniment aisé de trouver beaucoup de choses à reprendre. Nous n'entrerons ici dans aucune voie de rigueur : nous sentons trop combien il a fallu de patience, de travail, de recherches pour former cette Bibliothèque, & nous rendons déja justice aux soins de l'estimable Auteur qui nous la donne.

C'est le P. Cosme de Villiers de S. Etienne, Religieux du même Ordre des Carmes. On trouve l'Arti-

cle qui le concerne à la lettre C ; & il est à croire que, de toutes les Notices de la Bibliothèque, celle-ci est la plus exacte, puisque personne ne sçait mieux l'histoire d'un Auteur que cet Auteur lui-même. Nous devons ajouter que l'attention de notre Bibliographe pour sa personne & pour ses livres, n'est point une atteinte donnée aux loix de la modestie; il spécifie simplement son âge, ses études, ses emplois, ses travaux littéraires, ses ouvrages : les Continuateurs de la Bibliothèque & la Postérité y ajouteront les éloges.

On trouve à la tête du premier Volume une Préface, où l'Auteur fait voir la succession des Etudes Monastiques d'abord en général & dans divers Instituts; ensuite dans l'ordre des Carmes en particulier. Cette tradition commence aux Prophètes; passe, par les Therapeutes, aux premiers Moines d'E-

gypte ; se transmet de proche en proche à ceux de la Palestine ; de-là aux Solitaires du Carmel, & à leurs successeurs en Occident. On suppose, dans ce détail, que les Thérapeutes ont été Chrétiens, opinion fort disputée ; mais pour laquelle l'Auteur se déclare ouvertement dans un autre endroit dont nous parlerons bientôt. On met parmi les Moines de Nitrie, qui cultivèrent les Sciences, le célèbre Evêque Paphnuce, & l'on paroît ne point douter du discours que Socrate lui fait tenir, dans le Concile de Nicée, contre la promulgation ou l'extension de la loi du célibat pour tous les Ecclésiastiques constitués dans les Ordres Sacrés : article qui fournit encore beaucoup à la critique des Savans.

Mais quoiqu'il en soit, nous faisons volontiers deux réflexions en lisant cette Préface ; la première est que le P. Cosme de Vil-

liers a une grande connoiſſance de l'Antiquité Eccléſiaſtique ; les citations dont il remplit ſes marges en ſont la preuve : la ſeconde eſt que ſa Chronologie d'Etudes & de Sciences dans les Ordres Monaſtiques ne peut bleſſer (au moins dans la plûpart de ſes points) ceux-mêmes qui voudroient interdire aux Moines la Profeſſion des Lettres : car le très-grand nombre des Perſonnages qu'on nomme & qu'on préconiſe ici comme ayant été ſavants, furent des hommes uniquement appliqués à la lecture des ſaints Livres & des Ouvrages Aſcétiques des PP : occupation très-ſainte, très-recommandée aux Solitaires mêmes, & qu'il ne viendra jamais en penſée de traiter de prophane ou de dangereuſe pour quiconque vit ſéparé du Monde. La queſtion des Etudes Monaſtiques jugée ou demeurée indéciſe depuis

50. ans, ne regardoit que les Sciences humaines, que la Théologie contentieuse, que les recherches de l'Antiquité ; en un mot que cette multitude d'objets qui occupent les Savans de profession. On indique bien, dans cette Bibliothèque, quelques traces de ces sortes d'études chez les anciens Moines ; mais le fort des exemples est tiré des solitudes, où l'on ne connoissoit que la lecture des saintes Lettres, & les exercices de la vie contemplative.

Après la Préface dont nous venons de dire quelque chose, on entre dans une dissertation sur l'origine de la Vie Monastique : matiere qui se traite encore par succession de siècles & par forme de tradition. Selon le P. Cosme, Elie a montré, dans sa personne, *les premiers traits de la Vie Monastique* : c'est comme le principe de la dissertation, dont tout le détail consiste à faire voir

d'âge en âge la tranſmiſſion de l'eſprit du Prophète ; en ſorte, par exemple, que les Réchabites, les Eſſéniens, les Thérapeutes, les Solitaires d'Egypte, & en général tous ceux qui ſe ſont rendus recommandables par la fuite du monde & par la pénitence, ont retenu quelque choſe de l'Inſtitut d'Elie. On conçoit qu'il n'eſt pas beſoin de conduire la chaîne au-delà du XII. Siècle ; car quand on en eſt venu à ce terme, les Religieux du Mont Carmel ſe font connoître juſqu'en Occident, & achevent de former le tiſſu de cette tradition Prophétique & Monaſtique. C'eſt ce qu'il faut ſuivre dans l'Ouvrage de notre Auteur, intéreſſé, comme on voit, à mettre les Thérapeutes au nombre des Chrétiens, & même des Solitaires : car, ſans cela, il y auroit une interruption dans le fil de cette Généalogie ; mais nous reconnoiſſons que, malgré les diffi-

cultés inséparables de ce sentiment, on est autorisé, par l'exemple d'Eusèbe, de saint Jérôme, & d'autres grands hommes, à penser de cette façon, c'est-à-dire, à honorer les Thérapeutes, au moins du nom de Chrétiens.

Il y a, dans tout le cours de cette Bibliothèque, beaucoup de traces de la même descendance du Prophète Elie aux Pères Carmes, avec des restes de la controverse, si célèbre sur la fin du dernier Siècle, entre quelques-uns de ces Religieux, & les Hagiographes d'Anvers. Ceux-ci, formant un corps de Savans qui subsiste toujours, sont en état de répondre encore, s'ils croyent que celà leur soit permis. Le Pape Innocent XII. imposa silence autrefois sur cette matière; mais le Pape Benoît XIII. en 1725, a fourni lui-même cette Inscription, pour la Statuë du Prophète Elie, qui devoit être

placée dans l'Eglise de saint Pierre : *Sancto Eliæ, Fundatori suo, Religio Carmelitarum erexit :* inscription qui paroît autoriser les Pères Carmes à se dire *Enfans d'Elie*, & peut-être aussi les Critiques à rechercher en quel sens cela doit être entendu. Nous n'avons garde pour nous de prendre intérêt à cette question, où il est déjà entré trop de chaleur. Nous sçavons seulement que, de tous les Ordres Religieux, le plus estimable sera toujours, non le plus ancien, mais le plus édifiant. A ce titre d'édification, le Carmel posséde des droits très-réels & très-étendus sur l'estime publique : l'affaire de sa descendance ne doit être qu'une curiosité historique, bonne à traiter ou à omettre, si l'on veut, mais de nature à être traitée, si l'on s'en mêle, avec tous les égards que la charité exige.

On ne peut attendre de nous

que des obſervations très-laconiques ſur quelques endroits de cette Bibliographie. Nous nous attachons, comme il convient, aux noms les plus illuſtres. Ordinairement l'Auteur donne des Diſſertations ſur ces Savants privilégiés; il diſcute avec ſoin ce qui concerne leurs ouvrages; il les venge quand on en a fait des critiques injuſtes; il convient de leurs défauts quand la cenſure a été judicieuſe : donnons des exemples.

1°. A l'Article d'Antoine le Marinier, célébre Théologien de l'Ordre des Carmes, notre Bibliographe entre dans une eſpèce de controverſe vis-à-vis de Fra-paolo. Le point eſt de conſéquence & méritoit d'être diſcuté avec ſoin. Le Marinier étoit un des Prédicateurs du Concile de Trente; il parla pluſieurs fois devant les Pères aſſemblés; & Fra-paolo a oſé dire que, dans ſes diſcours, il avança bien

des choses qui favorisoient l
trine des Protestants. Pal
s'inscrit en faux contre ce
qui n'est prouvé ni par les A
ni par les Auteurs contempo
ensorte même que le P. Cou
traducteur très-dévoué aux
mens de Fra-paolo, n'a pas
propos de le suivre totalem
ce point. Tel est à-peu-près
l'apologie que le P. Cosme
en faveur de son Confrère.

Qu'il nous soit permis d'y
ter un argument qui paroît
très-grande force. Calvin, da
antidote prétendu des sept pr
res Sessions du Concile, co
près de deux grandes colonn
fol. à invectiver contre Ar
le Marinier : il rapporte qu
morceaux d'un de ses discou
les met en pièces avec fure
accable l'Auteur d'injures at
il n'épargne à son égard ni l
sonalités les plus odieuses,

railleries les plus fades ; jusques-là que faisant allusion au nom de *Marinier*, il dit que cet homme est *frère de Venus*, parce que l'un & l'autre ont tiré leur dénomination de la mer : *Hic lepidus Veneris frater (nam ex mari ambo nomen habent) &c*. Or nous demandons si Calvin se fût livré à tant d'éclats, si le Théologien qu'il attaque avoit prêché d'une manière favorable aux Protestants ; s'il n'est pas infiniment plus probable qu'il l'eût comblé d'éloges pour avoir l'avantage de mettre ce Prédicateur en contraste avec les Pères de Trente ? Considérons en même tems que Calvin écrivoit du tems même des premières Sessions du Concile, au lieu que Fra-paolo n'étoit pas même au monde, & n'a écrit que plus de 60. ans après ces Sessions. Si ceci n'est pas une défense complette d'Antoine le Marinier; nous ignorons ce qu'il faut pour

contenter les esprits les plus difficiles.

2°. L'Article de Baptiste Spagnoli, dit le *Mantouan*, est curieux. On sait que cet Ecrivain, qui a été Général des Carmes, est Auteur d'un très-grand nombre de Poësies Latines. Le P. Cosme de Villiers les détaille toutes avec le tems des diverses éditions; il y ajoute une liste d'autres Ouvrages que le Mantouan a laissé manuscrits; il indique les jugements désavantageux & favorables qu'on a portés de ce Poëte. Jules Scaliger disoit de lui qu'il étoit *mollis, languidus, fluxus, incompositus, sine numeris, plebeius, non sine ingenio, sed sine arte* : cette censure est peut-être trop forte. Celle de Baillet l'est encore plus, quand il traite de *gens simples & d'ignorants* ceux qui ont donné des éloges au Mantouan. Aussi notre Auteur, le P. Cosme, s'anime-t-il sur cela, &

fait-il voir, par une longue énumération de noms illustres, que le Mantouan a eu pour partisans des hommes très-capables d'apprécier son mérite. Parmi ces bons juges, il cite le P. Labbe; en quoi notre Bibliographe marque sa bonne foi & sa modération: car le P. Labbe, dans l'endroit qu'on marque de son ouvrage des Ecrivains Ecclésiastiques, ne flatte pas trop le Mantouan. Il dit que Trithème le fait aller de pair, tout au moins, avec Virgile dans ses vers, & avec Cicéron dans sa prose; mais qu'il faut retrancher de l'éloge ces excès de louanges, & que ce jugement doit paroître faux à tous ceux qui ont quelque goût de la bonne Latinité. Du reste le même P. Labbe avoue que le Mantouan avoit l'esprit abondant, une facilité admirable pour faire des vers, & d'autres belles qualités qu'on ne peut trop reconnoître & préconiser

ser. Nous transcrivons le Latin au bas de la page *.

Il y a sur la vie, sa mort & l'âge du Mantouan beaucoup de fausses dates : le P. Labbe le fait naître en 1448. & mourir en 1516. à l'âge de 68 ans : dans un Dictionnaire historique moderne, on dit qu'il est mort à 78. ans : notre Auteur marque, dans un endroit, qu'il est né en 1444. ailleurs, en 1448 ; il lui donne à sa mort tantôt 68. ans, & tantôt 72. C'est ce dernier âge qu'il faut adopter, puisqu'on a une épitaphe qui por-

* Consule Joannem Trithemium ex cujus encomio hæc, procul dubio omni, oblitteranda : *qui metro Virgilium, Ciceronem prosâ æquat ne dicam superat.* Sunt enim falsissima iis qui gustum aliquem Latinitatis habent, licet ingenium illius (Mantuani) copiosum, & mira in pangendis carminibus facilitas, aliæque dotes satis commendari nequeant. *De Script. Eccles. T. I. p.* 173.

Vixit annos LXXII. natus
4.

On a ici, sur le P. Chérubin
Joseph, Carme Déchaussé, un
rticle, où l'on voit le résul-
s travaux de ce Religieux, oc-
toute sa vie de l'Etude des
; Saints. Notre Auteur parle
ment & en détail de sa *Bi-*
èque en 4. vol. in-fol. Ou-
bien connu des Savants, &
e trouve beaucoup de choses
: sont point aussi bien ail-
On a du même Ecrivain 9.
in-8°. qui sont comme l'a-
de la *Bibliothèque* dont nous
s de parler. L'Auteur mou-
rant l'impression du 8e. Vo-
en 1716. C'est ce que no-
ibliographe fait entendre as-
irement, quoique dans un
endroit, il place la mort du
érubin à l'an 1725, le jour
ques 4 Avril : ce qui forme
ne difficulté ; car Pâques en

1725. fut le premier d'Avril, & non le 4.

Nous obſervons, puiſque cet Article nous en fournit l'occaſion, que la préſente Bibliothèque comprend les Ecrivains de la Réforme des Carmes, auſſi-bien que ceux de l'ancien Ordre; qu'ainſi S. Jean de la Croix & ſainte Thérèſe occupent ici une place très-diſtinguée, & qu'on y voit auſſi le Père Honoré de ſainte Marie, & d'autres Carmes Déchauſſés qui ſe ſont rendus célèbres par leurs écrits.

L'Auteur n'oublie pas non plus ceux de ſon Ordre, qui ſe ſont écartés des ſentiers de la vérité: tels furent, par exemple, un Anonyme qui s'aviſa de ſe faire Juif en 1689; Jérôme Bolſec, qui apoſtaſia pour exercer la Médecine à Genève; Jean Balée, ce fougueux Ecrivain qui, de Carme, s'étant fait Proteſtant, inonda l'Angleterre de Libelles contre l'Egliſe Romaine, &

contre tous les Ordres du Clergé. Il s'est glissé deux fautes dans cet Article ; on place la mort du Roi Henri VIII. à l'an 1540. c'est 1547. & l'on dit que Balée sortit d'Angleterre vers la S. Michel 1553. qu'il y revint cinq ans après, & qu'il mourut au mois de Novembre M. D. LIII. âgé de 68. ans : on voit bien qu'il faut mettre la mort de ce Personnage en 1563. puisque selon notre Auteur il étoit né en 1495.

4°. Les Articles de Lezana, de Jean de Jesus Maria, de Jean de Saint Sanson, de Jean de Venete, contiennent des particularités curieuses. Le dernier surtout est considérable par l'abrégé qu'il présente d'un Mémoire lu dans l'Académie Royale des Belles-Lettres, au mois de Juillet 1736. Plusieurs Ecrivains de l'Ordre des Carmes s'étoient trompés sur le nom & sur la Patrie de Jean de Venete. Ce

Religieux étoit du Village de ce nom (de Venete) près de Compiegne : on a de lui un Poëme de près de 40 mille vers en l'honneur des trois Maries : M. de la Curne, Auteur du Mémoire lu à l'Académie, cite des morceaux de cet Ouvrage, qui servent à éclaircir quelques points de notre Histoire Littéraire : c'est tout l'avantage qu'on en peut retirer, car dans ce nombre de 40 mille vers, *on n'en trouve pas deux qui soient passables*. L'Auteur de la Bibliothéque, que nous analysons, adopte cette censure, & suit dans toute sa notice les observations de l'Académicien. Il en profite pour adjuger la seconde continuation de Nangis à ce même Jean de Venete ; mais il se trouve ici une altération dans le nom ou surnom de cet Ecrivain, qu'on appelloit aussi *Fillons*, suivant le témoignage du Mss. cité par M. de la Curne ; notre Auteur dit

dit *Jillons*, c'eſt apparemment une faute d'impreſſion.

5°. On ſera très-content de la Diſſertation qui concerne le P. Louis Jacob de S. Charles, Carme François né à Chalons-ſur-Saône, & célèbre par beaucoup d'Ouvrages conſidérables. Il avoit travaillé longtems à une Bibliothèque des Ecrivains de ſon Ordre, laquelle eſt demeurée manuſcrite, & ſert aujourd'hui de fonds & de canevas au bon Ouvrage du P. Coſme de Villiers, qui en fait ouvertement la déclaration.

6°. On lira de même avec plaiſir l'Article du P. Sebaſtien Truchet, Membre de l'Académie Royale des Sciences, & ſingulièrement eſtimé pour la ſcience & la conſtruction des Machines. Il joignoit à l'éclat des talens tout le mérite perſonnel que donnent la candeur, la modeſtie, le détachement, & la pratique des vertus propres de

l'état. Notre Auteur peint très-bien ces qualités du P. Sebaſtien, déjà honoré d'un éloge hiſtorique, de la façon de M. de Fontenelle, dans le Volume des Mémoires de l'Académie pour l'Année 1729.

7°. Nous voudrions pouvoir inſiſter ſur une multitude d'autres objets : par exemple, nous n'avons rien dit de S. Albert, d'André de S. Nicolas, de la B. H. Angele, de Daniel de la Vierge Marie, de Felix Bhuis, de François Giuntino, de Jacques de Vernant, de Jean Bacon, de S. Pierre Thomas, de S. Simon Stoch, de Thierry de S. René, de Thomas de Walden, ou Waldenſis &c. Tous ces Articles méritent de l'attention & font honneur aux recherches, à la critique, à l'érudition, diſons auſſi à la vertu de l'Auteur; car il a ſoin partout de diſtinguer ceux qui ont excellé dans la Science des Saints, & il n'épargne pas la mémoire des

Imparfaits : voilà ce qu'il faut toujours faire. Montrer l'accord des qualités Chrétiennes & Religieuses avec les travaux de l'esprit & les succès de l'Etude ; c'est décorer le mérite, & canoniser en quelque sorte la doctrine : convenir sans détour des défauts de quelques Littérateurs séparés du monde, c'est avertir leurs Confrères & même tous les Gens de Lettres de se prémunir contre les dangers de la science. Nous estimons que l'histoire Bibliographique d'un Ordre Religieux où l'on ne verroit que des faiseurs de livres & point de vertus, seroit un Ouvrage tout au moins très-inutile ; mais c'en est assez sur un sujet qui nous feroit peut-être hazarder trop de réflexions.

Nous ajoutons ici quatre ou cinq mots qui seront utiles pour une autre édition.

1°. Sur Gabriel de S. Vincent,

on oublie un in-fol. *de gratia, de justificatione, de merito. Romæ 1658.*

2°. Nous ne trouvons rien sur le P. François Léon Carme Réformé de la Province de Touraine; on a de lui trois vol. in-4°. intitulés : *L'Economie de la vraie Religion Chrétienne*, Paris 1652. Il a aussi composé d'autres Ouvrages dont nous avons vu la liste.

3°. En rendant compte du Cours Théologique des PP. Carmes de Salamanque, on oublie l'Edition faite, du moins commencée à Paris, en 1634. & 1640. Il y a trois vol. imprimés dans cette Ville, & un 4e. à Lyon en 1647.

4°. A l'Article de Thomas Waldensis, on dit que sa seconde Edition en trois volumes a été imprimée à Venise en 1571. *apud Zilletum* : nous voyons sur notre Exemplaire *apud Vincentium Valgrisium*.

5°. Il s'est mêlé beaucoup de fautes dans les dates ou autres chiffres dont cette Bibliothèque est remplie.

ARTICLE LXV.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires sur un très-ancien Mss. des Œuvres de S. Denys l'Aréopagite.

VOus avez invité, MM. RR. PP. les Amateurs de l'Antiquité à donner la notice des Mss. dont ils auroient connoissance. Je ne sçai si votre exhortation a eu beaucoup de succès : car on ne se donne guères la peine aujourd'hui de fouiller dans les cabinets poudreux où reposent les parchemins de nos Ancêtres. En cela nous ne ressemblons point aux Littérateurs du dernier Siècle. Mais quelle foule d'autres différences entre eux & nous !

Ce n'est point ici le lieu d'invectiver contre nos mœurs ; je vais, au hazard de passer pour Gothique, vous communiquer quelques-unes de mes recherches sur un manuscrit qui fut annoncé autrefois par le P. Labbe. Ce Savant assure, dans sa Bibliothèque des Ecrivains Ecclésiastiques, à l'Article d'*Anastase le Bibliothécaire*, qu'il a vu, chez les Jésuites de Bourges, les œuvres de S. Denys l'Arcopagite dans un très-beau Manuscrit d'environ huit cents ans. Ce n'est pas le texte grec de cet ancien Père ; c'en est la traduction faite au IX. Siècle par Jean Scot Erigène, qui la dédia au Roi Charles le Chauve ; & l'on voit aux marges du volume, des Scholies traduites du Grec en Latin par Anastase le Bibliothécaire, qui fit présent de son Ouvrage au même Prince.

Telle est à-peu-près la notice que donne le P. Labbe ; elle manque de développement & d'une sor-

te d'exactitude : car 1°. elle n'indique, parmi les Ouvrages contenus dans ce Mſ. que les Livres de la Hiérarchie Céleſte, de la Hiérarchie Eccléſiaſtique, des noms divins, & de la Théologie Myſtique. Or il eſt certain que les dix lettres de S. Denys s'y trouvent auſſi. On en voit une onzième dans quelques Exemplaires imprimés, notamment dans les éditions faites par Marſile Ficin & par Denys le Chartreux ; mais cette dernière lettre n'eſt point eſtimée des Connoiſſeurs ; elle paſſe même pour l'Ouvrage d'un Fauſſaire : ce que j'ai pourtant de la peine à concilier avec le témoignage de l'Abbé Hilduin qui vivoit ſous Louis le Débonnaire, & qui ne mettoit aucune différence entre cette lettre & les autres. * Quoiqu'il en ſoit, elle n'eſt

---

* Voyez *ce témoignage au V. Tome de Surius IX. d'Octobre,*

point dans le Mſ. dont l'examen m'occupe ici. 2°. Le P. Labbe fait mention des Scholies traduites par Anaſtaſe le Bibliothécaire ; mais il ne caractériſe point ces Scholies; il ne dit point qu'elles ſont, du moins en partie, l'Ouvrâge de l'illuſtre Martyr S. Maxime. Je dis *en partie*, pour une bonne raiſon que je vous expliquerai bientôt. 3°. La notice du même P. Labbe fait entendre que le Mſ. n'a jamais été imprimé ; car elle ajoute que ſi l'on eſt curieux de cette Littérature, il ne ſera pas difficile de la communiquer au Public. Cependant la verſion Latine, ouvrage de Jean Scot Erigène, étoit dès-lors imprimée ; on la voit en partie dans l'édition de S. Denys, par Marſile Ficin en 1502, & toute entière dans les éditions publiées par Denys le Chartreux ; je ſuis ſûr du moins de celle de 1556. que j'ai ſous les yeux. A l'égard des

Scholies telles que les présente le Mſ. Je conviens qu'elles n'ont jamais vu le grand jour de l'impreſſion : on a bien, dans les Editions de S. Denys, les Scholies de S. Maxime en Grec & en Latin, mais cela eſt fort différent de ce qu'Anaſtaſe le Bibliothécaire a mis aux marges du Mſ. en queſtion. Je vous dirai auſſi dans le moment en quoi conſiſtent ces différences.

Quoique l'obſervation ou la notice du P. Labbe ſoit imparfaite, elle n'a pas laiſſé d'être adoptée & copiée par les meilleurs Bibliographes. Je l'ai luë entière ou abrégée dans Cave, dans Oudin, dans Dupin, dans le V^e^. Tome de l'Hiſtoire Littéraire de la France ; & tout récemment encore dans le Dictionnaire hiſtorique & critique de M. Chauffepié à l'Article *Anaſtaſe.* Mais ce dernier fait une faute bien viſible : *le P. Labbe*, dit-il, *aſſure qu'il y a dans le Collège des Jé-*

ſuites de Bourdeaux, un Mſ. d'une très-belle écriture en velin d'autour de 800 ans &c. Il eſt manifeſte que l'Auteur (M. Chauffepié) met de ſon chef *Bourdeaux* pour *Bourges*. Le P. Labbe dit poſitivement: *In Codice Mſ. Collegii noſtri Bituricenſis Societatis JESU elegantiſſimâ manu ab octingentis circiter annis in membranis exarata leguntur S. Dionyſii Areopagitæ opuſcula quatuor &c.*

Il n'eſt pas ici queſtion, MM. RR. PP. d'attaquer ou de défendre l'authenticité des Œuvres de S. Denys, c'eſt-à-dire de les placer avec leur Auteur au premier Siècle de l'Egliſe, ou de les reculer juſqu'au cinquième. Cette matière a occupé tant d'habiles gens qu'il ne reſte plus rien à dire. On peut ſeulement demander s'il eſt bien ordinaire de réclamer contre l'authenticité d'un Livre qui n'a jamais manqué de partiſans & de ven-

geurs durant plus de XII. Siècles. Mais, je le répéte, ceci eſt un hors-d'œuvre par rapport à mon objet. Le Mſ. Latin des ouvrages de ce Père m'attache uniquement.

Je ne doute point que ce Volume n'ait effectivement aujourd'hui près de neuf Siècles d'Antiquité, qu'il ne ſoit du tems même de Charles le Chauve; & ſi l'on diſoit que c'eſt le propre Exemplaire dont Anaſtaſe le Bibliothécaire fit préſent à ce Prince, on ne s'éloigneroit peut-être pas de la vérité. D'abord la beauté de l'Ecriture & le ſoin qu'on a pris d'enluminer toutes les premières lettres des Chapitres, montrent aſſez l'intérêt qu'a eu le Copiſte de faire ſa cour, ou de ſervir quelqu'un qui vouloit plaire. Enſuite ce Mſ. a toutes les qualités qu'énonce Anaſtaſe le Bibliothécaire dans ſa Préface. 1°. Il contient la traduction de Jean Scot Erigène, homme

bien connu à la Cour de Charles le Chauve & regardé par ce Prince comme un des plus ſçavants perſonnages du Siècle. 2°. Les marges ſont chargées de Notes ou Scholies avec des renvois qui ſe rapportent au Texte. 3°. Parmi ces Notes ou Scholies, on en voit qui ſont marquées d'une petite Croix pour ſignifier que S. Maxime eſt l'Auteur de ces endroits; au lieu que tous les autres paſſent pour être de S. Jean Evêque de Scythopolis. Tels ſont encore une fois les caractères qu'explique en détail la Préface d'Anaſtaſe le Bibliothécaire.

J'avoue qu'il a été poſſible à un Copiſte de les adopter, de les placer dans un Exemplaire qui n'auroit pas été pour Charles le Chauve; mais en joignant l'antiquité & la beauté du volume aux attentions particulières que je viens d'indiquer, c'eſt-à-dire aux renvois,

aux marques, aux signes distinctifs qui affectent le texte & les notes, il me semble qu'on peut mettre ce Livre au nombre des curiosités du IX. Siecle, & qu'il a dû paroître plus propre à orner la Bibliothèque d'un Prince que celle d'un particulier ou d'un Monastère.

Je ne veux pourtant rien décider sur cela : j'aime mieux reprendre & développer quelques-uns des caractères de ce Mſ. Que penserez-vous, MM. RR. PP. de la distinction que met Anastase entre les notes de S. Maxime & celles de S. Jean de Scythopolis ? Denys le Chartreux faisant son édition de S. Denys & lisant la Préface d'Anastase, regrettoit de ne pouvoir démêler ce qui appartenoit précisément à chacun de ces deux SS. PP. (Maxime & Jean de Scythopolis). C'est qu'il n'avoit point de Mſſ. & quand il en auroit eu, la question eût été que ces Mſſ. fussent

apostillés de *croix*, comme l'est celui dont je vous donne la notice. Depuis Denys le Chartreux, aucun Éditeur de S. Denys n'a pû pénétrer le mystère, s'il est permis de parler ainsi, contenu dans ces notes. Tous ont dit que S. Maxime avoit commenté S. Denys, qu'il avoit fait des Scholies sur le texte de cet homme Apostolique : ils ont donné sous le nom de S. Maxime, le Grec & le Latin de ces Notes ou Scholies : or l'on peut, on doit même assurer qu'il n'y a qu'une très-petite partie de ce Commentaire qui soit véritablement de S. Maxime, puisqu'il n'y a dans le Ms. qu'un très-petit nombre d'endroits où l'on remarque des *Croix* marginales.

Autre particularité que l'examen du Ms. nous apprend. Quand nous lisons, dans les Livres de Bibliographie, qu'Anastase le Bibliothécaire a traduit les Notes de S.

Maxime ſur S. Denys, nous ne nous figurons point une traduction telle que nous la préſente le Mſ. C'eſt en effet plutôt le réſultat des penſées de S. Maxime que le tiſſu de ſon diſcours. Anaſtaſe coupe, retranche, ajoute, inſère des étymologies, des explications, quelques mots Grecs de tems en tems : & ceci, je veux dire ces mots Grecs, forme encore un objet de curioſité, parce qu'il n'eſt pas indifférent de trouver de l'Ecriture Grecque du IX. Siècle : elle eſt ici toute en lettres initiales & ſans accents.

Je dois vous dire quelque choſe, MM. RR. PP. du Texte de Scot Erigène, c'eſt à-dire de ſa Verſion Latine des Ouvrages de S. Denys. S'il étoit queſtion de réimprimer cette Verſion, le Mſ. fourniroit un nombre infini de corrections. Permettez-moi de citer deux exemples tirés des préliminaires de

l'Ouvrage. Scot adresse son Livre au Roi Charles le Chauve, & sa dédicace est d'abord en 24 Vers élégiaques : vient ensuite une Epître en prose ; puis une autre Pièce de vingt-quatre Vers, contenant à-peu près l'histoire de saint Denys. On a mêlé, dans l'Edition de Marsile Ficin, ces quarante-huit Vers ; on n'en a fait qu'un morceau ; mais quelles fautes énormes ne s'y sont pas glissées en deux endroits surtout ! Scot, dans sa première Pièce, telle que la conserve le Manuscrit, dit :

Vos qui Romuleas nescitis temnere Τιχνας.

pour Τεχνὰς *artes* : & l'Edition de Marsile Ficin présente ce Vers :

Vos qui Romuleas nescitis temnere *ter-mas* :

ce qui n'a aucun sens raisonnable.

Dans sa seconde Pièce, Scot Erigène, décrivant les Chœurs ou

Ordres des Anges, dit sur le troisiéme Chœur, (selon le Manuscrit) :

Mentibus Ouraniis (pour οὐρανίοις) tertia taxis inest :

& l'Edition de Marsile porte

Mentibus *axiramis* tertia taxis inest.

Mais comme *axiramis* est inintelligible, on a mis en marge *Axiramis*, hoc est *dignus amari :* ce qui est, comme on voit, souverainement ridicule. Jugez par-là MM. RR. PP. des avantages du Manuscrit.

Permettez que je ne finisse pas cette Lettre, sans entrer dans quelques discussions sur cette même Traduction de S. Denys par Scot Erigène. J'ai trouvé, à ce sujet, une multitude de fautes dans les Auteurs, où m'ont adressé mes recherches. Je lis dans *l'Apparatus* du Père le Nourry *, que

* *T* 1 *p.* 209.

Scot Erigène fit sa Traduction sur les Manuscrits de saint Denys, apportés de Constantinople *du tems de Charles le Chauve* : or il est certain que les Manuscrits de S. Denys étoient en France avant le règne de ce Prince ; il en vint des exemplaires sous le règne de Pepin, * & d'autres furent envoyés par l'Empereur Michel à Louis le Débonnaire. 2°. On trouve, dans les Annales Bénédictines du P. Mabillon * *, que les Manuscrits de saint Denys, apportés en France sous Louis le Débonnaire, étoient traduits du Grec en Latin : or ceci ne me paroît point conforme à ce que dit l'Abbé de saint Denys, (Hilduin), écrivant à Louis le Débonnaire. Il lui parle de l'ambassade de C. P. & des Livres de

---

* *Annal. Mabill. Bened. l. 23. n. XXXIV.*

** *Ibid. l. 29. n. LIX.*

aint Denys ; mais il a bien ſoin le dire que ces Livres *authentiques étoient en Grec*, quand on les reçut de la main des Ambaſſadeurs *. 3°. D. Mabillon & l'Auteur de la Chronique de ſaint Bertin (Ipérius **) , ne nomment que le Livre de la Hiérarchie céleſte , quand ils font mention du préſent fait à Louis le Débonnaire par l'Empereur de Conſtantinople. Cependant l'Abbé Hilduin parle des livres de ſaint Denys en général ; & il ſemble qu'on doit l'en croire , puiſque c'eſt l'Auteur le mieux inſtruit & le plus ancien.

J'ajoute un mot ſur l'état où ſe trouve le Manuſcrit de Bourges : c'eſt un très-grand Volume bien conſervé & bien entier, à l'exception de cinq ou ſix lettres initiales, apparemment mieux enlumi-

*Voyez *Surius*, *T. V. Octob.* 9.

** *Ap Marten. Anecd. Tom.* 3. *p.* 07.

nées que les autres, lesquelles ont piqué la curiosité de quelques Barbares ou de quelques Enfans; on les a coupées, & en même tems l'écriture correspondante au revers.

A ce Manuscrit, est jointe une autre Antiquité, sçavoir le Traité des Sacremens d'Hugues de saint Victor. Ce morceau est plus récent & devoit nécessairement l'être, puisque l'Auteur même n'est que du XII. Siècle. Mais du reste le Manuscrit est contemporain d'Hugues de saint Victor, & peut passer aussi pour une rareté.

Enfin j'ai remarqué à la fin du Manuscrit de S. Denys, cette Inscription en caractères du XIV. ou du XV. Siècle: *Iste liber est de Conventu sancti Salvatoris Sanctæ*; il restoit un mot qui est effacé, mais qui étoit, ce semble, *Trinitatis*: preuve, si je ne me trompe, que ce Manuscrit appartenoit autrefois

au Prieuré de ſaint Sauveur de Nevers, auſſi dédié à la ſainte *Trinité*, & converti depuis trente-cinq ans en un Séminaire Epiſcopal. Je nomme *Nevers* à cauſe de la proximité de Bourges & de la convenance dans les noms de *Prieuré de ſaint Sauveur de la Trinité*. Voilà, MM. RR. PP. tout ce que j'avois à dire du beau Volume, que le Père Labbe m'a mis en goût de connoître. Je ſouhaite que les diſcuſſions où je ſuis entré, puiſſent être agréées de vous. Je ſuis. &c.

12 d'Avril 1753.

ARTICLE LXVI.

MEDECINE DE L'ESPRIT où l'on traite des diſpoſitions & des cauſes phyſiques, qui en conſéquence de l'union de l'ame avec le corps, influent ſur les opérations de l'eſprit; & des moyens de maintenir ces

opérations dans un bon état, ou de les corriger lorsqu'elles sont vitiées. Par Antoine le Camus, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Ganeau 1753 *Suite de l'Article XLI. au mois d'Avril.*

IL y a des Auteurs qui, dans leurs Ouvrages, confondent & mêlent ensemble le vrai & le faux avec une sorte d'impunité & même de succès. A la faveur d'une imagination vive & dominante, d'un style ferme & lumineux, d'un ton fier & hardi, ils deviennent les Oracles d'un certain monde & ses *Philosophes*. Tout ce qui ne s'accorde pas avec leurs paradoxes est préjugé; tout ce qui n'adore pas leurs idées est peuple. L'Histoire leur fournit des anecdotes qu'ils rapprochent, le monde des portraits qu'ils enluminent, les Ma-

thématiques des formules auxquelles ils soumettent jusqu'à la morale : dans leurs écrits, tout est donc contraste, tableau, résultat. Sous l'éclat de leurs couleurs, le mensonge impose, l'erreur fascine, le délire même éblouit.

Pour lever un charme si séduisant, dans un Siècle où l'abus de l'esprit & des talens est une espéce de mérite & de recommandation, il ne faudroit que remonter analytiquement aux principes de ces dogmes hardis, & descendre ensuite méthodiquement à leurs dernières conclusions : alors on reconnoîtroit que ces audacieux Ecrivains en veulent autant aux Puissances, qui les protegent qu'aux loix qui les gênent : dans nos Tribunaux, il n'y auroit aucun Magistrat qui ne se crût obligé de sévir contre ces Ouvrages & leurs Auteurs.

C'est bien contre son intention, que M. le Camus a exécuté un

tel projet, en s'asservissant trop aux idées de Locke. Il les propose avec simplicité, il les développe avec complaisance, il en suit le fil directement, il en déduit les conséquences méthodiquement, il en dévore les absurdités courageusement. *La médecine de l'esprit est la plus cruelle censure de l'essai sur l'entendement humain.* On ne sçauroit mieux réfuter le Philosophe Anglois, qu'en montrant le terme où il a conduit le Médecin François.

Nous admirons donc le talent & le sçavoir de M le Camus, sans pouvoir applaudir aux principes & à la substance de son Ouvrage : mais nous n'avons garde de juger de sa religion par sa Philosophie : nous le répétons encore avec plaisir ; la profession d'orthodoxie qu'il fait en plus d'un endroit de son Livre, est trop formelle pour n'être pas sincère : le systême qui

l'a

l'a égaré, a ébloui son esprit, sans altérer son Christianisme : son imagination séduite n'a rien épargné pour orner des mensonges qui avoient surpris son jugement.

C'est donc ici une doctrine qui coule d'une source empoisonnée & qui se produit avec les agrémens d'un style où brille un luxe prodigue. Quoique toujours parée des fleurs d'une imagination jeune & riante, elle ne laisse pas de se confondre avec des vérités qu'on doit, respecter, & de se rapprocher de quelques opinions qu'il ne nous appartient pas de condamner. Assez souvent elle se décore d'une érudition agréable ; mais plus le systême s'embellit sous la plume de l'Auteur, plus nous sommes obligés d'en montrer le danger & de prévenir l'illusion que cet appareil pourroit faire à la simplicité de quelques Lecteurs : l'importance même des matières nous en

fait un devoir indiſpenſable. Nous eſpérons que M. le C. le reconnoîtra, & qu'il nous pardonnera ſi, dans les bornes qui nous ſont preſcrites, nous appuyons plus ſur ce qu'il y a de mauvais dans le ſyſtême que ſur ce qu'il y a de bon dans le Livre.

Pour lui faire ſentir que, malgré l'eſtime que nous faiſons de ſon mérite, nous ne ſçaurions faire aucune grace au fond de ſa doctrine, rapprochons-en quelques principes.

Selon lui, *l'amour-propre qui ne peut tirer ſon origine que de l'union intime de l'ame & du corps, eſt le Père* de tous les ſentimens qui nous troublent & de tous les mouvemens qui nous agitent. Ses *enfans* ſont la *ſympathie & la haine, le deſir & la crainte, la joye & la triſteſſe.* Les uns ſont conçus dans le ſein du fluide animal, les autres naiſſent *d'un excès ou d'un défaut de tenſion dans les fibres ;*

quelques-uns s'engendrent d'un sang plus ou moins libre dans son cours ; d'autres enfin ne peuvent éclore que des différentes vibrations, dont certains viscères sont susceptibles. Nous osons le demander à M. le Camus : dans le sens du plus grossier matérialisme, pourroit-on expliquer & énoncer autrement la génération de ces sentimens ? N'y a-t-il donc que l'état, l'intérêt ou l'action des fluides & des solides qui puissent toucher nos ames ?

M. le Camus *ne doute pas seulement si nos ames existent dans nos corps, mais si elles peuvent y exister.* Entre ces deux substances, il ne conçoit aucun commerce, sans l'intervention d'un *médiateur assez puissant pour agir en même tems sur l'une & l'autre.* Ce Médiateur est *Dieu* qui n'a pas besoin de l'union ni de la proximité de l'ame & du corps, pour entretenir entr'eux la

plus parfaite dépendance de mouvemens & de sensations. De ces principes, l'Auteur conclut que les ames existent dans *l'intelligence de Dieu, & les corps dans son immensité, deux substances aussi hétérogènes ne pouvant exister dans le même attribut de Dieu.*

Toute cette doctrine n'est tolérable que dans le systême de Mallébranche ou des causes occasionnelles. Mais admis quelquefois, & plus souvent rejetté par M. le Camus, ce systême ne peut devenir la clef de son Livre, sans que toutes ces nouveautés, qu'il se sçait tant de gré d'y avoir établies, rentrent dans la classe des opinions depuis long-tems assez communes, pour paroître aujourd'hui surannées à quelques Philosophes, & surtout aux Partisans de Locke.

M. le C. lui-même semble ici avoir peur qu'on ne confonde son systême avec celui de Mallebran-

che, & qu'on n'en dise également que *c'est un jeu d'imagination.* Mais comment prévient-il l'objection ? en appellant à son secours la Statuë de Memnon, la Colombe d'Archytas, l'Aigle de Gassendi, la Mouche de Charles V. le Fluteur automate, le Canard factice. Or rien de tout cela ne sort de la sphère d'un méchanisme, qui pour être ingénieux dans son invention, n'en est pas moins matériel dans toute sa substance. Aucun systême ne sçauroit renfermer l'ame & le corps dans les bornes de cette analogie sans être quelque chose de pire qu'un *jeu de l'imagination* ; & Mallebranche dans un pareil besoin n'eut jamais recours à de pareilles comparaisons.

Dans tout le reste, est-il rien de plus incompatible avec la Métaphysique de ce Philosophe, que le systême & le langage de M. le Camus ? L'un tâche de s'élever au-dessus des

espaces sensibles, pour se fixer dans la région du pur intelligible : c'est là l'unique source, où il veut puiser toutes ses lumières Philosophiques. L'autre, loin d'aspirer à une sphère si sublime, ne remonte pas plus haut que les organes corporels, & se retranche dans leur méchanisme, d'où découle toute sa Philosophie : ainsi les ténèbres de l'un sont la lumière de l'autre : d'ailleurs, M. le Camus l'avoue, Locke son Maître, & Mallebranche sont *rivaux*, c'est-à-dire, chefs de deux Sectes ennemies, & Professeurs de doctrines contraires.

Dans son second Livre, M. le Camus traite *des causes physiques qui influent sur tous les esprits*. Ces causes sont la génération, le Sexe, les climats, les saisons, l'éducation, le tempérament, le régime, l'âge, la santé & la maladie : on les distribue en neuf Chapitres, dont chacun expose la nature & le

pouvoir de la cauſe qui lui eſt affectée. Dans l'Article de *l'éducation corporelle* M. le Camus développe avec zèle, les grands avantages, *qu'il y a que les mères allaitent elles-mêmes leurs enfans.* C'eſt une morale que ſainte Marthe leur a chantée auſſi élégamment, & plus décemment que ne l'a prêché notre Docteur: La Nature, dit-il, leur en fait un devoir, & les en avertit à propos :

hoc optima poſcit
Natura, officiique pias in tempore matres.
Admonet.

Si elles s'en diſpenſent, elles riſquent beaucoup : le lait refuſé à l'enfant, peut devenir un poiſon pour la mère.

Si prohibes, furit in mammas, turbaſque dolorum
Miſcet, & ingratâ pænas à matre repoſcit.

Pour un nouriſſon, eſt-il une meilleure nourriture que celle qui lui eſt deſtinée par la Nature ?

An cibus eſſe poteſt naturæ acceptior ullus,
Ipſe ſuo quam ſi de ſanguine ſanguis alatur ?

Une mère n'aura donc pas pour ſon enfant, la tendreſſe qu'ont pour leurs petits, les animaux les plus féroces, elle ſera plus inſenſible à ſes cris ?

Tu, quam miti animo Natura benigna creavit,
Exuperes feritate feras ; nec te tua tangant
Pignora ; nec querulos puerili è gutture planctus &c.

Qui recevra donc les premiers ſouris que formeront ſes lèvres ? Qui entendra les premiers ſons que bégaiera ſa langue ? Une mère peut-elle laiſſer à d'autres un plaiſir ſi raviſſant ? On s'en prive pour ſe

conserver de vains agrémens ; en valent-ils la peine ? Heureuse la mère qui est incapable de ces sentimens barbares !

Dulcia quis primi captabit gaudia risûs,
Et primas voces, & blesæ murmura linguæ ?
Tune fruenda aliis potes ista relinquere, demens,
Tantique esse putas &c.

On nous pardonnera cette digression, si c'en est une : elle suspend la course fâcheuse qu'il nous faut faire sur ces étranges paradoxes que M. le Camus séme sur toute sa route. *Notre être*, dit-il, *n'a point d'autre germe* que celui de nos *vertus & de nos passions :* nos pères en sont la *source ;* la *nature* en détermine le *séxe ;* le séxe en détermine le *génie*, qui se *différencie* selon les *différens climats*. Les affections morales ont, selon l'Auteur, des *ressorts plus cà-*

chés, mais elles n'en sont pas moins subordonnées aux causes physiques. Il en pousse la preuve si loin, qu'on ne sçauroit ne pas en conclure que tout notre être tant moral que physique est *une affaire de climat* : c'est la Philosophie à la mode.

M. le Camus s'y livre avec tant de complaisance, qu'il cherche les rapports des climats aussi curieusement que leurs effets ; il en tire des analogies qu'il saisit aussi fortement que leur influence. *La connéxion de nos principes*, dit-il, *se fait sentir en comparant les saisons avec les climats ; car on peut mettre en parallèle le Printems & l'Automne avec les régions tempérées, l'Eté avec les contrées du midi, l'Hyver avec les climats Septentrionaux.*

» Si nous rapprochons, *dit-il* » *ailleurs*, cette théorie (des â- » ges) de nos principes, nous ne

» trouverons pas une grande dif-
» tance des âges aux climats. Un
» ciel froid & pluvieux, & sous
» lequel on ne se nourrit par con-
» séquent que d'alimens denués de
» sels & de souffres, ne peut-il pas
» entrer en parallèlle avec la pu-
» berté ? Une terre brûlée par les
» ardeurs du Soleil, doit nous of-
» frir des Habitans semblables à
» ceux qui éprouvent la vivacité
» de la jeunesse. Un climat plus
» chaud que froid, plus sec qu'hu-
» mide, nous présentera des peu-
» ples qui, comparés avec les per-
» sonnes d'un âge mûr, seront
» égaux pour les qualités de l'es-
» prit. La vieillesse enfin, dont
» nous avons annoncé la constitu-
» tion froide & sèche, ressemblera
» aux Habitans de ces contrées,
» où souffle continuellement le
» vent du Nord ». C'est grand
dommage, pour le systême, qu'on
vieillisse dans les climats analogues

à la jeunesse, & *sic de cæteris.*

» Le parallèle sera encore plus » exact, *continue l'Auteur*, si vous » rapprochez les âges de chaque » tempérament. En effet, aussi-tôt » que l'homme monte sur le théâ- » tre du monde, il paroît d'abord » sanguin, ensuite bilieux, de-là mé- » lancolique, enfin pituiteux. Vé- » ritables métamorphoses que l'on » subit pendant l'enfance, la jeu- » nesse, l'âge viril, la vieillesse.... » Les âges, ajoute-t-il, ne chan- » gent pas toujours le tempéra- » ment pour le fond, mais ils ont » un pouvoir surprenant pour en » colorer la surface, & en varier » les aspects. Cependant si, mal- » gré la course rapide de l'âge, quel- » qu'un content de son tempé- » rament vouloit en fixer l'instabi- » lité, ou mécontent de sa con- » dition, en désiroit une plus par- » faite, il y a des moyens pour » arriver à ce but ». Un Médecin, qui les sçauroit, toucheroit au

plus haut période de la fortune : M. le Camus trop désintéressé, n'en fait pas assez de mystère, pour inspirer la confiance.

» Ces moyens, *dit-il*, sont » ceux qui agissent immédiate» ment sur les tempéramens. Tels » sont les *climats* & le régime de » vivre, lesquels différemment mé» nagés... peuvent maintenir la » nature de nos liqueurs, ou leur » en conférer une nouvelle, & » modifier nos solides de telle ou » telle façon. C'est ainsi qu'on peut » imiter toutes les modalités de » l'âge, puisqu'elles ne consistent » que dans la manière d'être de » nos fluides & de nos solides. » Donc on peut empêcher la dé» pravation des tempéramens ; » donc on peut conserver les tem» péramens dans leur entier, mal» gré la puissance destructive des » tems. » C'est ainsi que M. le Camus porté dans les airs sur un

essain d'idées agréables & ingénieuses que son imagination lui présente, arrive enfin à la fontaine de Jouvence, où il distribuë à ses Malades le Nectar d'une santé & d'une félicité constante & immuable, c'est-à-dire que ses illusions en Philosophie ont enfanté un Roman en Médecine.

De sa doctrine, on pourroit encore conclure que, pour connoître le génie d'un Peuple, il ne faudroit qu'en connoître le climat; que les degrés de latitude donnés, on aura le caractère des Nations, & *vicissim*; qu'à des distances égales de l'Equateur, les génies doivent être semblables; que la différence des esprits est comme la latitude des pays, une science géographique soumise à la toise & au calcul; & qu'ainsi à 35. degrés en deçà & au-delà de la ligne, les hommes ne sçauroient être entr'eux fort différens. Cependant,

[illegible]

» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» qu'on [illegible]
» [illegible]
» souvent [illegible]
De-là [illegible]
barbarie [illegible]
lis, il a [illegible]
» la [illegible]
» tres P[illegible]
» gouve[illegible]
» mœurs [illegible]
Jain [illegible]

» pouvoir, si par une grande con-
» quête, le despotisme s'établissoit
» à un certain point, il n'y au-
» roit pas de mœurs ni de climat
» qui tinssent : & dans cette belle
» partie du monde, la nature hu-
» maine souffriroit au-moins pour
» un tems, les insultes qu'on lui
» fait dans les trois autres. »

Mais pourquoi le Gouvernement lui-même & l'administration n'est-elle pas soumise au climat ? Pourquoi n'a-t-il pas la force d'en fixer l'espèce ? Pourquoi sa vertu est-elle moins puissante sur les Souverains & les Magistrats ? Pourquoi encore les Sciences Mathématiques, les premiers principes de la Morale & beaucoup d'autres vérités sont-elles supérieures à l'influence des climats, & au pouvoir des autres causes dont M. le Camus étend si loin l'activité & l'impression ? Ce sont là des questions qu'il s'est sagement abstenu de trai-

ter ; il eût été difficile de s'en tirer sauf l'honneur du systême.

Passons au troisième livre : nous y apprendrons le secret curieux *de faire un homme d'esprit d'un stupide.* L'Auteur croit de bonne foi la chose possible, & en prescrit la méthode. *Modifiez d'abord*, dit-il, *différemment ses organes, ensuite instruisez-le, & donnez lui les mêmes soins que vous apporteriez aux personnes qui jouiroient des meilleures dispositions.* Pour faciliter l'exécution, peut-être l'intelligence de cette ordonnance, il entre dans des détails plus spécifiques, sur *l'usage des sensations*; *sur les moyens de perfectionner l'imagination, le raisonnement, le jugement & la mémoire, & enfin sur les avantages des vertus & des passions.* On voit que ce troisiéme Livre est corrélatif au premier ; les mêmes matières y reviennent dans le même ordre : cela doit

être ; l'un propose, & l'autre résout toutes les parties du Problème.

Dans *l'usage des sensations*, M. le Camus passe en revuë tous les sens, il n'en est aucun sur lequel il ne hazarde des idées neuves. A l'en croire, le *tact est de tous les sens le plus mathématique & le plus Philosophe.... C'est lui qui nous fournit les idées du bien & du mal, de notre félicité & de notre malheur* &c. » Le goût peut être » réduit en une science aussi posi» tive que la musique & la pein» ture .... Peut-être n'y a-t-il que » sept goûts primitifs dans la Na» ture... Sans doute qu'il se trou» ve aussi des semitons dans les sa» veurs .... Observez en la progres» sion, & vous les rencontrerez » &c. Les yeux sont des Précep» teurs qui nous avertissent de nos » devoirs, & qui nous conduisent » dans nos actions. Que pour-

» roient faire de mieux des Philo-
» sophes suffisamment instruits des
» préceptes de la morale, & qui
» seroient continuellement assis à
» nos côtés? &c. L'oreille a enfanté
» l'éloquence & la Poësie. » On voit
qu'il ne tient pas à l'Auteur que
nos sens & leurs organes ne soient
assez spirituels pour remplir toutes les fonctions qui prouvent l'existence de notre ame. » Là, dit-
» il, où nous manquons d'idées
» sensibles, nous sommes obligés
» d'avoir recours à l'analogie ou à
» la probabilité ..... Le cœur n'a
» pas besoin de précepteur pour
» se régler dans ses mouvemens.
» Pourquoi le cerveau n'exécute-
» roit-il pas toutes ses fonctions,
» sans aucun Recteur, surtout s'il
» est bien conformé? Nos natures,
» dit Hypocrate, n'ont été ensei-
» gnées par aucun Maître. » Il est
bon d'observer que, dans cet endroit, Hypocrate ne parle que de

l'instinct naturel de tous les animaux, & qu'on ne peut par conséquent nous appliquer justement ce passage, sans nous réduire à l'instinct purement animal.

Dans les *moyens de perfectionner notre ame*, les climats ne sont pas oubliés : *dans la médecine de l'esprit*, on leur donne une vertu plus efficace & plus étenduë que celle des eaux minérales dans la médecine du corps. On sçait que c'est là le remède favori de l'Auteur. En parlant de l'influence qu'il lui prête, il en est tout pénétré, & l'impression va jusqu'à l'enthousiasme. *Sur le haut d'une montagne, il est Philosophe*, & nous débite de sublimes moralités, *au milieu, il est Spectateur de nos ridicules, il en rit ; il en forme une Comédie* : au bas, il se confond avec nous, il daigne partager nos joies champêtres. Dans le Parc de Bagnolet, c'est un Solitaire que la *mélancho-*

lie occupe & force de réfléchir. Dans celui de saint Cloud, *son cœur se dispose à la tendresse ; au pied de la cascade, il médite les saillies d'une chanson, les murmures d'une Elégie, ou la chûte d'un Madrigal. Auprès des palissades de Marly, il cherche à plaire. A Versailles, près du bassin de Latone, il devient Politique.* Il pousse si loin la manie des climats, qu'il croit que *Bourdaloue* & *Fléshier* ont dû tout leur mérite à la qualité de leur sol natal.

Les autres moyens que M. le Camus prescrit pour conserver, acquérir ou recouvrer la santé de l'esprit, sont différens régimes, alimens ou médicamens assortis aux besoins de nos organes. Par les uns il rétablit les ressorts des *fibres*, & il les fixe au point de *vibratilité* nécessaire pour leurs fonctions ; par les autres, il corrige le vice des humeurs, & il imprime

aux esprits le dégré de *vola*
requis pour les opérations de
tendement. Il établit quelque
une *régle générale pour ne pas*
ter de faux jugemens : c'e
n'en porter aucun lorsqu'on est
lade. Quand la maladie n'att
point le cerveau, nous cro
l'exception pour le moins
étenduë que la régle, & meill
à proposer. Nous prions M. le
mus d'agréer nos critiques, &
nous donner quelqu'autre Ou
ge, où nous trouvions de quo
dédommager des applaudisser
que nous n'avons pu accord
celui-ci. Nous serions charmés
voir paroître une composition
gne de ses talens, nous n'aur
que des éloges à lui donner.

ARTICLE LXVII.

THESIS JOANNIS-MARTINI de Prades Theologicè discussa & impugnata, c'est-à-dire, *Dissertation Théologique contre la Thèse de Jean-Martin de Prades.* A Paris, chez H. L. Guerin, L. F. Delatour, J. B. Garnier, & M. Bordelet. 1753. vol. in-12. pag. 552.

L'Attaque qu'on livre ici à la Thèse du fameux Bachelier, n'est guères qu'une justification de la Censure qu'en a fait la Sorbonne. Quoique l'une ne puisse se soutenir sans que l'autre tombe, on auroit cependant souhaité une réfutation encore plus complette de toute la Thèse. Le titre de cet Ouvrage sembloit la promettre, l'Auteur en est très-capable : plus on est satisfait en lisant sa Dissertation, plus on regrette qu'il ne

l'ait pas étenduë autant que la matière l'exigeoit d'un Ecrivain si habile.

La Préface de son Livre n'est qu'une histoire très-abrégée de la Censure. A la fin de l'Ouvrage on trouve une analyse géométrique du systême censuré, avec des observations solides sur l'apologie que le Bachelier a publiée depuis la condamnation de sa Thèse. Tout le Volume est divisé en 4. sections. La première sur le progrès de nos connoissances ; la seconde sur la Religion en général ; la troisième sur la Religion Judaïque ; la quatriéme sur la Religion Chrétienne : chaque Section est divisée en plusieurs paragraphes, dont chacun présente d'abord le texte de la Thèse relatif à la matière dont ce Paragraphe énonce le titre.

Première Sect. » Nos sensa» tions, dit la Thèse, sont la sour» ce de toutes nos idées, le germe

» où

» où ces idées sont encore infor-
» mes, & le tronc d'où, comme
» autant de rameaux, pullulent
» toutes nos connoissances. Ainsi
» dans l'ordre naturel, où nous
» viennent ces connoissances, la
» première qui affecte notre ame,
» c'est l'existence de nos sensations;
» la séconde est le sentiment de sa
» propre existence; la troisiéme
» tombe sur les objets qui nous
» sont étrangers, sans en excep-
» ter notre corps; la quatriéme
» sur les besoins de ce corps: ils
» font naître des desirs dont nous
» soupçonnons que les autres hom-
» mes, nos semblables, ne sont
» pas exempts; qu'ils ont le mê-
» me intérêt à les satisfaire; que
» pour contenter ces besoins &
» ces desirs communs, on peut
» s'entr'aider; qu'il faut donc s'u-
» nir ensemble: de-là la société &
» ses avantages.

» L'amour-propre en est le lien;

» dans le bien commun il ne cher-
» che que son intérêt personnel ;
» il faut donc opposer un frein à
» sa cupidité : de-là encore les
» Loix tant civiles que politiques,
» & les notions du bien & du mal
» moral ; car ici c'est du sentiment
» du vice que naît l'idée de la
» vertu ; on ne la connoît qu'en
» tant qu'elle est opposée au mal,
» dont on éprouve la sensation.

» Un déluge de sensations inonde
» donc constamment & uniformé-
» ment notre ame ; il répand dans
» nous & malgré nous des senti-
» mens qui nous affectent : tout
» cela, par un instinct aveugle &
» méchanique, entraîne l'ame à
» croire l'existence de ces objets,
» qu'elle prend pour la cause de
» ces sensations, & ausquels elle
» les rapporte. De la sensation de
» l'objet à son existence, l'inter-
» valle est immense ; pour le fran-
» chir il faut que l'ame soit en-

» levée par un instinct supérieur, » qui lui est imprimé par un Etre » suprême. »

Dans cet enchaînement de propositions, il n'y en a presque aucune où notre Auteur ne montre quelque vice important : nous nous bornerons aux plus généraux & aux plus essentiels.

1°. Un Matérialiste, un Epicurien, sans déroger à ses erreurs, pourroit s'énoncer dans les termes du Bachelier, en adopter les principes & les conséquences, & souscrire à toute cette chaîne doctrinale. Le jeu des sensations, l'activité ignée de la substance qui pense, & même la distinction qui la sépare des corps grossiers, sont des dogmes qui ne peuvent incommoder ces impies.

2°. Le Bachelier ne dit rien de notre ame qu'on ne pût dire des *Monades* ; il n'en prouve donc point la spiritualité ; cette con-

clusion du Censeur est d'autant plus légitime, que le langage de la Thèse est susceptible du sens le plus matériel & le plus Epicurien: il est même familier aux Philosophes de cette espèce: le Bachelier ne l'ignore pas; il reproche à ses Censeurs de n'avoir condamné sa position que par l'ignorance des disputes que nous avons aujourd'hui avec ces dangereux Philosophes.

Ce ne sont, répond le Bachelier, que des métaphores; faudra-t-il donc m'interdire l'usage de la belle Latinité, parce qu'on en abuse? C'est ma langue naturelle; faudra-t-il l'oublier, parce que des méchans la sçavent? Mon caractère, ma conduite irréprochable ne défendent-ils pas d'interpréter le style figuré de ma Thèse dans un sens littéral, dès que ce sens est contraire à la Religion que je professe si sincèrement.

Quoi, replique le Censeur,

dans cette Thèse ne voit-on pas une affectation marquée à s'écarter du style de l'Ecole ? Les termes où on devoit la concevoir, ne pouvoient-ils être élégans sans être suspects ? *Plein des Auteurs du Siècle d'Auguste*, le Bachelier ne pouvoit-il pas y trouver des expressions qui n'eussent aucune teinture d'Epicurisme ou de Matérialisme ? Comment n'y a-t-il pas réussi, sur tout quand il se pique de traiter les questions avec exactitude, *sedulò inquirere ?* S. Paul ne défend-il pas aux Docteurs Chrétiens d'emprunter le langage des Philosophes profanes ; à plus forte raison celui des Impies doit-il être proscrit de leurs thèses dogmatiques.

Ce n'est pas seulement par le langage, ajoute l'Auteur, c'est encore plus par les principes, que le Bachelier se rapproche des Sophistes, qui ne connoissent que

la matière. Comme eux, il ne connoit d'autre source de sentiment & de vérité que les sensations ; comme eux, il en fait dériver les loix sociales, civiles & politiques : enfin, dans son systême, comme dans le leur, Dieu est le dernier Etre, dont on apperçoit l'existence ; la loi éternelle est la dernière, dont on atteint la connoissance ; & c'est avec bien de la peine que ce systême nous éleve à ces objets essentiels : rien ne lui est moins nécessaire que d'en reveiller la notion, elle ne peut guères entrer dans un méchanisme, dont tous les ressorts sont matériels.

Aussi, reprend le Bachelier, tout ce méchanisme n'entre-t-il dans mon systême qu'en genre de *cause occasionnelle*... Mais en revenir là, peut répliquer le Censeur, c'est rentrer dans les principes de Descartes, de Clarke, & de Mallebranche ; c'est saisir pour se défen-

dre, des *traits* qu'on avoit rejettés comme *impuissants*; c'est débouter *Malpighi*, *Newton*, *& tous ces autres Héraults de la Providence*, de la préférence qu'on leur avoit adjugée. Alors nos sensations ne seront plus ni la racine, ni le tronc de l'arbre, où croissent nos idées & nos connoissances.

Après tout, *la liberté de l'ame*, *son immortalité*, *son penchant pour la vérité* ne sont-ils pas des attributs qui caractérisent assez l'esprit pour le distinguer de toute te matière ? Pourquoi donc accuser de Matérialisme une Thèse qui en fait une mention formelle ?

L'Auteur remarque judicieusement que cette défense ne suffit pas pour lever un soupçon d'ailleurs trop fondé; car enfin beaucoup de Matérialistes font une profession, sincère ou frauduleuse, peu importe, de reconnoître ces attributs; ils ne doutent pas qu'on ne

puiſſe aiſément les plier & les accorder avec leur ſyſtême, du moins ils ſe diſent aſſez forts & aſſez habiles pour cela : on peut donc confeſſer ces attributs ſans abjurer le Matérialiſme. S'en rapprocher ſi ſenſiblement par tant d'endroits, ſans avoir aucun côté par où l'on s'en éloigne abſolument ; il faut l'avouer, cela forme un préjugé très-facheux.

Mais n'eſt-ce pas auſſi un fort préjugé contre la Cenſure, qu'on y ait pris ce que la Thèſe enſeigne ſur le *droit d'égalité*, & ſur la *violence permiſe*, comme ſi cela étoit dit de l'état préſent des Sociétés, & non pas d'une hypothèſe, qui eſt particulière à Hobbes ? C'eſt ici, ſelon le Cenſeur, un ſubterfuge miſérable : car, outre que le Bachelier, dans cet endroit de ſa Thèſe, ne déſigne par aucun trait ni la perſonne, ni l'hypothèſe de Hobbes, il ne fait qu'y expoſer la

formation des Sociétés, l'établiſſement de la ſubordination, & l'origine des loix ; le tout ſelon l'état actuel des choſes qu'il fait éclore de ſes principes ; & la *ſubordination*, dont il parle, n'eſt pas ſi incompatible qu'il voudroit le faire accroire avec les principes ſéditieux qu'on lui reproche, puiſqu'elle pourroit ne tendre qu'au maintien de cette *égalité*, dont le *droit* lui eſt ſi cher & ſi précieux.

Sect. ſeconde. De l'eſſence de la Religion, *de Religione in ſe.* Son Miniſtre & ſon Objet ſont les deux Articles, auxquels notre Auteur borne d'abord la controverſe.

Sur le premier, la Thèſe enſeigne que » le culte commandé par » la Religion ne doit pas être pu» rement intérieur ; qu'il faut un » culte extérieur à raiſon du corps » & de ſes facultés qui s'y portent » avec empreſſement ; que ce corps » en eſt le *Miniſtre & le Pontife* ;

» que dans le martyre, il lui rend » un témoignage ſenſible, & s'en » fait le généreux Défenſeur ». Sur quoi le Cenſeur remarque que le Bachelier élève le corps à des fonctions bien glorieuſes, & que le Matérialiſme doit lui ſçavoir gré d'un plan de Religion, où la matière exerce les plus importans miniſtères. Car enfin, dit-il dans ce ſyſtême, *le corps eſt le Prêtre, le témoin de la foi, le martyr de la vérité. N'étoit-il pas plus à propos de dire que tout l'homme exerce ces fonctions ?*

Sur le ſecond point, la Thèſe décide que toute Religion ſuppoſe trois choſes, qui en ſont comme l'ame; ſavoir, la notion d'une Divinité, l'immortalité de l'ame, & le dogme des peines & des récompenſes d'une autre vie. Ces trois points, ſelon le Bachelier, ſont *au-deſſus de la portée du peuple groſſier; il n'y a que des eſprits culti-*

vés qui puissent les atteindre. De-là on conclut dans la Thèse, que *la révélation est nécessaire même dans le système d'une Religion purement naturelle; qu'il faut bien distinguer entre ce qu'on appelle Religion surnaturelle, & ce qu'on nomme Religion révélée, & que la vraie Religion révélée n'est & ne peut être que la loi naturelle plus développée.*

L'Auteur de la réfutation attaque toute cette doctrine par bien des endroits, dont les principaux sont 1°. que la Religion en général n'étant que le culte dû par la créature raisonnable à l'Etre suprême, comme à son premier principe, quand il n'y auroit ni immortalité, ni aucune autre vie à attendre, ce culte n'en seroit pas moins dû: ainsi ces deux dogmes & leur révélation ne sont ni des objets, ni des secours essentiels à la Religion prise en général. 2°. Que cette *gran-*

de distinction qu'on introduit entre la Religion révélée, & la Religion surnaturelle, est un langage nouveau, & très-dangereux, puisqu'il semble insinuer que la Religion surnaturelle n'est pas une Religion révélée. 3°. Qu'enseigner que la Religion révélée n'est & ne peut être que la Loi naturelle plus développée, c'est prétendre, (avec des Auteurs très-suspects,) que l'Evangile n'est qu'un développement de la loi naturelle. Pourquoi, demande l'Auteur, n'avoir pas du moins distingué deux sortes de révélation, comme deux sortes de Religion; une révélation naturelle, & essentielle à toute vraie Religion, & une revélation surnaturelle propre à une Religion du même ordre?

On pousse ici fort vivement le Bachelier : une partie des argumens qu'on lui fait, peut se résoudre en ces questions assez pres-

santes pour l'embarasser : 1°. Si vous n'avez pensé sur la Religion, que ce qu'en pensent vos Censeurs, si vos sentimens sont aussi orthodoxes qu'ils peuvent le souhaiter, comment est-il arrivé qu'avec tant d'heureuses ressources pour vous énoncer correctement, vous n'ayez exprimé vos sentimens théologiques, qu'en des termes qui ne cessent d'être très-mal-sonants & très-hétérodoxes, qu'en devenant très-obscurs, très-ambigus & très-impropres ? 2°. Si vous avez contre les ennemis du Christianisme autant de zèle que vous en montrez, pourquoi imiter leur style, copier leurs propres paroles, affecter des tours & des figures, qui flattent autant leur irréligion, qu'elles blessent les oreilles des vrais Fidèles ? Le Docteur ajoute que, si le Bachelier n'a voulu dire que ce qu'on voudroit qu'il eût dit, dès-lors ses belles phrases de

viennent très-souvent ridicules: cela est ici sensiblement démontré par la résolution de quelques-unes de ces périodes, dont on ramene l'élégance scandaleuse au sens d'une saine orthodoxie. De ces Articles, qui regardent la Religion en général, son Ministre & son Objet, le Censeur passe à trois autres, qui roulent sur la *vraie Religion*, sur les *moyens de la connoître* & sur les *miracles*. Selon le Bachelier, » au Théïsme, qui » l'emporte sur toutes les Reli- » gions qui ne sont pas la vraie, » il ne manque qu'une lumière de » *révélation* plus abondante, c'est- » à-dire, un développement plus » étendu de la Religion naturel- » le »; car c'est à ce sens, que la Thèse a jusques ici fixé le terme de *révélation*. Dans toute cette position, l'Auteur observe le tour artificieux que prend la Thèse pour confondre insensiblement le *Théïs-*

me avec le *Déïsme*. Cette observation mérite que nous nous arrêtions un moment pour en rendre un compte fidèle.

Après sa création, la terre & ses Habitans étoient, selon l'ancien Déisme, des Etres indifférens au Créateur. Le Dieu que ces Déistes reconnoissoient, ne troubloit point, pour le gouvernement du monde, son céleste repos : ce n'étoit donc pas l'existence de Dieu ; c'étoit sa Providence, que nioient ces Philosophes Déïstes : encore ne la rejettoient-ils guères que par ignorance, c'est-à-dire, comme le soutient le Bachelier, *parce qu'ils ignoroient que chaque corps organisé a son germe :* cette découverte réservée aux Malpighi, aux Muschembroek, aux Hartzoeker & aux Niewentyt ; en a fait autant de Hérauts de la Providence, & voilà, selon la Thèse, cette révélation plus *abondan-*

ce, dont la lumière éclairant le Théïſme, l'a élevé à un Déïſme plus parfait que celui des anciens Philoſophes.

Or, reprend notre Auteur, ce défaut de lumières qui fait l'inſuffiſance du Théïſme, n'eſt diſſipé que par une révélation, dont le *Déïſme* moderne s'accommode ſans répugnance. Une Providence qui étend ſes ſoins à la Terre, & qu'on reconnoît dans la formation des germes dont elle a pourvu les corps organiſés, une pareille Providence eſt un dogme que tous nos Déïſtes ſont prêts de confeſſer. Ils ne ſe refuſeront pas davantage à ce que leur propoſe le Bachelier ſur l'immortalité de nos ames, & ſur la foi d'une autre vie : ainſi voilà leur Déïſme en poſſeſſion de tout ce qui manque au Théïſme ; ainſi pour lever l'inſuffiſance du Théïſme, il ne faut l'obliger à la foi d'aucune révélation, qui répu-

gne au Déïſme moderne ; il ne faut que lui faire agréer une notion plus claire de l'immortalité des ames, & la foi d'une autre vie. Ainſi, comme la révélation dont la Thèſe établit la néceſſité, ne ſort point des limites de l'évidence ; le Théïſme, que le Bachelier a tant exalté, rentre tout entier dans le Déïſme, que profeſſent la plûpart de nos Incrédules, & que tout Chrétien doit abhorrer.

Avant que de finir cet Article, nous avons deux obſervations à faire : la première ſur une attaque faite à un ſentiment du Bachelier : ſelon ſa Thèſe, un des grands principes de la Société, c'eſt le jugement que nous portons ſur nos ſemblables, en les croyant ſujets aux mêmes beſoins & aux mêmes penchans que nous éprouvons. L'Auteur de la réfutation traite ce raiſonnement de *pure conjecture*, n'étant fondé que ſur une

similitude , sur une *apparence.* Nous pensons que cette analogie, qui est un de ses fondemens, n'empêche pas ce jugement d'avoir la plus grande certitude : l'instinct le prononce dans nous, la raison l'adopte ; nous sentons une vraie impuissance de le contredire, & si nous osions le faire, la conscience armée du remors, combattroit pour le défendre, & puniroit notre témérité. C'est donc un jugement marqué au sceau de la nature ; sa vérité a Dieu pour garant, le Créateur en a fait un des plus puissans liens de la Société, dont il en est l'Auteur & le Conservateur.

Notre seconde observation sera sur une des défenses du Bachelier. Parmi les accusations, ou soupçons de Matérialisme intentés contre sa Thèse, il y en a un qui porte sur ce qu'il enseigne, que toutes nos idées naissent des sensations : dans son apologie, il explique son *sen-*

timent sur l'origine des idées ; il est forcé de dire que les sensations ne font qu'*occasionner nos idées*, ou ce qui revient au même, *n'en sont que les causes occasionnelles.* Ce n'est pas là expliquer l'origine des idées : les Partisans des *causes occasionnelles*, en enseignant que les sensations ne sont que *l'occasion* de nos idées, ont prétendu signifier, par ce terme, que la vraie origine de nos idées ne peut être dans nos sensations : aussi sont-ils persuadés que le Bachelier ne se réfugie entre leurs bras, que pour se dérober aux traits dont on le perceroit, s'il n'avoit d'asyle que le sein de Locke son Maître. Leur défiance pourra s'autoriser de notre observation qui est que l'Auteur de la Thèse, dans ses justifications, auroit dû tirer de la nature même des sensations, une démonstration de la simplicité & de la spiritualité de l'ame, dé-

monstration aussi rigoureuse que sensible ; & si commune qu'il n'est pas possible que le Bachelier l'ignore. Pourquoi n'a-t-il pas produit une si bonne défense ? En la produisant, il eût mis son orthodoxie en évidence, sans risquer autre chose que de se trouver dans le cas de bien d'autres Philosophes qui se sont flattés trop aisément de sçavoir la vraye origine de nos idées.

Nous sommes obligés d'avertir que, quoique le Bachelier ait imprimé une traduction de sa Thèse, nous ne la citons que dans les endroits où elle est littérale. Tout le monde doit sçavoir que c'est moins une traduction exacte, qu'une brillante paraphrase : presque tous les endroits qui ont donné prise à la censure, y sont déguisés, mitigés, & palliés. Partout où nous nous en écartons, nous traduisons le tout avec une simplicité, qui a le mérite

de l'exactitude, & nous ne craignons pas qu'on nous le conteste. La nature de cette discussion exigeoit de nous cette fidélité ; & le Bachelier n'a pas droit de se plaindre de ce que nous n'avons pas, pour la beauté de son style, une complaisance dont ses Censeurs & le Public ne pourroient nous pardonner l'injustice. *Dans le mois prochain nous donnerons la suite de cet extrait.*

ARTICLE LXVIII.

LETTRE DE M. L'ABBE' JOLY au P. B. J. sur quelques points de Littérature. (a)

JE me souviens de vous avoir parlé, il y a quelques années,

(a) *Cette Lettre nous a paru très-digne de l'attention des Gens de Lettres. Nous la donnons telle que nous l'avons reçuë, & nous prions l'Auteur d'enrichir son-*

M. R. P. d'une Dissertation que j'avois commencée sur les Epîtres Grecques attribuées à Aristénète. Je suis persuadé que ce prétendu Aristénète n'a jamais existé, & je crois l'avoir prouvé d'une manière à ne laisser aucun doute sur ce sujet. Tout ce que j'ai pû faire a été de fixer le Siècle où l'Auteur de ces Epîtres a vêcu; c'est-à-dire, entre le Grand Constantin & Sidonius Apollinaris.

Il est certain d'abord qu'il vivoit après Constantin, puisque dans la XXVI. Lettre du Livre I. il dit qu'il a vû l'ancienne & la nouvelle Rome: Καὶ πρός γε τῇ νέᾳ τὴν πρεσβυτέραν ἱστόρηκα Ῥώμην· On sçait que Constantinople ne fut appellée *nouvelle Rome*, que quelques an-

---

vent nos Mémoires de Pièces aussi estimables. En deux ou trois endroits, nous plaçons de légères Notes distinguées de celles de l'Auteur par la lettre italique.

nées après la mort de Constantin, arrivée l'an 337.

Il est également certain que l'Auteur des Lettres Grecques vivoit avant Sidonius Apollinaris (né vers 430. & mort en 488. ou 489.) ou au plus tard du tems de ce dernier. J'en trouve la preuve dans l'Epître du Recueil d'Aristénète que j'ai citée, où il est fait mention d'un fameux Pantomime nommé *Caramalle*, dont Sidonius a aussi parlé dans son XXIII. Poëme.

L'Anthologie imprimée, Liv. IV. tit. XXV. nous offre une Epigramme, sous le nom de *Leontius* le Scholastique, à l'honneur de ce *Caramalle*, comme le prétend Josias le Mercier, Commentateur d'Aristénète, sur la foi de ce premier vers :

Μυσάων δεκάτη, Χαρίτων, Καράμαλλε, τετάρτη.

Le Mercier, après avoir dit qu'il a été averti par Pierre Pithou, qu'il est fait mention de *Caramalle* dans une ancienne Inscription Grecque, cite cette Epigramme, dont il ne nomme pas l'Auteur, & l'accompagne de plusieurs Remarques toutes plus fausses les unes que les autres.

I. Il veut, en conséquence de ce Vers, où on lit le nom de *Caramalle*, qu'elle ait été faite à la louange de ce Pantomime.

II. Il prétend que quelques Critiques, trompés par ce même Vers, où *Caramalle* est appellé *une dixième Muse, une quatrième Grace*, ont crû mal-à-propos que c'étoit *une danseuse*, & non *un danseur*.

III. Qu'il faut lire dans l'argument de cette épigramme : *sur les Danseurs & les Danseuses*, quoiqu'il porte simplement, *sur les Danseuses :* ΕἸΣ ὈΡΧΗΣΤΡΙΔΑ͂Σ.

IV. Enfin que l'Inscription doit être

être telle : *Sur le portrait d'un Danseur*, Ε'ις εἰκόνα ὀρχηστοῦ ; quoiqu'on y lise : *Sur le Portrait d'une Danseuse*, Ε'ις εἰκόνα ὀρχηστρίδος. *

---

* *Not. ad Aristænet. Epist. XXVI.* J'ai entre les mains une Anthologie, avec une Traduction Latine, où on lit conformément au Grec : *In Saltatrices. Leontii Scholastici, in imaginem Saltatricis.* Je suis surpris que l'Editeur ne se soit pas apperçu de la contrariété qui se trouve entre ces paroles & le premier Vers où on lit *Caramalle* ; d'autant plus qu'il assure avoir exactement retouché cette Version d'après celle de Lubin défigurée en quantité d'endroits. On croiroit peut-être que cette Edition auroit été publiée par les soins du P. Pétau, si elle étoit digne de lui, & si le sçavant homme qui nous a donné dans le XXXVII. Volume des Mémoires du P. Nicéron, une excellente vie de ce célèbre Jésuite, ne l'avoit pas passée sous silence. Le seul titre, en vertu duquel on pourroit attribuer cette Edition au P. Pétau, est une Epigramme de quatre Distiques Grecs, qui se trouve à la fin, sous le nom de ce Jésuite : ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ

Mais il eſt conſtant que toutes les idées de ce Sçavant ſur cette Epigramme s'évanouiſſent, dès qu'il eſt prouvé que le nom de *Caramalle* ne s'y trouve que dans les Exemplaires qui ont paſſé par les mains de Planudes.

D'ailleurs, indépendamment de l'Argument & de l'Inſcription qui démontrent invinciblement que cette Epigramme a été faite *ſur une Danſeuſe*, & non *ſur un Danſeur*, il eſt impoſſible de ne pas s'appercevoir qu'elle a été compoſée pour une femme, puiſque non ſeulement on compare aux Muſes

---

ΤΟΥ ΠΕΤΑΒΙΟΥ, ἐκ τῆς τῦ Ἰ'ΗΣΟΥ Ἑ'ταιρίας, εἰς τὸ σωτήριον Ἰ'ΗΣΟΥ ὄνομα. Le Livre eſt intitulé : *Anthologia Epigrammatum Græcorum ſelecta, & ab omni obſcœnitate vindicata. Cum Latina Interpretatione. Flexiæ, apud Ludovicum Hébert. M. DC. XXIV.* in-8°. Il n'y a que les ſix premiers Livres. On lit à la fin du ſixième : *Septimum Librum non attigimus*, περὶ Ἑ'ταιρικῶν.

& aux Graces la perſonne qui en eſt l'objet, mais qu'on veut même l'ajouter à leur nombre : Μουσάων δεκάτη... Χαρίτων τετάρτη. Quoique diſe le Commentateur d'Ariſténète, il aura peine à perſuader que cela ſoit fait pour un homme.

Auſſi le célèbre Manuſcrit de la Bibliothèque Palatine, antérieur à la compilation de Planudes, porte-t-il Ῥοδόκλεια, & non pas Καρδάμαμε; & c'eſt, comme l'a obſervé Saumaiſe, gendre de le Mercier, la véritable leçon.

Cette Epigramme reſſemble aſſez à la 132^e^. du Livre VII. de l'Anthologie, où il eſt dit qu'il y a *quatre Graces, deux Vénus, & dix Muſes ;* Dercylis étant une Grace, une Vénus & une Muſe.

Τέσσαρες αἱ Χάριτες, Παφίαι δύο, καὶ δέκα Μοῦσαι.
Δερκυλὶς ἐν πάσαις, Μοῦσα, Χάρις, Παφίη.

C'est-à-dire suivant l'imitation de M. de la Monnoye :

Il est dix Muses, deux Vénus,
Et quatre Graces de bon compte.
En voici la raison : Madonte
Fait entr'elles le pardessus.

A qui entreprendra-t-on de prouver que Dercylis étoit un homme ? Peut-être, si j'avois vu l'ancienne Inscription Grecque, où le Mercier, sur la foi de Pierre Pithou, dit qu'il est fait mention de *Caramalle*, pourrois-je avec ce secours fixer plus précisément l'âge de ce Pantomime. Mais, comme elle reste inconnuë, j'ai cherché ailleurs de quoi la remplacer.

C'est ce qui ne seroit pas fort difficile, si l'on sçavoit en quel tems a vécu ce *Léontius*, Auteur de l'Epigramme sur *Rhodocleia.* Car ce n'a été sûrement que depuis sa mort, & du vivant de *Ca-*

ramalle, que le nom de celui-ci a été substitué dans l'Epigramme à celui de *Rhodocleia*. Mais cette époque n'est pas aisée à découvrir : cependant je me flatte d'en avoir approché d'assez près, comme je le ferai voir dans ma Dissertation.

J'ai lû avec beaucoup de plaisir la Notice de la Version Latine de l'Anthologie Grecque, par Grotius, que vous avez donnée dans vos Mémoires du mois d'Août 1751. Comme cette Version se trouve dans votre Maison, & que Grotius avoit consulté Saumaise, que je sçais avoir travaillé long-tems à éclaircir l'Anthologie, je vous prie, M. R. P. de vouloir bien m'apprendre ce que Grotius a dit au sujet de l'Epigramme sur *Caramalle*. C'est la première du Livre IV. Titre XXV. comme je l'ai dit ci-dessus. (*a*)

(*a*) *Grotius avoit d'abord mis* Cara-

J'ai cité la cent trente-deuxiéme Epigramme du Livre VIII. de l'Anthologie, avec la Traduction Françoise de M. de la Monnoye. Je profite de cette occasion pour venger le P. Vavasseur, d'une fausse critique de ce Sçavant. Après avoir rapporté cette Epigramme, M. de la Monnoye ajoute : » le P. » Vavasseur, délicat en matière de » Latin jusqu'au scrupule, a crû » bien raffiner en rendant ainsi le » Grec :

Bina Venus, Musæque decem, bis Gratia duplex:
Dercylis has inter, Gratia, Musa, Venus.

» Mais il n'a pas pris garde qu'en

---

malle ; *mais il se corrigea ensuite, & mit* Rhodoclea : *on voit la rature dans son Exemplaire.*

* *Menagiana*, Tom. IV. pag. 27. Edit. d'Amsterdam.

» voulant éviter le mot *Charis*, » ſingulier de *Charites*, il a em» ployé *Gratia*, qui, dans le ſens » qu'il lui donne, n'eſt pas plus » uſité que *Charis.* »

Horace, qui ſçavoit bien autant de Latin que M. de la Monnoye, a juſqu'à deux fois employé le mot *Gratia* au ſingulier, & dans le même ſens :

Tres probibet ſupra
Rixarum metuens tangere Gratia,
Nudis junƈta ſororibus.

Lib. III. Od. XIX.

Gratia *cum Nymphis, geminiſque ſororibus, audet*
Ducere nuda choros.

Lib. IV. Od. VII.

Le P. Bouhours, dans ſon ſecond Dialogue de la *Manière de bien penſer*, loue la délicateſſe du Diſtique Grec ; & on ne peut nier que la traduction du P. Vavaſſeur

ne soit très-bonne. J'ai cru devoir défendre un de mes Compatriotes contre l'injuste Censure d'un autre Compatriote.

Il me semble qu'il ne seroit pas aussi aisé de justifier Grotius, si quelqu'un s'avisoit de le réprendre, pour avoir dit *Cypria*, * *Cypris*, dit le P. Vavasseur **, *Paphie*, *Charites*. *Has esse meras voces Græcas, nemo non videt*. Je ne crois pas que *Cypria* pour Vénus, soit plus Latin que *Cypris*.

Je ne puis quitter Grotius, sans prendre la liberté de faire une petite observation sur cet endroit de l'Extrait que vous avez donné de

---

* *In funere vulsis*
Crinibus adstabant Cypria, *Musa*, *Themis*....
Cyprin *Apellei cerne laboris opus.*
Mem. de Trev. Août 1751. pag. 1801. 1803.

** *De vi & usu quorumdam verborum*, pag. 154. *Oper.* Edit. *in-fol.*

la vie de cet illustre Sçavant, par M. de Burigny *. Vous faites entendre M. R. P. que le Cardinal de Richelieu & Grotius ne s'estimoient pas beaucoup, & je crois que vous avez raison. Mais la preuve que vous en apportez, ne me paroît pas concluante. Vous citez une Epitaphe Latine de ce Cardinal, composée, dites-vous, par Grotius, & que vous croyez anecdote (*a*) : vous ne sçavez du moins si elle a été imprimée. Il est certain, M. R. P. qu'elle n'est point de Grotius, & qu'elle a paru il y a long-tems. Je l'ai donnée toute entière il y a onze ans, dans mon éloge du Cardinal de Richelieu, où j'ai dit qu'elle *est de M. Desbois, Lieutenant Général de la*

* *Mem. de Trev. Janvier* 1753. *II. Vol.* pag. 285. 286.

(*a*) *La méprise a été causée par le Ms. où cette Epitaphe est signée* Hugo Grotius.

Flèche, & qu'elle *fut d'abord*; *mais faussement attribuée à Grotius*. J'ai oublié la source d'où je je l'ai tirée : mais je me souviens qu'elle avoit déjà été imprimée. Le Père Bouhours en a fait la Critique dans le premier Dialogue de la Manière de bien penser, où il en rapporte quelques morceaux, sans parler de l'Auteur. Il décide que *l'épitaphe est pleine d'esprit, & qu'elle marque parfaitement le caractère de ce grand Ministre; mais qu'on ne peut nier aussi qu'il n'y ait du faux en plus d'un endroit*. Ce jugement m'a toujours paru très juste; & je crois, M. R. P. lorsque vous l'aurez examinée avec attention, que vous ne la jugerez pas digne de Grotius.

Seroit-il possible que l'élégante traduction de l'Anthologie par ce Sçavant, ne trouvât pas aujourd'hui un Imprimeur ? J'ai bien de la peine à me prêter à une idée si

injurieuse à notre Siècle ; d'autant plus qu'on pourroit la publier sans y joindre le texte Grec déjà imprimé plus d'une fois, & auquel les Sçavants pourroient avoir recours (*a*). Je me croirois heureux, si je pouvois vous porter à faire ce présent au Public. Afin de vous y engager plus efficacement, je vous offre avec plaisir, M. R. P. la communication d'un exemplaire Grec de l'Anthologie, de la belle Edition des Aldes, 1521, in-8°. qui a appartenu à Josias le Mercier *, & sur

(*a*) *Il semble que la Traduction de Grotius, sans le Grec, seroit comme un corps sans ame ; un Livre peu assorti en lui-même, & peu analogue aux idées qu'avoit l'Illustre Traducteur.*

* On lit jusqu'à deux fois sur le Frontispice, J. *Le Mercier*. Son nom étoit donc *le Mercier*, & non *Mercier*, comme on lit dans le *Menagiana*, Tom. III. pag. 297. Tom. IV. pag. 172. Edit. d'Amsterdam, & dans la *Bibliothèque Ancienne & Moderne* de Jean le Clerc, Tom. III. Part. II. pag. 355. 378.

les marges duquel il a inséré un très-grand nombre de Notes, tant pour l'intelligence, que pour la correction du texte, corrompu, comme vous le sçavez, en plus d'un endroit. Je suis &c.

A Dijon, le premier Mars 1755.

ARTICLE LXIX.

ARCHITECTURE FRANÇOISE, ou Recueil des plans, élévations, coupes & profils des Eglises, Maisons Royales, Palais, Hôtels & Edifices les plus considérables de Paris, ainsi que des Châteaux & Maisons de plaisance situées aux environs de cette Ville, ou en d'autres endroits de la France, bâtis par les plus célèbres Architectes, & mesurés exactement sur les lieux, avec la description de ces édifices; & des dissertations utiles & intéressantes sur chaque espèce de Bâtiment, par Jacques-Fran-

çois Blondel, Professeur d'Architecture. Tom. premier, contenant une introduction à l'Architecture, un abrégé historique de la Ville de Paris, & la description des principaux Edifices du fauxbourg saint-Germain; enrichi de 152. planches en taille-douce. Tome second, contenant la description des principaux édifices du quartier du Luxembourg, avec ceux de la Cité, du quartier saint-Antoine & du Marais, enrichi de cent quarante-huit planches en taille-douce in-fol. A Paris, ruë Dauphine, chez Charles-Antoine Jombert, &c. M. DCC. LII.

On a dit que, pour acquérir des connoissances dans les Beaux-Arts, il suffisoit de voir & de comparer. Cette route est bonne, mais elle peut être longue, & il semble qu'on l'abrége

roit fort, si de grands Maîtres se chargeoient de nous montrer tout ce que nous voulons voir, & de nous expliquer tout ce que nous prétendons comparer. Imaginons un Etranger dans le centre de Paris, au milieu des grands ouvrages d'Architecture, dont cette Capitale est remplie; supposons-lui l'esprit cultivé par la lecture, la mémoire exercée à rappeller les ouvrages & les Monumens des Anciens. Avec ces Préliminaires, un tel homme decouvrira bien quelques beautés & quelques défauts dans nos édifices; & en comparant les uns avec les autres, il s'instruira, il deviendra Connoisseur jusqu'à un certain point : mais encore une fois, il y a de la longueur & beaucoup de travail dans une opération de cette espèce; & quel soulagement ne seroit-ce point pour l'Observateur dont nous parlons, s'il prenoit en main le Livre qui va

faire l'objet de notre Extrait !

L'Auteur, M. Blondel, décrit les édifices de Paris, non en Historien, quoique cette partie ne soit pas négligée dans son Ouvrage ; mais en homme très-instruit des règles de l'Art, en Maître accoutumé à donner des préceptes dépouillés de toute pédanterie. Son entreprise ne sera pleinement exécutée que quand il y aura huit grands Volumes in-folio, dont il ne paroît encore que les deux premiers, contenant ce que les frontispices & le titre de cet Article indiquent. On voit qu'il nous seroit impossible de suivre tous les détails de cette vaste collection : nous nous bornons à quelques observations qui peuvent donner une idée avantageuse de l'Ouvrage.

Le premier volume s'annonce par des instructions générales. Cet homme, que nous supposions plus

haut, parmi les plus beaux édifices de Paris, feroit bien aiſe, avant que de les examiner en détail, d'avoir des notions ſur l'origine & les diverſes révolutions de l'Architecture ; ſur d'autres Arts limitrophes, tels que la Peinture & la Sculpture ; ſur les règles que doit obſerver un Architecte, tant pour la conſtruction des bâtimens, que pour leur diſtribution & leur décoration. Enfin cet Amateur écouteroit avec plaiſir quelqu'un qui lui expliqueroit, en peu de mots, le local antique & moderne de Paris ; c'eſt-à-dire, l'hiſtoire de ſes divers états, de ſon enfance, pour ainſi dire, de ſon accroiſſement, & du comble de grandeur, où cette Capitale eſt parvenuë depuis deux Siècles. Or notre Auteur ſatisfait à toutes ces vuës dans quatre Chapitres, qui forment le premier Livre de ſon premier tome.

Il rappelle d'abord ce que les Anciens ont écrit des premières entreprises de l'Architecture ; & ce récit, très-orné de notes marginales, fait honneur à l'érudition de M. Blondel. Il s'y trouve quelques légères méprises, comme quand on fait dire à Hérodote, que le labyrinthe d'Egypte *ne fut achevé que depuis le règne de Psamméticus, par un nommé Circamon ; & que dans la suite le Roi Nectabis y fit faire des réparations considérables.* Ce n'est pas Hérodote, c'est Pline qui rapporte ces particularités : ou comme quand on dit, en parlant des mesures du Sphynx, que, selon Pline, il étoit long de trois cent quarante-trois pieds ; c'est seulement cent quarante-trois. Mais en général, cet abrégé historique fait beaucoup de plaisir au Lecteur, & nous y avons trouvé de l'exactitude dans les points surtout qui ressortissent à la profes-

sion de l'Auteur : en voici un é-
xemple.

Il est question, dans un endroit, du Temple de Salomon & des ornemens dont il étoit rempli. *Ce Temple*, dit M. Blondel, *mérite d'être préféré aux autres Merveilles du Monde tant par son excellente structure que par la beauté de l'ordre Corinthien dont il étoit décoré*. A ces mots, un Lecteur qui n'a que de l'esprit & quelque usage des Livres superficiels, s'arrête pour demander comment l'ordre Corinthien, qui passe pour être Grec d'origine, se trouvoit admis dans les Edifices construits à Jérusalem par les ordres mêmes du Seigneur : mais cette difficulté disparoît en suivant notre Auteur qui a consulté Villalpande, & examiné de près les divers ornements du S. Temple. On trouve en effet que les chapiteaux des colonnes étoient *opere Corinthiaco sculpta*, ainsi

que s'exprime le docte Ecrivain qu'on vient de nommer ; & cela pourroit faire croire, selon la pensée de M. Blondel, que la connoissance de l'ordre Corinthien auroit passé des Hébreux aux Grecs & des Grecs aux Romains : idée qui est belle & que nous ne nous souvenons pas d'avoir vu adoptée ou expliquée par les Amateurs de l'Architecture.

L'Auteur donne quelques Notions de deux Arts très-célèbres & très-aimables, la Peinture & la Sculpture, auxquelles il associe même l'Agriculture, parce que les Jardins sont extrêmement à considérer dans les entreprises qui peuvent être confiées à un grand Architecte : mais ceci est fort succinct. M. Blondel s'étend infiniment davantage sur le troisième Chapitre qu'il appelle *Introduction à l'Architecture.* C'est-là que cet habile homme fait voir qu'il ne com-

construction, de distribut
décoration intérieure & ext
préceptes même concernan
cences, afin qu'on les év
qu'on sache les excuser dan
casion.

Mais quand ces licence
nérent en défauts évident
roit contre le bien public
dissimuler ou de les tolé
grand Maître doit condam
respect humain; conservan
fois les égards dûs aux per
& s'abstenant de mépriser
tenre à cause des fautes c

gées, des Niches de mauvais goût! &c. M. Blondel n'épargne point les critiques à l'égard de ces objets; il raiſonne de tout avec capacité; il diſſerte, il diſcute, il perſuade ſon Lecteur; il le précautionne contre de pareilles fautes, ou contre une approbation qui pourroit être mandiée ou ſurpriſe: nous voulons citer un exemple tiré de l'Article des Frontons.

» Nous dirons, *c'eſt l'Auteur* » *qui parle*, qu'il eſt à propos de » ne les employer que pour couronner l'extrémité ſupérieure des » grands avant-corps, contre l'opinion de ceux qui en placent ſur » les croiſées, ſur les niches, & » même quelquefois ſur des tables » ſaillantes, & qui conſeillent, » lorſque ces Frontons ſont fréquemment réitérés, d'en placer » alternativement de triangulaires & de circulaires, ainſi qu'on » l'a pratiqué ſans ſuccès à la fa-

» çade de la grande gallerie d
» Louvre du côté de la rivière, o
» leur grandeur & leur multiplicit
» n'ont rien de gracieux ni mêm
» de supportable. Car il est aisé d
» concevoir que le cours du com
» ble qui s'apperçoit au-dessus d
» ces Frontons n'exigeoit pas cett
» décoration, qui est d'ailleur
» sans convenance, & à la place
» de laquelle une balustrade auroi
» beaucoup mieux réussi. C'est ce
» qu'on a observé dans les aîles du
» Château de Clagny, de Mai-
» sons, au Palais du Luxembourg,
» aussi bien qu'à la façade de Ver-
» sailles du côté des Jardins où l'on
» a supprimé tout-à-fait les Fron-
» tons, sans qu'il paroisse man-
» quer quelque chose d'essentiel à
» l'ordonnance de sa décoration...
» Quelque usage en général qu'on
» veuille faire des Frontons, l'on
» ne doit jamais en placer deux
» l'un sur l'autre dans le même

» avant-corps d'un édifice, à moins
» que celui qui eſt inférieur ne
» couronne un corps particulier,
» ainſi qu'on l'a pratiqué au por-
» che du frontiſpice de l'Egliſe du
» Val-de-Grace, parce qu'alors ce
» premier Fronton ſemble expri-
» mer la couverture de ce premier
» avant-corps, & le ſecond la
» croupe du devant de la couver-
» ture de l'Egliſe. »

La mode qui a tant d'empire ſur les Artiſtes, ne ſubjugue pas non plus notre Auteur : il blâme fort bien les ornements frivoles qui décorent nos plafonds ; les figures humaines ou hétéroclites dont on charge quelquefois les claveaux des croiſées ; les deſſus-de-porte ornés de Peintures. » Les
» ornemens de Sculpture, *dit-il*
» *en parlant de ce dernier abus*,
» ſemblent devoir être préférés
» aux tableaux : ceux-là ſe lient
» davantage avec l'ordonnance de

» la Pièce ; la Peinture est moins » vraisemblable. Si les sujets en » sont petits, à peine alors les ap- » perçoit-on; s'ils sont trop grands, » on voit des demi-figures qui » sont désagréables à l'œil ; si ce » sont des paysages, il n'est pas » naturel de faire voir des val- » lées, des bois &c. au-dessus de » l'ouverture d'une porte. Sans » doute la mode a prévalu à cet » égard, de même que pour les » glaces qu'on a substituées dans » les appartements aux bas-reliefs » que l'on plaçoit dans le dernier » Siècle sur les Attiques des portes » & des cheminées. Ce qui est cer- » tain, c'est que l'illusion des ta- » bleaux sur les portes est abusive, » malgré le préjugé où l'on est à » présent sur ce sujet. On devroit » réserver la Peinture, qui est en » soi très-estimable, pour les Pla- » fonds, & pour orner un Cabi- » net &c. »

Le

Le quatriéme Livre eſt, comme nous l'avons déjà inſinué, une deſcription hiſtorique, mais très-abrégée de la Ville de Paris. On ſuit la fortune de cette Capitale depuis Jules Céſar juſqu'à Louis XIV. On énonce ſa diviſion actuelle en 20. quartiers. Il ſera bon de rectifier une expreſſion à la page 173. où il eſt dit que *le Pape S. Fabien, ou, ſelon d'autres, S. Clement ſacra ſept Evêques* (& de ce nombre S. Denys) *qu'il envoya dans les Gaules l'an 250. après J. C.* Comme cette date ne peut convenir à S. Clement, qui mourut vers l'an 100. de J. C. il faut reſtreindre la phraſe au tems de S. Fabien. Il peut y avoir auſſi une diſcuſſion ſur ce qui eſt dit pag. 174. que *depuis Jules Céſar juſqu'à Julien l'Apoſtat, c'eſt-à-dire pendant environ 400. ans, Lutèce, quoique toujours renfermée entre les bras de la Seine, ne laiſſa pas*

de s'aggrandir au dehors de son Isle. 1°. On demandera comment cet ancien Paris a pu *s'aggrandir hors de son Isle*, tandis qu'il est demeuré *entre les bras de la Seine?* 2°. On produira un Texte de l'Empereur Julien qui ne parle de Paris que comme d'une très-petite Ville contenuë dans une Isle, & communiquant avec la campagne par deux ponts : ce qui paroît exclure, jusqu'au règne de ce Prince, tout aggrandissement *hors de l'Isle.*

Au reste, nous ne faisons ces remarques que pour montrer l'attention que nous avons donnée au Livre de M. Blondel. Il nous seroit très-agréable de rendre compte des endroits, presque sans nombre, qui nous ont extrêmement plu, en suivant le reste de son premier Volume & tout le second. C'est à proprement parler, le fond de l'ouvrage qui n'a été entrepris que pour faire connoître les principaux édifi-

ces, dont Paris & le Royaume sont ornés. Mais quelle abondance de matières pour un Extrait! & n'est-il pas nécessaire de nous borner à une simple annonce ? Voici donc en peu de mots tout ce qu'on nous donne ici en grand ; & non-seulement en discours, mais aussi sur de très-belles planches.

On commence par les édifices du Fauxbourg S. Germain : ce qui remplit trente-trois Chapitres, dont le premier est occupé par la description de l'Hôtel Royal des Invalides, représenté, selon ses diverses parties, dans huit grandes planches. » On ne voit pas, dit » M. Blondel, dans les Auteurs » Grecs & Romains, que les Hé- » ros, dont ils ont écrit l'histoire, » ayent fait aucun établissement » public pour le soulagement des » Militaires, que leurs travaux & » leurs blessures avoient mis hors » d'état de servir ». Cette observa-

tion est vraie ; mais on doit considérer qu'il fut inutile, au moins pendant plusieurs Siècles chez les Romains, de *faire des établissemens* semblables, parce qu'on donnoit aux vieux Soldats des fonds de terre, ou des habitations dans les Colonies : manière de récompenser qui ne pouvoit bien convenir qu'à un peuple Vainqueur de tous les autres, & infiniment jaloux d'établir la gloire de son nom, sur les débris de toutes les Monarchies. Encore faut-il convenir que ces récompenses fomentoient souvent les discordes intestines ; qu'elles élevoient trop les premiers dégrés de la Milice, & qu'enfin il devoit toujours y avoir un grand nombre de Militaires, qui étoient frustrés de ces avantages.

Notre Auteur examine tout l'édifice des Invalides, en Critique d'une part, & en Admirateur de l'autre : c'est qu'il se trouve, dans ce

Monument, de très-grandes beautés mêlées de quelques défauts, dont le magnifique dôme n'est pas même exemt : par exemple, quand on considère le portail du côté de la campagne, on ne peut s'empêcher de blâmer » l'irrégularité » des métopes, & la penétration » des bases, en quelques endroits » de l'ordre Dorique; le peu d'ou» verture de la baye de la porte » principale, qui auroit été mieux » en plein-ceintre que bombée; la » largeur considérable de l'arcade » de dessus, dont l'extrémité su» périeure est en cul de four, sous » laquelle s'annonce un vitrail d'u» ne proportion vicieuse, & à la» quelle on auroit pu remédier, en » enfermant cette arcade dans une » niche quarrée, & en affectant à » cette arcade un double vitrail » qui, en masquant le cul de four, » n'auroit pas empêché la lumière » de pénétrer dans l'intérieur. »

L'Auteur examine de ſuite tous les autres édifices de ce Faubourg S. Germain, où il y a des choſes magnifiques & d'autres très-médiocres. M. Blondel nous inſtruit bien par ſes Obſervations, & par ſes Critiques : on peut voir en particulier ce qui concerne l'Egliſe des Théatins, le Portail de la Charité, le Palais de Bourbon, & quelques autres conſtructions qui nous arrêteroient longtems ſi nous voulions les détailler. Il en ſeroit de même de l'examen qu'il faudroit faire du ſecond Volume deſtiné aux édifices du quartier du Luxembourg, de la Cité, du quartier S. Antoine, & du Marais.

Cette ſuite commence par le Collège des Quatre-Nations bâti ſur les deſſeins de Louis le Vau, & conduit par les ſoins de François Dorbay ſon Elève. Ces deux Architectes furent des hommes admirables, & il faut croire qu'ils eu-

rent de bonnes raiſons pour placer ſi fort en avant les deux gros pavillons dont cet Edifice eſt flanqué. *Peut-être*, dit notre Auteur, *a-t-on voulu procurer* au Louvre, c'eſt-à-dire *à la demeure du plus grand Roi du Monde, le coup d'œil d'un des plus beaux Monumens qui ſe ſoient élevés ſous ſon règne.* Cette idée étoit digne d'un auſſi grand Maître que le Vau; *mais il n'en eſt pas moins vrai que dans un édifice de cette eſpèce, il faut toujours préférer la commodité publique, la beauté des iſſuës, la ſimplicité des formes, la grandeur des maſſes, & faire enſorte que ces mêmes maſſes ne rendent pas néceſſaires les petites parties.*

M. Blondel paſſe légérement ſur l'Hôtel de Conti qui ne doit pas ſubſiſter, ayant été vendu pour ſervir dans la ſuite à la conſtruction d'un Hôtel-de-Ville. On ne nous entretient guères ici que de

la porte de cet Hôtel (de Conti): elle a toujours passé pour singulière & bien entendue, quoique non exemte de tous défauts : car il semble qu'en fait d'Architecture la perfection soit aussi rare qu'en fait d'Eloquence, & que l'esprit conçoive toujours des beautés qui ne peuvent passer du dessein jusqu'à l'exécution. » Dans l'intérieur du » même Hôtel, au rez-de-chaussée » on voit deux beaux plafonds » peints par Jouvenet, qui sont » dignes de l'admiration des Con- » noisseurs, & qui méritent bien » qu'on ait l'attention, avant que » de démolir ce bâtiment, d'enle- » ver ces chef-d'œuvres de l'Ecole » Françoise, puisqu'en France on » a trouvé le moyen de conserver » les Peintures les plus anciennes. » Sur quoi M. Blondel ajoute cette note très-honorable à un Artiste dont le talent ne peut être trop reconnu & préconisé. *Le sieur Pi-*

cault, dit il, *a trouvé le ſecret d'enlever la peinture à l'huile de deſſus toutes ſortes de ſurfaces & de l'appliquer à neuf ſur une toile. On voit au Luxembourg dans le nombre des Tableaux du Roi un de ces chef-d'œuvres de l'art revivifié par cette invention. Certainement l'on peut dire qu'il n'eſt point de découverte plus utile pour le progrès de la Peinture, ni qui ſoit plus ſatisfaiſante pour les Amateurs. Il ſemble qu'on ne fait pas aſſez de cas de ce merveilleux moyen de tranſmettre à la poſtérité la plus reculée, les Ouvrages des plus grands maîtres.*

Dans l'ordre des matières, qui compoſent ce Volume, on trouve la deſcription des Bâtimens & du Théâtre de la Comédie Françoiſe : morceau qui eſt enrichi d'une Notice hiſtorique, ſur l'origine & la conſtruction des Théâtres des Anciens. L'ouvrage eſt de Charles

Fontana, qui a mis cette Notice en forme d'introduction ou de Préface à la tête de sa Description du Colisée, qui est l'ancien Amphithéâtre de Vespasien. On nous donne ici en françois ce que l'Auteur écrivit il y a trente ans en Italien; & tout cet endroit est utile, agréable, savant même, quoiqu'il s'y soit glissé quelques méprises: par exemple, Fontana dit que, *selon Suétone, on remarqua à Rome comme une chose singulière & surprenante l'action de Caligula qui fit asseoir les Chevaliers & leurs femmes dans l'Orchestre.* Nous ne trouvons point ce fait dans l'histoire de Caligula par Suétone; nous y voyons seulement que ce mauvais Prince voulant commettre le Peuple avec les Chevaliers Romains, anticipoit le tems de ses libéralités *: ce qui

* C'est-à-dire qu'il faisoit distribuer

donnoit occaſion aux plus obſcurs d'entre les Plébéïens d'uſurper les places deſtinées aux Chevaliers. Le même Auteur, Fontana, parlant du Theâtre de Pompée, met ſur le compte de Dion un récit qui n'eſt point de cet Hiſtorien : *On lit*, dit-il, *dans le 63. Livre de Dion, que lorſque Tiridate Roi d'Arménie fut arrivé à Rome, Néron fit en un jour dorer tout ce Théâtre (de Pompée) avec la ſcène pour faire parade de la puiſſance Romaine.* Dion ne dit point cela, mais ſimplement que le Théâtre où parut Tiridate étoit tout doré ; & que pour cette raiſon, le jour du Spectacle donné par les ordres

avant l'heure marquée ce qu'il vouloit donner aux Spectateurs des Jeux : cela faiſoit que le petit Peuple, plus vigilant que les Patriciens, s'emparoit des places de ceux-ci ; d'où naiſſoit le déſordre & la diſpute.

de Néron à ce Roi d'Arménie, fut appellé le *jour d'or*.

Il y a encore d'autres méprises dans la Notice de Fontana, comme quand il dit: Dion *prétend* que ce n'est pas Pompée, mais Démétrius son affranchi qui a fait ce Théâtre (de Pompée). Nous assurons que Dion n'exprime point son jugement ou ses *prétentions* sur ce fait; mais qu'il se porte uniquement pour l'avoir oui raconter. Le même Historien ne marque pas non plus, en parlant du Théâtre de Balbus, qu'Auguste *n'avoit pu y entrer* à cause de l'inondation du Tibre. C'est Fontana seul qui spécifie cette chose d'une manière si absolue : Dion observe qu'Auguste ne put entrer dans ce Théâtre *qu'en batteau*.

Il y a des choses bien curieuses dans les autres descriptions que nous donne M. Blondel. Quand il parle de l'Eglise de S. Sulpice, c'est

ſans prodiguer les éloges à l'intérieur de cet Edifice, non plus qu'aux divers ornemens, *la plûpart ſans convenance*, dont il eſt rempli. Mais le portail lui a paru mériter des attentions ; il dit que ce *Monument a excité pluſieurs eſprits de parti, qui ſans doute ne balanceront pas à ſe reunir en ſa faveur, ſi l'on parvient, comme il y a tout lieu de l'attendre, à procurer au-devant de ce frontiſpice, une place publique, dont on ſent la néceſſité.*

L'Egliſe du Noviciat des Jéſuites eſt louée comme un morceau très-régulier, *le plus régulier même qui ſoit à Paris en ce genre.*

Le Palais du Luxembourg eſt regardé comme un édifice *très-important*, mais *peu commode*, & où les défauts balancent bien les beautés.

L'Obſervatoire eſt repréſenté comme un bâtiment très-ſimple

& très-bien ordonné, où les voutes *sont des chef-d'œuvres, aussi-bien que l'art du trait qui y a été poussé au plus haut dégré de perfection.*

On dit de l'Eglise du Val-de-Grace, qu'il *n'y a peut-être pas en France d'édifice sacré, dont l'aspect intérieur inspire davantage cet amour pour la piété, ce recueillement, & tout ensemble cette admiration qui satisfait généralement tous les hommes de bien: ce qu'on rencontre rarement dans nos autres Eglises.*

On remarque sur l'Eglise du Collège de Sorbonne, qu'on semble avoir affecté d'y répandre de l'obscurité & un air de tristesse *pour que ce Monument parût servir de mausolée au tombeau du Fondateur de cette Eglise, qui en effet se trouve élevé au milieu du chœur.* Observons que, selon cette phrase de l'Auteur, c'est l'Eglise qui sert de *mausolée au tombeau*, non sim-

plement au Cardinal repréſenté ſur le tombeau.

On raiſonne dignement des nouvelles conſtructions de l'Hôpital des Enfans-Trouvés, des décorations du Chœur de Notre-Dame, de la Chapelle de Communion de S. Jean en Greve ; & quand on en eſt venu au Portail de ſaint Gervais, bien loin de l'admirer, comme font tous ceux qui ne jugent que d'après les opinions populailaires, on le critique preſque dans toutes ſes parties. *Cet édifice*, dit l'Auteur, *n'a de véritables beautés que par ſa grandeur & par ſa forme pyramidale : il auroit mieux valu ſupprimer le troiſiéme ordre, ou plutôt l'ordre Dorique : par ce moyen, on auroit évité la difformité des piédroits, & le défaut de proportion des arcades qui, étant multipliées les unes au-deſſus des autres, ne peuvent jamais conſerver une proportion analogue à l'ex-*

pression de chaque ordre en particulier.

S'il ne falloit pas finir notre Extrait, qui est déjà trop long, nous rapporterions ce que pense l'Auteur d'un grand nombre d'autres édifices, tant sacrés que profanes, tant publics que particuliers. Nous n'oublierions ni l'Hôtel de Soubize, ni l'Hôtel de Carnavalet, ni l'Hôtel du Président Lambert, ni l'Eglise des Filles de sainte-Marie, ruë S. Antoine, ni l'Arc de triomphe élevé sur les desseins de Perrault, ni la Place Royale, ni le Portail de l'Eglise des Minimes, ni celui de sainte Catherine de la Culture, &c. Dans toutes ces descriptions, c'est toujours le même esprit d'attention, d'observation, d'impartialité, de zèle pour l'Architecture. Nous croyons ne point louer l'Auteur, en disant que son entreprise est très-belle, & qu'il l'exécute bien: la justice nous suggère ce senti-

ment, & la suite des volumes le confirmera.

ARTICLE LXX.

RECHERCHES POUR SERVIR à l'Histoire du Droit François. A Paris, chez la V. Etienne & fils, 1752. Vol. in-12, pag. 250.

L'Auteur nous prévient, dans son Avertissement, *que les sujets qu'il présente, quoique souvent remaniés*, recevront entre ses mains *l'agrément de la nouveauté : agrément*, ajoute-t-il, *assez rare aujourd'hui :* ce qui ne doit s'entendre que des nouveautés solides & utiles ; car aujourd'hui les nouveautés frivoles & dangereuses pullulent avec une abondance qui nous doit faire encore plus craindre le déclin de la raison, que la décadence du goût.

Ce qu'on trouvera ici de

nouveau, c'est l'antiquité du Droit Coûtumier, qu'on n'a point encore assez connuë. Pour la découvrir, l'Auteur a saisi le fil d'une tradition historique, que *ses Maîtres* (c'est ainsi, qu'il parle de ceux qui, avant lui, ont traité ce sujet) n'ont mesuré que sur l'étenduë de leurs lumières. Selon que le flambeau de l'Histoire les a plus ou moins éclairés, ils ont remonté à des distances plus ou moins éloignées. Dans le Livre de *l'Esprit des Loix*, on a reculé l'origine du Droit François jusqu'au neuviéme Siècle, & l'on s'est aussi plus rapproché du sentiment de notre Auteur: son manuscrit est d'une date, qui ne permet pas de le soupçonner d'aucun emprunt ou plagiat.

A ses recherches sur le Droit François, il a joint celles qu'il a faites *sur la Noblesse utérine de Champagne*. On a donc dans ce

Volume deux petits Ouvrages, dont le premier eſt diviſé en trois Sections. La première ſur l'état, ou *les mœurs & coûtumes des anciens Gaulois*, avant la conquête des Gaules par les Romains. La ſeconde *ſur l'état de la Gaule Septentrionale ſous les Romains.* La troiſiéme, ſur l'état du même Pays *ſous les Francs.* Ces ſections ſont elles-mêmes diviſées en pluſieurs Chapitres. Sans nous aſſervir au plan de l'Auteur, tâchons de rendre fidellement le fond de ſon Ouvrage.

Obſervons d'abord avec lui 1°. Qu'il n'eſt point ici queſtion de la Gaule Méridionale. Elle ne fit pas aux Romains une réſiſtance, qui pût lui mériter les privilèges, dont on aſſure ici la poſſeſſion à la Gaule Septentrionale, *moribus lapſis, facilè venêre in ditionem Romanorum* : elle devint Province de l'Empire, *in Provinciam*

redacta ; ses loix & sa liberté essuyèrent la même révolution, *jure & Legibus mutatis* : en s'abbaissant devant les faisceaux, elle subit le joug d'un esclavage perpétuel, *securibus subjecta, perpetuâ premitur servitute*. Cæs. Com. l. 4.

2°. Que suivant la définition des Loix Romaines, un peuple est libre, quand il n'est soumis à la puissance d'aucun autre, ou quand il n'est que son *allié*, *fœderatus*, soit que, dans cette alliance, il ait traité d'égal à égal, soit qu'il s'y soit obligé à un hommage respectueux, qui assure à l'un quelque supériorité, & conserve à l'autre toute sa liberté ; car c'est ainsi, dit la loi, qu'on doit entendre le *comiter observare*, l'hommage civil. Or Pline, Auteur aussi exact dans ses termes, que vrai dans ses recits, a fait l'énumération des peuples de la Gaule Septentrionale : aux uns il donne le titre de libres

liberi, aux autres celui d'alliés *fæderati* : ainsi, en traitant avec Rome, jamais aucun de ces peuples ne se soumît à ses loix. Mais c'est anticiper, que de placer ici ce raisonnement, quoiqu'il se joigne naturellement à notre seconde observation. Reprenons donc les choses d'un peu plus haut.

Tous nos Anteurs remontent aux mœurs & aux usages des anciens Gaulois, pour trouver l'esprit de notre Droit Coûtumier : ils ne remontent pas au-de-là du X. ou du XI. Siècle, pour en fixer l'établissement. L'Auteur de *l'esprit des Loix*, est le seul qui l'ait reporté jusqu'au IX. Siècle. Le dessein de l'Ouvrage que nous annonçons, est de montrer que l'esprit & l'établissement de ce Droit François, n'ont presque qu'une même source, ou sont à-peu-près de même date, & que dans la conquête & le gouvernement des Gaules, les

Romains & les Francs n'ont donné aucune atteinte aux *us* & *coûtumes* des Gaulois Septentrionaux.

Quand César entra dans la Gaule Septentrionale pour la conquérir, il trouva des Peuples guerriers qu'il lui fut difficile de vaincre & impossible d'asservir. Il dompta leur fierté sans enchaîner leur liberté ; il ne leur donna point la loi ; il ne les obligea qu'à recevoir la paix, sans être trop sûr qu'ils la garderoient, *domitæ sunt, sed nondum legibus, nondum satis firmâ pace devinctæ* *. » Depuis la » réduction des Gaules en Province par Auguste, les Gaulois continuèrent à se choisir tous les ans » un Prince & un Général d'Armée, l'Empereur veillant & présidant à l'Election par des Commissaires : car c'est ainsi, *dit notre Auteur*, qu'on doit expli-

* Cic. Orat. de Prov. Consul.

» quer un passage de Strabon qu'il » cite en grec. » Dans le texte cité, 1°. on ne trouve rien qui signifie cette *vigilance*, *présidence* & *commission* Impériale pour les Elections ; 2°. on omet dans le premier membre de la période, τὸ παλαιὸν (anciennement) qui répond au νυνὶ (à présent) du second membre. Ainsi Strabon déclare seulement qu'autrefois, tous les ans, le peuple assemblé élisoit un Chef pour gouverner la Nation, & un Général pour commander ses Armées ; mais qu'aujourd'hui il est presque entiérement soumis aux ordres des Romains ; 3°. cet *aujourd'hui* est le tems où écrivoit Strabon, & où régnoit Tibere ; 4°. Strabon ne parle en cet endroit que des *Belges* en particulier & non des Gaulois en général. Ainsi ce texte seroit plus contraire que favorable à notre Auteur, s'il y étoit question des Coutumes qu'il pré-

tend que les Gaulois ont conservées, pendant qu'ils ont été soumis aux Empereurs Romains.

Ces Observations critiques pourroient paroître utiles pour acquérir l'intelligence du texte de Pline; elles feroient peut-être entendre que l'indépendance, exprimée dans ce passage, ne s'étendoit qu'à quelques-uns des Cantons, dont cet Historien a fait le dénombrement: mais notre Auteur appuye son opinion d'une remarque importante; c'est que les Romains s'appliquoient moins à étendre l'empire de leurs Loix que celui de leurs armes. Aulu-Gelle le dit formellement; il n'y avoit que les Colonies qu'on obligeoit à suivre le droit Romain; on laissoit aux autres Villes le pouvoir de se gouverner selon leur Jurisprudence propre. C'est un privilége, que les Romains ont toujours prodigué; on le voit par une infinité de Médailles: ils n'avoient

donc

donc garde d'en disputer la possession à un pays aussi jaloux de la conserver que la Gaule Septentrionale. *Alexia* assiégée par César lui représentoit que les Romains n'avoient pu en dépouiller la Gaule Septentrionale, sans lui causer un dommage plus funeste que les ravages passagers des Cimbres & des Teutons.

Au reste la Jurisprudence Romaine, avant Théodose & Justinien, étoit un cahos obscur, un amas confus de contradictions, d'absurdités, de puérilités & de minuties si méprisables, qu'au jugement des Romains mêmes & de Cicéron, un Jurisconsulte étoit un personnage essentiellement ridicule, dont l'esprit n'étoit plein & occupé que de *vétilles*, de subtilités, de chicanes, & de *gloses frivoles* & misérables. Que devient donc ce principal appui du sentiment que combat notre Auteur, sçavoir que la

beauté, la clarté & la sageſſe du Droit Romain charmèrent ſi fort les Gaulois, qu'ils ne purent ſe défendre de l'accepter ? L'horreur qu'ils en avoient ne fut-elle pas un des obſtacles qu'ils opposèrent à l'Evangile ? Elle leur rendoit ſuſpects les Apôtres qui avoient leur miſſion de Rome. Non, diſoient-ils à S. Eloi, non, jamais nous ne ſouffrirons que votre zèle Romain détruiſe nos anciens uſages : *numquam tu, Romane, conſuetudines noſtras evellere poteris.* On doit pardonner une ſi mauvaiſe réſolution à des Peuples qui connoiſſoient ſi peu le Chriſtianiſme.

Quoi, diront MM. du Cange, Fleury, Berroyer, de Lauriere, Bretonnier, Bouhier, du Bos &c. tout l'Univers, par un Edit de Caracalla, devenu citoyen Romain, ne devint-il pas en même tems ſoumis au droit Romain ? Céſar ne créa t-il pas des Gaulois Séna-

teurs, qui prirent le Laticlave? CL. Civilis, CL. Labeo, Jul. Sabinus ne furent-ils pas de fameux Gaulois, qui prirent des noms Romains? L'Edit de Caracalla, répond notre Auteur, n'étoit qu'un Edit Burſal, qui augmentoit les impôts, en confirmant plutôt qu'en retranchant des Privileges. Les Gaulois, que Céſar honora de la pourpre Sénatoriale, n'étoient pas de la Gaule Septentrionale; elle n'eut point de part à cet honneur, *non eodem honore habita*, dit Tacite. On y prit des noms Romains, ſans prendre des ſentimens qui le fuſſent: témoins ces Gaulois, qu'on nous cite; leurs noms étoient Romains, mais leur langage ne le fut jamais. La revolte des Provinces Armoriques en 434, prouve qu'elles n'eurent jamais le cœur Romain, elle prouve encore mieux, n'en déplaiſe à notre Auteur, la dureté du joug Romain.

Quoi que nous puſſions affoiblir pluſieurs des appuis, qu'on donne au ſentiment que nous expoſons, nous croyons cependant que l'Auteur l'établit aſſez bien; que ſous les Empereurs Romains, le Droit Romain ne fut jamais le droit public & commun dans la Gaule Septentrionale, & que, ſi l'on peut dire que le Droit Romain & le Droit Coutumier *ſont deux grands luminaires, dont la France partage les raïons & les influences*, on doit convenir que jamais l'un n'éteignit l'autre. Paſſons aux raiſons, qu'on produit ici pour prouver, que notre Gaule a conſervé ſes Coutumes ſous les Rois Francs, comme ſous les Empereurs Romains.

Les Francs avoient leurs Loix propres, qu'ils gardoient inviolablement; leurs Rois ne devinrent Légiſlateurs, que quand ils ceſſérent d'être Conquérans : alors ils

ſongèrent à régler par la juſtice, les peuples qu'ils avoient ſoumis par la force ; encore travaillèrent-ils moins à établir des loix nouvelles qu'à maintenir les anciennes. Clotaire I. & Dagobert ne firent des Edits que pour ſoutenir les Coutumes établies. Childéric repara les brêches qu'y avoit fait Ebroin, Maire du Palais. Une Lettre de Jean de Saliſbery, les Formules de Marculfe, & tous les autres monumens & Actes, qui nous reſtent de la première race de nos Rois, dépoſent que, pendant qu'elle règna, on ramenoit tout à l'uſage & à la coutume, aux loix municipales, & au Droit Coutumier. *Ratio, & conſuetudo . . . lex & conſuetudo expoſuit . . . . legem & conſuetudinem obſervare . . . ſecundum legem & conſuetudinem regis . . .*

Sous la ſeconde race, les Coutumes conſervèrent toute leur vi-

gueur les Capitulaires ne firent que les confirmer. On distinguoit alors parfaitement le ressort du Droit-Ecrit, & celui du Droit Coutumier. *Legis vinculis constricti, vel consuetudinario more connexi . . . In illâ terrâ, in quâ judicia secundum legem Romanorum terminantur ... & in illâ terrâ, in quâ judicia secundum legem Romanam non judicantur &c.* C'est ainsi que Charlemagne, dans ses Capitulaires, & Charles le Chauve dans l'Edit de Pistes, s'énoncent en ordonnant à leurs Juges, de régler leurs Sentences sur les loix différentes, qu'on suivoit dans les Domaines soumis à leur Jurisdiction. En 896 dans une assemblée tenuë à Metz, ce dernier Empereur jure qu'il gardera à *chaschun li Droitz & li Loiz, selon les Coutumes des Payis.* Dans un Edit donné en 869, il ordonne encore aux Officiers Roïaux & aux Juges Ecclésiasti-

ques, de ne pas moins déférer aux Coutumes des lieux, qu'aux Loix du Prince & aux Canons de l'Eglise. Alors les Coutumes & les Loix fournissoient des moïens de défense également valides: *défendant se vel per leges, vel per consuetudines*, dit Hincmar.

Sous les Successeurs de Charles le Chauve, *les Coutumes*, dit notre Auteur, *se perpètuèrent jusqu'à la troisième race. Alors . . . les Coutumes & le Droit Romain, remis en paisible possession de leur ancien territoire, firent taire les loix Barbares.* Dans un même Royaume les mêmes Coutumes *perpétuées* & *remises* (ou *retablies*,) cela paroît se contredire. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que, sous la seconde race, les François furent fort diminués, en servant sous Charlemagne & sous ses Successeurs. A la fin de ces longues guerres, leur Nation ne tint plus à

ses loix Saliques, Ripuaires, &c. .... se confondant avec les Gaulois, elle leur donna son nom & prit leurs Loix : au-delà de la Loire le Droit Romain, en de-çà le Droit Coutumier restèrent en possession de leur ancien terrein.

En 1080, Philippe I. prenant possession du Gâtinois, jura d'en conserver les Coutumes, *juravit se conservaturum consuetudines terræ illius*. Philippe Auguste usa de la même Formule pour la Normandie. Innocent III a reconnu que le Droit Coutumier étoit la Loi de notre Gaule, *consuetudinem adprobatam pro lege teneri in Gallicanis partibus*. Par la Décrétale, *super speculâ*, Honorius III, vers l'an 1218, défendit *d'enseigner le Droit Romain, où de l'apprendre* dans Paris & dans le Voisinage, & déclara qu'il y avoit, dans ce Royaume, des Provinces qui n'en reconnoissoient point l'autorité. En 1256, S. Louis ordonna aux

Officiers de Justice, le Serment d'observer les *Us & Coutumes*, qui furent alors rétablis & maintenus contre les atteintes des *Baillieux*, & *Prévos. Ly Advocatz ne soit si hardi d'alléguer Droict Escrit là où les Coustumes ayt lieux* : ainsi parle Philippe le Hardi, dans une Ordonnance renduë au Parlement de l'Epiphanie, en 1277. Philippe le Bel s'exprime, sur le même sujet, avec autant de clarté & d'énergie, dans ses Lettres pour le rétablissement de l'Ecole de Droit Civil à Orléans. Enfin l'Ordonnance de Blois, Article 69, ne défend-elle pas à l'Université de Paris, de graduer en Droit Civil?

Ce n'est donc point du sein des troubles arrivés dans le X. & le XI. Siècles, qu'est sortie la jurisprudence Coutumière. Alors même les Princes en faisoient leur étude : cette Science étoit le plus

bel ornement de leur vieilleſſe. Un des grands éloges que l'Hiſtoire donne à Baudouin, Roi de Jeruſalem, c'eſt de l'avoir poſſédée dans un dégré ſi éminent, qu'il étoit l'Oracle des Magiſtrats. Ce Droit, qu'on appelloit *cis-montanum*, n'étoit que le même Droit-Coutumier, *conſuetudinarium*, où fut ſi verſé cet Amaury, dont parle Guillaume de Tyr. Faut-il après cela s'étonner ſi Cujas a *penſé que le vaſſellage & le ſervice féodal, ont leur origine dans les mœurs des anciens Gaulois*, & non dans le deſpotiſme, ou la tyrannie des Seigneurs particuliers.

Après avoir poſé ſon ſyſtême ſur ces fondemens ſolides, notre Auteur montre à ſes Lecteurs la fragilité des monumens, qui appuyent l'opinion contraire. Ce ne ſont guères que des titres, des Actes, des Canons, des Jugemens, & des Formules, qui ne regardent que

les Provinces au-delà de la Loire, ou tout au plus les bords de cette rivière. Le testament de S. Remi, est un monument trop suspect aux *Diplomatistes*, pour former une grande difficulté. La Constitution de Charlemagne, pour assujettir toutes les Gaules à une Loi du Code Théodosien, que prouve-t-elle, sinon que le Droit Romain n'étoit pas la Loi universelle des Gaules, & que pour les soumettre à un seul Article de cette Jurisprudence, il falloit une Constitution formelle du Prince? Si le Code Romain n'avoit pas été étranger à la France Septentrionale, en 835, auroit-elle été, comme le dit notre Jurisconsulte, *désarçonnée par une question de Droit*, & forcée *d'en renvoyer la décision aux Docteurs d'Orléans.*

En abrégeant cet Ouvrage, nous avons observé que l'Auteur auroit pu fondre le troisième Cha-

pitre de sa troisième Section, dans le premier de la même Section. Par-là il eût évité des répétitions, & donné plus de corps & de force à ses preuves. Disons un mot de ses *recherches sur la Noblesse uterine de Champagne.*

C'est une maxime ancienne, dans toute la Champagne, que le *ventre y annoblit*; c'est-à-dire, que les Filles nobles de cette Province, transmettent leur noblesse aux Enfans nés de leurs mariages avec des Roturiers, qui ne sont *hommes de Pote*, ou *Serfs*. On sçait la distinction qu'il y avoit entre ces deux ordres, quand ils subsistoient encore dans le Royaume : alors, selon l'usage ancien des pays *Septentrionaux*, la Roture étoit en France un état mitoyen entre la servitude & la Noblesse. L'ancien & le nouveau Coutumier de Champagne établissent le Privilege, dont il s'agit, & le perpétuent par

un langage uniforme. Les contradictions qu'il a essuyées, lors de la *rédaction* des Coutumes propres à quelques-uns des cantons de cette Province, & les assauts que lui a livré la puissance des Traitans, n'ont fait qu'en affermir l'autenticité. Notre Auteur rapporte une infinité d'Arrêts rendus en conformité, depuis 1346. jusqu'en 1673. inclusivement.

Pour trouver l'origine d'un privilège si singulier, les Sçavants se sont donné la torture : notre Jurisconsulte prouve assez bien que leurs efforts ont été plus pénibles qu'heureux. Il y a eu des Nations chez qui la Noblesse couloit avec le sang maternel : cela ne nous paroît pas aussi bien prouvé des Gauniens, que des autres indiqués par l'Auteur. Cependant, à parler en général, on auroit dû remarquer une différence assez considérable, entre la Noblesse ute-

rine de ces peuples , & celle de Champagne : c'eſt que chez ces Anciens , les Enfans portoient le nom de leur mère, qui les annobliſſoit ; en Champagne, ils conſervent celui de leur père, & le ſang de leur mère les annoblit. L'origine du privilège, tel qu'il étoit établi en Lycie, à Xanthe, & à Locre , ne fut point , comme l'aſſure l'Auteur , la *mauvaiſe opinion qu'on avoit des femmes* : l'Hiſtoire & la Fable s'accordent à en faire honneur à des traits de grandeur d'ame & de vertu ; & nous ne doutons point qu'en Champagne ce privilège n'ait eu une origine également honorable aux femmes , quoiqu'elle ſoit beaucoup moins connuë par l'Hiſtoire.

Dire que ce privilège eſt une faveur accordée aux veuves nobles de Champagne , à cauſe de leur grand nombre, après la journée

de Fontenai, ou après les deux Batailles que S. Louis perdit en Afrique, ou après un combat livré près de Bray en Brie, (combat, qui paroît plus imaginé, pour le besoin de cette conjecture, que pour celui de l'Histoire,) c'est supposer, sans fondement, que nos Rois ont restraint à une de leurs Provinces une faveur, qui étoit également due & nécessaire à la plûpart des autres: je dis, *nos Rois*; car, comme l'a remarqué notre Auteur, eux seuls dès le troisième Siècle, avoient le droit d'annoblir, & d'étendre ou de resserrer les privilèges de la Noblesse. Dire, comme M. Noel, que les Anglois, maîtres de la Champagne, ou de la ville de Troyes, y ont établi ce privilège, conforme au Droit commun de l'Angleterre, c'est supposer 1°. qu'en ce Royaume la Noblesse utérine est établie comme en Champagne: ce qui est faux.

2°. qu'elle n'étoit pas connuë en Champagne, avant la domination des Anglois : ce qui est détruit par l'ancien Coutumier, qui existoit avant leur invasion. D'ailleurs est-il probable que les Anglois ayent institué dans une Province, qu'ils n'ont eue qu'en passant, une Loi dont on ne voit aucuns vestiges, ni dans la Guienne ni dans la Normandie, où ils ont dominé si longtems ? Les autres sentimens ne méritent pas qu'on les réfute.

L'Auteur croit plus *vraisemblable* que l'institution de la Noblesse utérine fut *un des moïens dont les Comtes de Champagne se servirent, pour exciter l'émulation parmi leurs Sujets*. Mais cela ne s'accorde pas avec ce qu'on lit, quelques pages plus haut, sçavoir, qu'en France, il n'y a que le Roi qui puisse annoblir ses Sujets: *nullius præter quàm Regis autoritate nobilitari quis potest* ; ou du moins

on auroit dû fixer des Epoques pour lever cette contradiction. Ainsi le plus sûr, comme on le remarque ici, est de suivre la maxime que Mornac applique à cette Loi : maxime qui porte qu'on ne peut guères rendre raison de tous les anciens établissemens : *non omnium, quæ à Majoribus instituta sunt, ratio reddi potest.*

Les recherches de notre Auteur, principalement sur le Droit François, intéresseront sans doute les Savans : il ne se flatte pas de n'avoir pas pris quelquefois de *fausses lueurs* pour une *lumière véritable*. Quelques *froides* que soient les *matières qu'il traite*, il craint d'avoir trop donné à la *chaleur de son imagination*. Il en prévient *ceux qui ignorent*, dit-il, *que nous autres* Légulei, *nous avons notre verve, notre Apollon, notre Pégase. Ce Pégase*, ajoute-t-il, *n'est point ce Cheval aîlé & tou-*

jours bondissant : c'est une lourde monture, qui traîne un Cavalier pésamment armé, à travers des champs herissés de ronces & d'épines ; mais cette mauvaise monture a quelquefois ses écarts.

ARTICLE LXXI.

MANIERE DE PERFECTIONNER les Voitures. Broch. de 28 pag. 8°.

EN matière de Méchanique, la théorie se trouve souvent combattuë par la main-d'œuvre. Ceux qui imaginent, qui inventent, qui perfectionnent, sont des hommes de génie & des Géomètres. Ceux qui exécutent sont communément des Ouvriers, esclaves de la routine, incapables de tenter des essais, & de résoudre des difficultés. Il faut donc beaucoup de patience & de dextérité,

pour diriger ces Manœuvres, & pour mettre à profit l'usage qu'ils ont des procédés de l'Art. Voici un exemple tout récent de cette activité ingénieuse, qui passe des lumières de l'invention aux détails de la pratique.

M. Dupin de Chenonceaux, Fermier Général, avoit beaucoup réfléchi sur la manière de perfectionner les voitures; il s'étoit occupé des principes & des Observations de M. des Camus, Gentilhomme Lorrain, Auteur d'un traité des forces mouvantes, qui n'est peut-être pas assez lû. Nous avertissons, puisque l'occasion s'en présente, que toute la partie de cet Ouvrage (de M. des Camus) qui concerne l'objet présent, c'est-à-dire, le frottement des machines, & la manière de perfectionner les voitures a été transcrite dans le cours de Physique du Docteur Desaguliers, & qu'elle se

trouve dans le premier Volume de la Traduction Françoise qu'en a donné depuis peu le Père Pezenas, Professeur d'Hydrographie à Marseille.

M. de Chenonceaux, jaloux de rendre utiles ces connoissances, a tenté l'exécution, qui est toujours la pierre de touche de la vérité. Il s'est donné la peine d'instruire les Ouvriers, de combattre leurs défiances, de les mettre, comme malgré eux, en voie de réussir : & quand le succès a été certain, visible & reconnu, il a dressé un Mémoire, il l'a lû dans une des Assemblées de l'Académie Royale des Sciences, qui en a témoigné sa pleine satisfaction. C'est l'écrit dont nous entreprenons de rendre compte, en avertissant que, pour bien juger des qualités de cette Méchanique, il faut lire l'Ouvrage même, & voir la Machine exécutée suivant les principes qu'il énonce.

Cette Machine est un Carrosse, peu différent, au coup d'œil, des autres voitures de même espèce ; mais en soi-même, & dans tout ce qui concerne le service, il a de grands avantages : il est plus doux, plus commode, plus durable, & il ménage infiniment mieux les chevaux. Observons, comme quelque chose de principal en cette matière, que les vuës de M. de Chenonceaux se sont portées uniquement aux voitures à quatre rouës. » L'intérêt public, *dit-il*, » & celui des Particuliers, exige » que les voitures à deux rouës » soient proscrites, comme elles » le sont dans plusieurs Etats, tant » parce qu'il est connu qu'elles dé- » truisent les chemins, que parce » qu'elles ruinent en peu de tems » les chevaux de brancards, même » les plus vigoureux, par le poids » qu'ils portent, quelqu'attention » qu'on ait à mettre la voiture en

» équilibre ; & par les limons qui » leur battent continuellement les » flancs ». Tout cela est bien répété dans les Livres, bien démontré par l'expérience ; & si l'on étoit encore curieux de détails à cet égard, il n'y auroit qu'à lire la XXIX. Proposition de la quatriéme leçon du Cours de Desaguliers. Mais l'usage, ou plutôt l'abus des charrètes & des chaises ne laissera pas de subsister, parce que les démonstrations ne peuvent presque rien contre la routine ; surtout quand il est question de pratiques reçuës parmi le bas peuple & les gens de la campagne.

Il y a quelques points de Méchanique, dont M. de Chenonceaux rappelle le souvenir. Par exemple, il est prouvé que les rouës de derrière ne donnent aucune chasse ou impulsion à celles de devant ; que les grandes rouës sont toujours plus avantageuses que les

petites, pour rouler ſur quelque terrein que ce puiſſe être ; que quand les chevaux tirent de bas en haut, ils ſont beaucoup plus fatigués & appeſantis du jarrêt, que quand ils tirent dans la ligne parallèle au terrein, & par conſéquent horizontale à leur poitrail ; que les eſſieux doivent être poſés droits de tout ſens ſous le brancart, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut les plier ni en avant ni en arrière, ni leur donner aucun *devers en deſſous*, * &c. Toutes ces choſes ſont démontrées dans le Livre de M. des Camus, copié par Deſaguliers ; & M. de Chenonceaux place, ſur chaçune, autant de preuves qu'il eſt néceſſaire pour ſon ſujet. Ainſi quand il parle du *devers* d'un eſſieu, » le devers, *dit-il*, fait per-

* On appelle *devers en deſſous* la tendance des bouts de l'eſſieu à s'incliner vers la terre.

» dre l'avantage d'écouer * les » rouës ; elles ne s'usent qu'en de- » hors ; le fer des jantes s'arron- » dit ; elles entrent dans les joints » des pavés, détruisent les che- » mins, fatiguent les chevaux, & » augmentent considérablement » les cahots continuels pour tirer » les rouës des creux où elles en- » trent. » Une figure feroit concevoir cela dans la minute : pour y suppléer, faites attention que, dans le *devers en dessous* les deux rouës se rapprochent par en-bas, & forment entr'elles une espèce d'angle aigu : ce qui entraîne tous les inconvéniens qu'expose notre Auteur, & qu'on trouve aussi expliqués en partie dans la proposition XXVI. de la quatriéme leçon du Docteur Desaguliers.

M. de Chenonceaux ayant posé ces bons principes, en vient au

* On appelle *écouer* les rouës, l'inclinaison qu'on donne aux rais.

Méchanisme

Méchanifme & au fuccès de fon opération. Dans le carroffe qu'il a fait exécuter, les rouës de devant ont quatre pieds de hauteur au lieu de 28. ou 30. pouces qu'on leur donne communément ; & pour le tirage, la volée eft plus haute, en forte que les traits fe trouvent prefque à la hauteur du poitrail des chevaux. Remarquons ces deux changements ; augmentation du diamètre des petites rouës; pofition des traits dans la ligne parallèle au terrein : c'eft comme le réfultat des attentions de l'Auteur.

Sur le premier Article, il femble qu'on a fenti dans l'Académie, une forte de défavantage dont l'Extrait même des Commiffaires fait mention : c'eft qu'en augmentant le diamètre des petites rouës, on expofe la voiture à être plus facilement accrochée, lorfqu'il faut tourner ; c'eft que le Cocher doit

apporter plus d'attention, lorsqu'il est nécessaire d'entrer dans des portes difficiles. *Mais*, ajoutent les Commissaires, *ce léger inconvénient ne nous paroît pas une raison suffisante, pour se priver d'un avantage réel que l'on trouve dans des rouës beaucoup plus grandes que les rouës ordinaires.*

M. de Chenonceaux détaille plusieurs Observations délicates, touchant l'exécution & les avantages de sa machine : les unes se rapportent aux rouës, d'autres au timon, d'autres aux soûpentes, d'autres aux traits &c. Il avertit, par exemple, que *les traits ne doivent pas être de champ, parce que cela écorche les cuisses des chevaux qui travaillent beaucoup, & pele la cuisse de ceux qui travaillent moins. Je fais*, ajoute-t-il, *un nœud au trait qui se trouve sur son plat en toute sa longueur ; ce qui fait tirer le cheval*

aisément, sans craindre qu'il se puisse blesser jamais. Ce changement qui paroît une bagatelle, devient pourtant, à la longue, & en mille occasions, un objet important : il en est de même de la manière de ferrer les rouës ; de la forme des clouds qu'on doit y employer ; de l'augmentation qu'il est bon de donner aux moyeux dans leur longueur ; d'une rondelle de fer que l'Auteur applique au brancard pour soutenir le frottement des essieux. Tout l'écrit de M. Chenonceaux est rempli de précautions semblables, dont on ne sent bien l'utilité que par l'épreuve des défauts contraires. Nous ne devons pas oublier un point qui se trouve ici très-bien & très-clairement expliqué : c'est que, malgré l'agrandissement des petites rouës, & l'élévation du tirage, la caisse du carrosse n'est pas plus élevée qu'à l'ordinaire, &

qu'on y monte toujours avec la même facilité. Le ſecret de cela conſiſte dans quelques attentions, ſoit pour relèver un peu l'encaſture de l'eſſieu des petites rouës, ſoit pour ceintrer un peu plus le brancard, ſoit pour faire prendre la ſuſpenſion de la caiſſe de deſſous le Siége du Cocher &c. On a gravé, à la fin du Mémoire, un carroſſe de la nouvelle fabrique, où tous ces petits changements ſe diſtinguent à l'œil, & un autre carroſſe ordinaire qui ſert à la comparaiſon. Nous renvoyons à toute cette Diſſertation qui fait bien connoître la juſteſſe d'eſprit & la ſagacité de l'Auteur : qualités héréditaires en lui, & qui nous promettent, pour la ſuite, d'autres bons Ouvrages ſur des matières encore plus importantes.

ARTICLE LXXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE VENISE.

*LEttere di Apostolo Zeno Citadino Veneziano, Istorico e Poëta Cesareo, nelle quali si contengano molte Notizie attenenti all' Istoria litteraria dei suoi tempi, e si ragiona di libri, d'iscrizioni, di Medaglie &c. Tomi 3. in-*8°. C'est à M. l'Abbé Marc Forcellini qu'on est redèvable de cette belle Edition.

Casti Innocentii Ansaldi Ord. Præd. publici Sacræ Theologiæ Professoris Oratio in Athenæo Ferrariensi habita anno 1752. in-4°. L'objet de cette harangue est de prouver que le peu d'éclat qu'ont

aujourd'hui les Etudes Théologiques, ne vient pas de la tranquillité & du sang-froid avec lesquels on traite ces matières, mais plutôt de la rareté des Protecteurs & des Mécènes. *Nel nostro secolo*, dit le P. Ansaldi, *pochi sono Mecenati che proteggano le dottrine, essendo accaduto il contrario nel secolo passato, in cui viveа un Luigi XIV. & un Colbert.*

Storia Litteraria d'Italia, Volume 3°. dal Settembre di 1750. al Settembre del 1751. 8°.

Biblia Sacra vulgata Editionis &c. cum Selectissimis Litteralibus Commentariis Joan. Gagnei, Joan. Maldonati &c. Tomus XVII. complectens reliqua capita Isaiæ. Fol. 1752.

Storia Generale dei Viaggi, o nuova raccolta di tutte le Relazioni dei Viaggi &c. 8°. Il y a déja sept Volumes de cette traduction.

Se il vitto Pittagorico di soli

vegetabili sia giovevole per conservare la Sanità & per la Cura di alcune Malattie. Discorso di Giov. Bianchi Medico primario della Citta di Rimino &c. 8°. p. 94.
C'est la réfutation d'un discours publié à Florence, il y a huit ou neuf ans, en faveur de l'usage des seuls légumes. M. Bianchi montre que tous les alimens, dont on se sert aujourd'hui, sont bons. Ce discours est fort estimé, & il mérite de l'être. On ne peut le lire, sans reconnoître que l'Auteur est fort versé dans la Médecine, dans l'Anatomie, dans la bonne Physique, & dans la solide érudition.

PROVINCES-UNIES.

De Leyde.

Chez Abraham Kallewier : *Le Philosophe de Berlin.* C'est une espèce de Spectateur qui se fait à Berlin, grand 8°. Hollandois.

DE ROTTERDAM.

Par une Compagnie de Libraires : *L'Anatomie de Jacques-Benigne Winslou*, 4. vol. grand 8°. Holland.

Chez Reynier Arenberg : *Traité pour apprendre l'Architecture civile, par Guil. de Jong, Mathématicien*, grand 8°. Hollandois.

D'UTRECHT.

Chez H. & J. Besseling : *le 18e Tom. de l'Histoire Universelle, écrite en Anglois par une Société de Gens de Lettres, traduite par H. Westerbaan*. 4°.

Chez J. Brodelet : *Christophori Saxii Profess. Oratio inauguralis, pro Antiquitatis Scientia*. 4°.

DE LA HAYE.

Chez H. Scheurleer : *Réflexions Physiques sur le rapport entre la propagation des Animaux & celle*

des Plantes, avec la réfutation des difficultés proposées contre l'immatérialité & l'indivisibilité de l'Ame, à l'occasion des Polypes. Par James Parsons Médecin, Membre de la Société Royale de Londres. Traduit de l'Anglois en Holl. *sans mention de format.*

Chez le même Libraire : *Description abrégée de la vertu des Simples en Médecine. Par Theodore Van Gulpen Médecin.* En Holl.

Chez Etienne Van Esvelt : *Les Aventures des deux Robinsons père & fils.* 8°. Holl.

Chez le même : *Une Chymie & le secret pour rendre le vin clair, deux petits vol.* 8°. Holl.

FRANCE.

DE PARIS.

On a écrit encore quelque chose en faveur des Lettres & des Scien-

ces, contre leur adverſaire M. Rouſſeau de Genève. Nous avons vû entr'autres brochures 1°. un *Diſcours ſur l'utilité des Lettres*, *par M. l'Abbé B. de L. R.* C'eſt l'ouvrage d'un Auteur de 19 ans. On y remarque de la lecture, des connoiſſances, mais peu de clarté dans le ſtyle, peu de juſteſſe dans les idées : défauts auſſi excuſables, qu'ils ſont ſuſceptibles, à cet âge, de réforme & de correction. *On trouve ce Diſcours chez Prault fils Quai de Conti, la veuve Morel au Palais, & Montalant Quai des Auguſtins.* C'eſt un in-8°. de 44. pag.

2°. Une *Lettre d'un Hermite* à M. Rouſſeau. Cette qualité d'*Hermite* ne paroît que dans le titre : l'Ouvrage eſt d'un homme fort inſtruit de ce qui ſe paſſe dans le monde, très-familiariſé avec les Brochures du tems. L'Auteur de celle-ci dit vivement quelques

bonnes raiſons en faveur des Lettres ; il preſſe ſon adverſaire en rappellant quelques traits de la Préface du *Narciſſe*, & des Préliminaires du *Devin de Village* : tout ceci d'un ſtyle qui ſuppoſe que M. Rouſſeau a une ample proviſion de Philoſophie. Nous ſouhaiterions qu'on traitât cette matière, *des avantages* ou *des dangers* de la Littérature, avec tout le ſang-froid & tous les égards qu'un ſi beau ſujet mérite. Ce ſera une des meilleures juſtifications de la Science, ſi elle n'inſpire que de la douceur & de la politeſſe à ſes défenſeurs.

On a vu dans cette Ville trois petits Volumes intitulés *Lettres d'Oſman*. Cet Auteur eſt ſuppoſé Muſulman & Voyageur dans les principales contrées de l'Europe, ſurtout en France & à Paris. C'eſt delà qu'il entretient des correſpondances avec des Amis de Conſtan-

tinople ; & ses Lettres, comme la plûpart de celles qu'on a multipliées, sous des noms Persans, Juifs, Péruviens &c. contiennent des observations sur nos mœurs, nos modes, nos travers, sans oublier quelques-unes de nos bonnes qualités. Ce Recueil nous a paru bien écrit, & quoique dans ses détails il y ait des inutilités, des choses communes ou peu exactes, des critiques peut-être outrées, des récits dont le Lecteur ne s'amuse point ; nous estimons néanmoins la trempe d'esprit de l'Auteur quel qu'il soit. Il parle de tout ; de politique, de commerce, de finances, de guerre, de Morale, de Religion. Osman est un Turc qui respecte son Prophète, & qui donne de grands éloges à la Religion Chrétienne. Les Impies, les Ennemis d'un culte révélé sont l'objet de ses censures ; mais il ne s'exprime pas avec assez de précision sur

les Partiſans zélés du Chriſtianiſme. Après avoir reconnu le bonheur de leur état, il dit : *N'examinons pas leur yvreſſe, mais convenons qu'elle leur procure une félicité réelle ; ſi je n'étois pas né Muſulman, je voudrois être Chrétien Enthouſiaſte.*

On dira qu'un Turc n'eſt pas obligé de ſçavoir toute la force des termes, quand il parle d'une Religion qui lui eſt étrangère ; mais cette excuſe ne vaut rien, parce que ce Turc eſt réellement un François, un Chrétien, & qu'il n'y a nulle néceſſité pour garder le *Coſtume*, d'employer des expreſſions peu convenables à la vérité & à la ſainteté du Chriſtianiſme. Tels ſont les mots d'*yvreſſe* & d'*enthouſiaſme*. Au fond, nous ſommes perſuadés que l'Auteur a voulu bien dire en cet endroit ; & nous croyons que, dans d'autres morceaux de ſes lettres, où nous

trouvons trop de portraits de galanterie, il a également eu de bonnes vuës : il semble que le ton général de ce Livre est d'un homme vertueux, sans compter les talens de l'esprit, & les connoissances qui ne lui manquent pas. Si nous nous trompons dans le jugement de cet Ouvrage, il faut supposer que nous n'avons rien dit.

On trouve, chez Debure l'aîné, quai des Augustins la sixiéme Edition de la *Géographie abrégée par demandes & par réponses, divisée par leçons, augmentée du plan de l'ancienne Géographie, & des systêmes du monde, avec plusieurs Cartes, par M. l'Abbé Langlet du Fresnoy, in-12. Prix, 1 liv. 10. sols. broché.* Ce Livre est très-utile, par la bonne méthode qui y regne, & par les additions qu'on y a faites.

On publie du même Auteur un nouveau Livre fort curieux intitulé : *Histoire de Jeanne Darc Vierge, Héroïne & Martyre d'Etat, suscitée par la Providence pour rétablir la Monarchie Françoise, tirée des Procès & autres piéces originales du tems, 2. vol. in-12. chez Coutelier au Palais, Pissot Quai de Conti, Chardon fils rue S. Jacques, & à Orléans chez Gouret de Villeneuve Imprimeur du Roi.* Nous rendrons compte de cet ouvrage qui paroît rempli de recherches, de critique & de particularités intéressantes.

La Veuve Lottin & Butard Libraires rue S. Jacques, continuent d'imprimer & de distribuer la suite du *Dictionnaire Apostolique, par le P. Hyacinthe de Montargon, Augustin de la Place des Victoires & Prédicateur du Roi &c.* Le quatrième volume qui paroît, depuis

quelque tems, contient des discours & des desseins de Sermons sur *le Monde*, *la Mort*, *la Fuite des occasions*, *les Bonnes Œuvres*, *la Paix*, *la Parole de Dieu*, *la Pénitence*; en tout sept sujets traités avec beaucoup d'étenduë: car le volume est de plus de 600 pages in-8°. On connoît la bonté & l'utilité de cet Ouvrage: on sait que le choix, l'ordre & l'abondance des matières en font le mérite. Nous ne craignons pas d'inviter l'Auteur à outrepasser le nombre des huit vol. promis, s'il juge que ses Recueils puissent le conduire au-delà de ce terme. Nous souhaiterions, par exemple, qu'à ces huit tomes il en ajoutât quelques autres, qui ne seroient composés que de morceaux choisis dans les SS. PP. Ces grands hommes ont toujours une grace particulière pour instruire & pour toucher: on les cite dans les Sermons; mais ce sont des senti-

ments détachés ; il ſeroit à propos de nous les repréſenter en grand ; c'eſt-à-dire avec leurs détails, leurs mouvements, leurs tours admirables. S. Chryſoſtome ſeul pourroit fournir, ſur toutes les matières de la Morale Chrétienne, un corps d'inſtruction infiniment utile aux Fidèles. L'Auteur du Dictionnaire eſt très-capable de bien choiſir, de bien traduire, d'exécuter en un mot tout le plan que nous ne faiſons qu'entrevoir.

Mémoire pour ſervir à la vie de M. de Favanne, Peintre Ordinaire du Roi, & Recteur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture : in-12. pag. 36. chez la veuve Pierre, ruë S. Jacques. Nous n'avons point vu cette Brochure, qui peut être curieuſe, ſi elle eſt bien faite.

Recueil de différens Traités de Phyſique & d'Hiſtoire naturelle,

propres à perfectionner ces deux Sciences, par M. Deslandes, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse Tom. 3. in-12., chez Quillau fils, ruë saint Jacques. Nous rendrons compte de ce Livre, qui est la suite d'un fort bon Ouvrage.

La vie des Peintres Flamands, Allemands & Hollandois, avec des portraits &c. par M. Descamps, Peintre, Membre de l'Académie Royale des Belles-Lettres & Arts de Rouen, & Professeur de l'Ecole du Dessein de la même Ville. Tom. premier 8°. chez Jombert, ruë Dauphine. L'Extrait de ce Livre, composé avec soin & très-orné de portraits, paroîtra incessamment.

Idée de la Poësie Angloise, ou Traduction des meilleurs Poëtes Anglois qui n'ont point encore paru dans notre Langue &c. par M. l'Abbé Yart, de l'Académie Roya-

des Sciences & des beaux Arts. 1531

lie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Rouen. Tomes III. & IV. chez Briasson, ruë S. Jacques. Il y aura cinq Volumes dans cet Ouvrage : nous avons rendu compte des deux premiers. L'Analyse de ceux-ci (des III, & IV.) ne se fera pas attendre.

Œuvres de M. Cochin, Avocat au Parlement, Tom. 3e. in-4°. chez de Nully, au Palais &c. Bon Ouvrage, dont nous continuerons de parler, ainsi que nous avons déja fait des deux premiers Volumes.

Livres de Médecine arrivés d'Hollande à la veuve Cavelier & fils.

Castelli (Barth.) Lexicon Medicum Græco-Latinum ante à Jacobo Pancratio Brunone editum, nunc denuò ab eodem & aliis, plurimis novis accessionibus locupletatum, & in multis correctum. Editio nova accuratissima. 4°. Ge-

nevæ 1746. 12 l. 10 ſ.

Ludwig. (Gott. Chriſt.) Inſtitutiones Phyſiologiæ cum præmiſſa introductione in univerſam Medicinam, Prælectionibus Academicis accommodatæ 8°. Lipſiæ 1752. 4 liv.

Commentarii de rebus in Scientia naturali & Medicina geſtis Voluminis I. pars 1ª. 8°. Lipſiæ 1752. 4 liv.

Linnæi (Carol.) Syſtema Naturæ ſiſtens Regna tria Naturæ in claſſes & ordines, genera & ſpecies redacta, tabuliſque æneis illuſtrata, 8°. Lipſiæ 1748. 4 liv. 10 ſ.

— Ejuſdem Philoſophia Botanica in qua explicantur fundamenta Botanica cum

Definitionibus Partium.
Exemplis Terminorum.
Obſervationibus Rariorum.

Adjectis figuris æneis 8°. Stockolmiæ 1751. 8 liv.

— Ejuſdem Flora Suecica exhi-

as per Regnum Sueciæ
ſyſtematicè cum
tiis Specierum
ıis Auctorum
ous Incolarum
Locorum
Pharmacopæorum
Bat. 1745.
em Fauna Suecica ſiſtens
ueciæ Regni Quadrupe-
, Amphibia, Piſces,
Termes, diſtributa per
dines, genera & ſpecies
Bat. 1746. 8 liv.
(Carol.) Amœnitates
ſeu Diſſertationes va-
, Medicæ, Botanicæ, an-
m editæ, nunc collectæ
m Tabulis æneis Hol-
ſiæ 1749. 8 liv.
Jo.) Synopſis univerſæ
Practicæ, ſive Doctiſſi-
orum de Morbis eorum-
udicia. Acceſſerunt nunc
us nonnulli oppidòrari.

Editio nova prioribus multo emendatior. 8°. Francofurti & Lipsiæ 1749. 6 liv.

Celsi (Aur. Corn.) de Medicina Libri octo, Editio secunda accurate revisa, 8°. Basileæ 1748. 7 liv.

De Gorteo (Joh.) Medicinæ compendium in usum exercitationis domesticæ digestum 4°. Francofurti & Lipsiæ 1749. 9 liv.

Albini (Bernar) de ossibus corporis humani ad Auditores suos, juxta Exemplar Lugd. Batavorum. 8°. 1746. 3 liv.

Theichmeyeri (Herm. Frid.) Institutiones Chemiæ dogmaticæ & experimentalis, in quibus Chemicorum Principia, instrumenta, operationes & producta, simulque Analyses trium Regnorum succinctâ methodo traduntur, in usum Auditorii sui cum figuris æneis & indicibus. 4°. Ienæ 1752. 5. liv.

Philosophia ad gustum moderni sæculi elaborata, qua virorum cla-

Cartesii, Newtonii.,
iorum speculationes e-
, divisa in tres partes.
752. 8 l.
Lud.) Opera omnia de
liæ., cùm instituendæ
andæ Libri V. & de
ûs Libri VII. Editio
auctior & locupletior.
1752. 10 l.
(Lud. Petri.) Germa-
Opus sacri Rom. Im-
res complexum, pro-
grapho Auctoris mul-
teà locupletius & cas-
Ulmæ 1752. 10 l.
ii (Frid.) Operum
sico-medicorum Sup-
ecundum in tres Par-
m, quibus continen-
ia quæ in magna ope-
one & primo Supple-
erantur. fol. 3. vol.
1753. 30 l.

TABLE DES ARTICLES du II. Vol. de Juin 1753.

ART. LXIV. Bibliotheca Carmelitana *&c. Bibliothèque de l Ordre des Carmes &c.* 1349

ART. LXV. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur un très ancien Mf. des Oeuvres de S. Denys l'Aréopagite.* 1373

ART. LXVI. *Médecine de l Esprit &c.* Suite de l'Article XLI. au mois d'Avril. 1390

ART. LXVII. Thesis Joannis Martini de Prades. . . . . impugnata. *Dissertation Théologique contre la Thèse de Jean Martin de Prades &c.* 1415

ART. LXVIII. *Lettre de M. l'Abbé Joly au P. B. J. sur quelques points de Littérature.* 1437

ART. LXIX. *Architecture Françoise &c.* 1452

ART. LXX. *Recherches pour servir à l'Histoire du Droit François.* 1481

ART. LXXI. *Manière de perfectionner les Voitures.* 1506

ART. LXXII. *Nouvelles Littéraires.* 1517

Errata pour Juin I. Vol.

P. 1164. l. 15. de Sciences, *lis.* des Sciences.
P. 1318. l. 6. Curieux enfin : *lis.* Curieux : enfin &c.

Lû & approuvé, SALMON.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1753.

EMOIRES POUR HISTOIRE

s Sciences & des beaux Arts,

mencés d'être imprimés l'an 701 à Trévoux, & dédiés à n Altesse Sérénissime Monseineur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juillet 1753.

A PARIS,

Briasson, rue S. Jacques, à la Science.

Chaubert, Quai des Augustins, à la Renommée.

M. DCC. LIII.

ec Approbation & Privilège du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701, & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années

1701.	9.	vol.	1728.	12.	v.
1702.	12.	v.	1729.	12.	v.
1703.	12.	v.	1730.	12.	v.
1704.	12.	v.	1731.	12.	v.
1705.	12.	v.	1732.	12.	v.
1706.	12.	v.	1733.	12.	v.
1707.	12.	v.	1734.	12.	v.
1708.	12.	v.	1735.	14.	v.
1709.	12.	v.	1736.	15.	v.
1710.	12.	v.	1737.	13.	v.
1711.	12.	v.	1738.	13.	v.
1712.	12.	v.	1739.	14.	v.
1713.	12.	v.	1740.	13.	v.
1714.	12.	v.	1741.	12.	v.
1715.	12.	v.	1742.	12.	v.
1716.	12.	v.	1743.	12.	v.
1717.	12.	v.	1744.	12.	v.
1718.	12.	v.	1745.	12.	v.
1719.	12.	v.	1746.	15.	v.
1720.	5.	v.	1747.	14.	v.
1721.	12.	v.	1748.	15.	v.
1722.	12.	v.	1749.	14.	v.
1723.	12.	v.	1750.	15.	v.
1724.	12.	v.	1751.	14.	v.
1725.	12.	v.	1752.	15.	v.
1726.	13.	v.	1753.	2.	v.
1727.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1753.

ARTICLE LXXIII.

CASTRUCCII BONAMICI Commentariorum de Bello Italico Libri 3. Pars 2a. Lugduni Batavorum editio altera 1752. *Mémoires sur la Guerre d'Italie, par M. Castruccio Buonamici, 8°. pag. 174. à Leyde &c.*

Au mois d'Avril dernier, nous rendions compte de la première partie de cet Ouvrage: c'é-

toit la ſeule qui nous étoit tombée entre les mains ; & en finiſſant notre Extrait, nous ſouhaitions que *tous les événemens de cette guerre* (d'Italie) *fuſſent décrits avec la même grace & la même force.* Nous ignorions alors que nos deſirs étoient accomplis ; que nous avions des actions de graces à en rendre à M. Caſtruccio Buonamici. Il peut ſe féliciter d'avoir achevé un ouvrage plus durable que l'airain, *ære perennius* : on placera ſon hiſtoire à côté des meilleures qu'on ait jamais faites, & fort au-deſſus de toutes celles qu'on fait aujourd'hui. Le ſujet en eſt trop récent pour que nous ſoyions obligés d'en faire une analyſe exacte ; mais le talent de l'Hiſtorien eſt ſi rare que nous ne ſçaurions trop en faire connoître le mérite : c'eſt à quoi nous nous appliquerons principalement, en rendant compte du 3e Livre qui ter-

ıe un ſi excellent ouvrage. Nous
pouvons que plaindre ceux à
la langue que parle l'Auteur eſt
ıngère : quelque effort que nous
ſions, nous ne pourrons jamais
dédommager du plaiſir qu'ils
peuvent ſe procurer par la lec-
e de ces Mémoires.
Gènes & ſon territoire ſont le
éâtre où l'Hiſtorien tranſporte
Lecteur ; il s'y eſt tranſporté
même pour s'informer des dé-
s, interroger le terrein, con-
er les monumens, entendre
témoins, & viſiter la Scène,
ant d'illuſtres Acteurs ont joué
rôles ſi variés & ſi intéreſſants.
ſt auſſi au Sénat & à toute la
ublique de Gènes qu'il dédie
5e. Livre. Il ne leur diſſimule
qu'à ſon arrivée dans leur Vil-
on lui fit un accueil d'autant
; embaraſſant qu'il étoit plus
cieux : alors l'Hiſtorien ſongeoit
cueillir des faits dont on lui

sçauroit gré d'omettre quelques-uns; il craignit qu'on n'eût à lui reprocher ou un défaut de reconnoissance, ou un excès de complaisance; *vehementer vereri, ne si omnia dixisset, minus gratus; si quædam reticuisset, nimis obsequens videretur.* Mais quand il fut au fait des détails, il reconnut, en les écrivant, qu'il avoit plus à se défier de son génie que de son inclination, & qu'il couroit risque de diminuer plutôt que d'exagérer la grandeur des actions; *ut ea mihi scribenti magis interdum veniat in mentem vereri, ne propter ingenii mei tenuitatem imminuta, quam dubitare ne propter benevolentiæ studium amplificata esse videantur.*

Comme M. Buonamici est Officier dans les Gardes du Roi de Naples, son état pourroit former un préjugé, qu'il prévient: il proteste qu'en prenant la plume il quitte son épée. Ce qui est permis à l'Of-

ficier, dit-il, ne l'eſt pas à l'Hiſtorien : la guerre peut autoriſer la violence dans les actions ; l'hiſtoire ne doit ſe permettre aucune paſſion dans ſes récits, *non enim cum ſcribimus, animum retinemus armatum... Nam militi ſi adverſus hoſtem ferocius ſeſe gerat, etiam laudi datur, cum ſit hiſtorico turpiſſimum, non dicam adverſario male dicere, ſed paulo ſcribere cupidius.*

Dans le début de ſon 3^e^. Livre, l'Auteur rappelle en peu de mots l'état des Puiſſances & des armées belligérantes ; l'ardeur infatigable de la Reine de Hongrie pour ſe dédommager, en continuant la guerre en Italie, de ce qu'il lui en avoit couté pour acheter la paix en Allemagne ; l'union des Rois Bourbons ; la méſintelligence de leurs Généraux ; les avantages qu'eſpéroit en tirer le Roi de Sardaigne ; l'ombrage que les Confé-

rences de *Campo* donnoient à l'Espagne ; la jalousie qu'elle voulut nous inspirer à son tour en ouvrant secrettement celles de Vienne ; l'embarras où étoit la Reine de Hongrie, de rien conclure au préjudice du Roi de Sardaigne sans le consentement de l'Angleterre : voilà le point de vuë où M. Buonamici place d'abord son Lecteur, pour lui découvrir les ressorts & le jeu de tant d'intérêts politiques & de manœuvres militaires dont il doit l'entretenir.

Les Génois voyoient se former l'orage qui menaçoit surtout l'Italie. Dans ces circonstances, ils élurent un Doge du mérite le plus éprouvé : c'étoit François Brignoli. Les Autrichiens ne tardèrent pas à justifier les frayeurs & les précautions de ces sages Républiquains ; on les vit sortir des retraites & des forts où ils avoient cherché leur sureté, se montrer

avec une confiance fondée sur les renforts qu'ils avoient reçus, profiter de la division du Comte de Gage & du Marquis de Castellar, commencer des opérations bien concertées, & réduire les Espagnols à des extrémités dont ils ne se tirèrent que par la modération, la sagesse & le zèle du brave & vertueux Comte de Gage. Dans ce besoin, le Marquis de Castellar fut assez maître de ses sentiments pour seconder de toute son habileté & de tout son courage un Général qu'il n'aimoit pas. M. Buonamici saisit & manie tous ces détails avec une force & une précision ausquelles rien n'échappe & que rien n'embarasse. Les Cours & leurs Ministres, les Armées & leurs Généraux, le génie & les mystères des uns, les vuës & les mouvemens des autres, sous la plume de notre Historien, s'arrangent sans confusion, & se déve-

loppent dans un ordre admirable.

La journée de Plaiſance & ſes ſuites malheureuſes forment ici un ſpectacle qui touche & pénétre les Lecteurs les plus inſenſibles. Des ordres envoyés à d'habiles & fidèles Généraux, avec autant d'empire que d'indiſcrétion; ces Officiers eux-mêmes auſſi diviſés dans la manière de les exécuter que dans les autres ſujets de leurs délibérations; de fauſſes terreurs, qui arrachent à des troupes indociles les victoires les plus aſſurées: tout cela forme dans ces Mémoires une chaîne d'affreux déſaſtres, qu'on ne peut ſuivre ſans s'attacher & ſe paſſionner au gré de l'Auteur.

La mort de Philippe V. arrivée 23. jours après la bataille de Plaiſance, pouvoit changer la face des choſes; mais Ferdinand ſon fils & ſon Succeſſeur, raſſura l'Infant Dom Philippe, ſon frère, & lui promit que les affaires d'Italie

n'en ſouffriroient aucun dérangement. La promeſſe étoit ſincère : on en avoit pour garant la parole d'un Roi, qui étoit incapable de feindre un zèle qu'il n'avoit pas, & à qui il ſeroit plus aiſé de ſe laiſſer tromper, que de conſentir à tromper perſonne. *Tanta eſt in Ferdinando Rege morum probitas, ut ab omni officii ſimulatione abhorreat, decipique ipſe faciliùs quam decipere alios queat.*

Malgré la fidélité du Monarque, on ſentit bientôt un grand changement dans la Cour & le Miniſtère d'Eſpagne ; le peuple même ne ſe ſouvint pas long-tems des Couronnes, que les Princes devoient à l'union de nos armes ; il ſongeoit encore moins à celles qu'ils en eſpéroient ; il ne s'occupoit que de ce qu'il lui en coûteroit pour continuer la guerre. La Reine Regnante n'étoit pas diſpoſée à épouſer les intérêts de la Reine Douairière,

dans l'armée Eſpagnole, on ne tarda pas à reſſentir quelques effets des révolutions arrivées dans le Conſeil de Madrit. Le Marquis de la Mina reçut le commandement, le Marquis de Caſteliar ne fut plus ſi puiſſant, ſa faveur paſſée faiſoit ſa diſgrace préſente; le Comte de Gage fut rappellé. Ce Général, dit l'Hiſtorien, avoit plus de mérite que de bonheur. Pour le conſeil, l'uſage des armes & la diſcipline des troupes, il fut comparable aux anciens Héros. On lui a reproché trop de lenteur & d'œconomie; mais les ordres lui venoient de trop loin, pour que ſes opérations fuſſent aſſez promptes; & comme il ne s'eſt jamais permis la moindre rapine, on ne ſçauroit qu'eſtimer ſon œconomie. Il avoit fait beaucoup de campagnes & peu d'études; dans ſon métier, il ignoroit ces parties importantes, dont l'exercice des armes ne peut

instruire ceux qui n'ont point étudié ; de-là la défiance qu'il avoit de son génie : son plus grand tort fut de s'en rapporter trop à un certain Ferriera, dont l'impéritie occasionna les échecs de Velletri & de Plaisance. *

Le Marquis de la Mina, qui commandoit les troupes Espagnoles depuis le rappel du Comte de Gage, ne pouvoit s'accorder avec

---

* Imperator severitate, usu, consilio cum Veteribus comparandus. Erant tamen qui tardùm parcumque nimis esse dicerent : sed tarditatis culpam longissima ab Hispaniâ usque mandatorum expectatio minuebat, parcimoniam autem nulla de alieno præda etiam commendabat. Illud reprehendendum potiùs quòd homo plurimi stipendii, & nullius ferè doctrinæ, omnium fuerit ignarus Artium, quæ non addiscuntur in Castris, & sunt tamen Ducibus pernecessaria. Quo factum est ut ingenio diffisus suo, & Ferriera usus, homine imperito, turpiter apud Velitras Placentiamque offenderit.

le Général de l'Armée Françoise : l'un ne songeoit qu'à la retraite, l'autre auroit voulu qu'au moins en la faisant, on profitât des bonnes occasions qui se présentoient. La Cour de Madrit étoit dans une disposition qui, n'obligeant son Général à aucune déférence, obligeoit le nôtre à une extrême défiance.

A la vuë de leurs manœuvres, Gènes s'allarmoit; ses Alliés sembloient moins se retirer que fuir devant les Autrichiens, & leur livrer l'entrée des Etats de la République. Elle députa vers les Généraux d'Espagne & de France pour leur représenter leurs devoirs, leurs ressources & ses dangers : ils répondirent au Député par de grandes protestations de zèle & de fidélité, sans cependant ordonner aucun mouvement qui ne fût comme un nouveau signal de retraite. C'étoit, remarque l'Au-

teur, une suite non des défaites qu'ils eussent essuyées, mais des partis qu'ils avoient pris : *non tam hostium virtute, quam suis devicti consiliis.* Les Espagnols ne voulant plus partager la guerre d'Italie, les François ne vouloient pas en rester seuls chargés ; ceux-ci observoient donc fort attentivement ceux-là, & les uns régloient leurs mouvemens sur la marche des autres. On imagine aisément que deux Armées d'Alliés qui songent moins à combattre l'ennemi commun qui les suit, qu'à se cacher l'intérêt propre qui divise & règle leurs conseils, ne purent faire qu'une retraite fertile en bien des sortes d'incidens; l'Auteur les a tous rassemblés avec soin & enchâssés avec complaisance dans le fil de son élégante narration.

Les Ennemis ne manquèrent pas de profiter des avantages que

leur offroit la diſpoſition des Alliés. Les Piedmontois s'avancent vers Savone & Final ; les Autrichiens ſaiſiſſent preſque ſans réſiſtance les gorges des montagnes, & gagnent juſqu'au fauxbourg d'Arena. Gènes, plus indignée de l'abandon de ſes Alliés, qu'effrayée de l'approche de ſes ennemis, envoya des Députés au camp des Autrichiens. Grimaldi & Laumellini, ces ſages & éloquens Sénateurs, repréſentèrent au Général Brown qui commandoit en l'abſence du Marquis Botta * » que leur Répu-

* Bellum Genuenſes nemini, minimèque Reginæ Hungariæ intuliſſe, quam ſemper ſingulari obſervantiâ coluerint : ejus rei teſtimonium eſſe, quòd eorum Legatus, nunc quoque Viennæ apud ipſam ſit, neque certè, niſi ſalvâ amicitiâ, liceret eſſe : ad Borboniorum ſocietatem coactos deſcendiſſe, atque omnia priùs de compoſitione expertos, arma ſumpſiſſe defendendi ſui causâ, ne ſua ſibi eripi ſi inermes ſinerent, ignaviſſi-

blique n'avoit déclaré aucune guerre ; qu'elle avoit toujours honoré singulièrement la Reine de Hongrie ; que les Génois n'avoient point manqué à l'amitié qu'ils devoient à cette Princesse, puisqu'actuellement elle souffroit encore qu'ils eussent à Vienne auprès d'elle un Ambassadeur de leur Nation ; qu'ils avoient été forcés à recevoir l'alliance de la France & de l'Espagne ; qu'avant de prendre les armes, ils avoient tenté toutes les autres voies de se procurer un accommodement ; qu'ils ne les avoient prises que pour se défendre ; que s'ils eussent souffert le pillage de leurs biens sans s'armer, on les eût regardés comme les plus lâches des hommes ; &

mortalium haberentur. Quare neque ... ectandos videri, qui sua defenderint, ... que hostium numero habendos, qui ... nquam ab amicitiâ discesserint.

» qu'ainsi n'ayant armé que pour
» leur propre défense, & n'ayant
» commis aucune hostilité ou infi-
» délité, ils n'ont pas mérité qu'on
» les traite en ennemis. » A de si
justes représentations, le Général
Autrichien ne répondit que par
des reproches violens sur les secours
& les vivres que les Génois avoient
fournis aux ennemis de la Reine,
& il renvoya avec les Députés un
Officier sommer de sa part le Sénat
de rendre la Ville à discrétion.

Botta, dit notre Historien, n'a-
voit garde de laisser à un autre la
gloire de cette conquête & le pro-
fit du pillage ; il vola promptement
au camp formé devant Gènes, *ad-
volavit ne quis deditæ urbis gloriam
prædamve alius interciperet.* Sa
famille avoit reçu des honneurs
dans Gènes ; il y avoit encore quel-
ques alliances : ainsi on en espéra
une meilleure composition ; mai
on fut bientôt désabusé ; il se mon

[redacted]

tre aussi inéxorable que Brown. L'Auteur peint avec énergie les véxations, les exactions, les violences que l'Armée Autrichienne exerça dans Gènes. Mais passons au moment où cette grande Ville secoua un joug qui lui étoit devenu intolérable. Essayons non pas de rendre mais seulement d'indiquer la rapidité du style dont use l'Auteur, dans un de ces endroits où la narration doit se précipiter, pour être une vraie image de l'action qu'elle retrace. Il est question de ce fameux Mortier engagé, embourbé; & des ordres impérieux que l'Autrichien Vainqueur donnoit aux Génois pour tirer & amener cette machine. * » Il y avoit là

---

* Erat ingens multitudo ... quâ ex frequentiâ proripit se subitò singulari puer audaciâ, incepto-ne opus esset, reliquos interrogans, saxum in Milites jacit. Fit magna continuò lapidatio. Dant sese in fugam malè mulctati Milites; [illegible]

» beaucoup de peuple : tout-à-» coup un enfant demandant s'il » falloit commencer, lance un » caillou contre les Soldats Au-» trichiens : à l'instant une grêle » horrible de pierres tombe sur » leur troupe, ils s'enfuyent fort » maltraités. Alors s'élève un cri ; » on y répond de tous les quar-» tiers de la Ville. Le peuple ap-» pellé aux armes court en tumul-» te, fond sur la Banque de Mi-» lan, la pille, en haine des Au-» trichiens, vole à l'Arsenal, de-» mande des armes : des armes, » des armes, c'est là le cri com-» mun ». Un autre morceau de

fugatis, & clamore sublato, excipit rur-sùs ex omnibus Urbis partibus clamor; vocatur ad arma populus. Tumultuan-tur ; direptâque, odio Gentis Austriacæ, Tabellariorum Mediolanensium Domo, ad fores Prætorii, in quo erat armamen-tarium, convolant, arma sibi dari pos-tulant, arma clamitant &c.

même espèce, & encore mieux frappé, c'est la peinture de l'impression que fit sur les Génois la nouvelle de leurs Députés, retenus par le Général Botta; il commence par ces mots: *tota it ad arma Civitas &c.*

Ces duretés excessives soulevèrent donc les Génois: dans les suites de leur soulévement, ils ne voyoient point d'extrémités plus à craindre que celles qu'ils éprouvoient dans leur esclavage. La cruauté du vainqueur releva leur courage abattu; sa frayeur mal dissimulée le soutint; ses menaces ne purent arrêter le progrès de la sédition; ses promesses lá hâtérent; on n'en pressa que plus vivement une démarche que Botta eût fait surement échouer en obtenant des délais. les premières espérances de la liberté allumoient une fureur, qui donnoit des forces pour consommer l'entreprise: enfin l'ar-

deur du Peuple & la sagesse du Sénat concoururent à former une défense moins tumultueuse & plus réglée qui fut le salut de la République.

Quelque estime que nous fassions de ces *Mémoires*, nous n'avons garde de nous faire caution de la fidélité des sources où a puisé M. Buonamici. Plusieurs de nos François ont de justes plaintes à lui faire; quelques-uns ne sont pas même nommés dans son Ouvrage, & ils devroient y figurer avec honneur. Nous en dirons quelque chose dans un autre Extrait : ce qui ne nous empêchera pas d'admirer de plus en plus le talent de ce Militaire, digne assurément d'écrire un Morceau d'Histoire aussi singulier & aussi intéressant que l'est la dernière révolution de Génes.

ARTICLE LXXIV.

TRAITE' DES FIEVRES continuës, dans lequel on a rassemblé & examiné les principales connoissances que les Anciens ont acquises sur les Fièvres, par l'observation & par la pratique, particulièrement sur les Présages, la Coction, les Crises, & la cure de ces Maladies. Par M. Quesnay, Ecuyer, Membre de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres &c. Médecin Consultant du Roi, & premier Médecin ordinaire de S. M. en survivance, 2. vol. in-12. *A Paris chez d'Houry père, Imprimeur-Libraire de M. le Duc d'Orléans &c. M. DCC. LIII.*

IL n'y a rien de plus favorable au progrès de la Médecine, que : soin de bien distinguer & de bien

définir les maladies. On nous parle sans cesse de *Fièvres malignes* : on nous les représente comme une espèce de mal particulier ; comme quelque chose qui porte en soi-même un vice intime, un venin d'autant plus redoutable qu'il est plus caché. Voilà des Abus dans le langage & dans les idées. M. Quesnay, Auteur du Livre que nous annonçons, entreprend de nous détromper à cet égard, & de nous donner de véritables notions. Selon lui, les Fièvres qu'on appelle *malignes*, consistent réellement dans des complications de maladies, produites par une même cause : ce qui s'explique très bien par un exemple. Dans morsure d'une vipère, le ver qui s'insinue dans la plaie, ca une douleur fort vive, un eng gement inflammatoire à la pa blessée, des tremblemens, convulsions, des vomissemen

plusieurs autres accidents très-fâcheux ; mais de plus il produit ou occasionne la fièvre. Or, dans une telle complication de maux, qui s'avisera jamais de dire que cette fièvre est maligne ou venimeuse en elle-même ? Quel est le Médecin qui fera son capital de l'éteindre ou de la calmer, & qui ne s'appliquera pas plutôt à détourner les autres accidents causés par le poison ? A la vérité, dans le cas qu'énonce cette hypothèse, il est beaucoup plus aisé que, dans les fièvres qu'on appelle *malignes*, de distinguer la maladie compliquée, & d'aller à la source du dérangement causé dans l'Economie animale. Mais il y a néanmoins une méthode pour acquérir des lumières sur l'objet en question, c'est-à-dire pour parvenir à la connoissance des maux primitifs & qui dominent, comme en chef, dans les fièvres appellées *malignes*.

Nous la devons cette méthode aux soins de M. Quesnay ; & tout son Livre n'est rempli que des détails qui la concernent. Saisissons d'abord sa pensée, & sçachons reconnoître la route où il veut nous faire entrer.

Il eût été infiniment difficile de marquer, dans un seul ouvrage, les caractères de tous les maux qui peuvent se trouver compliqués avec la fièvre. Notre existence est attaquée par autant de Monstres que les Poëtes en placent à la porte du Tartare : *Luctus & ultrices posuêre cubilia curæ..... Pallentesque habitant morbi.* Aussi notre Auteur a-t-il cru qu'il suffisoit d'expliquer clairement trois choses, 1°. La nature & les affections propres de la fièvre. 2°. Les affections morbifiques qui peuvent se rencontrer avec la fièvre, mais qui sont étrangères, opposées même à son méchanisme. 3°. Les effets

ou produits de la fièvre. De ces trois choses, la première & la troisiéme désignent comme négativement les maladies qui peuvent se trouver compliquées avec la fièvre ; car, tout ce qui entre dans les affections propres de la fièvre ou dans les effets qui en dépendent, ne peut se confondre avec les indications des maladies distinguées de la fièvre ; & ces indications en deviennent par-là plus caractérisées & plus sûres. La seconde division dénote plus directement les maux compliqués avec la fièvre, puisqu'elle détaille tout ce qui est étranger à la fièvre : détails qui fixent l'attention de l'Observateur & du Médecin à des maladies totalement différentes de la fièvre, & qu'on est averti par conséquent de traiter par les voies relatives aux indications de ces maladies.

Mais avant que d'entrer en matière, l'Auteur expose les divers

états de la Médecine relativeme
à deux espèces de Médecins. C
il y a eu, dans l'art de guérir, c
hommes persuadés qu'il fall
attribuer la plupart des malad
aux intempéries & à l'excès des h
meurs; c'est pourquoi on les a no
més *Médecins Humoristes*. Il y
a eu d'autres qui ont fait consi
les maladies dans l'état vicieux c
solides, & particulierement da
l'état vicieux de l'action organiq
de ces parties; & ces sortes
Médecins ont été appellés *Org
niques*.

De ces deux Sectes comme pri
cipales & dominantes dans la M
decine, sont sorties plusieurs a
tres espèces subalternes: des *M
thodistes*, des *Empiriques*, c
Galenistes, des *Fermentateurs*, c
Coagulateurs: tous ceux-ci so
dans la classe des *Médecins hum
ristes*. Ensuite des *Dogmatist*
des *Hydrauliques*, des *Trituran*

des *Pyrotiques*, des *Spasmodiques*, qui sont aussi divisés en trois ou quatre branches ; & voilà tout ce que comprend la Secte des *Médecins Organiques* Notre Auteur discute avec un soin infini les différences de toutes ces opinions, faisant néanmoins observer que *la bonne doctrine n'a point de Sectes* ; & que par cette raison le plan de Médecine formé par Hippocrate, n'a presque point engendré de classes, de branches, de divisions dans l'art de guérir. Ceci est un grand éloge pour le Prince de la Médecine : il l'a mérité, parce qu'il s'appliqua beaucoup à l'observation : méthode longue, laborieuse, difficile ; par conséquent très-peu du go[illegible]s paresseux & des ignorants. Cette espèce de gens préfère à l'étude & aux recherches les idées abstraites, le jargon des *qualités*, & la vanité des systêmes. C'est ce qui donna

tant de Sectateurs à Galien très-habile homme d'ailleurs & *très-intelligent dans la Pratique* ; mais trop prévenu en faveur des principes obscurs, des facultés idéales, des causes sans réalité. Il faudroit voir tout ce Morceau, où l'Histoire & la Critique amusent & instruisent également des Lecteurs jaloux de connoître les progrès d'un Art aussi précieux que la Médecine.

Nous avons dit qu'il y avoit trois objets dans l'Ouvrage de M. Quesnay; nous les avons même indiqués, & de plus nous nous sommes hazardés de faire entrevoir au Lecteur les avantages qu'on en pouvoit retirer pour la connoissance des maladies compliquées avec la fièvre ; mais il est nécessaire d'expliquer cela davantage. On conçoit qu'avant tout, la nature de la fièvre doit être connue : aussi notre Auteur s'applique-t-il à for-

mer, sur cet important objet, une définition précise, exacte & complette. Il convient que la fièvre consiste radicalement dans l'accélération du mouvement des artères; mais il est persuadé en même tems que l'excès de chaleur, causé par cette accélération, entre aussi dans l'idée que nous devons avoir de la fièvre; il croit également que la même accélération est *spasmodique*, c'est-à-dire convulsive, en tant qu'elle arrive par une irritation des parties nerveuses des organes: ce qui différencie la fièvre de toute autre accélération du mouvement des artères & de toute autre augmentation de chaleur excitées par des mouvemens véhéments du corps qui s'exercent sans altérer la santé. En tout ceci nous ne faisons que transcrire l'énoncé de l'Auteur, & nous donnons aussi sa définition conçuë en ces termes: *La fièvre est une accélération spas-*

modique du mouvement organique des artères, qui est excitée par une cause irritante, & qui augmente excessivement la chaleur du corps.

Les affections propres de la fièvre font naître ici une grande discussion : car il y en a de trois sortes, les unes sont essentielles à la Fièvre & inséparables de son méchanisme ; mais elle ne se manifestent point par elles-mêmes. On les appelle *phénomènes* de la Fièvre, & de ce nombre sont l'augmentation de vîtesse dans la circulation du sang ; la grande raréfaction des humeurs ; l'agitation excessive de leurs molécules &c. D'autres affections également essentielles à la Fièvre se manifestent sensiblement : on leur donne le nom de *symptômes*, & l'on en compte six, savoir l'augmentation de la vîtesse, de la force, du volume du pouls ; l'augmentation de la chaleur ; l'augmentation de

vîtesse dans la respiration ; un sentiment pénible de lassitude & d'abattement qui gêne & qui débilite les mouvemens du corps. Enfin certaines affections naissent aussi du méchanisme de la Fièvre, mais n'ont pas tous les caractères de *symptôme*, parce qu'elles ne naissent pas toutes avec la Fièvre & que toutes ne durent pas autant que la Fièvre ; sans compter qu'elles ne sont pas une suite nécessaire de la Fièvre, puisque la Fièvre peut exister & existe souvent sans elles. On les qualifie du titre d'*affections symptomatiques* ; & dans cette classe on met la soif, la sécheresse, le délire, les douleurs fébriles.

Chacune de ces choses, ainsi que toute la suite des divisions appartenantes aux *phénomènes* & aux *symptômes*, a son Article particulier dans l'Ouvrage de M. Quesnay. On y trouve un très-riche fond d'instruction, & de

tems en tems des excursions que fait l'Auteur sur la diversité des opinions, sur les routines que suit chaque Secte de Médecins. » Ceux » d'une Secte, *dit-il*, saignent » une ou deux fois dans telle ma- » ladie : ceux d'une autre Secte y » saignent quinze ou vingt. Les » uns purgent peu, & seulement » dans certains tems de la mala- » die ; les autres étendent beau- » coup plus loin l'usage de la pur- » gation, & l'administrent selon » des règles fort différentes. On » observe la même contrarieté » dans l'usage de tous les autres » genres de remèdes &c. » Il est aisé de juger à quels périls les malades sont exposés par ces sortes de modes reçuës dans l'art de guérir. Que sera-ce si l'on y ajoute de faux principes sur des points infiniment essentiels ? Nous ne donnons qu'un exemple d'après l'Auteur. Il étoit, ce semble, très-

aisé de ne se pas tromper sur l'accélération de la circulation du sang dans la fièvre. On voit que le sang sort par l'ouverture de la veine, beaucoup plus vîte dans une fièvre violente, que dans l'état de santé : ce qui ne devroit point arriver, si durant la fièvre, le sang ne passoit pas, avec plus de vîtesse, de l'artère dans la veine qu'on ouvre alors. Cependant le célèbre Boerhaave a pris sur cela un parti que son mérite, sa réputation, ses autres succès peuvent extrêmement accréditer, & qui néanmoins est une erreur. Il a tâché de prouver que l'augmentation du mouvement des Artères & l'excès de chaleur dans la fièvre, sont les suites du retardement de la circulation du sang dans les Artères : en sorte qu'il rapporte tout le Méchanisme & tous les Phénomènes de la Fièvre à l'augmentation de l'action du cœur, & à la

ſpaſme ; on examine ceux qui dépendent de la proſtration des forces, ceux qui ſe rencontrent dans les fièvres qu'on appelle *malignes*, &c. Ce dernier article comprend 150. pages d'un détail très-inſtructif, ſur tout en ce qui regarde le *ſpaſme*, ou la convulſion dont l'Auteur explique les eſpèces, les cauſes, les effets & les préſages qu'on en tire. M. Queſnay cite à ce ſujet pluſieurs Textes, la plûpart d'Hippocrate, tous bien choiſis, & rapportés aſſez fidèlement aux endroits d'où ils ſont tirés. Nous n'y avons guères trouvé que quelques légers dérangements dans les chiffres de deux ou trois Aphoriſmes. Au ſecond volume, il y a un bien plus grand nombre de citations. L'exactitude de celles que nous avons examinées, eſt un préjugé favorable pour toutes les autres. Nous pouvons dire cependant qu'à la page 309. l'Auteur

traitant de la cure des fièvres critiques, produit deux Aphorismes d'Hippocrate (le 17. & le 20. du 4. Livre) où ce Prince de la Médecine exige que le Malade *n'ait point de Fièvre* quand on le purgera : condition qui semble avoir échappé à M. Quesnay, ou qu'il a peut-être jugé inutile.

Mais quoiqu'il en soit, la doctrine de ce second volume est si étenduë, que nous ne pourrions en faire ici l'analyse suivie & raisonnée. L'Auteur y traite le 3^e. article qu'il s'étoit proposé, c'est-à-dire *les effets ou produits de la Fièvre* ; & il y ajoute, pour consommer son ouvrage, un très-grand morceau concernant *la cure des fièvres continuës.*

On entend par *effets ou produits de la Fièvre*, les changements qu'elle opère dans la forme des humeurs par l'augmentation de l'action des Artères & de la chaleur : ce qui

entraîne beaucoup de développements sur la production & la destruction des humeurs, sur la coction, ses diverses espèces & ses signes, sur les jours & les périodes critiques. Cet endroit est très curieux & mérite singulièrement l'attention du Lecteur.

Quant à la cure des fièvres continues, c'est comme un Traité didactique des diverses sortes de Fièvres, & de la manière de traiter chacune en particulier. On y parle des fièvres critiques & non-critiques; des fièvres ardentes, des fièvres excrémenteuses, des fièvres éphémères, des fièvres stercorales, des fièvres colliquatives & de leurs différentes classes &c. En tout ceci, comme dans le reste de son Ouvrage, M. Quesnay fait voir beaucoup d'attention 1°. à rappeller ce qu'il y a d'estimable dans les idées des Anciens. 2°. à suppléer, par les connoissances mo-

dernes, aux défauts de l'ancienne Physique. 3°. à définir tout & à bien expliquer tous les points de cette abondante Théorie. 4°. à ne point épargner les détails, les répétitions même, quand il le faut; ce qui rend ce Livre très-utile pour l'instruction des Elèves de la Médecine. Enfin on reconnoît, à la lecture de ces deux Volumes, le même goût de réflexion, d'observation, & de bonne Logique, qui rend si recommandables les autres Ouvrages du même Auteur.

ARTICLE LXXV.

ESSAI SUR L'ARCHITECTURE, *in-12. près de 300. pages. A Paris chez Duchesne rue S. Jacques. M. DCC. LIII. Dernier Extrait.*

Nous raisonnerons quelques moments avec l'Auteur, sur *l'embellissement des Villes & des*

Jardins : ce sont les deux derniers Chapitres de son Livre, aussi judicieux l'un & l'autre, que tous ceux qui ont précédé, & peut-être encore plus agréables.

La beauté & la magnificence d'une Ville, dépend de ses entrées, de ses rues, de ses bâtiments : trois Articles qui occupent notre Anonyme ; & que ne dit-il point d'abord des entrées qui doivent être, selon lui, libres & dégagées, multipliées à proportion de la grandeur de l'enceinte, enfin suffisamment ornées ! Se trouveroit-il bien sous nos yeux quelque exemple quelque modèle à proposer en ce genre ? Au moins il ne faudroit pas le chercher à Paris, dont les entrées, à l'exception de deux ou trois, sont très-indignes d'annoncer la Capitale d'un grand Royaume. » Rien de plus chétif & de » plus pauvre que ces barrières » qui sont aujourd'hui les vraies

portes de Paris. De quelque côté qu'on arrive en cette Capitale, le premier objet qui se présente, ce sont quelques méchantes palissades élevées, tant bien » que mal, sur des traversiers de » bois, roulant sur deux vieux » gonds, & flanquées de deux ou » trois tas de fumier. C'est ce qu'on » qualifie du titre pompeux de » portes de Paris. On ne voit rien » d'aussi misérable dans le plus pe- » tit bourg du Royaume. Les » Etrangers, qui passent par ces » barrières, tombent des nuës » quand on leur dit que les voilà » dans la Capitale; ils ont peine » à en croire leurs yeux; ils s'ima- » ginent être encore dans quel- » que village voisin. Tout cela » prouve combien il est indécent, » que les portes d'une ville comme » Paris, soient aussi dépourvuës » qu'elles le sont, de tout orne- » ment. »

Juillet 1753.

L'Auteur voudroit qu'à la place de toutes ces misérables barrières, on élevât de grands Arcs de Triomphe, à la gloire de nos Monarque. » C'est ainsi que les Romains, » ce peuple qui n'eut jamais que » des vuës nobles, & qui pensa » toujours en grand, honoroient » leurs Empereurs. Ils ne songeoient point à faire de grandes » & vastes places, précisément pour » mettre dans le milieu la statuë » solitaire d'un de ces Souverains du monde . . . Suivant les » idées de cette admirable Nation, » donnons à toutes les entrées de » notre Capitale, cet air Romain, » ce ton fier de décoration : nous » y trouverons un double avantage : nous ferons des portes magnifiques, capables d'attirer les » regards, de fixer l'admiration de » l'Etranger, & sans beaucoup » de frais, nous élévèrons des Monuments qui serviront tout en-

» semble, & à la gloire de nos » Rois, & à l'instruction de la pos» térité. »

L'idée des Arcs de Triomphe fut accueillie sous le Régne du Feu Roi ; & elle nous valut les portes de S. Martin, de S. Denys, de S. Bernard & de S. Antoine. Celle de S. Denys paroît à l'Auteur un Chef-d'œuvre en ce genre ; & il en prend occasion d'expliquer le goût propre de ces sortes de Monumens. *Ils démandent de la grandeur dans leurs proportions, de la simplicité & de la force dans leurs ornemens, quelque chose de vaste & de fier dans leur masse.* Par ces raisons, il ne faut aux Arcs de Triomphe, ni piédestaux, ni colonnes, ni entablemens réguliers : tout cela *porte l'idée de maisons destinées à l'habitation ; & un Arc de Triomphe, ne peut être qu'un lieu de passage.*

Mais quelle sera l'entrée d'une

grande ville, d'une Capitale, si l'on suit le plan de l'Auteur ? » Je » suppose, *dit-il*, une grande » avenue très-large, en droite li- » gne, & bordée de deux ou de » quatre rangs d'arbres; elle abou- » tit à un Arc de Triomphe tel, » à-peu-près, que je viens de le » décrire : delà on entre sur un » grande place en demi-cercle, ou » demi-ovale, ou demi-poly- » gone, percée de plusieurs gran- » des rues en patte d'oie, qui con- » duisent les unes au centre, les » autres à l'extrémité de la ville, » & qui ont toutes un bel objet » qui les termine : que tout cela » se trouve réuni, & ce sera la » plus belle entrée de ville qui se » puisse imaginer. » Qu'on juge par ce devis, si jamais Paris sera décoré dans ce qu'on appelle l'extrêmité de ses Fauxbourgs. Si l'Auteur de l'Essai avoit vécu sous le Grand Clovis, sous Philippe Auguste,

juste, sous Philippe le Bel, époques des aggrandissements de Paris; s'il avoit eu les connoissances, que ses études, son goût & ses réflexions lui donnent actuellement, & si l'on eût déféré à ses avis, troisiéme condition presque aussi difficile à supposer que les deux autres; nous aurions peut-être aujourd'hui une Capitale digne du nom François. Mais les petits embellissemens, qu'on fait de tems en tems dans cette ville immense, ne serviront jamais qu'à manifester notre misère, nos besoins, quelques envies de bien faire, & une incapacité totale de remédier à la barbarie de nos Ancètres.

L'Article *de la disposition des Ruës*, abonde aussi en belles idées, & en critiques évidentes contre notre grand Paris, qui est plein de ruës étroites, tortueuses, incommodes, embarrassées. Nous sommes surpris que l'Auteur se

mocquant si bien des petits guichets, qui font la communication du Pont-Neuf, avec le Quartier de S. Honoré, ne dise rien de nos deux Châtelets, dont les passages sont si étranglés, si périlleux, si mausslades. A certaines heures, est-il presque possible de franchir ses obstacles qui séparent la ruë S. Jacques de la Cité? & dans certaines cérémonies publiques, peut-on parvenir à la Cathédrale sans mettre sa vie en danger? Mais voici une très-élégante pensée de notre Anonyme.

» Il faut regarder une ville com-
» me une forêt. Les ruës de celle-
» là sont les routes de celle-ci, &
» doivent être percées de mêm
» Ce qui fait l'essentielle beau
» d'un parc, c'est la multitude (
» routes, leur largeur, leur a
» gnement; mais cela ne suffit p
» il faut qu'un le Nôtre en des
» le plan, qu'il y mette du g

» & de la pensée ; qu'on y trouve
» tout-à-la fois de l'ordre & de la
» bizarrerie, de la symétrie & de
» la variété ; qu'ici on apperçoive
» une Etoile, là une patte d'oie ;
» de ce côté des routes en épi, de
» l'autre des routes en éventail ;
» plus loin des parallèles ; partout
» des carrefours de dessein & de
» figure différente. Plus il y aura
» de choix, d'abondance, de con-
» traste, de désordre même dans
» cette composition ; plus le parc
» aura de beautés piquantes & dé-
» licieuses .... Faisons l'applica-
» tion de cette idée, & que le
» dessein de nos Parcs serve de plan
» à nos Villes. Il n'est question que
» d'en toiser le terrein, & d'y fi-
» gurer, dans le même goût, des
» routes qui deviendront des rues,
» & des carrefours qui seront nos
» places. Nous avons des Villes
» dont les ruës sont dans un alli-
» gnement parfait : mais comme

» le dessein en a été fait par des
» gens de peu d'esprit, il y règne
» une fade exactitude & une froi-
» de uniformité, qui fait regretter
» le désordre de nos Villes qui
» n'ont aucune espèce d'aligne-
» ment : tout y est rapporté à une
» figure unique &c. » L'Auteur re-
prend l'exemple de son parc, *qui
seroit*, dit-il, *quelque chose de
bien fastidieux & de bien plat, si
toutes ses routes étoient uniformes,
& si elles ne différoient que numé-
riquement*. Il prétend, que d'après
cette idée & cette comparaison,
on peut faire de très-belles choses
dans Paris, supposé qu'il fût per-
mis à un Architecte d'y *trancher &
tailler à son gré*; & quand il en
vient à l'Article de la *décoration
des Bâtimens*, il fait voir aussi
comment il seroit possible de ren-
dre cette Capitale le plus beau sé-
jour de l'Univers. » Si, par exem-
» ple, des deux côtés de la rivière

» en parcourant des ruës ingénieu-
» ſement tracées & parfaitement
» allignées, on rencontroit ſuc-
» ceſſivement des Maiſons com-
» munes, des Hôtels, des Palais,
» des Portails d'Egliſe, des Places;
» ſi, en conſervant la régularité
» des façades particulières, on y
» voyoit le négligé, le ſimple,
» l'élégant, le magnifique artiſte-
» ment mêlangés, & judicieuſé-
» ment aſſortis, ſe faiſant valoir
» l'un l'autre par leur oppoſition;
» ſi enfin par intervalles, il ſe pré-
» ſentoit des édifices, de deſſein &
» & de forme biſarre, & dont la
» décoration fût dans le goût du
» grand pittoreſque; je doute que
» les yeux puſſent jamais ſe raſſaſ-
» ſier d'un ſpectacle ſi ſéduiſant.
» Paris, dans ſa compoſition phy-
» ſique, ne ſeroit plus ſeulement
» une Ville immenſe, ce ſeroit
» un chef-d'œuvre unique, un pro-
» dige, un enchantement. » Tout

ceci restera probablement dans les termes de la pure théorie, & nos derniers Neveux trouveront encore Paris très-imparfait dans son tout ; mais il est toujours bon de tracer des projets pour une meilleure forme. Ceci ressemble au systême de nos mœurs. Le Siècle sera long-tems aussi déréglé qu'il est ; mais les Moralistes ont toujours raison de donner des avis, & de montrer la route qui mène au vrai, au bien, au parfait.

Le Chapitre de l'*Embellissement des Jardins* se ressent des agréments de la matière. » L'art des » Jardins fut créé en France sous le » règne de Louis XIV. On vit naî- » tre, sous le crayon du célèbre le » Nôtre, des compositions admi- » rables, où toutes les beautés de » la Nature, disposées dans un » ordre nouveau & avec une har- » monie intéressante, offroient à » la vuë les spectacles les plus dé-

» licieux. Tout le monde fut éga-
» lement épris d'une nouveauté si
» pleine de génie & de sentiment :
» l'émulation devint générale, de
» substituer à d'insipides vergers,
» de vrais Jardins disposés avec
» goût, parés avec grace, rem-
» plis de tous ces riants objets qui
» n'avoient existé jusques-là que
» dans l'imagination des Poëtes. »
Selon l'Auteur, l'Art des Jardins n'a point dégénéré en France : on le perfectionne même tous les jours. Nos Jardins prennent sans cesse *une parure plus riante, plus vraye, plus naturelle.*

En applaudissant ainsi au goût régnant, on l'encourage & on l'instruit ensuite par la critique suivie & raisonnée des *Jardins trop superbes & point du tout riants* de Versailles : Jardins qui *sont comme ces tableaux du Caravage où le noir domine à l'excès ; ou comme la musique moderne, où la profusion*

des dissonances opère un terrible effet sur les sens. Il faut voir en détail ce que notre Anonyme condamne dans ces Jardins merveilleux. C'est la situation nullement embellie des grâces de la Nature ; c'est la régularité trop méthodique, l'air de symétrie plein de gêne & de contrainte ; c'est qu'on se sent comme renfermé dans ces jardins, d'ailleurs immenses : *partout ce sont des massifs de verdure qui ne laissent aucune liberté, ni aux regards de s'étendre, ni à l'air de se renouveller ; les palissades de charmille, sont de vrais murs, dont l'allignement & la hauteur font d'une allée une ruë très-ennuyeuse.* C'est enfin que la verdure de ces Jardins manque de vivacité & de fraîcheur, & que tout y est d'une aridité extrême. En effet à Versailles *il n'y a point d'eau ;* c'est-à-dire que le lieu, le terrein en est totalement dénué par lui-mê-

me. On a tâché d'y suppléer par les Canaux, les Aqueducs, les Machines. Mais enfin » après avoir » employé à ce travail des sommes innombrables, tout s'est » réduit à être en état, deux ou » trois fois l'année, de faire sortir » par une infinité d'ajutages de » toute espèce, des eaux sales qui » jaillissent miraculeusement dans » les airs l'espace de quelques mi- » nutes, & qui de-là vont se per- » dre dans différens égouts qui » forment ce qu'on nomme le ca- » nal & les eaux plates. Le reste » du tems on ne voit pas une » goute d'eau couler; on ne ren- » contre que fontaines à sec, & » bassins à moitié remplis d'eau » croupie & puante. Il vaut infini- » ment mieux avoir, en eau, de » beaucoup moindres spectacles, & » les avoir pour en jouir habi- » tuellement. »

L'Auteur finit son charmant

Ouvrage par le tableau de ce qui s'eſt exécuté en Lorraine depuis quinze ans, & il fait à ce ſujet l'éloge du Maître qui a dirigé tant de travaux. Ceux qui voudront revoir dans nos Mémoires de Janvier 1752. la deſcription abrégée des Châteaux bâtis ou décorés par le Roi de Pologne-Duc de Lorraine, ſeront plus en état de bien concevoir tout ce que dit ici notre Anonyme. C'eſt par ce Morceau que nous terminons notre Extrait. » Il y a en Europe un » grand Prince qu'un ſingulier en» chaînement de proſpérités & de » malheurs a rendu célèbre. Après » une vie long-tems laborieuſe & » agitée, la Providence lui a mé» nagé un repos, dont il profite » en homme de génie & de goût, » pour ſe livrer à toute ſorte d'in» ventions agréables & ingénieu» ſes. Les Arts lui ſont redeva» bles, non-ſeulement de la pro-

» tection qu'il leur accorde, mais
» de mille découvertes dont il les
» enrichit : découvertes qui en é-
» tendent la ſphère, qui en diver-
» ſifient les productions, qui en
» multiplient les enchantemens &
» les reſſources. Il fournit lui-mê-
» me aux Artiſtes les idées, il leur
» fraye les routes, il leur donne
» les facilités, avec une intelligen-
» ce & une lumière qui les met
» en état, même avec des talens
» médiocres, de faire des choſes
» prodigieuſes. Il eſt le premier
» homme de l'univers, pour ima-
» giner un projet avec vivacité, &
» pour l'exécuter avec autant d'é-
» conomie que de promptitude.
» Ses maiſons de plaiſance, dont
» avec des revenus médiocres il a
» étonnament multiplié le nom-
» bre, ſont remplies d'objets agréa-
» bles & d'enjolivements d'un goût
» exquis. Là on admire la fécondi-
» té du génie, qui tire avantage

» de tout, qui de rien crée mille
» choses, qui se plie de cent fa-
» çons différentes pour donner in-
» cessamment du nouveau, du sin-
» gulier & toujours du riant & du
» gracieux. Là on voit des bâti-
» mens de toute sorte de formes,
» qui plaisent moins par la ri-
» chesse des matières, que par la
» nouveauté du dessein, l'élégance
» de la forme, le bon goût des or-
» nements. Là on trouve un juste
» mélange de beautés mâles &
» nobles, & de beautés galantes &
» naïves. Là on se promène dans
» des Jardins où la Nature est
» dans son beau & infiniment di-
» versifiée. Là on voit de belles
» eaux, bien vives, bien coulan-
» tes, s'élever en colonnes, se
» précipiter en cascades, former
» les jeux les plus singuliers & les
» plus charmants. Là on voit des
» Portiques en colonnes d'eau ; des
» Salles dont les fenêtres sont tou-

» tes en ſtores d'eau; des Salles à
» manger, illuminées par de grands
» luſtres d'eau. Là en un mot on
» trouve une foule de nouveautés
» ingénieuſes; & partout, c'eſt le
» riant & le gracieux qui domi-
» nent. Que nos Artiſtes aillent à
» l'école de ce grand Prince, &
» ils apprendront mille manières
» nouvelles de nous ſurprendre,
» de nous plaire, de nous enchan-
» ter. »

ARTICLE LXXVI.

THESIS JOANNIS-MARTINI de Prades, theologicè diſcuſſa & impugnata: *c'eſt-à-dire, Diſſertation Théologique contre la Thèſe de Jean-Martin de Prades.* A Paris, chez H. L. Guérin, L. F. de la Tour, J. B. Garnier & M. Bordelet, 1753. in-12. pag. 552. *Suite de l'Art. Juillet 1753.*

ticle LXVII. au II. Vol. de Juin.

DAns le premier Extrait que nous avons donné de cet ouvrage, nous en sommes restés au Paragraphe cinquiéme de la seconde Section. Il s'agit-là des moyens de connoître la Religion, & des argumens qui la prouvent. Le Censeur y attaque le sentiment du Bachelier sur les *certitudes*. Sans entrer dans cette dispute, qui nous meneroit trop loin, si nous entreprenions de l'approfondir, il nous semble que le témoignage des hommes, n'y eût-il point entr'eux cette *diversité d'intérêts*, dont parle le Bachelier, peut avoir une autorité souveraine. Nous croyons qu'il a ce dégré de force, dès-là qu'il est revêtu de toutes les autres conditions qu'exige la Thèse, & qu'il ne faut rien de plus pour rendre la certitude qu'il produit

équivalente à une certitude métaphysique : elle ne sort pas pour cela de l'ordre moral, son objet s'y oppose. Les faits s'attestent sans se démontrer ; mais ils peuvent être tellement certifiés, qu'il seroit aussi fou de les nier, que de nier l'évidence. Qu'il y ait eu une République Romaine, qu'un Jules-César y ait formé un parti, ce sont des faits, dont nous sommes aussi certains que d'une vérité géométriquement démontrée.

Plus les témoignages, qui déposent pour les faits, descendent de ce dégré, qui égale leur rapport à celui de l'évidence, plus la certitude morale qu'ils produisent, perd de cette fermeté, qui la soutenoit au niveau de l'évidence : mais en s'affoiblissant, elle ne dégénère pas tout d'un coup en simple *probabilité*, ou en pur *doute*. Aucune certitude morale ne chancèle de la sorte, que quand il sur-

vient des raiſons de ſe défier de ſes appuis. Un homme, qui ſe dit avoir été témoin d'un fait commun, mérite qu'on le croye ſans héſiter, dès qu'on ne peut légitimement le ſoupçonner de prévention ou de malice, d'intérêt ou de paſſion. Plus le fait eſt extraordinaire, plus il faut de ſecours pour appuyer ſa dépoſition, & de ſuretés pour la garantir : alors l'illuſion eſt à craindre, de la part non-ſeulement des préjugés & des penchans; mais encore d'une ſimplicité trop crédule, ou d'une ignorance trop aveugle. S'il nous étoit permis de nous étendre davantage, on verroit que le Docteur établit ſur cette matière des principes plus ſolides que les reproches qu'il fait au Bachelier.

L'Article des miracles eſt un des plus révoltans de toute la Thèſe. Les guériſons opérées par Jeſus Chriſt, y ſont miſes ſur la li-

gne de celles qu'on a attribuées à Esculape, de sorte qu'on ne leur laisse que la lumière des Prophéties pour lever l'équivoque qu'on dit leur être commune. On ne doit donc pas s'étonner de ce que notre Auteur s'élève avec force contre une position si scandaleuse.

Parmi les raisons qu'il apporte pour faire rougir le Bachelier d'un parallèlle qui tient du blasphême, & pour lui en faire sentir la fausseté autant que l'indécence, il observe 1°. Que cette comparaison justifieroit en quelque sorte la calomnie des Pharisiens qui attribuoient au démon, ou à un pouvoir magique, les miracles de J. C. 2°. Que les cures d'Esculape ne sont pas d'une certitude comparable à celles des guérisons, dont parle l'Evangile. 3°. Que la sainteté des mœurs, la vérité des dogmes, le but même & la fin des œuvres manquant du côté

d'Ecularc , il n'y a nul fondement de parité. 4°. Que Jesus-Chril lui-même fut très attentif à montrer combien ses miracles étoien opposés aux desseins & aux opérations du démon, à détruire tou soupçon d'intelligence entre lu & l'Enfer, & à en conclure, qu la vertu qui se manifestoit dan ses œuvres, ne pouvoit être la même, dont le Démon abusoit.

L'Auteur nous rappelle ici de réflexions d'Arnobe, dont la solidité fait bien sentir la fausseté de assertions soutenuës par le Bachelier. Dans ses Miracles de J.C. di cet ancien Auteur, il n'y eut jamais aucune trace de *Magie*, aucun rit suspect, aucun ingrédien médical. Tout y étoit marqué a sceau de la Puissance céleste, tou s'opéroit au nom du vrai Dieu un seul geste de la main du Sauveur, un seul mot de sa bouch

guérissoient dans l'instant les maladies les plus invétérées.

Ce Passage de Tertullien, *les démons blessent, ensuite ils ordonnent des remèdes, & en cessant de blesser, ils paroissent avoir guéri*; le Bachelier l'a cité pour en conclure que les guérisons qu'opéra J. C. sans les Prophéties, n'auroient rien qui les distinguât des guérisons qu'opéra Esculape: *Ergo omnes &c.* Sur ce même Passage, le Censeur fait une observation d'où il tire une conclusion toute contraire. En effet, dit-il, J. C. ne fut puissant que pour ôter les maladies; jamais il n'en donna pour se ménager, comme le démon, l'honneur d'une guérison merveilleuse. Il n'eut point de maître, dit S. Justin, dans l'art des guérisons; il ne fut point un inventeur en fait de remèdes; il ne ressembla donc point à Esculape. C'est à des hommes simples,

à des artisans & à des Pescheurs qu'il confia la vertu d'opérer sur les corps & sur les ames les plus grands miracles.

L'Apologie de la Thèse censurée n'est parvenuë à notre Auteur qu'après l'impression de sa Dissertation, où il a prévu & réfuté d'avance les défenses du Bachelier : du moins il n'a eu que quelques observations à ajouter pour montrer la foiblesse de cette Apologie. Ces observations sont à la fin du Volume ; nous en faisons usage à mesure que les matières le demandent.

Sur le Chapitre des Miracles, le Bachelier prétend n'avoir été que l'écho des Anciens Pères ; mais en citant leurs passages & en exposant leurs sentimens, il n'a pas assez ménagé ses propres intérêts : on le trouve coupable des plus énormes infidélités, pour peu qu'avec notre Docteur on remonte aux

sources indiquées dans l'Apologie. Ce défaut de sincérité & de pudeur forme, contre la Thèse & son défenseur, la présomption la plus fâcheuse. On est tenté de croire qu'il n'a pas cherché à se justifier auprès des Lecteurs éclairés, mais seulement à éblouir & abuser un certain monde peu instruit, & qui n'est pas obligé de l'être davantage.

Après ces discussions, l'Auteur de la réfutation montre au Bachelier l'inconvénient qu'il y auroit à faire dépendre des Prophéties la divinité des miracles de J. C. Car enfin, si par eux-mêmes, ils n'étoient pas de nature à lever tout soupçon de prestige, pourroit-on s'assurer s'ils sont eux-mêmes, ou s'ils peuvent être les miracles prophétisés. Ce n'est pas tant la Prophétie qui assure le miracle, que le miracle qui vérifie la Prophétie. Mais quand le miracle a d'ailleurs

tous les caractères de divinité qu'on peut souhaiter, alors la Prophétie qu'il remplit, en ajoute un nouveau, qui le distingue de tous les autres Miracles douteux qu'on pourroit lui comparer. C'est de-là que les Pères tiroient contre les Payens un argument invincible. Les Partisans du Paganisme avoient beau feindre ou forger des miracles, ils ne pouvoient leur donner le sçeau Prophétique. Par-là toutes leurs guérisons prétenduës se trouvoient incapables de soutenir le parallèle. Jamais les Pères ne les ont reconnuës comme de véritables miracles : cette prétention du Bachelier est absolument détruite par le Censeur. Tertullien va même jusqu'à démontrer que ces cures payennes ne pouvoient faire illusion, qu'à ceux qui vouloient en être la dupe.

Enfin, dit le Docteur, si les Mi-

racles de J. C. avoient été des instrumens d'erreur & de mensonge; ils étoient trop grands, trop nombreux & trop publics, pour qu'on pût résister à leur force. La séduction étoit donc inévitable, & la Providence devoit y opposer un préservatif, comme elle l'a toujours fait dans des circonstances pareilles. N'a-t-elle pas autant infirmé les faux, qu'assuré les vrais Miracles? N'a-t-elle pas autant prévenu les fidèles contre les uns que pour les autres? Concluons donc que, dans les guérisons opérées par J. C. le doigt de Dieu étoit sensible indépendamment des Prophéties; que ses autres Miracles d'un ordre supérieur les marquoient à un sceau divin qu'on ne pouvoit contrefaire; & que le sceau des prophéties n'étoit guères confié aux Juifs que pour leur faire connoître le Messie qu'ils attendoient, & pour en démontrer la divinité aux

Païens mêmes par une preuve ſupérieure à tout ce que la ſuperſtition oſeroit imaginer pour en éluder la force.

3e Sect. *De la Religion Juive.* Le Pentateuque & l'*Oeconomie* Moſaïque ſont les deux objets qu'on y diſcute.

1°. La vérité, la divinité & l'authenticité du Pentateuque ſont trois points indiviſibles dans le ſentiment du Bachelier. Un ſeul ne peut tomber ſans entraîner les autres dans ſa chûte ; or le Bachelier, reprend le Cenſeur, les a tellement prouvés les uns par les autres, que ſon argument n'eſt qu'un cercle vicieux : ſes preuves d'ailleurs ſont ſi foibles & ſi caduques, qu'elles ſemblent moins propres à donner des appuis à ſes aſſertions qu'à montrer qu'elles en ſont deſtituées. Le ſeul article de la Chronologie, traité à la façon du Bachelier, ſuffit pour renverſer toute l'autorité de

la

[redacted]

la Genèse ; car si la Chronologie qui en fait une partie si considérable n'est qu'un système postiche, imaginé & inseré dans le Texte Sacré pour concilier Moïse avec les Historiens profanes, qui nous assurera que, dans les autres parties de la Genèse, on n'a rien ajouté ou retranché, changé ou altéré ? Comment la Religion des Juifs nous sera-t-elle un sûr garant de l'intégrité du Pentateuque, si elle a souffert sans réclamer qu'on ait attaché au fil de l'histoire sacrée une suite de conjectures systématiques ? Après de pareilles altérations, le Pentateuque pourra t-il être une *Prophétie autentique & splendide* de J. C. & de sa Religion, comme le Bachelier le prétend & doit le prétendre avec S. Paul & tous les autres Ecrivains Evangéliques ?

Nous sommes surpris que notre Auteur n'ait pas plus fait sentir qu'entre le Texte Hébreu or-

dinaire, le Texte Samaritain & la Version des Septante, les différences chronologiques ne sont pas de nature à ne pouvoir être conciliées. Il ne doit pas ignorer que nos Sçavans n'en sont pas accablés ; & c'est-là ce qui rend inexcusable le Bachelier : il n'avoit aucune nécessité de hazarder sa conjecture également frivole, téméraire & dangereuse.

Pour prouver que le Concile de Trente, en déclarant la Vulgate autentique, a prétendu qu'elle est conforme au Texte original, *non jusques dans les moindres détails & sans le plus léger défaut*, mais seulement *quant à la substance*, le Docteur cite une clause du decret : *Habet enim decreti clausula*, salvis fontibus, *sauf les sources :* cette clause n'est point dans le Decret ; elle est de style dans les Ecoles, & non de fait dans le Concile.

2°. Dans les positions du Bachelier sur l'Œconomie Mosaïque, le Docteur relève bien des défauts : nous nous attacherons à une seule conclusion, c'est celle où la Thèse prononce que Moïse, dans l'institution de son *Œconomie*, n'a eu en vue que les récompenses & les peines temporelles : *Consequens est ad ea Moïsen unicè respexisse.* Ce point éclairci suffira pour répandre sur tout le reste une clarté dont la force pourra suppléer à l'abondance lumineuse qui brille dans la Dissertation.

Si les biens & les maux de l'autre vie étoient totalement étrangers à la Loi de Moïse, un Juif mourant observateur ou transgresseur de cette Loi, n'eût eu ni récompenses à en espérer, ni peines à en craindre dans l'autre vie : nous ne croyons pas qu'il y ait aucun Théologien qui ne réprouve la conséquence, & en même tems

le principe du Bachelier, d'où elle sort si naturellement. Nous le disions, il n'y a pas longtems dans nos Mémoires, ces biens & ces maux temporels, dont parle Moïse, n'étoient proposés qu'à la Nation en général. C'étoit la fidélité ou l'infidélité, non des particuliers, mais du gros d'Israël, qui attiroit sur ce Peuple l'effet de la menace ou de la promesse : quand le plus grand nombre étoit fidèle, le petit nombre, quoiqu'infidèle, partageoit des faveurs qu'il n'avoit pas méritées : quand la multitude des Prévaricateurs l'emportoit, les innocens n'étoient pas dérobés à des vengeances dont leur vertu faisoit son profit. Mais dans l'autre vie chacun étoit traité selon ses œuvres propres : ce fut la foi de tous les tems ; toute la Loi de Moïse la supposoit; la raison même ne permet pas de borner au tems de cette vie les

menaces qu'un Dieu irrité faisoit retentir par la voix de ses Prophètes aux oreilles d'un Peuple coupable.

On ne peut pas dire non plus que Moïse, comme les Souverains de la Terre, n'ait point, dans l'œconomie de ses Loix, fait entrer les peines & les récompenses de l'autre vie : c'étoit Dieu même qui l'inspiroit, comme il l'autorisoit : en publiant la Loi que Dieu l'avoit chargé d'établir, il n'a pu faire une abstraction si contraire aux intentions & au service de son Maître. Mais il a plus appuyé sur les intérêts de cette vie que sur ceux de l'autre, parce que la plûpart de ces promesses & de ces menaces temporelles étoient de nouvelle institution.

Il s'ensuit encore des principes du Bachelier que, dans l'œconomie Mosaïque, les figures & les ombres n'étoient ni le gage d'au-

cune grace, ni l'aurore d'aucun Mystère, & qu'en un mot, le Tabernacle & les sacrifices, l'Autel & son service n'étoient, chez Moïse, qu'une affaire de police, qu'une *constitution civile*, pour parler le langage du Bachelier. A la vuë de ces abîmes, où sa doctrine le pousse & l'enfonce, ce Théologien ne doit-il pas reculer d'horreur, s'il professe sincèrement la foi Chrétienne ?

Sect. quatriéme. Du Christianisme : sa *Divinité* & son *Autorité*. C'est de la Divinité de la Religion Juive que le Bachelier tire son premier argument pour la divinité de la Religion Chrétienne. Dans les principes de sa Thèse, cette Religion Juive n'étoit que la Religion des Patriarches, conservée par la Tradition, & n'avoit rien au dessus de la Religion naturelle. Moyse n'y avoit rien ajouté : ce Législateur n'avoit établi qu'une

administration civile, il n'avoit institué aucun culte religieux. La Religion Juive n'avoit donc aucun autre caractère de Divinité, que celui de la Religion naturelle; elle n'a donc pu en imprimer aucun autre à la Religion Chrétienne; la Religion Chrétienne n'est donc pas divine dans un autre sens que la Religion naturelle. La Divinité de la Religion naturelle & la divinité de la Religion Chrétienne ne sont donc qu'une seule & même chose; le Christianisme n'est donc que la Loi naturelle épurée, si l'on veut, ou plus développée par une surabondance de révélation. Où est donc ici la foi du Messie si chère & si précieuse aux Patriarches, & si nécessaire à tout le genre humain depuis la chûte d'Adam?

Le second argument est tiré de J. C. même, Auteur du Christianisme: or la Thèse, dit notre Au-

teur, ne nous montre ce Fondateur de notre créance, que sous le titre & la qualité de Bienfaiteur : sont-ce donc là tous les traits de Divinité que ce Dieu - Homme a imprimés à son Ouvrage ?

Le troisiéme argument porte sur la révélation : or la thèse n'étend pas l'objet de la Révélation au-delà des limites, où une intelligence créée peut atteindre, & ce sont-là des limites qu'aucun de nos Déistes n'est tenté de restraindre. Qu'on presse donc, tant qu'on voudra, tous les argumens que le Bachelier a rassemblés pour prouver la Divinité du Christianisme, jamais il n'en sortira aucun caractère qui élève le Christianisme au-dessus de la sphère de la raison, & le place dans celle des Mystères surnaturels, ou si on n'en bannit pas tout objet surnaturel, du moins on n'en éxige aucun. Tout s'y réduit à la révélation, dont le dépôt commis à

Adam, & transmis aux Patriarches, a enfin été enrichi, si l'on veut, & comblé par Jesus-Christ. L'essence du Christianisme, sa substance nécessaire, son fonds principal est donc commun à presque toutes les Sectes : faut-il donc s'étonner de ce qu'il se trouve rangé sur la même ligne que toutes ces Sectes, dans une Thèse où on a semé le germe de tous ces Corollaires ?

Enfin nous arrivons au dernier Article, à l'Autorité qui régle notre foi dans le Christianisme : le Censeur en établit le fondement & le principe constant, en fixe l'objet certain ; en assigne l'organe infaillible & perpétuel. Tout ce morceau est solide, exact & précis. De-là on revient à la Thèse & à cette proposition en particulier : nier l'existence & l'infaillibilité de l'Eglise, c'est une espèce d'Athéisme, *Atheismus quidam est.* Quel-

que forte que paroisse cette assertion, le Docteur s'en défie : il ne conçoit pas comment l'existence de Dieu emporte la nécessité d'une Eglise infaillible : l'Eglise lui paroît un établissement très-libre. Il a donc recours à la Thèse pour y chercher, entre l'existence de Dieu & l'existence d'une Eglise infaillible, cette connexion qui ne se trouve pas dans les principes métaphysiques & théologiques.

Dans la Thèse qu'il relit, le Docteur remarque que toute la révélation est réduite à trois dogmes, qui sont l'objet *adéquat* ou complet de la Religion ; que l'éxistence de Dieu est le premier & principal de ces trois dogmes ; que la Religion Juive & la Chrétienne, n'ont que la même révélation ; & que cette révélation est un dépôt intime & essentiel à toute vraie Religion : d'où il s'ensuit que nier l'existence & l'infail-

libilité de l'Egliſe, c'eſt nier le véritable dépôt, qui conſtitue l'eſſence de la Religion, ou les trois dogmes, dont l'exiſtence de Dieu eſt le premier, & par conſéquent c'eſt profeſſer une eſpèce *d'Athéiſme*. La néceſſité de ce dépôt & celle d'une Egliſe pour le conſerver & le tranſmettre, paroiſſent au Bachelier ſi évidentes que, pour en diſconvenir, il croit qu'il ne ſuffit pas de n'avoir point entendu parler de cette révélation ; mais qu'il faut de plus n'avoir aucune culture : ainſi l'exiſtence & l'infaillibilité de l'Egliſe ſont moins une affaire de foi que d'évidence, *res eſt perſpicua* ; on ne ſçauroit la conteſter, *maxima debet eſſe conſenſio* ; s'y refuſer, ce ſeroit une folie plutôt qu'une héréſie, *mente alienus ſit.* Ce n'eſt cependant qu'une *eſpéce* d'Athéiſme, *quidam*, puiſque dans le ſyſtême de la Thèſe même, on pourroit abſolument

cille les parties les plus
s'il y reste encore quel
traditions, elles sont
& intéressées ; on ne v
faire trop d'ennemis, il
ne main paroisse soutei
l'autre renverse ; par-là
ve quelques anciens ami
gne même quelques dupe
les ; & en cas que le fe
trop violent, on a des i
s'échapper à la flamme,
les pour se retirer.

Dans l'Analyse que l
a faite du système de la T
confondu la première de

prima in cognoſcendo ; l'autre sur tous nos principes, une primauté qui les prouve en dernier reſſort, *primum in probando*. Ceci n'eſt obſervé qu'en faveur du Bachelier.

Nous voudrions pouvoir également le ſauver des autres reproches qu'il a eſſuyés; loin de l'en laver, ſon Apologie ne les a que trop juſtifiés. Nous y voyons, avec regret, ce Théologien puiſer toujours ſes ſentimens & ſon langage dans des * ſources décriées; corrompre les plus pures, pour en tirer des défenſes; ſoumettre les Pères aux lumières de ſa fière raiſon; citer les Docteurs au tribunal d'une Philoſophie pleine de faſte & de ſuffiſance; encenſer trop libéralement des Auteurs juſtement ſuſpects, &

* A la fin de l'Ouvrage, on a mis ſur deux colonnes les textes de la Thèſe, & ceux de ces écrits dangereux.

les opinions, que de la p
nos dogmes, sacrifie la ch
Sacerdoce, à la vengeanc
dissimulation de ses erre
n'a-t-il souscrit sincèrem
Censure de sa Thèse,
promptement à l'incréd
triomphe qu'elle en tiroit
dale auroit bientôt cess
n'aurions fait qu'applaud
humble orthodoxie, & n
rions invité à se procur
tes éloges par des Ouvr
sans & utiles.

ARTICLE LXXVII.

LA VIE DES PEINTRES Flamands, Allemands & Hollandois, avec des portraits gravés en taille-douce, une indication de leurs principaux Ouvrages, & les réflexions ſur leurs différentes manières. Par M. J. B. Deſcamps, Peintre, Membre de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, & Profeſſeur de l'Ecole de deſſein de la même Ville. Tom. premier in-8°. p. 429. ſans l'Avertiſſement & les Tables. *A Paris, chez Jombert, ruë Dauphine. M. DCC. LIII.*

VOici un Ouvrage dont nous avons déjà fait connoître l'Auteur, le plan, l'étenduë, le ſtyle même & la manière. On peut ſe reſſouvenir qu'au mois de Juillet 1751, nos Mémoires annoncè-

rent l'entreprise de M. Descamps ; & qu'ils présentèrent une esquisse de son travail, en publiant la vie de Louis de Deyster. C'est un de ces Peintres Flamands qui eurent plus de mérite que d'ambition, & qui ont fait plus de beaux Ouvrages, qu'ils n'ont acquis de Partisans ou de Panégyristes. Il y eut dans la même Ecole beaucoup d'autres excellens hommes, dont les Ecrivains ont négligé de parler, ou qu'ils n'ont représentés qu'imparfaitement. M. Descamps, Peintre Flamand lui-même, élevé dans ce Pays, instruit de la Langue, lié avec les Artistes & avec les Connoisseurs de la même Nation, entreprend de tirer ses Compatriotes de l'oubli. Il a profité de tous les Auteurs qui ont tenté d'écrire l'histoire des Peintres en général, ou celle des Peintres Flamands en particulier ; mais il lui a fallu puiser dans d'autres sour-

ces. » J'ai lû, *dit-il*, les Historiens
» des Villes dont j'ai eu occasion
» de parler : je n'ai point négligé
» les Poëtes qui ont vécu du tems
» des Peintres qu'ils ont loués :
» j'ai transcrit les Registres de di-
» verses Compagnies : j'ai tiré les
» dates des Epitaphes, des Extraits
» mortuaires, & d'autres Monu-
» mens publics. Les cabinets des
» Curieux m'ont été ouverts ; les
» titres de plusieurs Familles m'ont
» été confiés. On m'a envoyé de
» différens Pays des instructions
» de toutes espèces, écrites en di-
» verses Langues, que j'ai le bon-
» heur d'entendre. J'ai eu des rela-
» tions intimes & des correspon-
» dances particulières avec des Sça-
» vants & d'habiles Artistes. Quand
» tous ces secours ne suffisoient
» point, je me suis transporté sur
» les lieux pour éclaircir des faits
» obscurs. Enfin j'ai passé ma jeu-
» nesse en Flandres, ma Patrie, où

» saisir les caractères » &

Ainsi l'Auteur nous m
la route où il est entré
grès qu'il y a fait, & le
quel il est arrivé. On
premier Volume deux ce
te & treize Peintres, dont
sont représentés par des
gravés avec beaucoup
& de finesse. C'est en par
fait de cette compositio
cueil précieux, un Livre
hommes de goût.

Pour le détail des vi
faut pas s'attendre que
cun de ces Artistes, on

tructives pour les Elèves de Peinture. Parmi tant de Peintres qu'a produit l'Ecole de Flandres, il y en a eu de médiocres, d'obscurs, de malheureux, de peu employés : & combien d'entr'eux qui ont brillé dans leur tems, mais dont il ne reste que très-peu d'Ouvrages, & encore moins de Monumens historiques ! M. Descamps a profité de tout ce qu'il a pu découvrir : en quelques endroits, il a donné des Notices très-courtes, & qui paroissent ne servir qu'à former le tissu de la Chronologie. Mais quand les Mémoires ne lui ont pas manqué, il développe, il discute, il apprécie le mérite des tableaux ; il ne laisse ignorer ni les vertus personnelles, ni les travers des Auteurs. Nous avons comparé son Livre avec d'autres qui traitent de la vie des Peintres, & nous avons trouvé de tems en tems plus de détails dans l'Ouvra-

frères Hubert & Jean Va
nés avant la fin du XIV. S
dernier est l'Inventeur
secret de peindre à l'huil
ple qui prouve encore q
part des belles découver
viennent de gens médio
ont pris naissance dans l
la barbarie : car quel ca
nous des Arts du XIV. S
comment daignerions-nc
Jean Van Eyck parmi
tres, s'il ne nous avoit p
mis la Peinture à huil
l'histoire de cette belle i

» force .... Comme ce vernis ne
» se séchoit point de lui-même,
» & que le Peintre étoit obligé
» de l'exposer à l'ardeur du Soleil,
» un hazard procura à la Peinture
» un succès dont nous jouissons.
» Jean Van Eyck ayant posé au
» Soleil un tableau qui lui avoit
» coûté beaucoup de soins ; ce ta-
» bleau qui étoit sur bois, se sé-
» para en deux. La douleur de voir
» ainsi détruire le fruit de ses tra-
» vaux, lui fit avoir recours à la
» Chymie, pour tenter si, par le
» moyen des huiles cuites, il ne
» pourroit pas trouver celui de
» faire sécher son vernis sans le
» secours du Soleil ou du feu. Il
» se servit des huiles de noix &
» de lin, comme plus sécatives ;
» & en les faisant cuire avec d'au-
» tres drogues, il composa un ver-
» nis beaucoup plus beau que le
» premier. Il éprouva de plus que
» les couleurs se mêloient plus fa-

» cilement avec l'huile qu'avec la
» colle ou l'eau d'œuf, dont il s'é-
» toit jusqu'alors servi: ce qui déter-
» mina notre Artiste à suivre cette
» nouvelle méthode. Ses couleurs
» conservoient leurs mêmes tons,
» & n'avoient pas besoin de ver-
» nis : elles se séchoient prompte-
» ment; & il faut ajouter encore
» qu'il trouva plus de facilité à
» les mêler. Tous ces avantages
» lui firent abandonner la colle &
» l'eau d'œuf, pour se mettre dans
» l'usage des couleurs à l'huile. »

Nous avons dit qu'on trouvoit dans ce Volume l'histoire de beaucoup de personnages, dont nos Ecrivains François ont peu parlé, tels sont Jean Schoreel, Michel Coxcie, Aertgen, Charles Van Mander, Cornille Ketel, Pierre Aertsen, Abraham Janssens, Jean Van Ravestein, Jean Van Goyen &c. Nous ne citons là que des illustres, des Maîtres qui ont laissé

de fort bons tableaux. M. Descamps les nomme, les caractérise, les critique, & toujours il parle le langage de son Art, toujours il donne aux Elèves des connoissances pratiques. Il faudroit produire beaucoup d'endroits pour faire bien entendre ce que nous voulons dire.

Sur Aartgen, par exemple, qui étoit l'ami de François Floris (ou Franc Flore), l'Auteur s'exprime ainsi : » Il composoit a-» vec une facilité étonnante, plus » spirituel que sçavant, souvent » peu correct. Tantôt ses figures » sont gigantesques & tantôt lour-» dès . . . . Il sçavoit donner un » tour à ses figures, & les grou-» per avec beaucoup d'art : mais » le peu de gain lui faisoit sacri-» fier la correction «.

Sur Cornille Ketel : » voici une » manière de peindre dont il n'y » a point d'exemple, dans les fastes

» de la Peinture. En 1599. Cor-
» nille Ketel se mit à peindre a-
» vec les doigts sans pinceaux, &
» commença par son portrait. Il
» en fit plusieurs dans ce genre a-
» vec un succès extraordinaire; ils
» étoient parfaitement coloriés &
» d'une pureté étonnante.... No-
» tre Peintre fit d'autres prodiges
» plus singuliers encore, les doigts
» de la main gauche & de ses pieds
» lui tenoient lieu de brosse ou
» de pinceau... Il disoit qu'il s'é-
» toit mis à peindre sans pinceaux,
» pour montrer que tout servoit
» d'outil avec le secours du gé-
» nie ».

Sur Abraham Bloemaert : » ses
» compositions plaisent, parce qu'il
» sçut y répandre des graces;
» mais il intéresse peu les Artis-
» tes par le goût maniéré de son
» dessein. Ses draperies sont d'assez
» bon goût, & seroient plus sim-
» ples, si la Nature avoit été con-
» sultée

» sultée. Il colorioit bien & con-
» noissoit les avantages du clair-
» obscur, dont il a sçu tirer par-
» ti. Tous ses Tableaux portent le
» caractère d'une production fai-
» cile ».

Sur Abraham Janssens : » ses
» compositions ont le feu des plus
» grands Maîtres. Son dessein est
» plein de goût ; sa touche facile &
» ressentie ; ses draperies sont jet-
» tées & pliées avec choix. Une
» disposition admirable dans ses
» sujets & soutenue par une entente
» sçavante du clair-obscur, don-
» noit de la force à ses tableaux,
» & lui étoit particulière. Il étoit
» grand Coloriste ».

Sur Rubens : » Quel avantage
» n'a-t-il pas tiré du clair-obscur !
» avec quelle industrie a-t-il sçu
» lier ses grouppes, répandre &
» soutenir les grandes masses de lu-
» mière par celles des ombres ! Un
» génie si élèvé & si savant dans

» l'Histoire & les Belles-Lettres ;
» étoit aussi digne d'être admiré,
» que capable d'instruire : abondant
» & facile dans ses productions ;
» varié dans ses attitudes aussi
» simples que naturelles, & tou-
» jours contrastées sans être ou-
» trées ; juste dans ses expressions,
» noble & exact dans l'exposition,
» & plein de jugement quand il
» a fait usage de l'allégorie ; ses
» draperies sont convenables aux
» sujets ; les étoffes grossieres ou
» légères, sont jettées avec art. Il
» n'y a nulle affectation dans les
» plis qui sont amples, & sous les-
» quels se dessine le nud. On y
» reconnoît distinctement la soye,
» la laine & le lin. Rubens a peut-
» être manqué quelquefois à l'é-
» légance & au choix de la belle
» nature. Il est même quelquefois
» maniéré, surtout dans les extré-
» mités & les emmanchemens de
» ses figures ; mais ce défaut ne

» lui est point ordinaire. Il a très-
» souvent saisi, dans la Nature,
» des beautés qui lui étoient échap-
» pées dans les Antiques, ou plu-
» tôt qui ne s'y trouvoient point.
» S'il a quelquefois négligé la cor-
» rection du dessein, il est souvent,
» dans cette partie, égal aux plus
» grands Maîtres ».

Tout ceci suffit pour donner à nos Lecteurs l'idée de ce premier Volume. Le second ne se fera pas attendre, & tout l'Ouvrage sera complet en quatre Tomes. L'entreprise, comme on voit, est agréable, utile, & fait honneur à M. Descamps. Il y a quelques petites attentions à donner aux dates. On dit, par exemple, qu'Aertsen, né en 1519, mourut en 1575. âgé de cinquante-six ans, c'est cinquante-quatre; qu'Antoine de Montfort ou Blocklant, né en 1532, mourut en 1583, âgé de quarante ans; c'est au moins cin-

quante ; que Pierre Ulerick, né en 1539, mourut en 1581, à l'âge de quarante-quatre ans & demi ; c'est seulement quarante-deux ans ; que François Hals, né en 1584, mourut en 1566, âgé de près de quatre-vingt ans, il faut quatre-vingt-deux &c. Ces sortes de bagatelles échappent aux meilleurs Ecrivains, & nous ne les remarquons ici, que pour concourir à la perfection de ce bon Livre.

ARTICLE LXXVIII.

HISTOIRE DU MONDE SACRE'E & Profane depuis la création du Monde jusqu'à la destruction de l'Empire des Assyriens, à la mort de Sardanapale &c. pour servir d'Introduction à l'Histoire des Juifs du Docteur Prideaux. Par M. Samuel Shuckford, M. A. & Cu-

ré de Shelton dans la Province de Norfolk, traduit de l'Anglois. *Trois Volumes in-12. Le premier & le second en M. DCC. XXXVIII. le troisiéme en M. DCC. LII. A Paris, chez Cavelier ruë S. Jacques. &c.*

C'Est le III[e] volume de cette Histoire, qui nous donne occasion de parler des deux premiers. Ils ont paru en 1738 : époque trop ancienne pour nos Mémoires, si la date du troisiéme Tome, qui est de 1752, ne rajeunissoit pas toute cette Littérature. Elle mérite d'ailleurs de n'être point oubliée : c'est l'accord de l'ancienne Histoire profane avec l'ancienne Histoire sacrée ; accord difficile & qui suppose dans l'Auteur beaucoup de sagacité & d'érudition : accord qu'on trouvera peut-être arbitraire en bien des points ; mais, si l'on considère qu'il a fallu dépouil-

ler les Historiens profanes de leurs fables & de leurs hyperboles ; il sera aisé de juger que le secours des conjectures étoit souvent nécessaire. Cette excuse, que nous estimons raisonnable, surtout à l'égard de certains détails, ne nous empêchera pas de tempérer, en quelques endroits, les explications de M. Shuckford.

Ce Savant cherche assez l'occasion de dire du neuf ; il aime à prononcer sur des choses où il seroit peut-être plus à propos de laisser le Lecteur indécis ; il entre volontiers dans des routes peu frayées, & par cette raison moins sûres que d'autres plus connuës. Mais, à tout prendre, son Ouvrage est très-estimable, & il a mérité les suffrages du Public : nous n'en exceptons pas même ceux des Docteurs de l'Eglise Romaine. Quoiqu'ils ayent blâmé, avec raison, quelques principes Protes-

tans répandus dans cette Histoire, ils ont trouvé que l'Auteur usoit communément de modération; que son travail pouvoit être utile aux Défenseurs de la Religion révélée; qu'il fournissoit des armes très-propres à combattre & à détruire les Incrédules de nos jours.

Mais entrons dans quelques développemens qui feront sentir ces avantages. Il nous faudroit un grand nombre d'Extraits pour représenter toute cette vaste étenduë de Siècles & d'Evénemens renfermés dans les trois Volumes. Tâchons de nous borner à l'essentiel, & de dire des choses qui n'ennuyent point les vrais Lecteurs: ceux qui sont frivoles, ennemis de l'application & de la science, doivent être comptés ici pour rien. Cette matière n'est point faite pour eux.

A la tête du premier Volume, on voit une Préface, où M.

Shuckford apprécie en gros & sans prévention, l'autorité de certains Auteurs Profanes, tels que Sanchoniaton, Bérose, Ctésias &c. Les extrémités vicieuses sont d'adopter & de rejetter tout ce qui porte le nom de ces Ecrivains : la sagesse, les bons procédés consistent à démêler le vrai du faux, à distinguer les faits historiques d'avec les fables. Notre Auteur prend ce juste milieu, & c'est pour cela qu'avant tout, il raisonne sur les qualités de ces antiques Historiens. Mais il y a, dans cette même Préface, un point qui intéresse singuliérement les Amateurs de la Chronologie.

On examine quelle *fut la forme* de l'année avant le Déluge, & long-tems même après cette grande révolution. M. Shuckford croit que, durant ce long intervalle, c'est-à-dire, pendant plus de deux mille cinq cens ans, il n'y avoit,

chez la plûpart des Peuples de la terre, qu'une seule & même année tant civile que solaire, contenant 360 jours ou douze mois de 30 jours chacun. La preuve qu'on en donne a quelque force par rapport aux Egyptiens : car George le Syncelle dit expressément que le Roi de Thèbes *Assis* ou *Aseth* (qui regna environ mille ans après le Déluge) ajouta cinq jours à l'ancienne année, & les plaça au bout du douziéme mois : ce qui composa un tout de 360 jours précis. Encore une fois, cet argument n'est point méprisable ; supposé toutefois que la Chronique du Syncelle fasse plus d'impression sur les Lecteurs de M. Shuckford, qu'elle n'en a fait sur Perizonius & sur les Auteurs de la grande Histoire Universelle. *

* On peut voir les *Ægit. Orig.* de Perizonius, & le premier Tome de l'Hist. Univ. p. 434.

Mais quelle qu'ait été la forme de l'année chez les anciens Habitans de l'Egypte, il ne s'ensuit pas qu'au tems du Déluge, & chez les Hébreux voisins de cet événement, l'année civile n'ait eu pareillement que 360 jours. Moïse, il est vrai, racontant l'Histoire du Déluge ne donne que 150 jours à un intervalle de cinq mois; mais notre Auteur ne peut en conclure qu'une chose, sçavoir, que chacun de ces cinq mois étoit simplement de 30. jours. C'est trop d'assurer, en conséquence de cette unique raison, que 360. jours formoient toute l'étenduë de l'année. Car, dès ce tems-là, les Hébreux & les autres Contemporains du Déluge pouvoient ajouter cinq jours à leurs douze mois, comme on fit, dans la suite, en Egypte & ailleurs : au moins n'y a-t-il aucune preuve du contraire; & ces cinq mois, faisant la somme

de 150 jours, dans le calcul de Moïſe, ne démontrent pas plus, pour le tems du déluge, l'exiſtence actuelle d'une année réduite à 360 jours, qu'un pareil nombre de mois, formant auſſi une ſuite de 150. jours, n'auroit prouvé, du tems d'Alexandre & des Ptolémées, l'exiſtence d'une année de 360. jours chez les Egyptiens.

La plus ancienne Hiſtoire du Monde, n'eſt que dans la Genèſe. Auſſi les vuës de nôtre Auteur ſe portent d'abord à bien expliquer les premiers Chapitres de ce ſaint Livre. La malheureuſe cataſtrophe de Caïn nous arrêtera un moment, parce que nous trouvons en cet endroit une explication très-ingénieuſe, très-naturelle, & que nous n'avons vuë nulle part ailleurs. Il eſt queſtion du *ſigne que Dieu mit dans Caïn*, pour l'aſſûrer que perſonne n'attenteroit à ſa vie. Le torrent des Interprètes a

cru que le Seigneur imprima, dans la personne de ce malheureux, un caractère visible & effrayant, qui écartoit de lui tous les autres hommes. Il y a, sur ce point, une infinité de conjectures, dont quelques-unes sont très-ridicules. M. Shuckford ne va point chercher le sens hors du texte sacré. Il explique ceci comme le passage du X. Chapitre de l'Exode, où Dieu dit qu'il * *mettra ses signes dans Pharaon*. Ces signes étoient les miracles que le doigt du Très-Haut se préparoit à faire pour dompter le cœur endurci du Roi d'Egypte. A l'égard de Caïn, le *signe* que Dieu *mit*, dans ce meurtrier, fut aussi un miracle opéré en sa présence, pour lui persuader que personne ne le tueroit. Nous prions le Lec-

* Selon l'Hebreu. Dans la Vulgate il y a, *je ferai mes signes dans Pharaon*; mais c'est absolument le même sens.

teur intelligent de réfléchir ſur cette interprétation ; elle s'accorde avec la lettre du texte original, & avec celle de toutes les Verſions : ce qui n'eſt pas un médiocre avantage. Elle ne laiſſe aucun lieu aux conjectures arbitraires, aux imaginations frivoles : enfin nous eſtimons qu'elle mérite d'être accueillie autant ou plus qu'aucune autre *.

On ſait la difficulté qu'éprouvent les Interprètes pour expliquer naturellement le diſcours de Lamech à ſes femmes (Gen. IV. 23. & 24.) M. Shuckford s'atta-

* En expliquant cet endroit, M. Shuckford dit que les termes du texte Hébreu ne ſignifient pas, *Dieu mit une marque dans Caïn* ; mais *Dieu donna un ſigne dans Caïn*. Cela n'eſt pas exact : il y a, dans la phraſe, un verbe qui ſignifie *mettre* & non *donner*. Toute la Propoſition, littéralement priſe, eſt ainſi ; *Dieu mit un ſigne à Caïn*.

che au sens qu'indique la Paraphrase Chaldaïque : *Je n'ai pas tué un homme*, dit cette Paraphrase, *pour que le crime m'en soit imputé &c.* où l'on voit qu'une négation est ajoutée au texte qui porte simplement, *j'ai tué un homme &c.* La Version Arabe est favorable au tour que prend la Paraphrase : car elle dit d'une manière interrogative, *ai-je tué uu homme &c ?* Et il semble que M. Shuckford auroit pû s'appuyer aussi de cette autorité.

Au reste l'avantage du discours de Lamech ainsi conçu, est très-sensible, en joignant le 24. verset de ce Chapitre au 23. Lamech aura dit à ses femmes : *Ai-je tué un homme, pour que je doive être puni ? Ai-je mis à mort un jeune homme, pour que je courre risque d'être maltraité ? C'est pour cela que, si l'on menace de venger jusqu'à sept fois la mort de Caïn,*

des Sciences & des beaux Arts, 1647

il faut que le meurtrier qui osera attenter à ma vie, soit puni soixante & dix-sept fois. Cette explication se rapporte naturellement à ce qu'on lit au verset 15 du même Chapitre, lorsque Dieu déclare que celui qui tuera Caïn sera puni sept fois plus que les meurtriers ordinaires. En cela on évite l'écueil où donnent plusieurs Interprètes qui, supposant Lamech coupable de deux meurtres, lui font dire que, si Caïn est puni sept fois, il le sera (lui Lamech) jusqu'à soixante & dix-sept fois : interprétation qui ne se lie point avec le sens du quinzième verset. Il faudroit consulter les Livres & combiner les idées, pour bien sentir tout ce que nous voulons dire : il seroit aussi à propos de voir le détail des divers sens donnés à ce passage si épineux ; on en estimeroit peut-être davantage l'explication de notre Auteur.

Juillet 1753.

Mais en se livrant à cette matière ; il est bon de ne pas oublier qu'il se trouve un inconvénient dans le tour négatif qu'on donne au texte sacré : cette négation exprimée ou sousentenduë, *je n'ai pas tué un homme &c. ai-je tué un homme &c.* ne paroît point dans la lettre de la Genèse. Est-on autorisé à l'y reconnoître par l'aisance qu'elle procure, ou par l'autorité d'une Paraphrase & d'une Version ? C'est ce que nous abandonnons au jugement des bons Critiques.

Un des points que M. Shuckford a eu le plus à cœur d'établir, c'est l'identité de Noé avec le Fohi des Chinois. Il en parle trois ou quatre fois dans son premier volume ; il y revient dans le second ; il discute cet Article avec soin, & il le regarde toujours comme quelque chose de fort intéressant. Sur quoi nous devons dire, que, malgré notre aversion pour les

systêmes, nous sommes frappés de certains traits répandus dans celui-ci. Et d'abord le parallèle de Fohi avec Noé, est ainsi présenté par nôtre Auteur. » Les Traditions Chi-
» noises disent 1°. Que Fohi n'eût
» point de père; c'est-à-dire, que
» Noé fut le premier homme sur
» la terre après le Déluge. Ses An-
» cêtres périrent dans les eaux;
» & comme leur mémoire ne s'é-
» toit point conservée dans les
» Traditions des Chinois, Noé ou
» Fohi passèrent pour n'avoir point
» eu de père du tout. 2°. Que sa
» mère de Fohi le conçut environ-
» née d'un Arc-en-ciel: imagina-
» tion qui, selon les apparences,
» vint de ce que Noé fut le pre-
» mier qui apperçut l'Arc-en-Ciel,
» & de ce que les Chinois ont voulu
» dire quelque chose de son origi-
» ne. 3°. Que Fohi éleva avec soin
» des animaux de sept espèces dif-
» férentes, qu'il avoit coutume

» de sacrifier au souverain Esprit
» du Ciel & de la terre ; & Moïse
» nous apprend que Noé prit avec
» soi dans l'Arche des bêtes *nettes*,
» sept de chaque espèce, & qu'a-
» près le Déluge, il bâtit un Au-
» tel, & qu'il prit, de toute bête
» *nette* & de tout oiseau *net*, & en
» offrit des holocaustes sur l'Au-
» tel. 4°. Les Chinois dérivent le
» nom de Fohi des offrandes qu'il
» fit ; & Moïse dit que Noé fut
» ainsi nommé, à cause que par
» son offrande, il obtint de Dieu
» pour les hommes, la permission
» de manger de la chair. * Enfin, se-
» lon l'Histoire Chinoise, Fohi s'éta-

* Ceci est sans doute l'interprétation de ce mot du cinquiéme Chapître de la Genèse : *Vocavit nomen ejus Noë, dicens ; iste consolabitur nos ab operibus ac laboribus manuum nostrarum* : Interprétation que nous avons luë dans d'autres Commentateurs, mais qui ne laisse pas d'être arbitraire & hazardée.

» blit dans la Province de Xensi, qui » est dans le Nord-Ouest de la Chine, » & près du mont Ararat, où l'Arche » s'arrêta.» Ces derniers mots font voir que, dans le systême, on recule beaucoup, vers l'Orient, ces montagnes d'Arménie, où Moïse dit que l'Arche se posa ; quand les grandes eaux du Déluge eurent cessé de couvrir la terre. On voit de même qu'il est nécessaire, pour la liaison des textes & des faits de l'Ecriture, 1°. que Noé avec sa Famille ait fait un long séjour, peut-être durant soixante ou soixante & dix ans, aux environs de ces montagnes, c'est-à-dire, comme le croit l'Auteur, au-delà de la Bactriane : 2°. qu'une partie des enfans ou des descendans de ce Patriarche ait repris la route de l'Occident, & soit parvenue de proche en proche jusqu'aux campagnes de Sennaar, où ils élevèrent la tour de Babel, & d'où la

confusion des langues les obligea de se disperser : ce qui arriva un Siècle environ après le Déluge. Telles sont les conjectures de l'Auteur ; il les explique nettement ; il les rend sensibles ; & l'on ne peut pas dire que la raison ou la vérité de l'Histoire en soient blessées.

Mais, quelque ressemblance qu'ait apperçu M. Shuckford entre Noé & le Fohi des Chinois, nous pouvons ajouter de nouveaux traits à ce parallèle ; & le rendre encore plus frappant. C'est d'après une excellente Chronologie Chinoise, achevée en 1749. & envoyée de Pékin par un ancien Missionnaire * très-versé dans la connoissance des Monumens de cette Nation. Qu'on nous permette cette espèce de digression, qui n'en est pourtant une que par rapport à la suite du Livre de M. Shuckford : car pour

* Le P. Gaubil, Jésuite.

le fonds des choses, rien ne se lie mieux au plan & au systême de cet Auteur.

On trouve donc, dans cette Chronologie Manuscrite & dont nous avons l'Original sous les yeux, que Fohi (ou *Fouhi* comme écrit le Missionnaire) naquit dans la Province de *Chensy*; qu'il entretenoit des Animaux pour les offrir en sacrifice aux Esprits; qu'il fut l'héritier du Ciel, l'Inventeur des Caractères pour l'Ecriture; l'Auteur d'une Méthode pour le Calendrier; que c'est lui qui établit les noms & les surnoms pour distinguer les familles & les personnes &c. Dans un autre endroit de la même Chronologie, on nous apprend que Fohi eut une sœur, nommée *Nuova*, laquelle régna après lui; que sous ce règne il y eut un déluge causé par un mauvais Prince nommé *Kong kong*: que *Nuova* remédia à ce désordre.

& fit mourir celui qui en étoit l'Auteur. On trouve ailleurs, sur ce déluge, que les Colonnes du Ciel ayant été ébranlées, il se fit une chute d'eau si considérable, qu'elle causa une grande inondation. Enfin le Missionnaire, Auteur de ce Manuscrit, raconte ce qui suit : » A Cai-Fong-Fu dans la Pro-
» vince du Honan, on voit une Sy-
» nagogue de Juifs : dans cette Sy-
» nagogue, on conserve quelques
» tables de pierre ou de marbre,
» où il y a des Discours en Carac-
» tères Chinois, sur ce qui regar-
» de la Religion, les Livres & les
» Mœurs de la Nation Juive. On
» y lit que des Juifs vinrent à la
» Chine du tems de la Dynastie
» Tcheou (*on ne marque pas*
» *l'Empereur de cette Dynastie*).
» On dit (*toujours apparemment*
» *sur les mêmes tables*) que, selon
» l'histoire des Juifs, le premier
» homme Adam est né dans la

» *Tientcho (c'est une partie du*
» *Royaume des Indes vers Benga-*
» *le)* : que d'Adam la Loi passa
» par tradition à *Nuova*, de *Nuo-*
» *va* à Abraham, d'Abraham à
» Moïse &c. Il y a d'autres particularités très-curieuses sur ces tables : nous les supprimons pour faire attention à ce *Nuova* qui est évidemment le Patriarche *Noé* ; or les Chinois donnent pour sœur à *Fohi* une Princesse *Nuova* sous laquelle il y eut un Déluge : on voit les rapports ; & cette différence de frère à sœur ne doit assurément pas fonder une difficulté considérable, vû l'antiquité de ces tems & les révolutions faites dans les histoires. *

* On a, dans ce que nous venons de dire, la réfutation d'une Note placée au premier Tome de l'Histoire Universelle pag. 210. contre l'opinion qui identifie Noé avec Fohi. Les objections, qu'on produit en cet endroit, sont foibles.

On peut conclure de tout ceci quelque chose de bien favorable à l'opinion qui reconnoît le Patriarche Noé dans le Fohi des Chinois. Et si l'on nous demande les avantages qui résultent de ce sentiment il nous sera aisé de les expliquer. Car 1°. on confirme par-là l'universalité du Déluge. 2°. On fait voir que les Chinois descendent d'une souche commune, c'est-à-dire de Noé Restaurateur du genre humain. En troisiéme lieu on fixe l'époque de leur Empire aux tems qui suivirent le *Déluge* : ce qui détruit l'idée d'une antiquité supérieure à celle qu'énonce la Genèse.

Cependant il reste une question. Les tems de Fohi marqués dans les Annales Chinoises quadrent-ils avec le calcul de nos saints Livres, ou plutôt, comme il y a trois cal-

celle-ci, par ex. que les Historiens Chinois ne parlent point du déluge. On vient de voir le contraire.

culs

culs, celui de l'Hébreu & de la Vulgate, celui du Texte Samaritain, & celui des Septante; auquel des trois l'époque de Fohi se rapporte-t-elle? Ici M. Shuckford nous assure que les Historiens Chinois placent assez communément le règne de Fohi vers l'an 2952. avant J. C. Il cite même des Auteurs qui rapprochent ce Prince de quelques centaines d'années; & rappellant ensuite la Chronologie de la vie de Noé qui, selon Usserius, naquit l'an 2948. & mourut l'an 1998 * avant J. C. il conclut sommairement que *le tems de Fohi coincide assez bien avec la vie de Noé.* Remarquons que, dans l'exposition de ces époques, on suit le

* Il y a ici une faute de chiffres considérable. On lit 2016. au lieu de 1998. Comme Noé a vécu 950 ans; s'il est né en 2948, il faut nécessairement rapporter sa mort à l'an 1998. avant Jesus-Christ.

calcul de l'Hébreu & de la Vulgate; qu'ainsi rien n'oblige d'allonger la Chronologie ordinaire, (celle qui place l'Ere Chrétienne à l'an 4004) si l'on embrasse le systême de notre Auteur. Voilà sans contredit un grand avantage : mais nous voudrions que l'époque de Fohi fût telle qu'on nous la représente ; & nous trouvons dans le Mſ. déjà cité une grande objection prise des Annales Chinoises, du moins de quelques-uns des plus célèbres Auteurs de cette Nation. Ces Ecrivains remontent jusqu'à l'an 3468 avant J. C. pour placer les tems de Fohi : c'est plus de 500 ans au-delà du calcul de M. Shuckford ; & pour satisfaire à cette Antiquité, on voit qu'il seroit nécessaire d'adopter une Chronologie plus longue que celle de l'Hébreu & de la Vulgate ; une Chronologie par exemple, qui ressembleroit à celle du Texte Samaritain.

Cependant ne nous hâtons pas
de faire cet emprunt. Le Mſ. qui
nous fournit l'objection, indique
peut être aussi la réponse : voici ce
que nous y lisons : » La première
» année de Fohi est l'an 3468. a-
» vant J. C. Par-là on voit que,
» sur le tems de Fohi, l'Auteur
» dont le P. Martini a pris la Chro-
» nologie, est différent de celui dont
» on prend ici les époques. Et ce-
» lui-ci differe encore de beaucoup
» d'autres Auteurs qui placent Fo-
» hi ou plus près ou plus loin de
» nos tems. » Il s'ensuit de cette
itation que le P. Martini, Mis-
onnaire habile dans la Langue
hinoise, a trouvé des Historiens
ui se rapprochoient du calcul de
Shuckford, & que le Mis-
nnaire, Auteur de notre Chro-
logie Mſ., reconnoît de bonne
qu'il y a beaucoup de diversi-
d'opinions sur l'époque du rè-
de Fohi : diversités d'où il

faut conclure qu'il eſt permis de croire cette époque voiſine des tems de Noé, en ſuivant même le calcul de l'Hébreu & de la Vulgate. Si cependant on s'obſtinoit à dire que cette façon de compter eſt trop courte, trop inſuffiſante, il ſera toujours permis de recourir au Texte Samaritain, d'employer même la longue Chronologie des Septante; & il demeurera toujours pour certain que nos ſaints Livres outrepaſſent toutes les époques Chinoiſes.

Nous laiſſerons ici l'Ouvrage de M. Shuckford: on pourroit croire que nous n'avons fait que l'ébaucher en inſiſtant ſi fort ſur les Antiquités de la Chine: mais ce point eſt capital dans ſon Livre; & nous comptons avoir déjà mis ſous les yeux du Lecteur un des plus grands Morceaux de cette vaſte Hiſtoire. Nous la reprendrons dans d'autres Extraits; elle mérite l'attention

de quiconque aime l'Etude, l'Antiquité, les difficultés de toute espèce.

ARTICLE LXIX.

ŒUVRES DE FEU M. COCHIN, Ecuyer, Avocat au Parlement, contenant le Recueil de ses Mémoires & Consultations Tome troisiéme. A Paris, chez de Nully 1753. 4°. Pages 784.

DAns chaque tome de ses Œuvres, & presque dans chacun de ses Mémoires, M. Cochin se peint tout entier : mais comme dans un ou deux Extraits, il ne nous a pas été possible d'achever le portrait de ce grand Orateur ; à mesure qu'on publiera ses Ouvrages, nous en tirerons de nouveaux traits pour finir le tableau.

L'action de M. Cochin étoit

comme sa composition, c'est-à-dire, aussi assortie aux matières & aux intérêts de sa cause, que son style, ses moyens & ses mouvemens. Le Théâtre n'avoit point été son Ecole; *il ne s'étoit exercé qu'en plaidant*, dit l'Editeur, *il l'emportoit néanmoins sur les Acteurs les plus vantés, autant qu'un bel objet l'emporte sur son portrait.* Mais ce n'est pas sa déclamation que nous devons représenter, c'est sa composition. Nous le suivrons aujourd'hui dans ses exordes, ses narrations, ses repliques.

» Que les moyens de M. Cochin ne soient appliquables à aucune autre cause, ni même à la défense de l'Adversaire; c'est leur moindre qualité, *dit l'Editeur*... » Il y annonce son sujet clairement & en peu de mots. Comme il a sçu le réduire à une seule question, il la propose, abstraction faite des personnes, il

» a soin de la bien spécifier, de » faire entrevoir son moyen le plus » décisif, & de faire pressentir l'in» térêt & la faveur qu'il mêlera à » ses preuves. De-là vient que » l'exorde naît toujours du sujet, » comme la fleur de sa tige.» Ainsi il n'en cherche jamais la matière dans les autres lieux communs où les Rhéteurs adressent leurs disciples ; mais il n'en frappe que plus sûrement au but où l'on doit aspirer, qui est, comme l'enseigne Quintilien, de prévenir l'Auditeur & de le faire entrer dans tous les intérêts de la cause qu'on défend, *ut Auditorem, quò sit nobis in cæteris partibus accommodatior, præparemus*, en le rendant favorable, attentif, & docile à tous les ressorts que l'éloquence employe pour s'assurer son suffrage, *benevolum, attentum, docilem facere.* *

* *Institut. lib.* 4 *cap.* 1.

Jamais M. Cochin ne s'écarte de cette méthode : nous en allons donner, pour exemple, le plus commode pour nous, parce qu'il est le plus court de ses exordes. C'est celui de la 84e cause, à la page 609 de ce troisième volume. La question est de sçavoir *si celui qui épouse une veuve Tutrice est garant de la tutelle & réputé pro-tuteur quand il a géré, quoiqu'il y ait par son contrat de mariage séparation de dettes en bonne forme.* Voici donc le début de M. Cochin pour entamer cette question dans l'état où la présentoit la cause de ses clients.

» Deux Mineurs qui, après avoir
» été longtems sous la tutelle de
» leur mère, remariée en secondes
» noces, ne trouvent à leur majo-
» rité qu'une très-foible portion
» des biens que leur père leur avoit
» laissés; qui n'ont contre leur mère
» qu'une action infructueuse, puis-
» qu'elle est sans bien pour les

» payer, pendant que son second
» mari a fait une fortune immense,
» peuvent-ils méconnoître l'auteur
» de leur désastre ? & quand il est
» évident que leur patrimoine a
» passé entre les mains de leur
» beau-père, sont-ils sans action
» pour le répéter ?

» Les Loix ont prévu un si triste
» événement, & leur sagesse y a
» pourvu en rendant le second
» mari solidairement garant de la
» tutelle : leur autorité suffiroit au
» Sieur & Demoiselle Narcis, (ce
» sont les Mineurs pour qui parloit
» notre Orateur) pour se venger
» sur la succession de leur beau-
» père. Mais quand on joint à un
» moyen si décisif celui qui résulte
» des circonstances particulières, la
» condamnation devient inévita-
» ble : elle se trouve également ap-
» puyée & sur la rigueur des prin-
» cipes & sur les régles de l'équité :
» tout constitue la dette du beau-

» pére, & parce qu'il a dû conser-
» ver le bien des mineurs, & par-
» ce qu'il n'a pas dû se l'appli-
» quer. »

De l'exorde, M. Cochin passe sans délai au fait & l'expose ; sa narration se lie naturellement à son exorde, & en conserve le ton & la couleur : car, *comme dit l'Editeur*,
» elle ne présente rien qui n'ait
» rapport à son sujet qui est uni-
» que : & pour en rendre la clarté
» plus parfaite, il suit pas à pas la
» Chronologie : s'il craint que la
» multiplicité des faits n'empêche
» d'en retenir le tissu, il en prend
» deux ou trois des plus importans
» dont il fait autant d'époques qui
» fixent l'attention de l'Auditeur
» & soulage sa mémoire. Sa clarté
» est charmante, surtout quand il
» fait la description d'un terrein
» ou d'un bâtiment. Il semble que
» ce soit un Arpenteur ou un Ar-
» chitecte qui vous offre un plan

[redacted]

» ou un deſſein en relief. » Pour s'en convaincre, on n'a qu'à conſulter les Cauſes 58, 60 & 73 de ce volume : *C'eſt-là qu'il ſemble qu'il vous tranſporte ſur le lieu, & il n'eſt plus beſoin de deſcente de Juſtice ni de rapports d'Experts.*

» Il en eſt de même, *continue* » *l'Editeur*, lorſqu'il établit une » preuve de parenté. Nulle Généa- » logiſte ne la donneroit plus ſom- » maire ni plus nette. » Dans ce troiſième Tome, on a pluſieurs Mémoires où ce talent ſe développe dans tout ſon jour : nous indiquons entr'autres le 71, parce qu'à ce mérite il en joint un autre qui eſt bien plus précieux ; car c'eſt une défenſe raiſonnée où M. Cochin déploye à chaque pas la force & la fermeté de la plus ſaine Logique. Pour rompre le fil de ſa voie, on l'avoit forcé à s'engager dans un labyrinthe de loix obſcures, & dans un dédale de coutumes bi-

zarres : mais par la ſubtilité & la force de ſa Logique, il trouve par tout des iſſuës favorables pour retomber ſur ſes Adverſaires, & enfin il les traîne en triomphe enchaînés dans les filets qu'ils avoient tendus pour le ſurprendre.

» Le ſecret qu'il a d'abréger ſa » narration, *dit l'Editeur*, ne » conſiſte pas à y épargner les tours » & les mots. Il ne veut point » d'une narration froide qui dé» truiroit d'avance tout l'effet de » la Diſſertation la plus affectueu» ſe.... Jamais ſa narration n'eſt » plus conciſe que quand ce ſont » des circonſtances qui ne peuvent » opérer que par leur concours ; il » en fait alors comme un groupe » où tout ſe voit d'un coup d'œil.... » C'eſt un grand tableau, où les » figures qui paroiſſent, en ſup» poſent d'autres, que l'on perd de » vuë dans un lointain ou dans les » ombres..... Sa narration eſt

» donc agréable, parce que le sty-
» le en est coulant, orné de figu-
» res, de lieux Oratoires, & sou-
» vent mêmes de Dramatique ».
Donnons-en un exemple tiré d'u-
ne Cause, où M. Cochin succom-
ba au Parlement : c'est la 61e.

» Un Vicaire Général de M.
» l'Evêque de .... *dit M. Cochin*,
» faisant sa visite dans la Paroisse
» des .... apprend qu'il y a, dans
» la même Paroisse, une Abbaye
» de l'Ordre de Cîteaux, & qu'on
» y a reçu nouvellément deux No-
» vices à Profession, sans qu'elle
» eussent été examinées par l'Evê-
» que, ou par quelque Prêtre dé-
» puté de sa part. Dans l'instant
» il se transporte dans l'Abbaye,
» il expose à l'Abbesse le droit que
» prétend avoir l'Evêque d'exami-
» ner toutes les Novices : l'Abbes-
» se lui représente que l'Abbé de
» Clairvaux, son Supérieur, pré-
» tend au contraire que c'est à lui

» à juger de la vocation des No-
» vices, & qu'en effet le Monastè-
» re n'est point soumis à M. l'E-
» vêque. Le Grand-Vicaire, qu'u-
» ne remontrance si sage auroit
» dû retenir, pour se donner au
» moins le tems d'y réfléchir, n'en
» est au contraire que plus ar-
» dent à venger l'autorité qu'il at-
» tribue à l'Evêque; & dans le
» même moment, il rend une Or-
» donnance par laquelle il suspend
» l'Abbesse de son office de Supé-
» rieure, pendant trois mois. La
» Dame Abbesse fit signifier dès
» le lendemain un Acte d'Appel
» comme d'abus. La même chose
» arriva un mois après dans l'Ab-
» baye ..... du même Ordre : la
» seule différence est que le mê-
» me Grand-Vicaire, toujours plus
» irrité par la résistance la plus
» légitime, suspendit la Dame Ab-
» besse pour six mois, parce qu'el-
» le avoit fait paroître le même

» attachement pour les droits de
» son Ordre, & la même fidélité
» aux ordres de son Supérieur ».
» Pour couronner ces injustices
» & ces entreprises, M. l'Evêque
» a parlé lui-même dans une Or-
» donnance ... il commence par
» une pompeuse description des
» peines qu'il éprouve de la part
» des Réguliers de son Diocese. Le
» Prélat se représente comme un
» homme accablé sous le poids de
» leur persécution : tout *notre Dio-*
» *cèse*, dit-il, *a vu avec étonnement*
» *& non sans être scandalisé, qu'il*
» *se seroit tenu dans cette ville & aux*
» *environs des assemblées d'Abbés &*
» *d'Abbesses convoquées uniquement*
» *dans le dessein de préparer les ma-*
» *tériaux pour attaquer de toutes*
» *parts la dignité épiscopale, &*
» *l'accabler sous le poids des procé-*
» *dures & des chicannes qu'on a ré-*
» *solu de lui prodiguer outre mesu-*
» *re.* il faut avouer que ces Abbés

» & ces Abbesses dont parle l'Or-
» donnance avoient grand tort de
» prendre les mesures nécessaires
» pour leur défense. Deux Abbesses
» sont suspendues de leurs fonctions
» par M... un Abbé Régulier est in-
» terdit, un autre Abbé Régulier
» est troublé dans des droits qu'une
» possession de tous les tems a ren-
» du inviolables. *Quel scandale* de
» les voir s'assembler pour repous-
» ser les traits d'une puissance ja-
» louse qui ne s'occupe qu'à les
» détruire ! »

» Ajoutons que c'est un specta-
» cle bien touchant de voir la di-
» gnité Episcopale investie en quel-
» que manière dans la Ville.... par
» ces cohortes nombreuses de Re-
» ligieux & de Religieuses, prête à
» être accablée sous le poids des
» procédures & des chicanes *pro-
» diguées outre mesure* ! Il faut a-
» vouer cependant que M. l'Evê-
» que faisoit de vigoureuses sorties

» sur les assaillans, & si quelqu'un
» paroît ici gémir sous le poids de
» l'oppression, ce sont assurément
» ces Abbés & ces Abbesses sur
» qui M. l'Evêque lançoit si faci-
» lement des Censures & des In-
» terdits. » Nous observerons que le tour heureux de cette narration ne doit pas plus prévenir contre le Prélat dont il s'agit, que contre la cause qu'il soutenoit. Il la gagna au Parlement, où le Roi l'avoit renvoyée.

Dans cette Cause, M. Cochin avoit une plainte à former & une autre à détruire : pour l'une il falloit aggraver des faits, pour l'autre il falloit en justifier. Dans sa narration les procédés, dont il se plaint, semblent trop vifs pour être réguliers, & ceux qu'on reproche à ses Parties deviennent trop nécessaires pour paroître illégitimes. L'injure qu'il prétend qu'ont souffert ses clients, il la grossit en la

peignant avec force ; les torts dont on les charge, il les couvre sous le voile d'une défense forcée : il va jusqu'à anéantir la plainte qu'on en fait, & il l'anéantit en l'exagérant à la faveur d'une hyperbole ironique, il la travestit tellement qu'elle devient plus ridicule que sérieuse. Par-là il ouvre à ses moyens un champ libre & commode, & sa narration se trouve faite non seulement pour instruite ses Juges, mais plus encore pour les gagner. *Neque ut tantum cognoscat judex, sed aliquando magis ut consentiat.* Quint. Inst. L. 4. c. 2.

Avant que de passer aux *répliques*, l'Editeur nous rappelle aux *moyens* qu'employe M. Cochin. Nous avons déja vu le choix qu'il en fait, l'ordre qu'il leur donne, & la force qu'il y répand. L'Editeur n'en dit rien ici de fort nouveau : mais profitant de l'occasion

qu'il nous offre d'y revenir, nous allons montrer par quelques exemples comment M. Cochin développe ses moyens : c'est dans ces développemens que *son style simple*, comme le dit l'Editeur, *marche tantôt avec poids & mesure, & tantôt court avec grace & légereté.*...

Nous prendrons le premier exemple dans cet endroit de la 8e. Cause, où M. Cochin soutient que *jamais on n'a recours à des présomptions, à des circonstances, pour suppléer une disposition qui n'existe point dans un testament.*

» Un principe bien simple, *dit-» il*, décide dans cette matière; » la Loi dispose impérieusement de » nos biens, elle appelle ceux qui » doivent les recueillir après notre » mort; elle établit l'ordre de les » transmettre : c'est un des pre» miers objets de sa sagesse & de » son pouvoir. Pour déranger l'or-

» dre qu'elle établit ; il faut une
» disposition aussi claire, aussi ex-
» presse que celle de la Loi même :
» on ne peut pas opposer le silen-
» ce de l'homme à la vocation de
» la Loi. Ne trouve-t-on point
» dans son testament de disposi-
» tion expresse ? Rien ne peut faire
» obstacle à l'ordre légitime qui
» forme les héritiers *ab intestat.*
» En vain, pour suppléer à une
» disposition si nécessaire, aura-
» t-on recours à des présomp-
» tions, à des conjectures tirées
» d'autres clauses du testament ;
» c'est un pas trop dangereux à
» hazarder que de fonder un fidei-
» commis sur des idées si arbi-
» traires.

» Le pays des conjectures est
» entrecoupé de mille routes ob-
» scures dans lesquelles on se perd
» & l'on s'égare sans cesse : l'un est
» touché d'une circonstance à la-
» quelle l'autre se trouve insensi-

» ble : ſouvent les clauſes, les cir-
» conſtances ſe combattent les unes
» les autres ; l'une paroît favoriſer
» un parti, l'autre lui eſt contraire :
» on s'épuiſe en raiſonnemens pour
» les faire valoir, & tout le fruit
» de ces recherches hazardées eſt
» d'avoir enveloppé la vérité de
» tant de nuages, qu'elle devient
» inacceſſible à la juſtice ».

» Tel eſt l'homme, on ne peut
» s'empêcher de le reconnoître :
» quand il n'eſt point guidé par
» une Loi formelle, par une diſ-
» poſition expreſſe, il n'eſt plus
» que ténèbres, qu'erreur, que
» contradiction avec les autres &
» ſouvent avec lui-même : la pru-
» dence ne permet pas de s'em-
» barquer ſur une mer ſi pleine
» d'écueils, & où on ne peut ja-
» mais s'aſſurer de n'avoir pas fait
» naufrage. Au moins eſt-il de la
» dignité d'un Tribunal auſſi au-
» guſte que celui qui doit décider

» du sort des Parties, de ne point » participer à de telles disgraces, » & de ne pas devenir le jouet des » passions humaines. Un Testa» teur pouvoit faire la disposition » qu'on veut lui prêter, il ne l'a » pas faite, la conséquence néces» saire, la seule conséquence rai» sonnable qu'on en doit tirer, » est qu'il ne l'a pas voulu. »

Nous prendrons le second exemple dans la 74^e^. Cause où il s'agit de sçavoir si *un événement bizarre ayant mêlé avec les deniers à distribuer par ordre, des effets de moindre valeur, les premiers créanciers ont le droit d'épuiser l'argent comptant.*

» La question, *dit M. Cochin*, » est une suite des révolutions de » l'année 1720; on ne sera pas » surpris après cela si elle a d'abord » un caractère de nouveauté & de » bizarrerie, qui tient beaucoup » de son origine. La Loi qui a éta-

» bli les hypothéqûes a voulu que
» toute préférence fut accordée à
» celui qui a la plus ancienne : *Cum*
» *de pignore utraque pars contendit,*
» *prævalet jure qui prævenit tem-*
» *pore...* Si on ſuppoſoit que le
» premier créancier ne pût pren-
» dre qu'une partie des bons effets
» pour ſe payer en partie, & qu'il
» dût ſe vanger ſur les médiocres
» ou ſur les mauvais pour le ſur-
» plus, enſorte que chaque créan-
» cier dût prendre une partie de ſ
» créance dans chaque nature d'ef-
» fet ; ce ſeroit introduire entr'eux
» une contribution & un concours
» qui réſiſte abſolument à la na-
» ture de l'hypothéque ; ce ſeroit
» admettre une eſpèce d'égalité
» entr'eux, ce qui ne ſe peut con-
» cevoir.

» Il eſt de principe au contraire
» qu'une première hypothéque ne
» ſouffre point de toutes celles que
» le débiteur a contractées depuis,

» ensorte que pour se former une
» juste idée d'un premier créancier,
» il faut le considérer de la même
» manière que s'il étoit seul. Quand
» il a contracté avec son débiteur,
» il a eu tous ses biens pour obli-
» gés ; il a acquis la liberté de se
» vanger sur celui qui lui conve-
» *noit* ; il avoit le choix entre tous
» ses biens pour se payer : ce droit
» une fois formé, pendant qu'il étoit
» seul, n'a pu souffrir d'atteinte
» des hypothèques qui sont surve-
» nuës depuis, autrement il fau-
» droit dire qu'un débiteur, qui
» contracte de nouvelles dettes,
» pourroit affoiblir les droits du
» premier créancier auquel il étoit
» obligé : ce qui est contraire à
» tous les principes. Or ce premier
» créancier, s'il étoit seul, auroit
» le choix entre les effets du dé-
» biteur ; il pourroit prendre l'ar-
» gent comptant & laisser les con-
» trats : donc le premier créancier
» conserve

» conserve le même droit contre
» les créanciers postérieurs qui ne
» peuvent jamais diminuer les pré-
» rogatives qui lui sont acquises. »

Nous sommes obligés de terminer ici notre Extrait, & de remettre à un autre Tome les *répliques* dont nous nous étions proposé de parler. On nous pardonnera ce délai, pour peu qu'on considère le tort que nous eussions fait à cet Article, si nous en eussions retranché aucun des Morceaux qui le remplissent.

ARTICLE LXXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

TIlliard, Libraire Quai des Augustins, vient de faire une

nouvelle & très-bonne édition du Livre intitulé, *Les Témoins de la Résurrection de J. C. examinés & jugés selon les Règles du Barreau: pour servir de réponse aux objections du Sieur Woolston & de quelques autres Auteurs, traduit de l'Anglois, sur la 6^e^ Edition. On y a joint une Dissertation historique sur les Ecrits de M. Woolston, sa condamnation & les écrits publiés contre lui*; Par A. Le Moine, Ministre de l'Eglise Anglicane, & Chapelain du Duc de Portland. *Vol. in-12. pag. 367. sans l'Avertissement.*

Ce Livre est de M. Sherlock, Evêque de Londres. Il a toujours passé pour une réfutation triomphante des impiétés du Sieur Woolston, mort dans les Prisons de Londres au mois de Janvier 1733. Il y avoit alors 6 Editions de cet ouvrage, & au mois de Juin 1734. nous donnâmes l'Extrait de

la traduction françoise qui avoit paru à la Haye dès l'an 1732. Nous dîmes, dans notre Analyse, que le plan de l'Ouvrage répond parfaitement au titre. » On examine, » selon les régles du Barreau, les » témoins de la Résurrection de » Jesus-Christ; on introduit deux » Avocats, qui parlent alternati» vement, l'un pour le sieur Wool» ston, & l'autre contre lui, un » Juge qui fait la fonction d'Avo» cat Général, & qui après avoir » exposé nettement l'état de la » question, résume les preuves al» léguées de part & d'autre, les » compare, les balance, & par de » courtes réflexions, les met dans » un nouveau jour; enfin des Jurés » qui délibèrent & qui décident. » Tel fut le point de vuë sous lequel nous mîmes ce Livre, qui depuis 20. ans n'a rien perdu de sa force, de sa bonté & de son utilité. On a bien fait de le redonner au Public

dont les besoins, en matière de Religion, augmentent comme les quarrés des tems, parce que l'incrédulité & le libertinage croissent dans la même proportion.

NOUVELLE DÉCOUVERTE D'OPTIQUE.

C'est une Machine appellée *Physitèchniope*, parce qu'elle sert à distinguer & à grossir les objets de la Nature & ceux de l'Art. L'Auteur, M. l'Ange de la Maltière, Capitaine au Régiment-Dauphin Infanterie, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Beaux-Arts de Rouen, distingue fort cette Machine des autres Microscopes-Solaires; il la croit plus universelle & plus vive dans ses effets: nous sommes témoins des Expériences suivantes:

Une petite Tête en Miniature de la grandeur d'une pièce de 24 f. étoit renduë grande comme nature, avec toute la fraîcheur de son

coloris & toute la précision de ses traits.

Une Estampe, gravée au burin, dont la tête étoit encore plus petite que celle de la Miniature précédente, paroissoit grande comme nature avec toute la clarté qu'on pouvoit desirer.

On voyoit un Ecu de 3 liv. & une Médaille antique avec tout leur relief plus grand que nature.

En mettant dans la Machine une petite Agathe gravée, ayant 5 lignes dans son plus grand diamètre; la tête de la figure sortoit avec tout son relief, toutes les couleurs de la pierre, & d'une grandeur qui égaloit le naturel.

Voilà pour ce qui concerne les ouvrages de l'art : on conçoit que le grand effet de ce Microscope le rend très-utile aux Peintres, aux Graveurs, aux Sculpteurs, & en général à tous ceux qui ne veulent rien perdre des plus petits objets;

ſans compter la ſatisfaction particulière de tout Obſervateur curieux. La Machine préſente eſt un fond inépuiſable d'Expériences & de Spectacles Optiques. Elle brille ſurtout dans l'obſervation des Ouvrages de la Nature, par exemple :

Un Cloporte de trois lignes paroiſſoit de trois pieds de diamètre, avec toutes les couleurs & toutes les inégalités de ſes écailles, & un relief proportionné à cette grandeur.

Les Mites du fromage étoient repréſentées, les unes de trois, d'autres de quatre, de cinq & même de ſix pouces de longueur ; toutes animées & dans un mouvement continuel.

Divers végétaux étoient rendus avec toutes leurs couleurs, tous leurs filamens, tous leurs détails, en ſorte qu'un Deſſinateur auroit pû ne rien perdre des particula-

rités les plus intimes de ces petits objets.

On ne peut que donner des éloges à l'induſtrie & aux attentions de l'Auteur, d'ailleurs très-expert dans ſa Profeſſion, & très-cultivé dans les Lettres. Si ſa machine picque la curioſité du Public, comme il paroît qu'elle en eſt digne, ce ſera le moment d'expliquer en quoi & comment elle diffère des autres microſcopes-ſolaires déjà exécutés par quelques autres Phyſiciens. Il nous ſemble que cette explication n'eſt point difficile à faire, & qu'elle peut relèver beaucoup le mérite de cet inſtrument.

Le ſieur Feſſard, Graveur célèbre, a exécuté les trois premières Planches de la Chapelle des Enfans Trouvés. Cet Ouvrage a eu l'approbation de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture ; & en conſéquence l'Auteur vient d'être

reçu parmi les Membres de cette Compagnie. L'entreprise de la Chapelle picque de plus en plus les Amateurs de la Gravure, & le nombre des Souscripteurs augmente chaque jour. Le Roi & la Famille Royale ont bien voulu honorer cette Œuvre de leur Souscription. L'Auteur n'épargne rien pour remplir ses engagemens, & pour répondre à la grandeur & à la célébrité de l'Ouvrage, d'après lequel il travaille.

Comme nous vivons dans un Siècle où l'on n'aime ni l'étude, ni les difficultés; les bons Citoyens inventent de tems en tems des méthodes pour suppléer à l'application. Cela est louable, & mérite la reconnoissance du Public. M. de Bouis vient d'inventer un moyen qui paroît propre à faire passer, sans travail, beaucoup de connoissances Géographiques & Historiques dans l'esprit des enfans. C'est un parterre

diſtribué comme une Carte de Géographie. Il explique, dans un Livre aſſez étendu, l'idée de ce parterre, ſes diviſions, ſes couleurs, ſes uſages, & tous les différens objets qu'il faut y diſtinguer, ſoit pour la Géographie, ſoit pour l'hiſtoire. Il eſt comme néceſſaire de voir, chez l'Auteur, les procédés de cette ingénieuſe méchanique. Elle a eu des ſuccès dont le Livre fait mention; & l'on trouve dans cet Ouvrage une infinité d'autres détails relatifs au même but. Ce Volume eſt intitulé, *Parterre Géographique & Hiſtorique, ou, Géographie-pratique, ou, Nouvelle Méthode d'enſeigner la Géographie & l'Hiſtoire, dépouillée de la contrainte des Méthodes ordinaires, & réduite en forme d'amuſement ſimple & facile, dédié à Monſeigneur le Dauphin.* Par le ſieur de Bonis. 8°. chez Nyon fils, quai des Auguſtins.

La Géographie renduë aisée, ou Traité Méthodique pour apprendre la Géographie, rangé dans un ordre nouveau, propre à faciliter l'Etude de cette Science, avec un Abrégé de la Sphère & une Table très-ample en forme de Dictionnaire. 8°. pag. 448. Chez Jombert rue Dauphine. M. DCC. LIII. Ce qui distingue cette Géographie des autres, c'est que les parties de l'Univers & les différens Etats y sont rangés par ordre successif; en sorte que, quand on a fini l'étude d'une Région, d'une Province, d'un Canton, on commence celle de la Région, de la Province ou du Canton qui lui est le plus limitrophe. En un mot le Lecteur est conduit à-peu-près comme un Voyageur qui seroit tenté de visiter toutes les Contrées du Monde. On ne peut disconvenir que cette Méthode ne soit bien entenduë. Il s'est glissé quelques fautes dans les

détails ; mais nous croyons qu'elles ſont trop légères pour être remarquées ici.

Guerin & Delatour rue S. Jacques viennent de publier une nouvelle Edition en deux vol. in-12. du *Traité de la Culture des Terres par M. Duhamel.* Comme la première Edition eſt déjà fort eſtimée & fort répanduë, on a imprimé en faveur de ceux qui la poſſédent un Supplément qui contient les Expériences de 1752. avec la Deſcription des nouvelles Charruës &c. C'eſt ce qui forme près de la moitié du Tome ſecond de la nouvelle Edition.

On trouve chez les mêmes Libraires un nouveau Livre de M. Bazin, intitulé *Deſcription des Courants Magnétiques.* 4°. Le prix eſt de 4. l. broché. Il y a très-peu d'exemplaires de cet Ouvrage, dont

nous rendrons compte incessamment.

M. L'Abbé Pluche vient de publier un Supplément de 47. pag. in-12. à la *Méchanique des Langues*. C'est une réponse aux Critiques faites de cet ouvrage : l'Auteur a principalement en vuë la Harangue latine prononcée le dix d'Octobre dernier au Collège de Beauvais. L'Orateur (M. Maltor) s'étoit élevé avec force contre *la Méchanique des Langues* ; il s'étoit efforcé de faire voir 1°. que M. Pluche avoit tort de blâmer la Méthode reçuë dans les Collèges ; 2°. que celle qu'on prétendoit lui substituer ne méritoit aucune préférence. C'étoient les deux parties du discours dont le détail, plein de vivacités, ne manquoit pourtant pas du mérite littéraire qu'on peut desirer dans un Professeur de Belles-Lettres.

M. Pluche répond avec beaucoup de sang-froid ; & il se porte pour n'avoir voulu recommander que deux choses, 1°. l'Imitation parfaite des Anciens dans les Compositions qu'on ordonne aux Enfans ; 2°. l'Explication fréquente de ces mêmes Auteurs, de ces Maîtres de la bonne Latinité. S'il paroissoit ne pas approuver quelques usages des Collèges, la conséquence n'étoit point qu'il fallût détruire ces Maisons d'étude, ni même changer le plan des exercices qui leur sont ordinaires. Tout se bornoit à retrancher les abus, à insister sur ce qu'il y avoit de mieux, à empêcher les pratiques de routine qui ne mènent qu'à des inutilités. Ce Supplément, que nous annonçons, rappelle tout le fond de *la Méchanique des Langues*; & il y ajoute quelque chose de plus favorable aux Collèges : ce qui montre qu'au fond l'Au-

teur ne souhaite que la perfection des Etudes qu'on y fait ou qu'on peut y faire : nous ajoutons ces derniers mots, parce qu'il y a véritablement des Collèges, surtout en Province, où les Maîtres & les Elèves ne remplissent pas toute l'étendue de leurs obligations. C'est à ceux-ci que l'ouvrage de M. Pluche sera singulièrement utile. *On le trouve avec le Supplément chez les Frères Etienne rue S. Jacques; & la Harangue de M. Maltor chez la Veuve Lottin, même rue.*

Lettres Critiques sur les Lettres Philosophiques de M. de Voltaire par rapport à notre Ame, à sa Spiritualité & à son Immortalité, avec la défense des pensées de Pascal contre la Critique du même M. de Voltaire. Vol. in-12. de 215. pag. Chez Duchesne rue S. Jacques &c. Ce Livre nous paroît une

velle Edition : du moins en
7. fîmes-nous l'extrait d'un
rage qui avoit le même objet.
peut revoir nos Extraits (Jan-
& Février 1735.)

raité de la vérité de la Religion
tienne &c. Par M. J. Vernet
fesseur de Belles-Lettres à Ge-
, revu & corrigé par un Théo-
en Catholique , 2 vol. in-12.
00 pag. chacun. Chez Garnier
le la Harpe à la Providence ,
DCC. LIII. Cet ouvrage (de
Vernet) tant accueilli dans nos
noires , parce qu'il contient
cellentes choses , reparoît sous
forme qui lui donne un nou-
dégré de mérite : il a été
& corrigé par un savant Théo-
n Catholique , le même qui
adressa une Lettre au mois de
1748. sur quelques points ré-
us dans ce Livre , & dignes
e juste Censure. Son attention

s'eſt portée à retrancher ces Articles, & à faire une Edition qui pût inſtruire les Fidèles, ſans allarmer leur foi. L'entrepriſe eſt très-louable, & paroît exécutée avec ſuccès. Dans un autre Volume de ces Mémoires, nous donnerons une Notice pour expliquer les différences de cette Edition, d'avec celle de Genève.

Autre Livre de Morale & de Métaphyſique: il a pour titre. L'*Andrométrie, ou, Examen Philoſophique de l'Homme; par M. l'Abbé de Villemaire, in-12. pag. 162. chez Brunet rue S. Jacques.* L'Auteur a pour objet de guérir les hommes d'une partie de leurs travers. Ses leçons partagées en XI. Articles expoſent en effet ce que nous ſommes & ce que nous devrions être. On ſent que ces détails de Morale & de Métaphyſique ſont le fruit d'un génie ami de l'ordre,

nourri de bonnes réflexions & accoutumé à les bien présenter. Quelque vivacité dans les traits, quelque éclat dans le coloris auroient rendu cette composition plus attrayante & par conséquent plus utile. Dans le X. Article qui traite de la *juste position de l'homme*, il auroit fallu se ressouvenir que notre état actuel sur la terre est un état de peines, de combats & d'épreuves : suites malheureuses de la prévarication d'un chef très-privilégié. On devoit par cette raison supprimer ou modifier ces pensées; *Bien loin que l'homme ait à se plaindre de cet asservissement aux sens, qui fait gémir si tristement les Philosophes, c'est lui qui fait ici tout son bonheur... Quelques-uns ont considéré comme une imperfection de prétendües contrariétés qui font toute l'harmonie de la nature.* Il s'agit là des combats de la raison contre le sentiment. Ces pro-

positions & quelques autres feroient croire qu'on trouve tout bien dans la position actuelle de l'homme : ce qui ne se concilie pas avec les lumières de la Religion, d'ailleurs si bien connuë de M. l'Abbé de Villemaire, puisqu'il en a pris la défense dans un autre Livre auquel nous avons donné de justes éloges.

On trouve, chez David le jeune, *Quai des Augustins*, trois petits Volumes imprimés à Avignon, & intitulés : *Nouvelle Théorie de l'Homme. Spectacle des esprits, des caractères, & des vertus.* Chacune de ces choses, *esprits*, *caractères*, *vertus*, forme un Volume. Dans tous on a des détails de Morale, & quelquefois de Métaphysique. L'Auteur étoit, ce semble, un M. Falconet de la Bellonie, qui avoit aussi commencé, à Carpentras, un livre périodique, dont on

n'a qu'un tome. Comme cet Ecrivain eſt mort, il y a quelques années, on doit ſuppoſer que la *Nouvelle Théorie* qu'on nous donne, s'annonce ſous une date trop récente, en faiſant voir l'année 1753. au frontiſpice; mais, quoiqu'il en ſoit, on peut s'amuſer quelques momens de cette lecture qui n'éxige ni travail, ni érudition.

On vient de faire une nouvelle Edition du Livre intitulé : *Principes de Religion, ou, Préſervatif contre l'Incrédulité*, volume in-12. chez Prault le Fils Quai des Auguſtins *. Cet ouvrage eſt diviſé en trois parties, dont la première traite de la Religion Naturelle; la ſeconde, de la Religion Judaïque, la troiſiéme, de la Religion

* On aſſure qne l'Auteur eſt M. Rouſſel, Curé de Chenières, dans le Diocèſe de Châlons-ſur-Marne.

Chrétienne, & le tout eſt en forme de Réflexions, c'eſt-à-dire que l'Auteur repréſente dans tout ſon Livre un homme qui s'entretient avec lui-même ; de tout ce qu'il y a de plus eſſentiel dans les trois objets que nous venons de dire. Voici un exemple de cette méthode : »Je
» jette les yeux ſur le monde, j'y
» vois une Société d'hommes, qui
» portent le nom de Chrétiens,
» je leur demande s'ils reconnoiſ-
» ſent l'autorité des Livres ſacrés
» qui ſont entre les mains des
» Juifs. Je lis auſſi-tôt leur répon-
» ſe dans tout leur extérieur : frap-
» pés d'un ſaint reſpect, ils croyent
» & ſoutiennent que ces Livres
» ont été dictés par Dieu même ;
» ils adorent avec tremblement les
» menaces & les promeſſes qu'ils
» renferment, & ſans s'amuſer a-
» vec les Maſſorètes à en com-
» pter les points & les lettres, ils
» en révèrent les paroles, & en re-

» gardent toutes les Prophéties, » comme le fondement de leur Re- » ligion. Etonné de ce profond » respect des Chrétiens, pour les » Livres saints, je leur demande » pourquoi ils ne sont pas Juifs. » Ils me représentent aussi-tôt ce » que j'avois déjà vû par moi-mê- » même, que la Loi de Moïse ne » peut plus subsister, telle que les » Juifs l'observent, puisque le » sceptre est sorti de Juda, la Ville » détruite, le Temple renversé, & » le culte des Idoles presqu'univer- » sellement anéanti. Ils me décla- » rent que le Messie, tant de fois » promis dans les Ecritures, at- » tendu depuis si long-tems, est » enfin venu, qu'ils font profes- » sion de suivre sa Loi, de croire » ses Mystères, & d'adorer sa Divi- » nité rejettée par les Juifs. Quel » est donc ce Messie ? &c. » On voit que ce style est simple, mais appliquant ; & tout le fond de

l'Ouvrage, qui ne contient que des choſes dites une infinité de fois, préſente néanmoins ces grandes vérités d'une manière intéreſſante pour le grand nombre des Lecteurs, parce que les longueurs & la contention en ſont excluës : nous ne pouvons qu'inviter l'Auteur à donner un ſecond Volume, où il ſeroit démontré que la *Religion Catholique-Romaine eſt la ſeule véritable & divine.*

On débite deux petits Volumes contenant 24. *nouveaux Dialogues des Morts.* Le Frontiſpice porte *aux Champs Elyſées*, pour indiquer ſans doute le lieu de la Scène ; car dans ce pays-là on eſt peut-être trop ſage ou trop heureux pour compoſer, imprimer, vendre ou acheter des Livres. Quelques-unes des pièces de ce recueil nous ont paru judicieuſes & intéreſſantes ; tels ſont les Dialo-

gues de Bussi-Rabutin & de Diogène *sur la Noblesse*; de Plutarque & de Senèque, *sur l'Education*; d'Aristote & de Colomb, *sur le mérite des découvertes*. Quelques autres, sans manquer de traits ingénieux, n'amusent pas également le Lecteur. En certains endroits, la morale n'est pas assez bonne pour être suivie à la lettre. L'Auteur, par exemple, se déclare en faveur du luxe sans le bien définir. Lucullus qu'il fait parler oppose l'avare à l'homme de luxe; & ce sont deux extrèmes entre lesquels est un sage milieu. Il dit que *tout est relatif aux facultés*; oui *tout* resserré dans les termes de la vertu & des bonnes mœurs. Il ajoute que *la sagesse du riche est de faire un bon usage de ses trésors*. Cela est vrai: mais étoit-il nécessaire que Lucullus fût un sensuel & un voluptueux pour donner à ses trésors le mérite du *bon usage*? Il y auroit aussi bien

des critiques à faire sur le portrait que Platon trace de l'amour ; sur la complaisance avec laquelle Charles VII. parle d'Agnès Sorel ; sur les discussions où entrent Ariadne & Sapho pour une question digne de la renommée de ces héroïnes de Roman.

Ceci au reste n'est point la satyre des *nouveaux Dialogues*. L'Auteur y fait voir assez d'esprit, de finesse, & de connoissances pour qu'on puisse esperer de lui quelque chose de parfait en ce genre; & dans plusieurs endroits, qui ne nous ont pas échappé, il a si bien pris le ton de la vertu qu'il peut, sans effort, exclure de ses ouvrages jusqu'au soupçon de mauvaise morale.

Testament politique du Cardinal Jules Alberoni, recueilli de divers Mémoires, Lettres & Entretiens de S. E. Par Monsigneur A. M. traduit de l'Italien par le C. de R.

des Sciences & des beaux Arts. 1705. *R. B. M. in-12. pag. 460. sans la Préface*. A Lausanne chez Bousquet, & se trouve à Paris chez divers Libraires. On ne donne pas ce Livre comme un Ouvrage rédigé par le Cardinal Alberoni. On dit simplement que c'est un Recueil de *plusieurs idées politiques qui furent réellement de ce grand homme, & ne durent paroître qu'après sa mort. . . .* On peut *se promettre*, ajoute-t-on, *de voir toute la grandeur & la force du génie d'Alberoni respirer dans ce testament, d'y trouver ces conseils fins & hardis, ce jugement sûr, ce discernement juste, ces vuës profondes, ces projets vastes qui l'ont rendu l'Oracle d'une moitié de l'Europe & la Terreur de l'autre.* Nous ne sçavons pas au juste si ces qualités d'*Oracle* & de *Terreur* conviennent au Héros qu'on veut peindre. Mais nous assurons qu'en effet ce *Testament* est un Livre de

la plus profonde politique. On y traite des intérêts de toute l'Europe; on y raisonne des affaires anciennes & nouvelles, de ces dernières surtout & de celles même de nos jours, avec une étenduë de connoissances qui attache & étonne le Lecteur. Quelquefois il se mêle trop de conjectures ou de finesse dans les vuës. D'autres fois on craint que les succès présumés ou devinés n'ayent l'air de paradoxes. On ne voudroit pas répondre de toutes les Critiques répanduës dans l'Ouvrage. On ne voit pas toujours les bornes qui séparent les opérations d'un Politique honnête-homme, d'avec les menées d'un Ministre qui veut réussir à quelque prix que ce soit. En un mot il y a peut-être, dans ce livre, quelques traits de passion, & quelque couleur de Machiavelisme. Mais en général ses taches ou ses défauts sont fort au-dessous des grandes &

excellentes choſes qu'il contient. On ſent mieux qu'il n'eſt poſſible de le dire, la force d'un génie capable de gouverner tout : on admire comment un Eccléſiaſtique, dont les commencements ſont fort obſcurs, avoit mis dans ſa tête tous les gouvernements anciens & modernes, avec leurs principes, leurs différences & leurs révolutions ; comment il avoit pu démêler toutes les intrigues des Cours, diſtinguer les intérêts de tous les Princes, apprécier les vuës & les fautes de leurs Miniſtres ; comment le local même de toutes les Principautés lui étoit connu jusqu'à en aſſigner & diſtribuer les moindres parties. Nous dirions cent choſes de ce puiſſant Ouvrage, s'il étoit moins rempli, moins profond & moins critique. Le ſtyle du Traducteur manque quelquefois de clarté ou d'exactitude grammaticale, mais il eſt mâle, nerveux,

& il répond assez à la nature des objets qu'il présente.

On vient de mettre au jour trois Tomes in 4°. d'*Oeuvres posthumes de M. Bossuet Evêque de Meaux, pour servir de Supplément aux XVII. Volumes de ses Ouvrages ci-devant publiés in 4°.* Le Tome premier contient toutes les pièces qui concernent le projet de réunion des Eglises Luthériennes de la Confession d'Ausbourg avec l'Eglise Catholique. Dans le second, sont compris divers traités contre MM. Simon (Richard), Dupin & autres. On a, dans le troisième Tome, un grand nombre d'écrits sur la Controverse, la Morale & la Théologie mystique.

Nous n'avons pu lire encore que le premier de ces trois volumes; c'est-à-dire les pièces qui concernent le grand projet de réunion des Eglises Luthériennes avec l'Eglise Catholique; & nous avons

admiré la précision & la modération dont M. Bossuet usoit dans cette importante affaire. Comme il étoit très-éloigné d'affoiblir le Dogme Catholique en conférant avec les Luthériens ; aussi prenoit-il soin de le réduire dans ses justes bornes ; d'en écarter ce qui n'étoit que pure opinion , & d'expliquer tout de la manière qu'il estimoit la plus propre à dissiper les ombrages de nos frères séparés.

Dans ce Volume, on voit toute la correspondance du sçavant Prélat avec M. de Leibnitz & avec M. Molanus Abbé de Lokkum & Député du parti Luthérien. On y trouve de plus un écrit latin qui étoit le résultat des Articles proposés à Molanus & discutés de concert avec lui. M. de Meaux envoya cet ouvrage au Pape Clement XI. qui le lui avoit demandé, parce que ce zélé Pontife travailloit aussi vers le même tems

(en 1701.) à la conversion du Duc de Saxe-Gotha. Pour faire connoître la méthode qui régne dans cette composition, nous transcrivons l'Article premier du chap. 4. pag. 284. de ce premier volume; Article très-court quoiqu'il y soit question du Canon des Saintes Ecritures, de l'autorité de la Vulgate & des Traditions.

Scripturæ Canonem, dit M. Bossuet, *Tridentina Synodus admisit illum, qui jam ab Innocentio I. à Concilio Carthaginensi III. à Sancto Gelasio Papa antè sæcula tredecim admissus est: quâ de re nihil Confessio Augustana, nihil Apologia, aliique Symbolici Libri suprà appellati, questi sunt. Rem ut notam uno verbo transigimus. Id tantùm adnotamus à Concilio Carthaginensi III. diligenter observatum Canone XLVII. non à se hos Libros in Canonem introductos, sed designatos eos qui jam à*

Patribus Canonicæ Scripturæ titulo legerentur.

Vulgata Versio, sancti Hyeronimi nomine commendata, & tot sæculorum usu consecrata, ex Concilii Tridentini verbis, ità pro Authentica habetur, *cæterisque* Latinis quæ circumferuntur Editionibus præfertur, *ut nec textui originali, nec antiquis Versionibus, in Ecclesia sive Orientali sive Occidentali receptis & usitatis sua detrahatur veritas & auctoritas; sed usus regatur apud nos, certumque omninò sit, eâ Versione, ad fidei morumque doctrinam asserendam, Sacri Textûs à Deo inspirati repræsentari substantiam ac vim: quod sufficit.*

Neque litigandum videtur de Traditionibus, cùm viros doctissimos atque candidissimos testes habeamus, eam Protestantium moderatiorum esse sententiam, non solùm ipsam Sacram Scripturam nos

Traditioni debere, sed etiam genuinum & orthodoxum Scripturæ sensum, & multa alia quæ ex sequentibus firmabuntur.

Ces trois Volumes de M. Bossuet se trouvent chez Jean-Thomas Hérissant & les Frères Estienne rue S. Jacques.

G. Martin Libraire, rue S. Jacques, distribue le Catalogue d'un Cabinet de Livres rares & choisis dont la vente doit se faire en détail dans une salle des Grands-Augustins le Lundi 2. Juillet 1753. & jours suivants.

Il vient de paroître un beau Térence en deux volumes in-12. très-ornés de planches & de vignettes chez le Loup & Mérigot Quai des Augustins. M. Philippe le fils en est l'Editeur. Nous expliquerons, dans un autre Journal, le mérite de cette élégante édition.

des Sciences & des beaux Arts. 1713

On publie chez Desprez, rue S. Jacques des *Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Granvelle Premier Ministre de Philippe II. Roi d'Espagne*, 2. vol. in-12. Il doit y avoir des particularités curieuses dans cet Ouvrage. Nous en rendrons compte une autre fois.

Le même Desprez donne pour 24 liv. la grande Histoire de Paris de D. Felibien en cinq vol. in-fol. Ouvrage qui a son mérite, quoiqu'on le livre à si bon marché.

Histoire des Rois de Rome. Par M. P. de M. de la Société Royale & Littéraire de Lorraine, III. & IV. Parties. A Paris, chez Sébastien Jorry, Quai des Augustins.

Séance publique de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse du 20. Mai 1753.

» M. de Rabaudy, Vice-Pré-

Juillet 1753.

» sident, a ouvert la Séance par » un Discours dans lequel, après » avoir exposé quel est le véritable objet des Assemblées publiques, il a fait remarquer combien l'Académie avoit été exacte à remplir cette partie de son devoir, depuis le moment où » elle avoit pris naissance, sous le » nom de Société, jusqu'à ce » jour : il y a aussi fait part au Public des efforts que l'Académie » faisoit pour relever la Typographie de cette Ville, *dans la* » vue principalement de lever les » principaux obstacles qui s'opposent à l'impression de ses Mémoires. »

» M. Garipuy a lu ensuite un » Mémoire sur la hauteur du Pôle de Toulouse, qu'il a fixée à » l'Hôtel de l'Académie à 43°. » 35'. 47'' ½, & qu'il a conclue, » de la comparaison des Observations qu'il avoit faites en 1736. » & de celles qu'il a faites en 1751.

» & 1752. Cette lecture fut suivie d'un » Mémoire de M. Sage, lû par M. de » Puymaurin, sur l'Analyse qu'il a faite » des différents laits, tels que celui de » femme, de jument, d'ânesse, de va» che, de chèvre & de brebis : il a trou» vé que, dans le premier, la partie séreu» se étoit à la blanche, comme 14. est à » 1. dans le second, comme 11 ½ à un; » dans le troisiéme comme 10 ½ à un; dans » la quatriéme, comme deux à un, de » même dans le cinquiéme, & enfin, » comme un à un & un septiéme, dans » le dernier. »

» A cette lecture, a succédé celle d'un » Mémoire de M. Martin de saint A» mand, dans lequel il a rendu com» pte de ce qu'il avoit pû trouver d'in» téressant, dans l'examen de près de qua» tre mille Médailles, qui ont été trou» vées dans la fouille de terres qu'on a » remuées pour faire la promenade de » l'esplanade : Médailles dont la Ville a» voit fait présent à l'Académie qui a» voit chargé M. de saint Amand de » les examiner. Enfin la Séance a été » terminée par la résomption, que M. » Darguier, Directeur, a faite des trois » Mémoires précédens. »